

JEAN-CHRISTOPHE BLANCHARD

**LE COLLÈGE
ET ÉCOLE MILITAIRE
D'AUXERRE**

*MÉMOIRE DE MAÎTRISE D'HISTOIRE MODERNE
SOUS LA DIRECTION DE MADAME CHRISTINE LAMARRE*

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE, 2003

REMERCIEMENTS.

La philosophie du savoir des humanistes de la Renaissance était la suivante : la vérité est garantie par l'effort méthodique du savant critiqué par ses pairs. Ils avaient très certainement raison. Aussi, ce mémoire de maîtrise n'aurait certainement pas été ce qu'il est sans l'aide précieuse que m'a apportée madame Christine Lamarre qui a eu la gentillesse de bien vouloir assurer la direction de ce mémoire de maîtrise. Elle a su être à mon écoute, me conseiller et me guider tout au long de cette année, me permettant ainsi de surmonter les obstacles que tous les étudiants rencontrent lors de leur premier travail de recherche. Je lui en suis très reconnaissant.

De façon plus générale j'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont apporté une aide plus ou moins directe au sein de l'Université de Bourgogne, et elles sont nombreuses. Je ne citerai donc que monsieur Cyril Enault du laboratoire de géographie qui m'a permis de réaliser les cartes qui figurent dans ce mémoire.

Le travail de recherche ne pouvant se faire correctement dans de mauvaises conditions, il me faut remercier les Archives Départementales de l'Yonne pour son accueil, les Archives Municipales d'Auxerre et son personnel toujours sympathique, la Bibliothèque Municipale d'Auxerre qui reste un lieu que je prends toujours énormément de plaisir à fréquenter depuis que je sais lire.

Merci également au Lycée Jacques Amyot, digne héritier de l'école militaire et de plus de 400 ans d'histoire d'enseignement à Auxerre, et dont je suis fier de compter parmi les nombreux anciens élèves.

Pour terminer, je ne saurais oublier tous ceux qui par leur amitié ou leur amour m'ont permis de mener à bien ce travail dans les meilleures conditions possibles, ils se reconnaîtront. Je citerai tout de même parmi eux mes parents sans qui rien n'aurait été possible. Je tiens à leur dédier plus spécifiquement le résultat de mon travail.

INTRODUCTION.

Le premier travail historique qui fut uniquement et entièrement consacré à l'école militaire d'Auxerre a vu le jour en 1893 dans le Bulletin des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne ¹, à l'occasion du centième anniversaire de la fermeture de l'établissement. Cette dizaine de pages se voulait être un résumé de l'histoire événementielle de l'école. Sept années plus tard C. Cestre publiait le premier de sa longue série d'articles, qui avait pour but de mener à bien une histoire du collège d'Auxerre depuis la période révolutionnaire jusqu'à celle du premier Empire ². Un article dans la même veine que celui de son prédécesseur, principalement dirigé vers une histoire événementielle, mais qui explorait beaucoup plus en profondeur les 3 dernières années de la vie de l'école militaire auxerroise. Pas moins de 70 pages étaient consacrées à ce sujet. Puis ce fût le vide total jusqu'en 1930, date à laquelle un inspecteur d'Académie du nom de M. Mollard décida de publier et de commenter deux documents issus des archives départementales de l'Yonne. Il s'agissait de l'emploi du temps qui avait cours à l'école d'Auxerre, ainsi que de la composition du trousseau des élèves. Ce premier travail qui ne se contentait plus uniquement d'une simple histoire événementielle de l'établissement, mais qui constituait en fait une première analyse de fond sur ce sujet, était hélas bien loin d'être complète, et son auteur en était parfaitement conscient. « Ce travail ne saurait avoir la prétention d'être une étude complète sur l'école militaire d'Auxerre, le temps nous a fait défaut pour l'entreprendre. [...] Puissent nos recherches inspirer à d'autres plus favorisés que nous, le désir de les compléter et de les rendre plus fructueuses ³ ». Une invitation qui n'avait jamais reçu de réponse directe jusqu'à aujourd'hui. Certes, il y a eu avant et après 1930 des études historiques qui ont abordé de façon plus ou moins directe cette période de l'histoire du collège d'Auxerre, mais jamais aucun travail de synthèse n'avait été effectué. Aussi m'a-t-il paru nécessaire de consacrer un mémoire de maîtrise afin de combler une lacune qui me paraissait des plus sérieuses au regard de la place importante que l'étude des écoles royales militaires a pris dans l'historiographie

¹ Ch. Moiset, « Le Collège Royal Militaire d'Auxerre », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1893, p. 5-22

² C. Cestre, « Le collège d'Auxerre, de 1790 à 1796 », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1910, p.79-183.

³ M. Mollard, « A propos de l'école royale militaire d'auxerre. », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1930, p. 99.

consacrée à l'éducation en France au XVIII^e siècle. Il est en effet bien rare de ne pas trouver un ouvrage traitant de ce sujet, qui n'y consacre pas au moins un paragraphe. La bibliographie fournie en fin de ce mémoire rend parfaitement compte de cette situation. Et s'il fallait n'en citer que quelques-uns, on retiendrait tout particulièrement les travaux effectués par D. Julia.

La France du XVIII^e siècle n'a pas connu qu'une seule et unique école militaire. Aussi, serait-il bon de resituer celle qui a existé à Auxerre de 1777 à 1793 parmi ses sœurs. La première a vu le jour à Paris en 1751 sous le règne de Louis XV. Instiguée par le financier Pâris-Duverney et Madame de Pompadour, elle s'inspirait très fortement des académies de cadets de Saint-Pétersbourg et de Berlin. Les disciplines scientifiques y étaient privilégiées, car les mathématiques, la physique, la géographie, ou les principes de fortifications étaient considérés comme utiles pour un futur officier. Mais cette préoccupation avait aussi pour but de palier les insuffisances de l'enseignement académique pour ces matières. L'édit de création de cette école, réservait cinq cents places pour des fils de gentilshommes pauvres ayant fait preuve de quatre degrés de noblesse du côté paternel, rejoignant ainsi la volonté de créer une véritable noblesse militaire. Mais la trop grande diversité des capacités des élèves inscrits dans cette maison obligea le roi à la réformer en 1764. A partir de cette date, la monarchie distingua la formation élémentaire de la formation supérieure, et c'est ainsi que le collège de La Flèche récemment devenu vacant par l'expulsion des Jésuites, fut transformé en école préparatoire. Il accueillait « 250 fils de gentilshommes pauvres âgés de 8 à 11 ans qui devaient recevoir un premier fond d'éducation classique avant d'entrer à 14 ans à l'école militaire de Paris ⁴. » En 1772, le système devint encore plus restrictif, car il fut créé un examen d'entrée à l'école de Paris, tandis que l'entrée au collège de La Flèche était réservée aux enfants capables d'entrer en sixième. Malgré ces nombreuses mesures, le système ne convenait toujours pas. L'école parisienne ne recevait que 250 élèves alors que l'édit de 1751 en prévoyait le double. La cause de cette situation était que le train de vie mené par l'établissement était très élevé, et occasionnait des dépenses beaucoup trop importantes pour lui permettre de recevoir le nombre d'enfants voulu. Aussi le ministre de la guerre nouvellement nommé, le comte de Saint-Germain, décida-t-il de réformer une fois de plus l'école militaire en 1776. Et le 1^{er} février de cette année, le roi prit une ordonnance qui prévoyait qu'une éducation serait donnée gratuitement à 600 jeunes gentilshommes qui seraient répartis dans dix collèges de provinces qui recevraient chacun le titre d'Ecole royale

⁴ R. Chartier, M.M. Compère, D. Julia, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, CDU et Cedex réunis, 1976, p. 219.

militaire. C'est ainsi qu'un règlement du 28 mars 1776 désigna les collèges de Sorèze, Tiron, Rebais, Beaumont-en-Auge, Pontlevoy, Brienne, Vendôme, Effiat, Tournon, et Pont-à-Mousson pour la réalisation de cette réforme. Ces dix maisons d'éducation devaient préparer les élèves au concours d'entrée à l'école de Paris rebaptisée l'année suivante, Ecole supérieure des Cadets. Cette préparation devait durer environ 6 années. Mais le 31 octobre 1776, deux nouveaux collèges étaient choisis pour venir compléter la liste ci-dessus. Il s'agissait de ceux de Dole et d'Auxerre.

Le collège de cette ville du nord de la Bourgogne n'en était pas à son premier changement. Situé dans une ville qui comptait environ 10 000 âmes de toutes conditions. Sa position particulière, tiraillée entre deux influences, l'une au nord, l'autre au sud, lui permettait de garder une certaine indépendance. Si son évêché dépendait de l'archevêché de l'éternelle rivale, Sens, la ville et son territoire constituaient une enclave du duché de Bourgogne dans la Champagne voisine, tout en relevant de l'autorité du parlement de Paris. Une situation qui se matérialisait parfaitement dans les voies de communication qui reliaient la ville au reste du royaume. L'Yonne qui en ce temps là était une voie de communication fluviale importante, permettait à Auxerre de capter le trafic en provenance de la capitale. Mais la ville était également en position de carrefour routier avec des routes la reliant directement à Dijon, Avallon ou Châtillon. C'est dans cette ville contrastée que les élèves de l'école furent accueillis, au sein d'un établissement ayant une histoire déjà vieille de près de deux siècles.

Celle-ci commence en 1575, lorsqu'un riche conseiller au présidial, Guillaume Delaporte, et sa femme, Bénigne Odebert, décidèrent de fonder un vrai collège à Auxerre (qui n'était alors doté que de ce qu'on appelait les Grandes Ecoles qui ne possédaient ni de chaire de rhétorique, ni de chaire de philosophie) par le biais de leur testament. Celui-ci ne sera jamais exécuté, mais le projet ne fût pas pour autant oublié. C'est ainsi que le 14 avril 1584, l'évêque d'Auxerre Jacques Amyot acheta la maison Saint-Xiste et les terrains sur lesquels il prévoyait de faire élever le futur collège. Les travaux commencèrent d'ailleurs sans retard. A sa mort en février 1593, ils n'étaient toujours pas achevés. Un procès opposant ses héritiers à la municipalité éclata alors et se poursuivit durant 13 années. La ville d'Auxerre en sortit gagnante et se vit accorder la propriété exclusive des bâtiments le 10 avril 1607. Conformément aux vœux des époux Delaporte, et de Jacques Amyot, le collège fut confié aux Jésuites suivant une convention passée entre la compagnie et la ville le 21 septembre 1622, avec l'accord du roi. Deux ans plus tard fut ouverte une classe de rhétorique qui sera suivie en 1751 de l'ouverture d'une classe de philosophie. A cette date, le collège devint donc de plein exercice. Entre temps, le collège a reçu des dons, legs et a acheté des terrains. Sa chapelle est

bénie le 31 décembre 1645. Tout au long de la première moitié du XVIII^e siècle, les Jésuites sont confrontés à l'évêque Janséniste, Monseigneur de Caylus, qui en 1719 invita les parents à inscrire leurs enfants au petit séminaire qu'il venait de créer. Après l'expulsion des membres de la Compagnie de Jésus en 1762-1763, le collège fut confié à des maîtres séculiers de tendance janséniste, jusqu'à la création de l'école militaire en 1776, qui fût quant à elle confiée aux Bénédictins de Saint-Maur. Ce changement ne marquait pas pour autant la fin du collège d'Auxerre, les écoles royales militaires n'étant en fait que des sections spécifiques intégrées à l'intérieur de maisons d'éducation traditionnelles. Elèves de l'école militaire et collégiens auxerrois s'y côtoyaient donc.

C'est pourquoi cette maîtrise a été intitulée *Le collège et école militaire d'Auxerre*. Tout l'intérêt de ce travail repose justement sur l'existence de cette juxtaposition. Le collège d'Auxerre qui abritait l'une des douze écoles militaires de province était-il de ce fait différent des autres collèges traditionnels de la seconde moitié du XVIII^e siècle ? Et si oui, en quoi ? Quant à l'école militaire d'Auxerre proprement dite, était-elle représentative des 11 autres réparties à travers la France ? Avait-elle des spécificités qui lui étaient propres ? Et si oui, lesquelles ? Faut-il chercher les réponses à ces questions à travers son histoire ou bien en analysant la richesse de son temporel ? Peut être qu'un projet éducatif spécifique a pu voir le jour à l'intérieur de ces murs ? Il est également possible que l'instruction qui y était dispensée ait été particulièrement novatrice et moderniste. Mais était-ce le cas ? Les questions sont posées. Les pistes pour y répondre tracées. Il ne reste plus qu'à les explorer.



Première partie :

Présentation du collège d'Auxerre de 1776 à 1793.



CHAPITRE PREMIER : LES ADMINISTRATIONS.

Il n'est pas question ici de dresser une histoire événementielle de l'école militaire d'Auxerre, mais de réfléchir sur les multiples administrations qui se sont succédées à sa tête en l'espace d'à peine 17 années, ainsi que sur les diverses péripéties auxquelles elles ont été confrontées. Il s'agit de montrer que tous ces aléas s'inscrivaient dans des contextes d'ordre locaux ou nationaux, et qui touchaient donc d'autres maisons d'éducation à la même époque.

A : La période de transition.

a) Première réaction de la municipalité.

C'est le dimanche vingt sept octobre 1776 que les habitants de la ville d'Auxerre furent informés que leur collègue venait d'être choisi par le roi pour être érigé en école royale militaire. « Monsieur le Maire portant la parole a dit qu'il vient d'être instruit qu'il a été rendu deux arrêts du conseil d'Etat du Roi le 19 du présent mois, par le premier desquels Sa Majesté a ordonné que le nombre des maisons destinées à recevoir les élèves de l'école royale militaire sera porté dès à présent à douze, en conséquence a nommé les collèges d'Auxerre et de Dole pour former avec ceux qui ont été précédemment choisis le nombre de douze maisons d'éducatons (...) Dans le second S. M. ordonne qu'il fera surcir a l'ouverture des classes dans le collège de cette ville ⁵ ». La réaction de l'assemblée ne fut pas des plus enthousiaste. En effet, aucune marque de fierté de sa part ne transparaît à la lecture du document. Il ne fait que mentionner l'inquiétude de plusieurs pères de famille qui mettaient en avant que la suspension des classes allait contraindre leurs progénitures à l'oisiveté, ce qui était d'autant plus grave que celles ci étaient en vacances depuis longtemps. Ceci est d'autant plus curieux que l'érection d'un collège en école militaire était en règle générale une marque de reconnaissance du pouvoir royal envers l'établissement choisi. Ainsi à Sorèze par exemple, à l'annonce de la même nouvelle, un professeur écrivait à son frère : « Voilà une époque

⁵ A. M. Auxerre, BB37.

glorieuse pour nous et qui atteste que nos services ne sont pas désagréables à la cour ⁶ ». Une assemblée des notables de la ville fut alors réunie à la demande du maire pour se pencher sur ce problème. Elle décida à l'unanimité qu'il soit présenté au roi une requête pour le prier de bien vouloir révoquer le sursis qu'il avait prononcé pour l'ouverture des classes dans le collège d'Auxerre. « Et attendu l'urgence du cas, M. Baudesson Maire et Leblanc Procureur Syndic ont été députés et invites de se transporter à Fontainebleau a l'effet de solliciter ladite révocation ⁷. »

Le six novembre suivant une nouvelle assemblée avait lieu afin d'exposer le résultat de cette visite. Les deux députés avaient pu rencontrer le garde des sceaux, le comte de St Germain ministre de la guerre, ainsi que le secrétaire d'état ayant le département de la province et avaient appris d'eux que « le collège serai régi par les pères bénédictins, que les lettres patentes d'établissement étaient en parlement [...] et qu'il n'y avait pas lieu a lever le sursit ⁸ ». Pourquoi un tel investissement de la part de la municipalité qui aurait pu se contenter dans un premier temps de faire cette demande au Roi par un simple courrier ? Doit-on voir ici du zèle de sa part puisqu'elle était également chargée de l'administration du collège ?

En effet l'expulsion des jésuites hors du royaume de France prononcée le 6 août 1762 par arrêt du parlement de Paris avait eu pour conséquence l'édit de février 1763. Celui ci, première grande loi scolaire de l'Ancien Régime, voulait que chaque collège soit régi par un bureau d'administration comprenant l'évêque ou son représentant, deux officiers de justice, deux officiers municipaux, deux notables et le principal du collège. Le collège d'Auxerre depuis cette date n'échappait pas à la règle. L'Almanach d'Auxerre de l'année 1777 permet de connaître la composition du bureau à cette époque ⁹. Son président était Jean Marie Baptiste Champion de Cicé et son représentant le chantre de la cathédrale et vicaire général M. Vaultier. Les deux officiers de justice étaient respectivement le lieutenant général M. Boucher de la Rupelle et le procureur du Roi M. Grasset. Le maire d'Auxerre M. Baudesson et le conseiller de ville Desoeuvres représentaient le conseil municipal tandis que messieurs Leblanc et Biletou de Guilbaudon représentaient les notables. Le principal du collège en cette fin d'année 1776 était un chanoine de la cathédrale M. Le Roy. On voit donc bien que les deux délégués à Fontainebleau n'avaient pas été choisis au hasard. Ils n'étaient pas seulement

⁶ J. Fabre de Massaguel, *L'Ecole de Sorèze de 1758 au 19 fructidor an IV (5 septembre 1796)*, Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse, Etudes d'histoire méridionale n°2, 1958, p. 47.

⁷ A. M. Auxerre, BB37.

⁸ A. M. Auxerre, BB37.

⁹ B. M. Auxerre, SP310.

les représentants de la ville mais aussi en quelque sorte ceux du bureau du collège bien que celui-ci ne les avait pas officiellement chargés de cette mission. Mais cette constatation est-elle suffisante pour expliquer la réaction de la municipalité ? L'hypothèse d'un excès de zèle pour une affaire qui touchait comme on vient de le montrer à ses compétences est tout de même un peu faible. Pour comprendre l'envoi de cette délégation il faut se poser une autre question : Pourquoi Auxerre a-t-elle été choisie pour accueillir l'une des deux nouvelles écoles royales militaires ?

b) Le rôle joué par l'évêque d'Auxerre.

En règle générale les établissements qui avaient reçu l'une des douze écoles militaires de province avaient été choisis pour leur excellence pédagogique. C'était le cas de Sorèze qui « dès avant sa transformation officielle en école militaire, fonctionne déjà comme une école préparatoire aux grands corps techniques de l'Etat ¹⁰ ». Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia écrivent également pour Beaumont en Auge que « Dès 1775, le collège comporte, en plus du cursus classique, une classe de mathématiques et une de géographie. Il n'est donc pas étonnant que Beaumont ait été choisi en 1776 pour être l'une des douze écoles militaires ¹¹ ». Mais ce n'était pas le cas d'Auxerre qui à cette époque dispensait un enseignement des plus classiques. Il faut donc chercher une autre explication.

« M. de Cicé avait réussi, en tournant la difficulté, à la faire disparaître, et avait, en même temps, doté sa ville épiscopale d'un précieux établissement ¹². » Voilà ce qu'écrivait Maximilien Quantin en 1877 reprenant l'idée déjà développée quelques années auparavant par Challe ¹³, à savoir que l'évêque d'Auxerre serait à l'origine du changement de statut du collège d'Auxerre. Le « précieux établissement » dont il était ici fait mention désignant l'école militaire. Il n'existe aucun document comme par exemple une correspondance entre M. de Cicé et le comte de St Germain qui permettrait d'affirmer que cette explication soit exacte. Néanmoins il existe deux documents qui font pencher dans ce sens. Le premier est une lettre dont les noms de l'expéditeur et du destinataire sont inconnus, mais dans laquelle on peut lire que « Monsieur l'évêque d'Auxerre depuis son arrivée a la satisfaction de recevoir de

¹⁰ M. M. Compère, D. Julia, *Répertoire des collèges français, XVIème-XVIIIème siècles, t.1 : France du Midi*, Paris, Editions du C.N.R.S. – Service des Publications de l'I.N.R.P., 1984, p. 614.

¹¹ M. M. Compère, D. Julia, *Répertoire des collèges français, XVIème-XVIIIème siècles, t.2 : France du Nord et de l'Ouest*, Paris, Editions du C.N.R.S. – Service des Publications de l'I.N.R.P., 1988, p. 97.

¹² M. Quantin, « Histoire de l'enseignement secondaire et supérieur dans le pays du département de l'Yonne avant 1790 », *Annuaire de l'Yonne*, 1877, p. 187.

¹³ M. Challe, « Le Collège d'Auxerre », *Annuaire de l'Yonne*, 1845, p. 201-230.

tous cotés des complimens et remerciemens sur la part qu'il a prise au succès de cet établissement ¹⁴ ». Il était bien entendu question ici de l'école militaire. Le second est une lettre d'un noble nommé de la Bussiere et adressée à monseigneur l'évêque d'Auxerre afin de lui demander d'intercéder en faveur de l'un de ses enfants pour le faire entrer à l'école. « J'ay l'honneur de vous faire passer conformément à la demande que vous avez eu la bonté de me faire lorsque j'eus celui de vous faire ma court à Auxerre, une copie des mémoires que j'ai envoyé à M. le marquis de Saint Germain afin de placer deux de mes enfans, dont un à l'école militaire d'Auxerre dont vous aitez l'instituteur ¹⁵. » Ces deux exemples montrent bien que l'évêque d'Auxerre a joué un rôle dans l'instauration de l'école.

Se pencher sur l'histoire des dix dernières années du collège permet d'étayer encore un peu plus cette explication, ainsi que d'expliquer ce que Maximilien Quantin entendait par le mot « difficulté ». Pour se faire, il faut s'appuyer sur un document intitulé *Mémoire pour les principal, professeurs et maîtres de quartier du collège d'Auxerre, accusés* ¹⁶. Champion de Cicé, 105^{ème} évêque d'Auxerre depuis l'année 1760 était en conflit avec les professeurs du collège qui étaient de tendance janséniste. Ceux-ci subirent une première attaque en 1772 sous le prétexte que les professeurs de logique, rhétorique, troisième, quatrième et cinquième n'étaient pas Maîtres ès-Arts de Paris, contrairement à ce qu'avait ordonné une déclaration du 10 août 1764. Ils furent donc congédiés, et le poste de professeur de physique supprimé. Seuls restaient en place le principal, le sous principal, le professeur de seconde et deux maîtres de quartier. Ceux-ci furent condamnés le 14 août 1773 pour avoir laissé la *Gazette Ecclésiastique* entre les mains des pensionnaires et avoir donné *Les opuscules de M. Rollin* lors de la distribution des prix. En effet ces ouvrages étaient interdits par le pouvoir royal. Rollin s'opposant ouvertement dans ses écrits à la bulle *Unigenitus* ¹⁷. Inutile d'entrer plus en avant dans les détails d'une affaire qui ne concerne pas de façon directe ce travail. Mais ce qu'il faut souligner c'est que deux arrêts de la cour du parlement datés respectivement du 25

¹⁴ A. D. Yonne, D3.

¹⁵ A. D. Yonne, G1623.

¹⁶ B. M. Auxerre, SZ984.

¹⁷ Suite à une demande de Louis XIV, le pape prit le 8 septembre 1713, la bulle « *Unigenitus Dei Filius* » qui devait répondre à un livre du janséniste P. Quesnel, les *Réflexions morales*. Mais au-delà d'une simple reprise des idées développées dans cet écrit, la bulle papale consistait en une somme organique de ce qui était considéré comme la doctrine janséniste. Ami de Quesnel, Rollin prit ouvertement position contre la bulle, ce qui l'obligea ses fonctions de principal du collège de Beauvais et de recteur. En plus de ces travaux historiques, il se mit à écrire des ouvrages sur la manière d'enseigner qui eurent un grand succès et furent souvent donnés comme prix de fin d'année, comme c'est le cas ici. Quant aux *Nouvelles Ecclésiastiques*, il s'agissait d'un périodique clandestin janséniste qui fut publié toutes les semaines de 1728 à 1803, et qui était imprimé et diffusé dans toute la France. L'une de ces presses clandestines se situait dans l'actuel département de l'Yonne dans un lieu dit *La Mer Rouge*, près de Saint-Sauveur en Puisaye.

février 1774 et du 25 janvier 1776 et conservés à la bibliothèque municipale d'Auxerre ¹⁸ déchargeaient successivement les intéressés de ces accusations. De plus la déclaration du 10 août 1764 n'avait été enregistrée qu'à condition que les professeurs non maîtres es arts en place à cette date ne soient pas destitués. C'est ainsi que le 31 août 1776, soit deux mois avant la décision du Roi d'ériger le collège d'Auxerre en école royale militaire, tous les professeurs étaient réintégrés dans leurs places et chaires.

On peut comprendre l'embarras de Champion de Cicé qui voyait le retour de personnes qui lui étaient défavorables au sein même du collège. Or celui-ci savait pertinemment que l'érection de son collège en école royale militaire serait également synonyme de l'instauration d'une nouvelle administration et de la mise en place de nouveaux professeurs. Il n'est donc pas invraisemblable que ce conflit soit à l'origine de la demande du changement de statut du collège.

Enfin on peut mieux comprendre la réaction de la municipalité alors qu'elle apprend la nouvelle, d'autant plus qu'elle avait été plutôt favorable aux professeurs jansénistes. Mais ces quatre années de conflits avaient été néfastes pour le collège. D'après Moiset ¹⁹ le nombre de pensionnaires encore à Auxerre en 1776 était de 12 contre 80 en 1765. Plus qu'un excès de zèle, l'envoi d'une délégation à Fontainebleau par la ville d'Auxerre, marque une vive inquiétude sur l'avenir d'un établissement particulièrement éprouvé par quatre années de conflits.

c) L'instauration de l'école militaire.

Au-delà d'une vive inquiétude ce fut une opposition à la création de ce nouvel établissement qui eu lieu en cette fin d'année 1776, début 1777. Il n'en existe en fait guère de traces, et c'est encore sur la lettre précédemment citée dont l'auteur et le destinataire restent inconnus, qu'il faut se reposer. « La déclaration imprimée et l'évidence du bien ont ramené les esprits prévenus par des insurrections étrangères et réduisent du moins au silence les plus obstinés. Les corps qui avaient paru pour les plus opposés donnent l'exemple d'un retour sincère ²⁰. » Il est difficile de comprendre ce à quoi fait allusion la première phrase. Il n'y en a par exemple aucune trace dans le registre des délibérations de la ville. De plus l'absence de presse à Auxerre à cette époque ne facilite pas les recherches. En ce qui concerne la seconde

¹⁸ B. M. Auxerre, SZ984.

¹⁹ Ch. Moiset, « Le Collège Royal Militaire d'Auxerre », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1893, p. 12.

²⁰ A. D. Yonne, D3.

phrase, il est clair que les « corps » dont il est fait mention désignent les pouvoirs locaux aux mains des jansénistes. Selon Dominique Dinet ²¹ ceux-ci étaient le baillage, le chapitre de la cathédrale ou encore la municipalité qui était comme nous l'avons vu, favorable aux anciens professeurs. En fait cette affaire a cristallisé l'affrontement qui divisait la ville entre le parti grec (favorable aux jansénistes) et le parti latin (favorable à l'évêque) comme l'on disait alors à Auxerre. Ce fût certainement la dernière grande affaire qui les opposa, la possession du collège en étant l'un des enjeux principaux.

Cette opposition n'a pas existé seulement au niveau local, mais pour d'autres raisons. En effet la déclaration du roi portant règlement pour le collège d'Auxerre ²², c'est à dire l'acte qui érige officiellement cet établissement en école militaire, donné à Fontainebleau le 31 octobre 1776, n'a été enregistré en parlement de Paris que le 10 juin 1777, soit sept mois plus tard. Un document conservé aux archives départementales de l'Yonne détaille les différentes étapes de la procédure et met particulièrement en valeur la lenteur de celle-ci : « Le 12 novembre 1776 les lettres patentes avaient été envoyées au parlement. Qu'au lieu de vaquer dès ce jour à leur enregistrement, le rapport en fut renvoyé au 27 du même mois. Que ledit jour les chambres assemblées arrêtaient la nomination de commissaires qui ne furent nommés que longtemps après. Que ces commissaires ne s'assemblèrent que dans le courant de janvier. Qu'ils ne firent leur rapport aux chambres assemblées que le 4 mars de cette année, jour auquel on arrêta des remontrances, mais en renvoyant leur rédaction après les vacances de Pâques. Que ces remontrances n'ont été présentées à Sa Majesté que le 24 avril. Que Sa Majesté après les avoir examinées a répondu que son intention était que lesdites lettres patentes fussent enregistrées. Que cette réponse ayant été rapportée aux chambres le 13 mai, elles ont arrêté de nouveau qu'il serait nommé des commissaires pour examiner ladite réponse et faire leur rapport après les vacances de la Pentecôte ²³. » En quoi consistaient ces remontrances qui ont été publiées en 1898 par Jules Flammermont et qui étaient au nombre de trois :

La première soulignait que la déclaration du roi transférait la jouissance et l'administration du collège d'Auxerre à la congrégation de Saint-Maur ²⁴, vidant ainsi de toute

²¹ D. Dinet, *Religion et Société : Les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVIème-fin XVIIIème siècle) volume I*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p.178.

²² A. D. Yonne, D3.

²³ A. D. Yonne, D3.

²⁴ La congrégation de Saint-Vanne étant basée en terre d'Empire (à Verdun très précisément) il lui était impossible d'étendre par elle-même sa réforme en France. Le roi et l'opinion publique refusaient de voir des Bénédictins français placés sous la tutelle de supérieurs germaniques. C'est pourquoi il fut fondé en 1618 par dom Bénard une congrégation totalement française : Saint-Maur. Celle-ci bien qu'issue de la congrégation de Saint-Vanne demeurait indépendante tout en restant en très bons termes avec elle. Saint-Maur fut choisi comme patron de la nouvelle congrégation parce qu'on pensait que ce disciple de Saint-Benoît avait introduit la règle de son maître en France. Après avoir été basée au monastère parisien des Blancs-Manteaux, elle se fixa

réalité la possession du collège par la municipalité. Même si celle-ci restait juridiquement propriétaire de son établissement d'éducation comme le veut un arrêt du parlement en date du 20 janvier 1607, ce n'était plus vraiment le cas dans les faits. « La propriété, Sire, est le droit de disposer ; donc celui qui perd le droit de disposer n'est plus propriétaire. Or la ville d'Auxerre, par l'effet textuel des lettres patentes, perd le droit de disposer de son collège ; donc elle perd la propriété de ce collège ²⁵. » On voit ici marqué l'attachement à la propriété qui était perçue comme l'un des droits les plus chers, mais également la dénonciation d'une situation administrative quelque peu absurde.

La deuxième, beaucoup moins développée (17 lignes contre 80 et 48 lignes pour les deux autres) faisait remarquer que l'état actuel du collège nécessitait des dépenses importantes pour lui permettre d'accueillir les élèves d'une école militaire. « On ne pourrait dans le nouveau projet vaincre ces difficultés que par des dépenses considérables. Ces dépenses ne peuvent jamais être justement imposées à la ville qui ne serait pas même en état de les supporter ; il faudra donc qu'elles retombent à la charge des finances de V. M ²⁶. »

La troisième et dernière remettait en cause l'un des pans du projet éducatif des écoles militaires puisqu'il dénonçait le mélange d'élèves de différentes conditions au sein d'un même établissement. Cela aurait nui à l'éducation d'une jeunesse dont l'avenir se situait pour la grande majorité dans l'activité principale d'Auxerre : le commerce, et non pas le métier des armes. Il en était de même pour les jeunes gens désirant entrer dans l'Eglise, la ville étant le siège d'un évêché. « Dans ce collège, principalement fondé pour les jeunes guerriers, l'éducation sera quoi qu'on fasse, toute militaire sinon par les préceptes, du moins par l'exemple. [...] Elever, mêler ensemble l'ecclésiastique, le militaire, le commerçant pour les diriger, non par le principe commun de ces trois états mais par l'esprit particulier de l'un des trois, Sire, c'est s'exposer à voir le véritable esprit de l'Eglise, de la guerre et du commerce également dénaturés ²⁷. »

Finalement ces remontrances furent rejetées le 10 mai 1777, le roi arguant que la ville n'était pas dépouillée de son collège, et que l'éducation des élèves de l'école militaire ne se

définitivement à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés dans les années 1633-1635. La spécificité de cet ordre était de ne pas avoir d'abbé. Cette dignité était remplacée par un chapitre général qui détenait l'autorité souveraine. Il désignait les prieurs locaux et élisait le supérieur général de la congrégation pour trois ans. Le supérieur n'était donc pas nommé à vie contrairement à ce que l'on voyait dans les autres congrégations. Une autre particularité était que les moines faisaient vœux de stabilité dans la congrégation et non pas dans un monastère comme le voulait les usages bénédictins. La conséquence est que les moines pouvaient donc être déplacés par le chapitre général. Les monastères étaient groupés en six provinces autonomes dirigées par des prieurs, eux-mêmes contrôlés par des visiteurs. D'après A. Gerhards, *Dictionnaire Historique des Ordres Religieux*, Fayard, 1998.

²⁵ J. Flammermont, *Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIème siècle*, t. III, Paris, 1898, p. 391.

²⁶ J. Flammermont, *Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIème siècle*, t. III, Paris, 1898, p. 392.

²⁷ J. Flammermont, *Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIème siècle*, t. III, Paris, 1898, p ; 392-393.

bornait pas seulement à ce qui intéresse la profession des armes. Des lettres de jussion furent envoyées au Parlement de Paris qui se vit contraint d'enregistrer la déclaration, ce qui fut chose faite le 10 juin 1777 du très exprès commandement du roi. Ainsi, les bénédictins de Saint-Maur pouvaient prendre les rênes du nouvel établissement.

B : Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

a) Le choix d'une congrégation enseignante.

« Le collège d'Auxerre, confirmé par nos lettres patentes du dix novembre 1763, sera [...] desservi à l'avenir, & jusqu'à ce que nous en ayons autrement ordonné, par la congrégation de Saint-Maur, qui pourra y établir un pensionnat ²⁸. » Telle était la volonté du roi exprimée dans l'article premier de sa déclaration du 31 octobre 1776, qui portait règlement pour le collège d'Auxerre. A première vue ce choix n'était pas une grande surprise puisque l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, située à quelques pas du collège, était justement tenue à cette date par des bénédictins de la congrégation de St Maur. Mais cette explication aussi pertinente soit-elle, ne se suffit pas à elle-même. Elle invite à s'attarder plus longuement sur ce point.

Tous les collèges qui se sont vus promus parmi les douze écoles militaires de province n'ont pas forcément connu un changement de leur desserte. Seuls les établissements qui étaient administrés comme à Auxerre selon les dispositions de l'édit de février 1763 furent concernés par ce phénomène. En effet, toutes les nouvelles écoles militaires furent confiées uniquement à des congrégations religieuses. Effiat, Tournon et Vendôme furent confiées aux oratoriens, Brienne aux minimes et Pont-à-Mousson aux réguliers Notre-Sauveur. La congrégation de Saint-Maur hérita, outre Auxerre, de Beaumont en Auge, Pontlevoy, Rebais, Sorèze et Thiron. Ce choix était d'après Dominique Julia significatif d'une « mutation de la politique royale ²⁹ » en matière d'enseignement, car il marquait 13 années après l'expulsion de la compagnie de Jésus et la favorisation des professeurs séculiers, un retour des congrégations sur le devant de la scène. Pourquoi un changement aussi rapide ?

En fait le pouvoir royal était au diapason avec les appréciations qui émanaient de nombreux évêques pour qui les congrégations religieuses étaient plus respectueuses de l'autorité, que les prêtres séculiers qui avaient la charge de certains collèges. Ce fût le cas à

²⁸ A. D. Yonne, D3.

²⁹ D. Julia, *Les trois couleurs du tableau noir*, Paris, Belin, 1981. p. 125.

Auxerre on vient de le voir. Marie-Madeleine Compère en donne un autre exemple avec l'évêque de Langres, César-Guillaume de La Luzerne, qui répondait en ces termes à une circulaire lancée par l'assemblée du clergé en 1780. « Le vice principal de l'administration actuelle des collèges est le défaut d'ensemble. [...] D'une part un bureau composé de citoyens de divers classes, de l'autre un principal et des professeurs qui n'ont presque pas de relations entre eux. [...] Il suffit pour que le collège soit mal tenu que le bureau soit mal composé ou que les professeurs ne soient pas bien choisis ou que le principal ne soit pas à sa propre place. [...] Il faudrait que tous [...] fussent animés d'un même esprit, qu'ils eussent les mêmes vues, les mêmes opinions, les mêmes affections. Or, on le demande, est-il raisonnable d'espérer un pareil concert ? ³⁰. » Les municipalités n'étaient pas en reste, les congrégations leurs apparaissant comme un gage de stabilité contre les désordres qui émaillaient la vie de certains établissements, l'incompétence de certains régents ou à l'opposé les professeurs faisant passer leur carrière personnelle avant l'intérêt commun. L'Etat se rangeait donc à ces arguments, les congrégations présentant à ses yeux deux intérêts supplémentaires : Les congrégationnistes ne réclamaient pas d'honoraires et présentaient un « esprit de corps (...) dont les maîtres isolés sont presque toujours dépourvus ³¹ ». On comprend les raisons pécuniaires ainsi que l'importance de cet esprit de corps pour des établissements à vocation militaire.

Après avoir vu dans un premier temps les raisons qui ont poussé le pouvoir royal à instaurer une congrégation religieuse au collège d'Auxerre, il faut maintenant comprendre pourquoi le choix s'est porté sur celle de Saint-Maur. Fondée en 1618 par dom Bénard afin d'étendre la réforme de Saint-Vanne en France, la congrégation s'affirma dès son chapitre général de 1636 ouverte vers un enseignement plus spécifiquement tourné vers la noblesse, espérant vraisemblablement « voir les séminaires de gentilshommes devenir un vivier de recrutement pour l'ordre ³² ». Elle participât à l'essor du pensionnat nobiliaire au cours du XVIII^{ème} siècle avec notamment ces deux établissements phares : Sorèze et Pontlevoy. Les écoles militaires étant destinées à accueillir les enfants de la pauvre noblesse, on comprend pourquoi la moitié d'entre elles lui furent confiées.

A cela s'ajoutait la bienveillance du pouvoir royal envers elle, la marque de confiance que fut la remise du collège d'Auxerre entre leurs mains en est la parfaite illustration. D'autant plus que « le jour même où il décidait de transformer le collège de cette ville en

³⁰ M. M. Compère, *Du collège au lycée (1500-1850)*, Gallimard, 1985, p.139.

³¹ Mémoire préalable à la formation des écoles militaires cité par D. Julia, « Les bénédictins et l'enseignement aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », in *Sous la règle de St Benoît*, Genève-Paris, 1982, p. 359.

³² D. Julia, « Les bénédictins et l'enseignement aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », in *Sous la règle de St Benoît*, Genève-Paris, 1982, p. 347.

école militaire, le roi publiait une autre déclaration modifiant les constitutions de la congrégation de Saint-Maur afin de les rendre plus compatibles avec la fonction enseignante qu'il assigne désormais aux bénédictins³³ ». Un exemplaire de cette déclaration est conservé aux archives départementales de l'Yonne³⁴. L'article premier par exemple permettait aux supérieurs chargés de la desserte de collègues de plein exercice de rester dans leurs fonctions au-delà de six ans, ce qui rendait possible la mise en place d'une continuité éducative. Cette volonté d'instaurer une grande stabilité dans les maisons d'éducation se retrouve tout au long des six articles suivants, ce qui montre bien qu'il s'agissait là d'une préoccupation primordiale.

Pour conclure sur ce point, on voit bien que le choix de donner non seulement la desserte du collège d'Auxerre mais aussi la gestion de son administration et la jouissance de ses biens et revenus, aux Bénédictins de Saint-Maur, s'inscrivait dans la politique générale de la royauté. Le cas particulier étudié dans ce mémoire en est une parfaite illustration, puisqu'il s'est accompagné d'une modification des constitutions de cette congrégation régulière.

b) La prise de possession.

Conformément à l'article cinq de la déclaration du Roi du 31 octobre 1776 qui porte règlement pour le collège, un inventaire sommaire des biens du collège fut effectué. L'article prévoyait que celui-ci devrait être dressé pour le premier décembre 1776, mais les lenteurs administratives décrites ci-dessus, l'ont repoussé au mois de juillet 1777. Cet inventaire est composé de quatre grandes parties, une première pour le mobilier, une deuxième pour les livres de la bibliothèque, une troisième pour les terres, et enfin une visite des bâtiments afin d'en faire constater l'état. Ces formalités ont eu lieu du 1^{er} juillet au 15 novembre 1777. Une longueur qui s'explique bien entendu par l'importance du travail à effectuer, mais aussi par des interruptions de plusieurs jours, et parce que la visite des bâtiments comprenait les fermes que possède le collège. Cet inventaire est aujourd'hui déposé aux archives municipales³⁵.

La mise en possession proprement dite a eu lieu le mardi 2 juillet. Elle s'est faite dans les conditions prévues par l'article sept de même déclaration, à savoir en présence d'un juge royal, de Louis Desoeuvres conseiller de ville, et de dom Rosman nouveau principal et fondé de procuration du régime de la congrégation de Saint-Maur. Les remontrances du Parlement

³³ D. Julia, « Les bénédictins et l'enseignement aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », in *Sous la règle de St Benoît*, Genève-Paris, 1982, p. 360.

³⁴ A. D. Yonne, D3.

³⁵ A. M. Auxerre, GG165.

de Paris vues précédemment n'ayant pas été retenues, la congrégation n'était en fait que la dépositaire de biens qui appartenaient à la ville d'Auxerre. Elle était tenue de « rendre lesdits biens dans le même état dans lequel ils lui auront été abandonnés le jour de la prise de possession, & de remettre, soit en argent, soit en rentes de la nature de celle que les gens de main morte peuvent posséder, le montant du remboursement de capitaux appartenant audit collège, qu'elle aurait reçus pendant sa jouissance ³⁶ » si dans le futur elle ne se chargeait plus de desservir le collège. Cette disposition de l'article six de la déclaration du roi était complétée par celle de l'article neuf qui déclare : « Ladite Congrégation sera chargée de toutes les réparations, reconstructions & entretien des bâtiments & biens, dont la jouissance & administration lui appartiendra en vertu des présentes. Mais, dans le cas où elle jugerait nécessaire de faire des constructions nouvelles, ou des améliorations audits biens, elle se retirera pardevers Nous pour en obtenir la permission : & en cas de dépossessions desdits biens, elle sera remboursée du prix des constructions & améliorations que Nous lui auront permis d'entreprendre ³⁷. »

Et le 28 novembre 1777, dom Rosman fut mis en possession du reliquat des comptes de l'ancienne administration qui s'élevait à la somme de trois mille vingt trois livres quatre sols et neuf deniers comme le montre un document conservé aux archives départementales ³⁸.

Il n'existe guère de renseignements sur les premiers pas de la nouvelle école. Tout semble porter à croire que la rentrée a bien eu lieu comme à son habitude début octobre. On sait néanmoins que dom Rosman a bien reçu le plan d'éducation pour les élèves des écoles militaires, rédigé par le comte de Saint-Germain ministre de la guerre, car il est aujourd'hui déposé aux archives départementales de l'Yonne ³⁹. Ce plan avait en effet été envoyé à tous les principaux des douze écoles militaires de province afin de leur expliquer ce que le pouvoir royal attendait d'eux en matière d'éducation des pensionnaires.

On sait également que dom Rosman a écrit au ministre. Sa lettre avait trois objets. « le premier de représenter que les élèves du Roy ne peuvent avoir chacun une chambre séparée dans le Collège d'Auxerre, sans s'ôter la faculté de recevoir aucuns élève externe. Le second d'obtenir en gratification un quartier d'avance de la pension des 50 élèves qui doivent un jour être placés à l'école militaire d'auxerre. Et le troisième de faire expédier des provisions du Roy au médecin et chirurgien de votre maison ⁴⁰. » A ces trois demandes il lui fut répondu

³⁶ A. D. Yonne, D3.

³⁷ A.D. Yonne, D3.

³⁸ A.D Yonne, D9.

³⁹ A. D. Yonne, D3.

⁴⁰ A. D. Yonne, D3.

négativement sous le prétexte que les autres écoles militaires n'ayant pas fait semblables demandes, celle d'Auxerre pouvait bien s'en passer. Il ne faudrait pas avantager une maison plus qu'une autre.

En ce qui concerne l'administration quotidienne du collège qui a dû se mettre progressivement en place et s'imposer jusqu'en 1789, il n'existe pas beaucoup plus de renseignements. Il n'existe par exemple, aucun registre comparable à celui que tenait l'ancienne administration pour chaque réunion du bureau. Les comptes sont les seules traces qui restent de la gestion du collège par les bénédictins de Saint-Maur. Mais même si on ne possède pas de documents relatifs à la gestion quotidienne de l'établissement, il reste toujours ceux qui concernent des événements plus singuliers.

c) Des difficultés dans l'administration.

En effet tout au long de la décennie 1780-1790, l'histoire du collège fût marquée une fois de plus par des événements qui troublèrent la quiétude que l'on croyait retrouvée avec l'instauration de l'école militaire dans ses murs en 1777. Il n'en fût rien, et par deux fois la tranquillité fût rompue. Il faut donc s'attarder maintenant sur ces deux affaires, en essayant de les éclairer d'un jour nouveau.

En 1783, le principal de l'école dom Rosman fut destitué de son poste par le chapitre général de St Denis. Non pas que ses talents pour l'éducation fussent remis en causes, c'est sur sa gestion de l'établissement qu'il fut attaqué. On lui reproche d'avoir fait contracter au collège des dettes considérables. Il est remplacé par un jeune professeur d'humanités venu de Lyon du nom de Dom Rousseau. Ce dernier restera en poste jusqu'en 1788, date qui marquera le retour et la réintégration dans ses fonctions de dom Rosman. Une de ses lettres nous apprend qu'il passa ces cinq années loin d'Auxerre à Pontlevoy, autre école royale militaire tenue par la congrégation de Saint-Maur.⁴¹ On ignore tout des fonctions qui furent les siennes durant cette période.

A première vue cette destitution n'a rien de très surprenant puisqu'elle est parfaitement conforme à la déclaration du roi du 31 octobre 1776 qui modifiait les constitutions de la congrégation : « Les supérieurs qui seront chargés de la desserte de collèges de plein exercice, pourront être continués dans les fonctions de leurs offices au-delà du terme de six années, ou en être retirés, sans autre forme de procès, par les chapitres généraux⁴². » Une destitution qui

⁴¹ A. D. Yonne, D3.

⁴² A. D. Yonne, D3.

était certes parfaitement légale, mais qui allait à l'encontre de l'esprit de cette déclaration qui avait pour but d'instaurer de la stabilité et de la continuité au sein des maisons d'éducation. Parfaitement légale, mais qui était en contre sens avec la volonté du maréchal de Ségur qui avait écrit pendant le chapitre « pour qu'il n'y fut fait aucun changement relatif aux principaux des écoles militaires ⁴³ » ou encore avec l'avis du chevalier de Reynaud sous inspecteur des écoles militaires qui affirmait « qu'il était essentiel de maintenir dom Rosman ⁴⁴ ». Il apparaît de plus à la lecture d'un *Etat temporel de l'abbaye et du collège d'Auxerre le 09 octobre 1783, époque de la sortie de dom Rosman* ⁴⁵, que l'accusation faite sur la gestion de l'école n'était pas valable. On peut noter toutefois que l'impartialité de ce document peut être remise en cause car il a été écrit pour la défense de Dom Rosman.

Contrairement à Moiset qui se refusait à interpréter ces faits et écrivait : « Où était la vérité dans ce débat passionné ? On n'a rien rencontré qui permit de l'entrevoir ⁴⁶. », il est possible d'apporter un éclairage nouveau sur cette affaire. En effet, si l'on se penche sur l'histoire de la congrégation de Saint-Maur, on s'aperçoit que la fin de l'Ancien Régime fut pour elle une période de troubles. Nombre de moines réclamaient alors des « mitigations », c'est à dire des adoucissements à la règle quotidienne. C'est dans un climat de contestations, d'intrigues, de polémiques, voir de dénonciations, que s'était tenu le chapitre de 1783 qui avait marqué la destitution de dom Rosman, tandis qu'à contrario celui de 1788, qui était à l'origine de son retour, correspondait à une période d'accalmie. C'est pour cela qu'il est possible de penser que cette destitution du principal du collège d'Auxerre était plus directement liée aux troubles internes à la congrégation qu'à des difficultés d'ordre économique. Cette explication permet de mieux comprendre par exemple cette phrase de dom Rosman : « On aura peine à croire qu'une diffamation qui a balancé sa recommandation du ministre, et les suffrages les plus honorables réunis en faveur de Dom Rosman, ait été hasardée sans preuve, sans examen, sans avoir rien vérifié, sur une simple déclaration provoquée contenue dans quelques lignes écrites par un religieux dans l'agitation du mécontentement ⁴⁷. »

Cette hypothèse est d'autant plus probable qu'en 1785 le chevalier de Reynaud inspecteur des écoles militaire, attribuait la réussite de l'école de Thiron en partie « à

⁴³ A. D Yonne, D3.

⁴⁴ A. D. Yonne, D3.

⁴⁵ A. D. Yonne, D9.

⁴⁶ C. Moiset, « Le Collège Royal Militaire d'Auxerre », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1893.

⁴⁷ A.D. Yonne, D10.

l'éloignement des troubles qui affectent alors la congrégation de Saint-Maur⁴⁸ ». Voilà qui suppose que les troubles ont parfois pu empêcher le bon fonctionnement de certaines maisons d'éducation. Auxerre qui contrairement à Thiron était située plus directement dans l'aire d'influence du siège de la congrégation, fixé à Saint-Germain-des-Prés, en est peut être l'illustration. Mais c'est une crise toute relative qu'a traversé l'établissement en comparaison de celle qu'a connu Beaumont-en-Auge, où le principal dom Cardon « victime des conflits internes, doit quitter la direction du collège pour se réfugier à Pont-l'Évêque d'où il garde une autorité occulte sur le collège⁴⁹ ». Voilà pour ce qui concerne la première affaire.

La seconde dissension éclata le 13 décembre 1789 alors que les députés de tous les ordres, corps et corporations de la ville d'Auxerre étaient réunis pour renouveler les membres du comité. Se présentaient comme députés des bénédictins, dom Rebregot et dom Précieux. Or ceux-ci ne portaient ni la coiffure ni le costume de leur ordre, et il apparaît bien vite qu'ils étaient là « malgré le refus du prieur de ladite communauté⁵⁰ » qui n'était autre que dom Rosman. Il est intéressant de noter que jusqu'à ce jour ce n'était pas eux qui se rendaient à la municipalité, mais dom Latour ou dom Gendet, deux amis du prieur. Ils furent tout de même admis dans l'assemblée mais sans y avoir voix délibératoire, ce qui les cantonnait quasiment dans un rôle de spectateurs. Les deux religieux contestèrent cette décision et furent priés de se retirer ce qu'ils firent sur-le-champ.

Le même jour, un paquet adressé au bureau de la ville et cacheté des armoiries de l'abbaye saint-Germain d'Auxerre, était jeté dans la boutique du sieur Robin marchand en pharmacie. « Ledit paquet ayant été ouvert, s'y est trouvé une lettre soussignée des sieurs Rebregot, Précieux, Vincent, Croze, Vaudrey, Lemaire, Douilly et Cumont, bénédictins et professeurs du collège de cette ville, et par laquelle ils préviennent le bureau, entre autres choses de pourvoir dès demain matin, aux parties de l'éducation qu'on leur avait confié⁵¹. » C'est ainsi que le collège s'est retrouvé démuné de la majorité de ses professeurs du jour au lendemain. La municipalité se voit obligée d'écrire au T. R. P. des bénédictins pour lui demander l'obédience des professeurs démissionnaires ainsi que leur remplacement. Parallèlement, les chanoines de la cathédrale proposent d'occuper les chaires laissées vacantes en attendant l'arrivée desdits remplaçants. Proposition rejetée par dom Rosman qui déclara que toutes les chaires étaient remplies et que l'éducation publique ne souffrait pas. Pourtant

⁴⁸ M. M. Compère, D. Julia, *Répertoire des collèges français, XVIème-XVIIIème siècles, t.2 : France du Nord et de l'Ouest*, Paris, Editions du C.N.R.S. – Service des Publications de l'I.N.R.P., 1988, p. 653.

⁴⁹ M. M. Compère, D. Julia, *Répertoire des collèges français, XVIème-XVIIIème siècles, t.2 : France du Nord et de l'Ouest*, Paris, Editions du C.N.R.S. – Service des Publications de l'I.N.R.P., 1988, p. 97.

⁵⁰ A. M. Auxerre, BB37.

⁵¹ A. M. Auxerre, BB37.

les anciens professeurs refusaient de partir tandis que les nouveaux refusaient de venir tant que les premiers seraient toujours là.

Tout sembla vouloir rentrer dans l'ordre lorsque les lettres d'obédience du Supérieur Général du 21 décembre 1789 envoyèrent : « dom Précieux à Sainte-Colombe de Sens, dom Rebregot à Chalon sur Saône, dom Vincent à Molesmes, dom Croze à Saint-Seine, dom Cumont à Saint-Rémy, dom Vaudrey à Molesmes, dom Tachereau à Saint-Benoît-sur-Loire, dom Lemaire à Moutiers-Saint-Jean, dom Douilly à Vendôme. »⁵² Seuls dom Vincent, dom Croze et dom Rebregot ne purent se rendre aux monastères indiqués. Le premier trouva refuge dans sa famille, tandis que les deux autres essayèrent de revenir en demandant l'arbitrage de la municipalité qui déclara « ne pouvoir prendre aucune part audit objet ⁵³ ».

Pourquoi ces événements se sont-ils produits ? Apparemment les troubles politiques liés à la Révolution auraient ravivé les anciennes querelles. Dom Yves Chaussy indique que d'après dom Rebregot « c'est l'envoi d'un don patriotique à l'Assemblée nationale par la communauté, qui avait d'abord indisposé le prieur ⁵⁴ ». Ces dires tendraient à être confirmés par le prieur lui-même qui déclarait à la municipalité le jour où l'affaire éclata, qu'il avait déjà écrit au T. R. P. général avant le début de cette affaire « à raison de premiers troubles qui s'étaient élevés dans la communauté depuis quelques temps et qui lui avaient donné lieu de se plaindre desdits professeurs ⁵⁵ ».

Il y a donc fort à parier que ce sont des différences de vues sur des questions d'ordre politique qui seraient à l'origine de cette seconde affaire. Le cas ne serait pas isolé au sein des écoles militaires. Si l'on continue de se référer à Yves Chaussy, on apprend qu'à Sorèze par exemple, deux professeurs nommés dom Mirande et dom Lagardette furent obligés de quitter l'école après avoir brocardé le maire de la ville qui venait d'écrire à l'Assemblée nationale. C'est aussi le cas à Pontlevoy où l'un des professeurs du nom de M. Valant quitta également l'école suite à une déclaration contre le directeur devant le maire de cette ville. Il publia en 1790 un *Discours civique sur l'éducation en faveur du peuple* dans lequel il écrivait qu'il n'appartenait pas aux religieux d'élever les militaires et non plus aux militaires d'élever les religieux.

Comme on vient de le voir, le cas particulier d'Auxerre s'inscrit une fois de plus, dans un mouvement plus vaste à l'échelle nationale. Mais il ne faudrait pas généraliser, les écoles

⁵² Dom Y. Chaussy, *Les Bénédictins de Saint-Maur. t. 1. Aperçu historique sur la congrégation*, Paris, Etudes augustiniennes, 1989, p. 252. L'auteur ne cite pas ses sources.

⁵³ A.M. Auxerre, 1D1.

⁵⁴ Dom Y. Chaussy, *Les Bénédictins de Saint-Maur. t. 1. Aperçu historique sur la congrégation*, Paris, Etudes augustiniennes, 1989, p. 252-253.

⁵⁵ A. M. Auxerre, BB37.

militaires de Beaumont-en-Auge, Thiron ou Rebais par exemple, n'ont apparemment rien connu de comparable.

La dernière crise que traversèrent les bénédictins de Saint-Maur fût la suppression de leur communauté par une décision de l'Assemblée nationale, qui devint effective à Auxerre à l'été 1790, leur fonction d'enseignant leur ayant permis de perdurer jusqu'à la fin de l'année scolaire.

C : La période révolutionnaire.

a) Le vide administratif de l'été 1790.

La suppression de la congrégation de Saint-Maur marqua tout naturellement un tournant dans l'histoire de l'administration du collège. Elle a fait place à un vide dans ce domaine. En effet, même si le gouvernement révolutionnaire a permis aux congrégations enseignantes de terminer l'année scolaire en cours, il n'a mis en place aucune législation constructive afin de remédier au problème qu'il vient de créer. Les pouvoirs locaux en étaient remis à eux-mêmes pour trouver une solution. Dom Rosman, principal du collège a compris parfaitement la situation dans laquelle il se trouvait. C'est pourquoi il décida de prendre les devants. Le 2 juillet 1790, alors qu'il venait de présenter un plan d'éducation au département de l'Yonne, il termina son discours par l'observation que toutes ses propositions pour l'éducation de la jeunesse ne pourraient être correctement appliquées qu'à condition que le collège soit doté d'un bureau. « Sans l'établissement de ce bureau imaginé pour maintenir l'ordre, on pourra dire avec raison que notre plan ressemble à la république de Platon, on dirait que ce plan renferme les rêveries d'un bon citoyen, que sa méthode est bonne, mais qu'elle serait sans succès ⁵⁶. » Il proposa que celui-ci soit nommé bureau de littérature, qu'il soit composé de quatre membres du département, de deux du district, de deux autres choisis par la municipalité et du principal de l'école. Il devrait se tenir de façon mensuelle afin d'avertir les instituteurs de « ce qu'il convient de faire et de ce qui ne se fait pas ⁵⁷ ». Sa fonction la plus importante serait le choix des professeurs.

Outre son contenu, la démarche de dom Rosman permet de voir un nouveau venu parmi les personnes concernées par les problèmes de l'école : l'administration départementale. Pourquoi le principal du collège s'est-il tourné vers elle ?

⁵⁶ A. D. Yonne, L608.

⁵⁷ A. D. Yonne, L608.

b) Le département de l'Yonne et le collège.

La départementalisation telle que l'ont voulu les Constituants avait pour but de créer une nouvelle base territoriale commune à toutes les autorités, quelles soient administratives, judiciaires ou ecclésiastiques. Pour mener à bien ce projet, il fut décidé de créer des administrations départementales. Dans l'Yonne, elle était composée d'une assemblée d'un conseil général de 36 membres, qui se réunissait une fois par an pour une session de quatre à six semaines, et d'un directoire dont les 8 membres étaient élus au sein du conseil général. Cette seconde assemblée était chargée d'expédier les affaires courantes. Le 5 juin 1790, les membres du conseil général se sont divisés en bureaux pour se répartir les différents domaines de compétences du département. Le cinquième et dernier bureau hérita des fonctions les plus variées dont l'enseignement.⁵⁸ De ce fait, l'administration du collège d'Auxerre se retrouvait sous la tutelle de l'administration départementale nouvellement créée, au même titre que toutes les autres maisons d'éducation de l'Yonne. On comprend maintenant pourquoi dom Rosman se retourna vers elle pour présenter son plan d'éducation et demander la création d'un bureau.

Il fût entendu le 31 août suivant, et le département décréta « Que ledit Rosman demeure provisoirement chargé de l'administration matérielle, à condition de remettre au Directoire un état détaillé des revenus des deux maisons, des dettes actives et passives, pour être visés par le Directoire, qui réglera l'emploi qui en sera fait à l'avenir ; Que ledit Rosman sera tenu de présenter tous les trois mois, au Directoire, un état de situation des recettes et dépenses ⁵⁹ ». Cette décision respectait donc l'idée principale de dom Rosman. Il continuait de gérer administrativement l'établissement en compagnie des anciens bénédictins, mais sous le contrôle d'une autorité supérieure. Cette autorité se matérialisait sous la forme d'un bureau de surveillance qui n'entrava en rien les démarches effectuées par dom Rosman. L'administration départementale entretenant à cette époque de bonnes relations avec lui, et le tenant en bonne estime, cela lui permit de garder une part de liberté sur la conduite de l'école, tout en ayant une sorte de garantie apportée par le directoire. Cette décision du département ne faisait qu'aménager la situation qui précédait en 1789. L'administration de l'école militaire d'Auxerre lors des premières années de la révolution offre donc plus une impression de continuité que de rupture, puisque l'ancien principal et son équipe furent maintenus en place.

⁵⁸ J. L. Dauphin, « La création d'un département : émergence d'une nouvelle collectivité », in : *La Révolution à travers un département : Yonne*, sous la responsabilité de L. Hamon, Paris, Edition de la Maison des sciences de l'homme, 1990, p.9-28.

⁵⁹ Cité par C. Cestre, « Le collège d'Auxerre, de 1790 à 1796 », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1910, p. 94.

Inutile de revenir en détails sur l'histoire événementielle de cette administration, cela dépasserait le propos de ce mémoire, et ne ferait que reprendre un travail déjà existant ⁶⁰. Notons tout de même que le département exerça bien son autorité de tutelle sur le collège, qu'elle contrôla les comptes et opéra des inspections comme à l'image de celle de l'été 1791.

Un changement à cette administration s'opéra en janvier 1793 lorsque le département arrêta qu'il serait créé un bureau d'administration dans chaque maison d'instruction publique de l'Yonne, qui aurait pour but de surveiller l'éducation des élèves et les revenus affectés au maintien de ces établissements. Ce bureau se réunissait deux fois par mois. A Auxerre, il était composé de quatre membres de l'administration départementale, deux représentants du district et deux de la municipalité. Le statut particulier d'Auxerre en tant que collège national militaire mettait ce bureau sous la surveillance du ministre de la Guerre. Un économiste fut également nommé mais il était bien spécifié qu'il ne pourrait être également principal. Ces deux personnages étaient tous deux admis au bureau mais n'avaient qu'une voix consultative. Contrairement à ce qui avait été fixé en 1790, on voit se dessiner une réelle volonté de changement et de mise à l'écart des anciens bénédictins. Ils perdirent à cette date, tout contrôle direct sur l'administration de leur établissement. Cela ne faisait que préfigurer ce qui se passerait six mois plus tard. Le 2 juin 1793 dom Rosman fut destitué de son poste pour n'avoir pas de certificat de civisme, et fut remplacé par Jean-Guillaume Balme ancien professeur du collège, secrétaire et ami de l'administrateur du département Maure. Cet événement marquait en quelque sorte la fin de l'école militaire d'Auxerre puisque à la suite de cet événement les autres professeurs ecclésiastiques donnèrent leur démission. La convention supprimait officiellement les écoles militaires le 9 septembre suivant.

Pour finir sur ce point, on peut noter que le bureau institué en janvier 1793, marquait le retour de la municipalité dans la gestion du collège. Mais en avait-elle été réellement éloignée depuis 1777 ?

c) Le retour de la municipalité.

La dernière fois que nous avons vu que la ville d'Auxerre fut directement intéressée par l'administration du collège, ce fut en juillet 1777 lors de la prise en possession de l'établissement par la congrégation de Saint-Maur en présence du conseiller de ville Desoeuvres. A partir de cette date le collège n'appartenait plus à la municipalité que de façon

⁶⁰ C. Cestre, « Le collège d'Auxerre, de 1790 à 1796 », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1910, p. 79-183.

théorique comme cela a été vu précédemment. Mais quelles furent les relations entre celle-ci et les bénédictins ? Il n'existe pas beaucoup d'éléments pour répondre à cette question. Le registre des délibérations de la ville mentionne en date du 29 août 1779 une « députation des représentants du collège pour inviter le bureau à un exercice et faire la distribution des prix⁶¹ ». Cette invitation a été acceptée, mais c'est la seule dont il est fait mention dans les registres de délibérations, ce qui ne veut pas dire pour autant que la municipalité n'aie pas assisté aux remises de prix des autres années. Il semble que les relations entre la ville et le collège s'en soient tenues au strict minimum jusqu'en 1790, date à laquelle un nouveau conseil municipal fût élu. Il ne faut pas perdre de vue que la ville avait par le passé été favorable aux professeurs jansénistes. Il reste toutefois bon de noter cette demande du cahier de doléances de la ville d'Auxerre : « Lesdits députés demanderont que l'éducation de la jeunesse de tous les ordres, soit prise en considération ; les mœurs, les talents et les services en dépendent : en conséquence, qu'il soit fait un plan d'étude, par des savants, lequel sera commun à tous les collèges et universités⁶². » Peut-on voir ici une critique contre un collège que le statut d'école royale militaire destiné plus spécifiquement à l'enseignement de la jeunesse d'un ordre : la noblesse ? Probablement.

Après l'élection de la nouvelle municipalité, les rapports entre l'école et le conseil furent un peu plus fréquents. Doit-on attribuer ce rapprochement à ce changement ou tout simplement aux événements imposés par la nouvelle situation politique ? En effet, on voit aussi bien une invitation à la remise des prix, que des visites liées aux mesures prises pour les religieux, ou encore des invitations pour que les élèves de l'école participent aux festivités du 14 juillet 1791. La réponse est certainement un peu des deux.

Au-delà de ces questions, le grand problème de la municipalité lors de ces premières années de la révolution, concerna l'usage des bâtiments du collège. Le 30 avril 1790, le conseil municipal recevait la visite de membres de l'administration du département qui déclarèrent « avoir été chargés (...) de chercher dans la ville un local propre à servir d'hôtel dudit département, que de tous les lieux qu'ils ont vus, aucun ne leur paraît plus convenable que le collège⁶³ ». Le 22 juin la proposition d'échanger le collège contre l'abbaye St Germain qui était devenue bien national, était faite à la municipalité qui en référa le 27 au conseil général de la commune. La demande fut acceptée à la condition que le département se charge de faire les réparations nécessaires à l'abbaye « pour mettre les bâtiments de la dite abbaye en

⁶¹ A. M. Auxerre, BB36.

⁶² A. M. Auxerre, BB37.

⁶³ A. M. Auxerre, 1D1.

état de recevoir le collège et un pensionnat convenable ⁶⁴ », qu'une rente de 3000 livres qui avait été allouée au collège par la municipalité lui soit rendue, et que le département veille à ce que le collège ait des revenus suffisants pour remplir sa mission. Mais la démarche n'aboutit pas. Pourtant, elle avait l'appui des professeurs, qui avaient déjà transporté cinq classes d'externes et la quasi-totalité du pensionnat à l'abbaye en 1788 pour cause de mauvais état des locaux du collège. Mauvais état constaté par des experts le 03 septembre 1790. C'est pourquoi dom Rosman revint à la charge le 11 février 1791 en adressant, avec le consentement du département, une longue pétition à l'Assemblée nationale : « L'église de St Germain par un décret de l'assemblée nationale vient d'être conservée comme chapelle du collège ce qui fait préjuger que le collège sera conservé dans l'abbaye St Germain. En effet messieurs, c'est le parti le plus avantageux que l'assemblée nationale puisse prendre. L'ancien collège est peu propre par sa distribution à contenir un pensionnat, une grande partie de ses bâtiments menacent ruine, ce que le département a fait constater l'année dernière. La maison de St Germain offre un local plus étendu, plus commode, plus solide et l'air le plus salubre qu'on puisse désirer. On peut ajouter à ces raisons de convenance que l'emplacement de l'ancien collège est dans une position à être vendu plus avantageusement que la maison de St Germain qui par son site et la vétusté de sa bâtisse n'est d'aucune de fait et ne peut convenir qu'à un collège ⁶⁵. »

Après de nombreux renvois entre la municipalité, le district d'Auxerre, le directoire du département de l'Yonne et les comités ecclésiastiques et d'aliénation, la ville accepta finalement d'échanger les bâtiments du collège contre ceux de l'abbaye Saint-Germain, bien qu'entre temps l'administration départementale se fut définitivement installée dans l'ancien évêché (le 27 avril 1791). Le transfert de l'école vers ses nouveaux locaux était effectif à la rentrée d'octobre 1792.

Finalement la municipalité réintègrera l'administration du collège en janvier 1793, lorsque sera créé comme nous l'avons vu précédemment, un bureau d'administration. Quelques 17 années après la fondation de l'école militaire, la ville d'Auxerre retrouvait une influence directe sur l'éducation de sa jeunesse.

⁶⁴ A.M. Auxerre, 1D1.

⁶⁵ A. D. Yonne, L606.

CHAPITRE DEUXIÈME : LES BÂTIMENTS.

A quoi ressemblaient les murs du collège d'Auxerre lorsque celui-ci a accueilli en 1777 l'une des douze écoles royales militaires nouvellement créées ? Se démarquaient-ils d'une façon ou d'une autre de ceux qu'il était possible de rencontrer en Bourgogne ou dans le reste du royaume de France ? Que sont-ils devenus lorsque éclata la Révolution ? Et surtout, question de première importance, le nouveau statut du collège a-t-il eu une quelconque influence sur ces bâtiments hérités du passage des Jésuites à Auxerre ?

A : Une visite des locaux.

a) Présentation du plan.

« Le collège d'Auxerre, sauf pendant la Révolution où il servit de magasin militaire, n'a jamais changé de destination jusqu'à nos jours. Les bâtiments qui s'offrent au regard en pénétrant dans le lycée actuel, correspondent exactement aux plans anciens qui ont été conservés ⁶⁶. » Certes, une visite du Lycée Jacques Amyot d'Auxerre, héritier de l'ancien collège, permet de se faire une certaine idée de ce qu'a pu être cet établissement à la fin du XVIII^e siècle, mais il faut toutefois relativiser cette vision des choses. Si les façades sont toujours les mêmes que par le passé, comme en rend compte la couverture de ce mémoire, ce n'est plus le cas des intérieurs loin s'en faut, exception faite de la bibliothèque. De même, l'ancienne porte d'entrée a laissé place à une grille en fer forgé. Il est donc aujourd'hui difficile d'avoir une idée précise de la façon dont étaient ordonnés les bâtiments de l'école royale militaire d'Auxerre. Pour ce faire, il faut s'en remettre aux nombreux plans du collège qui ont été conservés aux archives départementales de l'Yonne ⁶⁷. Hélas, sur la petite vingtaine qui est mis à disposition, il n'en existe qu'un qui soit précisément daté. Il fut tracé en 1720. Qu'il s'agisse d'un plan d'ensemble, d'un plan détaillé d'un étage ou de la répartition d'un escalier, la seule indication chronologique dont on dispose pour tous les autres, est celle du siècle. Mais il est tout de même possible de faire un premier tri parmi tous

⁶⁶ P. Delattre [dir.], *Les établissements des Jésuites en France, tome 1*, Enghien (Belgique), De Meester frères, 1949, p. 443.

⁶⁷ A. D. Yonne, D.4

ces documents pour savoir lesquels sont susceptibles de représenter le collège tel qu'il a pu exister dans les années 1780.

Il faut préciser que malgré ce qui est indiqué, certains plans conservés aux archives départementales de l'Yonne, ne représentent pas réellement le collège d'Auxerre. En effet, le plan de 1720 précédemment cité indique que l'aile centrale des bâtiments du collège n'avait pas encore été construite à cette époque. Or un document hélas non daté ⁶⁸, montre que la construction de cette nouvelle aile par les Jésuites entre 1720 et 1763 n'allait pas de soi. Ce document évoque la possibilité de transférer le collège le long de la rue du champ (actuelle rue Michelet) ou de construire un nouveau corps de logis sans que celui-ci fasse pour autant la jonction entre les deux bâtiments déjà existants. C'est vraisemblablement d'un de ces projets que témoignent 4 des plans aujourd'hui conservés aux archives départementales de l'Yonne.

De même, tous les documents ne faisant pas figurer le grand escalier qui occupait la partie centrale de cette même aile construite après 1720, ne peut convenir. En effet, cet escalier fut construit par les jésuites avant leur expulsion en 1762.

La partie précédente a montré que conformément à la déclaration du Roi portant règlement pour le collège d'Auxerre, un inventaire complet avait été effectué au cours de l'été 1777. C'est sur la visite des bâtiments contenue dans celui-ci qu'il faut s'appuyer, afin de déterminer lequel des différents plans restants est le plus à même de représenter l'école royale militaire. « Cette partie de bâtiment à gauche de la cour est divisée par un corridor qui communique à une basse cour située au levant et au derrière du bâtiment formant les classes ⁶⁹. » Il n'y a qu'un seul plan qui indique à la fois l'existence d'un corridor dans l'aile gauche du collège ainsi qu'un passage depuis celui-ci vers la basse cour. L'attention se porte donc tout particulièrement sur lui, surtout qu'il fait également mention de l'utilisation du rez-de-chaussée de cette aile comme salles de classes. Ce document est reproduit en page 32 de ce mémoire. Il y a de fortes chances pour que ce plan soit l'objet tant recherché, d'autant plus que d'autres éléments viennent étayer cette hypothèse. L'inventaire indique que le rez-de-chaussée de cette même aile se composait de six salles et un corridor en 1777, et c'est exactement ce qui figure sur le plan.

La basse cour du collège telle qu'elle est représentée sur ce plan, est conforme à celle qui est décrite dans l'inventaire : « une halle où était autrefois un pressoir de cinquante pieds de longueur sur trente cinq de largeur, écurie ensuite pratiquée dans un renforcement ne faisant point partie de la cour de treize pieds en carré, bûcher compris dans la dite basse cour de

⁶⁸ A. D. Yonne, D9.

⁶⁹ A. M. Auxerre, GG165.

neuf toises de longueur sur neuf pieds de largeur supporté par sept poteaux, couvert en appentif ⁷⁰. » On retrouve tous ces attributs, que ce soit l'écurie dans son renforcement clairement marqué, le bûcher ou encore les commodités dont il est fait mention dans un autre passage de l'inventaire.

Le troisième et dernier point qui permet de trancher la question est la couleur utilisée pour représenter ce qu'il est bon de supposer être le bâtiment du jardinier. Le plan n'indique hélas pas la façon dont est utilisée cette partie du collège. Mais, c'est le seul endroit où la couleur noire n'a pas été utilisée pour représenter les murs. Or, si l'on se réfère toujours au même inventaire on apprend que ce bâtiment est construit en bois et non pas en pierre comme le reste de l'établissement. « ce bâtiment construit en bois est divisé en trois pièces ⁷¹. » Ce changement de couleur n'est certainement pas dû au hasard, et il n'est pas impossible qu'il puisse représenter la différence des matériaux de construction. De plus, si l'on compte le nombre de pièces, on en trouve bien trois ce qui tend à confirmer un peu plus cette hypothèse. Une fois encore, ce plan est le seul parmi ceux conservés aux archives, à présenter cette caractéristique. Ne sont bien sûr citées ici que les similitudes les plus marquantes entre cet inventaire et le plan. Il aurait été possible d'en ajouter bien d'autres comme ce « vestibule entre le passage de la sacristie et cette cour où est un petit escalier qui abreuve deux étages ⁷² ».

Mais ces remarques permettent-elles pour autant d'affirmer que ce plan représente le collège d'Auxerre tel qu'il a pu exister lorsqu'il fût érigé école royale militaire en 1776 ? Les bâtiments qui sont représentés sont-ils ceux qui furent administrés par les bénédictins de Saint-Maur ? Il est évident que non. En effet, même s'il y a présence de nombreuses similitudes avec ce qui est décrit dans l'inventaire de 1777, il reste néanmoins des différences marquantes. En voici deux exemples :

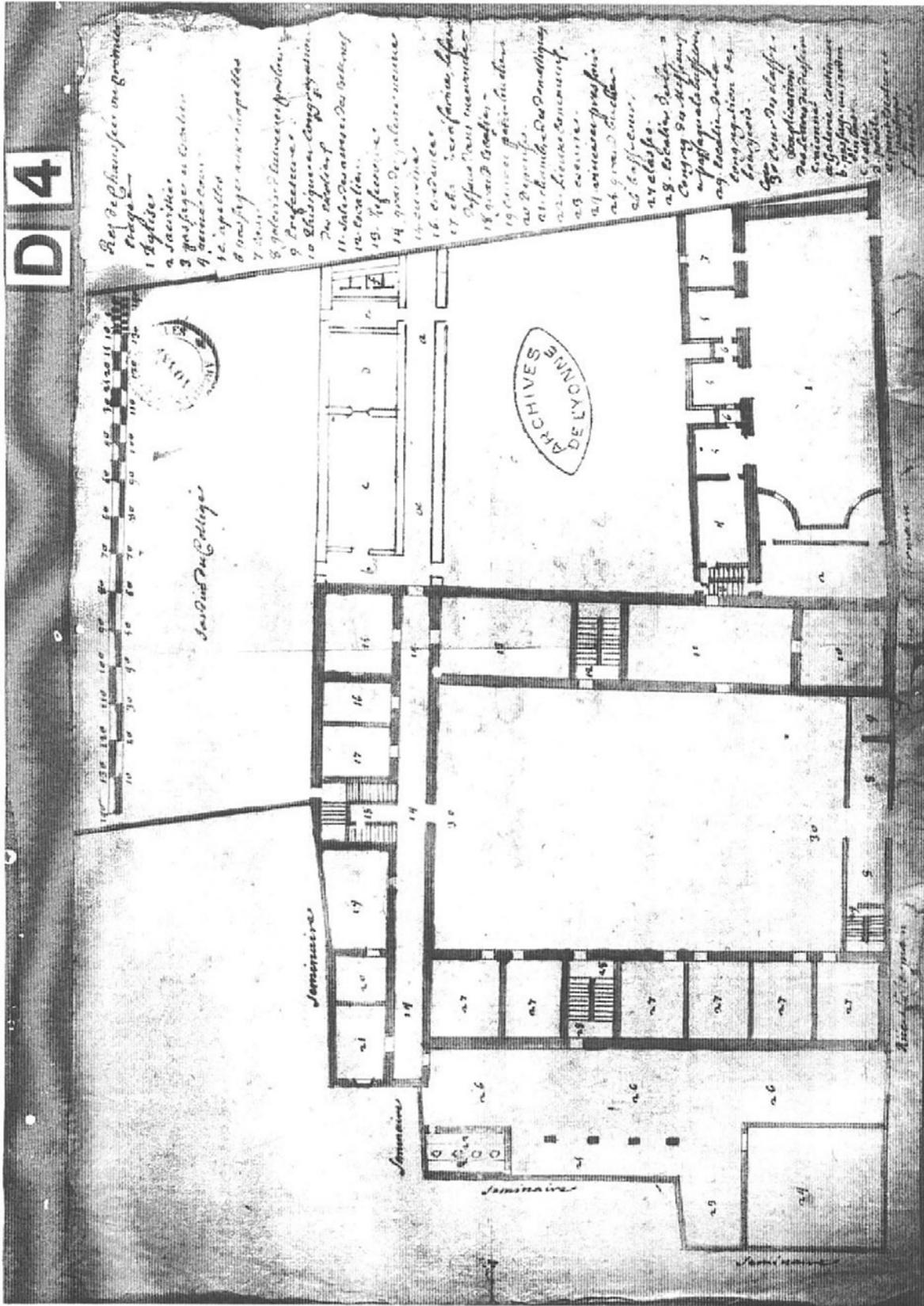
Le premier est la mention dans la légende du plan d'un « escalier de la congrégation des messieurs » ainsi que d'un « escalier de la congrégation des bourgeois. » Il y a de fortes chances pour que les noms attribués à ces escaliers ne correspondent à aucune réalité dans la vie de l'établissement qui est ici représenté, et que ce ne soit que des désignations qui témoignent du passé de l'établissement. Il n'en reste pas moins qu'elles ne réapparaissent dans aucun des documents postérieurs à 1776.

⁷⁰ A. M. Auxerre, GG165.

⁷¹ A. M. Auxerre, GG165.

⁷² A. M. Auxerre, GG165.

D 4



A. D. Yonne, D3.

Le second est l'existence d'un pressoir dans la basse cour du collège alors que d'après l'inventaire de 1777, celui-ci n'existe plus car il fait mention d'une « halle où était autrefois un pressoir de cinquante pieds de longueur sur trente cinq de largeur ⁷³ ».

Que faut-il retenir de toute cette démonstration ? Il n'existe pas à ma connaissance de plan des bâtiments de l'école royale militaire d'Auxerre, tout du moins dans les sources locales. Un plan existe peut-être aux Archives Nationales comme c'est le cas pour l'école de Sorèze ⁷⁴. Le plan proposé page précédente, est celui qui est le plus proche de ce qu'a pu être le collège d'Auxerre à la fin du XVIII^e siècle. Cela n'empêche pas pour autant une étude de ce document car même si toutes ses indications ne peuvent pas être exploitées dans le cadre de ce mémoire, la disposition des bâtiments reste exacte pour la période 1776-1793. C'est pourquoi la brève étude de l'organisation générale des bâtiments qui va suivre va s'appuyer sur ce document.

b) Distribution des bâtiments.

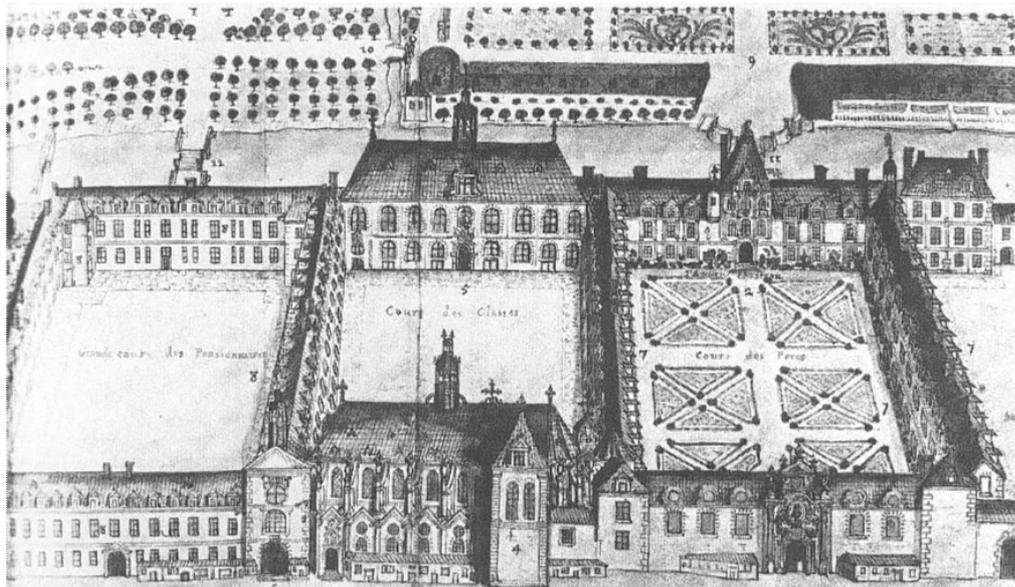
Les bâtiments des collèges ont souvent pour origine une maison donnée par un bienfaiteur afin d'y accueillir et instruire la jeunesse de la ville. On a vu dans l'introduction de ce mémoire que ce fut le cas à Auxerre. Le collège des Godrans de Dijon est un autre exemple de cette pratique. Mais dans les deux cas, les Jésuites qui avaient alors la charge de ces maisons d'éducation, ont dû modifier profondément cette donation pour la rendre apte à assurer ses fonctions. Parfois des maisons voisines ou des terrains étaient achetés afin de permettre au collège de s'agrandir. Bien souvent, de nouveaux bâtiments voyaient le jour et s'ajoutaient aux anciens. Dans tous les cas ces changements étaient dictés par la situation particulière de l'établissement dans le tissu urbain déjà existant. A première vue donc, chaque collège était un cas particulier. Pourtant, il existait bien des règles générales en ce qui concernait la façon dont devaient être organisés les bâtiments des collèges sous l'Ancien Régime. « Les collèges des Jésuites et des Oratoriens présentent souvent un plan analogue : une église s'ouvre sur la rue pour permettre aux fidèles d'y venir assister aux offices et écouter les prédications ; les bâtiments s'ordonnent autour d'une seule cour dans les petites villes. Le plan comprend en général deux cours, l'une réservée aux classes, bordée le plus souvent d'une galerie, tout au moins du côté de l'église, l'autre desservant ce que les Jésuites

⁷³ A. M. Auxerre, GG165.

⁷⁴ J. Fabre de Massaguel, *L'École de Sorèze de 1758 au 19 fructidor an IV (5 septembre 1796)*, Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse, Etudes d'histoire méridionale n°2, 1958.

appelaient la résidence, c'est à dire l'habitation des Pères et élèves. [...] Des communs donnent sur les jardins ou sur une cour de service ; ils comprennent les écuries, la dépense, la cuisine, le bûcher ⁷⁵. » Ces lignes vont montrer que l'école militaire d'Auxerre, héritière directe des bâtiments laissés par les Jésuites après leur expulsion du royaume de France en 1762, était la parfaite illustration de ces quelques lignes tirées des travaux de Louis Hauteceur.

L'espace scolaire devait inspirer la règle. Il s'organisait presque toujours autour d'un système de cours formées par les bâtiments. Toujours d'après Hauteceur, il semblerait que ce choix répondait plus à des soucis d'ordre économique et de régularité, qu'à une véritable doctrine architecturale. En effet, le plan rectangulaire était plus facile et plus rapide à exécuter. L'archétype de cette distribution est offert par le collège de La Flèche qui tout comme Auxerre était également une école royale militaire. En voici une vue tirée d'un ouvrage de Marie-Madeleine Compère qui permet de bien comprendre cette organisation type des collèges ⁷⁶.



Ecole de taille beaucoup plus modeste, Auxerre présentait une reprise de cette organisation à une échelle moindre. Là où le collège de La Flèche pouvait se permettre de posséder une cour pour le pensionnat et une cour pour les classes, celui d'Auxerre devait organiser ces deux fonctions autour d'une seule et unique cour. Le plan de la page 32 montre

⁷⁵ L. Hauteceur, Histoire de l'architecture classique en France. L'architecture sous Henry IV et Louis XIII. La Reconstruction de la France et l'architecture religieuse, Paris, A. et J. Picard et C^{ie}, 1966, p.258.

⁷⁶ M. M. Compère, *Du collège au lycée (1500-1850)*, Gallimard, 1985.

bien cet aspect de l'organisation spatiale du collège, le numéro 30 de la légende porte d'ailleurs le nom de « cour des classes ». Cette cour était formée par trois corps de logis, dont le plus ancien formait l'aile droite de la cour. C'est le bâtiment d'origine du collège tel que le décrivait déjà Jacques Amyot en 1589 : « Un corps de logis de vingt-cinq toises de long et 32 pieds de hauteur à troyes étages. » Puis vint s'ajouter le bâtiment formant l'aile gauche et enfin l'aile centrale après 1720, comme il en a déjà été question ci-dessus.

Tout comme pour La Flèche, le jardin de l'école d'Auxerre était situé derrière les bâtiments et formait une sorte de seconde cour. Le plan présenté page 4 ne représente pas ce jardin, il se contente d'en indiquer l'emplacement. Néanmoins, si l'on se réfère à des plans antérieurs à celui-ci, ainsi qu'à l'inventaire de 1777, on peut déduire que ce jardin se composait de deux terrasses d'agrément (le petit et le grand jardin) ainsi que d'un verger. Le procès verbal de l'état du collège en 1788 montre qu'une partie du jardin a été utilisée pour former une cour des exercices : « La cour des exercices, elle a été prise dans une partie du jardin le terrain en a été baissé et huit pieds sablé à plusieurs reprises et séparé du grand jardin par un mur qui forme terrasse de 6 à 7 pieds de haut dans toute la largeur de la cour avec un revêtement en pierre dur ⁷⁷. »

La chapelle du collège, aujourd'hui détruite et remplacée par le bloc scientifique de l'actuel lycée Jacques Amyot, était accolée à une aile de la cour des classes, situation là encore assez classique et très proche des plans adoptés alors pour les couvents, ce qui témoigne parfaitement d'une volonté d'encadrer les élèves au maximum. A Auxerre, la chapelle était édifiée de manière à ce que son axe soit parallèle à la rue qui longe la façade principale du collège. Bien que cette solution ait l'avantage de lui donner une place tout à fait privilégiée au sein de l'établissement, elle avait l'inconvénient de ne pas lui donner de façade proprement dite et ne s'ouvrait sur la rue que par une porte latérale, percée dans l'un de ses cotés. En outre, le chœur, qui ne pouvait prendre jour que par derrière, et était nécessairement obscur. Un choix architectural très répandu à l'époque et qui n'avait donc rien de très original. On retrouve par exemple cette solution au collège des Godrans, dans une salle que les Dijonnais connaissent bien puisqu'elle est aujourd'hui occupée par la salle d'étude de la bibliothèque municipale. « Dans la majorité des cas, l'église fait intimement partie de l'édifice et en constitue un des éléments. La tâche de l'architecte était précisément de l'intégrer aux bâtiments existants à l'époque de la construction ⁷⁸. » D'après Pierre Moisy ⁷⁹,

⁷⁷ A. D. Yonne, D10. Les « exercices » désignaient les manœuvres militaires.

⁷⁸ P. Moisy, *Les églises des Jésuites de l'ancienne assistance de France*, Rome, Institutum Historicum, 1958, p. 318.

il fut question de construire une chapelle au collège d'Auxerre dès 1585. Deux ans plus tard, le gros œuvre de celle-ci était achevé. Mais en 1636 les Jésuites achetèrent des terrains pour en bâtir une nouvelle, et commencèrent les travaux la même année. Elle fut bénie le 31 décembre 1645. Plus d'un siècle plus tard, cette chapelle était toujours utilisée par l'école militaire. En voici un plan tiré de l'ouvrage précédemment cité :

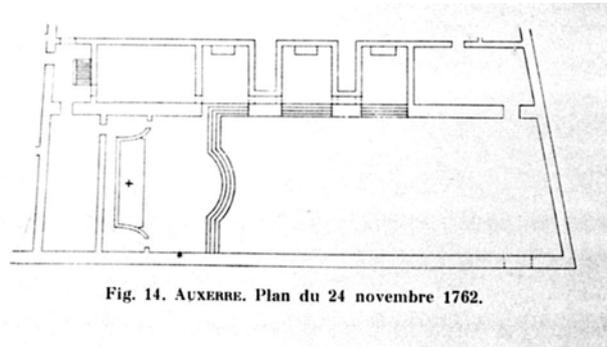


Fig. 14. AUXERRE. Plan du 24 novembre 1762.

On y voit parfaitement l'existence des tribunes qui servaient à recevoir les religieux et leurs élèves de manière à ce qu'ils ne se mélangent pas au public présent dans la nef lors des messes. Un choix qui là encore n'était pas très original, puisqu'il se retrouvait dans tous les autres établissements qui avaient été érigés par les jésuites. On peut toutefois noter la présence des trois chapelles qui reliées par un petit couloir annonçaient le collatéral qui se retrouve dans de nombreux établissements plus récents. Quant à son intérieur, assez sobre avec seulement un autel, il était probablement caractéristique du style post-tridentins.

Enfin, le numéro 26 de la légende du plan indique la présence d'une « *basse cour* » où étaient regroupées des fonctions qui n'étaient pas directement liées à la mission d'enseignement du collège, comme les écuries ou le bûcher.

C'est sur cette notion de répartition des fonctions qu'il faut insister pour en terminer avec ce point. Les bâtiments du collège d'Auxerre étaient distribués autour de cours qui regroupaient chacune des bâtiments aux fonctions spécifiques : Les bâtiments qui entouraient la cour de classes pour tout ce qui concernait les fonctions premières de l'école (classes, pensionnat, cuisine, réfectoire...), la chapelle, qui formait une petite cour avec le bâtiment du jardinier, pour la fonction religieuse, et enfin le jardin et la basse cour dont il a déjà été question. L'école royale militaire d'Auxerre, comme beaucoup de collèges d'Ancien Régime, présentait donc un espace fortement organisé et hiérarchisé. Mais n'était-ce pas là une façon d'inscrire dans la pierre la discipline que l'on souhaitait inculquer aux élèves ?

⁷⁹ P. Moisy, *Les églises des Jésuites de l'ancienne assistance de France*, Rome, Institutum Historicum, 1958, p. 168.

c) Les intérieurs de l'école.

Comme il l'a été précédemment expliqué, il n'existe pas dans les sources locales de document présentant fidèlement l'école militaire. Le plan fourni dans ce mémoire est celui du collège qui a existé avant 1776. Il est donc difficile de se faire une idée de la façon dont étaient disposées les différentes pièces à l'intérieur des bâtiments. Le seul témoin de cette époque est la bibliothèque, toujours conservée telle qu'elle depuis sa construction au XVIII^e siècle, et dont rend compte la photographie ci-dessous. La seule autre information dont on dispose est que le collège possédait deux étages ainsi que des combles pour chacun des trois corps qui forment la cour des classes⁸⁰. Cela implique que cette partie du mémoire se bornera à dresser un catalogue des différentes catégories de salles qui se trouvaient à l'intérieur du collège. Ce sont principalement l'inventaire du mobilier du collège dressé en 1777⁸¹ et le procès verbal de l'état du collège en 1788⁸², qui ont permis de dresser ce catalogue. Cette démarche est la seule qui permette d'entrevoir quelque peu ce que pouvait être une maison d'éducation à la fin du XVIII^e siècle.



Le nombre de pièces directement utilisées pour l'éducation des élèves a augmenté entre 1777 et 1788. A ses débuts, l'école possédait cinq classes, une salle d'étude et un cabinet de physique. Neuf ans plus tard en plus des classes traditionnelles (au nombre de huit, car probablement une par niveau d'étude), venaient s'ajouter les classes de musique (il y a mention de l'existence d'une salle de violon), la salle de danse, et les salles d'expériences.

⁸⁰ D'après l'inventaire de 1777, A. D. Yonne, D4.

⁸¹ A. D. Yonne, D9.

⁸² A. D. Yonne, D10.

Que recouvre ce dernier intitulé ? Difficile de le savoir. On peut supposer qu'il s'agissait là de la nouvelle appellation du cabinet de physique. En 1777 celui-ci contenait un important matériel destiné aux expériences. « Une machine pneumatique, un récipient à boête, un moulinet de fer blanc, la fontaine de compression, balance hydrostatique, le fuseau philosophique avec son plan incliné, machines de mécanique la diagonale des corps, machines de mécanique avec les leviers des trois genres, fourneau chimique avec lampe de fer blanc, entonnoir magique, petite grue de trois pieds de hauteur, machine pour la force centrifuge, une sphère de Ptolémée, un globe terrestre, sphère de Copernic neuve, machine à équation, graphomètre avec son pied, machine à mesurer la pluie comprenant cinq pièces, et plusieurs autres machines de physique de peu de valeur ⁸³. » Il est frappant que tout cet attirail ne soit plus mentionné lorsque fut dressé le procès verbal de l'état du collège en 1788. De même, lorsque dom Rosman présenta son nouveau plan d'éducation devant l'assemblée du département en 1790, il déclara : « Il serait à désirer qu'il y eut dans le collège national du département les instruments nécessaires à la physique expérimentale. Une science qui s'acquière par les yeux se grave bien plus profondément dans l'esprit ⁸⁴. » Qu'était devenu le matériel présent en 1777 ? Était-il devenu suranné ou inutilisable ? Difficile de le savoir.

A toutes ces pièces destinées à l'instruction des élèves, s'ajoutait une grande salle d'étude. Il y a de fortes chances que cette augmentation des salles destinées à l'enseignement n'a pu être réalisée qu'en réhabilitant des anciennes chambres. En effet, l'inventaire de 1777 indique l'existence de dix chambres tandis que celui de 1788 n'en indique que quatre. Bon nombre de professeurs devaient donc dormir à l'abbaye Saint-Germain.

En ce qui concerne l'ameublement de ces salles voilà ce que l'on peut lire pour l'année 1788 : « Les bancs et tables pour les études avec un pupitre fermé à la place de chaque élève, le tout tenant ensemble et fait de beau bois de chesne. Les bancs et tables pour le dessin l'écriture les mathématiques et les tableaux pour les démonstrations ⁸⁵. » Les salles réservées aux leçons d'agrément n'étaient pas non plus dépourvues d'ameublement. Il est précisé qu'il existait du matériel nécessaire pour la danse, ou encore des pupitres pour les salles de musique.

Une autre pièce plus ou moins liée à l'éducation et qu'il est amusant de mentionner, est l'existence d'une salle pour recevoir les parents d'élève. Une pièce qui existait également dans les cloîtres pour recevoir les familles des religieuses. On retrouve cette volonté de ne pas

⁸³ A. D. Yonne, D4.

⁸⁴ A. D. Yonne, L608.

⁸⁵ A. D. Yonne, D10.

voir les enfants mélangés au reste du monde que l'on avait déjà vu pour les tribunes de la chapelle. Comme le montrera la deuxième partie de ce mémoire, les contacts entre les élèves et leurs parents étaient limités au maximum, d'où l'existence de cette salle de réception.

En ce qui concerne les salles qui n'étaient pas directement concernées par l'éducation des élèves, la liste n'est pas moins longue. Elle va de la cuisine à l'infirmerie, en passant par les dortoirs. Ceux-ci étaient en effet au nombre de deux (trois en 1777), un pour les petits et un pour les grands. Il est de même pour les réfectoires. Mais où s'arrêtait la catégorie des « petits » et où commençait celle des « grands » ?

Voilà l'idée que l'on peut se faire de ces lieux à partir des documents conservés : « Les tables des réfectoires des petits avec un beau buffet de bois et chêne avec les bancs des deux réfectoires qui sont tapissés. La tapisserie en papier collée sur toile dans le grand dortoir qui est séparé dans toute sa longueur de 130 pieds par une cloison en charpente à huit pieds d'élévation. 120 lits de sangle avec leur matelas et baldaquin de toile et coton rayé, et deux cent couvertures et oreillers pots de nuit et plusieurs chaises ⁸⁶. » Pour ce qui concerne la cuisine, les inventaires permettent d'imaginer une pièce complètement refaite avec sa cheminée et ses fourneaux flambants neufs ainsi qu'un lavoir. Le tout entouré par de nombreux ustensiles tel un tourne-broche, deux soufflets, un coquemar, trois marmites et différents types de poêles. La liste n'est pas exhaustive. Il est plus difficile de dresser un tableau de l'infirmerie.

Il ne faut pas oublier de noter la présence d'un vestiaire et d'une lingerie. Il y existait des cases pour le rangement des souliers et du linge de chaque élève, ce qui témoigne d'une bonne organisation et d'une grande rigueur. D'autres lieux ne sont que des citations que l'on trouve éparpillées dans les documents, comme par exemple une boutique pour les tailleurs ou une boulangerie. Il n'existe hélas pas d'informations qui permettraient de se faire ne serait-ce qu'une petite idée de ce qu'à quoi ils pouvaient ressembler. L'école possédait également une petite écurie ainsi qu'un poulailler. Au XVIII^e siècle les populations urbaines avaient encore des liens avec le monde rural, et pas seulement par la possession de terres à l'extérieur de la ville, en voici un parfait exemple.

Reste l'église enfin la chapelle qui a laissé heureusement beaucoup plus de traces concernant sa décoration et son intérieur. Elle était décorée par 9 tableaux qui représentaient des religieux, deux reliquaires en bois doré, 7 chandeliers, 5 bancs, 4 pupitres dont un grand avec son marchepied contenant quelques livres religieux. Les trois chapelles sont décorées

⁸⁶ A. D. Yonne, D10.

avec des devants d'hôtel, un tableau pour l'une et un porte bouquets pour l'autre. Quant à la sacristie, elle est abondamment fournie de tous ce qui est nécessaire pour célébrer la messe, depuis un tabernacle aux chasubles, en passant par un encensoir et des calices.

A travers les citations et les exemples donnés dans ces dernières lignes, le lecteur aura pu se faire une idée de ce que pouvait être l'environnement des élèves du collège d'Auxerre en cette fin du XVIII^e siècle. Les inventaires permettent donc de donner des clefs pour se représenter ces lieux. Hélas il n'existe aucune gravure d'époque qui permettrait d'affiner ce travail. Mais quoi qu'il en soit, le collège n'est pas resté un lieu figé entre 1776 et 1777, et c'est ce que va montrer la partie qui va suivre.

B : Les travaux effectués.

a) Une politique de prestige ?

Comme il l'a précédemment été expliqué, l'érection d'un collège en école royale militaire, était généralement une marque de reconnaissance du pouvoir royal envers l'établissement choisi. Même si à Auxerre ce choix répondait à d'autres attentes, il n'en reste pas moins qu'une école militaire était un établissement doté d'un certain prestige. Aussi, n'est-il pas inutile de se poser la question suivante : Les bâtiments du collège d'Auxerre n'ont-ils pas bénéficié d'améliorations qui auraient eu pour objectif de mettre en valeur son nouveau statut ?

Cette question est d'autant plus légitime si l'on se penche sur le cas de l'école de Tournon. Les Oratoriens qui en avaient la charge avaient décidé « d'y envoyer leurs meilleurs éléments afin d'en faire en quelque sorte la « vitrine » pédagogique de la congrégation ⁸⁷ ». A cette politique de prestige clairement affichée venait s'ajouter la construction d'un nouveau bâtiment pouvant accueillir près de trois cent internes. En 1783 la dépense pour les bâtiments et les réparations avoisinait les 375 000 livres. Une dépense trop importante qui entraîna l'arrêt de toute nouvelle construction.

Mais ce ne fut pas le cas à Auxerre, malgré quelques timides tentatives d'améliorations menées lors du premier principalat de dom Rosman. Comme vont le montrer dans les deux parties suivantes, les bâtiments du collège d'Auxerre ont connu un état de délabrement assez

⁸⁷ M. M. Compère, D. Julia, *Répertoire des collèges français, XVI^e-XVIII^e siècles, t.1 : France du Midi*, Paris, Editions du C.N.R.S. – Service des Publications de l'I.N.R.P., 1984, p. 705.

avancé. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la congrégation de Saint-Maur possédait déjà en 1776 de deux « vitrines » pédagogiques grâce aux collèges de Sorèze et de Pontlevoy. Deux établissements qui furent retenus pour faire partie des écoles militaires de province.

b) Un état de délabrement précoce.

Le collège dont hérite la congrégation de Saint-Maur en 1777 est loin d'être flambant neuf. L'état des bâtiments à cette date est indiqué dans le procès verbal de la visite dont ils ont été l'objet au mois de septembre de la même année. Une fois encore, le but ici recherché n'est pas de dresser une liste complète de tout ce qui n'allait pas dans ce collège, mais plus de donner des éléments qui permettent de se faire une idée de l'état de délabrement dans lequel il se trouvait.

Si des carrelages brisés, des portes dont le bois est pourri ou la serrure inutilisable ne sont pas des dégâts bien importants s'ils sont pris séparément, ce n'est pas la même chose si ces travers voient leur nombre se multiplier. Or, le compte rendu de la visite de 1777 fait mention de l'un de ces dégâts pour pratiquement toutes les pièces du collège. C'est ainsi que l'on peut y lire que « La porte d'entrée de l'église à deux vantaux est pourrie, (...) le mur de la clôture du côté de la rue est totalement dégradé, (...) le carreau de ces deux pièces est de nulle valeur ⁸⁸ ». Et ce ne sont là que trois exemples qui se retrouvent tout au long du document. Mais ce n'est pas le plus grave. Car si le bâtiment qui contenait les classes et celui qui se situait au fond de la cour principale étaient dans un état plus ou moins sain, ce n'était pas le cas de celui qui forme l'aile droite. Presque aucune poutre n'y était encore valable : « Nous avons remarqué que la poutre qui porte le plancher est soutenue par un poteau, lequel nous a paru avoir été mis pour décharger cette poutre qui nous a paru bonne, du poids, d'un autre poteau qui supporte une poutre cassée au deuxième étage ⁸⁹. » Il y a une douzaine d'indications de ce genre dans le procès verbal. Bien entendu cela n'était pas sans conséquence et a entraîné des dégâts importants : « Ce corridor est en mauvaises planches clouées sur lambourdes mal nivelé à cause des poutres cassées et ployées ⁹⁰. » Et cela a même été jusqu'à provoquer un abaissement du plafond de l'église. Est-il nécessaire d'en rajouter ? On peut indiquer que le nombre de tuiles manquantes était alors estimé à 15 000 environ !

⁸⁸ A. M. Auxerre, GG165.

⁸⁹ A. M. Auxerre, GG165.

⁹⁰ A. M. Auxerre, GG165.

Bien entendu ce délabrement des bâtiments allait de pair avec un mauvais entretien des possessions de l'établissement. L'exemple le plus significatif est celui de la bibliothèque : « Examen fait des livres étant dans ladite bibliothèque et dans le cabinet au fond il s'y est trouvé une grande quantité de volumes dépareillés tout à fait mal conditionnés et beaucoup de pourris et hors de service le tout au nombre de deux mille quatre cent soixante dix huit et après qu'il a été reconnu qu'ils ne pourraient être d'aucune utilité et même que leur mauvaise et la pourriture étaient capable de causer des dégâts aux autres, nous les avons fait mettre au rebus et ils ont été prisés que pour le papier : soixante six livres ⁹¹. » Que dire de plus ? Si le lecteur n'est pas convaincu du triste état de l'école royale militaire d'Auxerre à ses débuts, il pourra constater par lui-même le peu de mobilier qu'elle possédait alors, en se référant au document présenté en annexe du mémoire.

c) Réaction de dom Rosman et échec final.

Dom Rosman, premier principal de l'école militaire d'Auxerre, ne pouvait pas installer un pensionnat dans un endroit aussi délabré. L'un de ses premiers soucis fut donc apparemment de remédier à cette difficulté. Cette volonté se devine à la lecture des comptes de l'établissement. On y voit que des sommes furent versées à différents artisans comme le couvreur, le serrurier, le plâtrier... On y trouve également des achats de bois de menuiserie, de pierre, de chaux. Mais l'analyse de la part qu'occupaient ces réparations dans la dépense annuelle de l'établissement permet de mieux appréhender cette volonté :

Année	Total de la dépense annuelle	Dépense pour les réparations	Part dans la dépense annuelle
1778	36675 livres	7591 livres	20,6 %
1779	49042 livres	10228 livres	20,8 %
1780	65454 livres	11050 livres	16,8 %
Année scolaire 1783/1784	87819 livres	3094 livres	3,5%
Année scolaire 1785/1786	81703 livres	3028 livres	3,7%

⁹¹ A. D. Yonne, D4.

Il apparaît clairement à la lecture de ce tableau que la remise en état des locaux fût l'une des priorités de dom Rosman. En effet les sommes accordées aux réparations ne cessèrent d'augmenter jusqu'en 1783, et leur part dans la dépense totale restèrent toujours à un niveau élevé. Le procès verbal de l'état du collège en 1788 donne un bilan des travaux effectués par dom Rosman de 1777 à 1783. Ceux-ci sont en effet assez considérables puisqu'ils font état de pas moins de 30 aménagements. Cela va de la construction d'une nouvelle cuisine à la mise en place d'une salle de danse, en passant par des réparations dans la maison de campagne. Cette liste qui est une reprise de celle préparée par l'ancien principal lors de sa destitution, n'a certainement pas été rédigée au hasard puisqu'elle devait lui permettre d'établir sa défense. Aussi l'ordre dans lequel les différents travaux ont été effectués doit-il revêtir une certaine importance.

Le premier évoqué est la destruction de commodités pour les remplacer par une boutique pour un tailleur. Ce n'était là ni une action très importante, ni prestigieuse. Il est donc probable que dom Rosman ait adopté une logique chronologique pour établir la liste des travaux qu'il avait fait effectuer lors de son premier principalat. Dans ce cas, les premières améliorations apportées aux bâtiments qui sont citées par le document, permettent de savoir lesquelles étaient les plus urgentes, et dans la mesure de ses moyens financiers. Ainsi, ce sont la cuisine et les réfectoires qui arrivent dans les premières positions. Des pièces de première importance pour recevoir rapidement des pensionnaires dans de bonnes conditions. Puis viennent les salles des exercices spécifiques à l'école militaire. La salle de danse fut par exemple parquetée, et la salle de violon blanchie plusieurs fois. De même, la cour des exercices a été sablée à plusieurs reprises. Ce sont apparemment les travaux nécessaires pour la réception des élèves du roi qui ont été prioritaires. Puis il a été question des dortoirs et des salles d'exercices, pour enfin finir par les chambres des professeurs, l'infirmerie, la lingerie, la boulangerie ou la plantation d'arbres. Tous ces grands travaux ont été entrecoupés par la création de nouveaux passages entre les différentes salles, la construction de nouvelles commodités, et des améliorations et réparations diverses dans les pièces qui le nécessitaient.

Ces travaux ont-ils pu servir de prétexte pour l'éviction de dom Rosman en 1783 ? Probable puisque celui-ci était accusé d'avoir fait contracter des dettes considérables à l'école. Rien dans les comptes ne permet de voir un endettement qui justifierait cette mesure. Quoiqu'il en soit, l'arrivée de dom Rousseau au poste de principal marqua un tournant dans la gestion du collège. La part des dépenses réservées aux réparations et reconstructions tomba à 3,5% de la mise annuelle. Le nouveau principal devait certainement se contenter d'un entretien minimum, puisque dans l'état qu'il rendit à sa sortie en 1788 ne figure aucune

amélioration dans les biens. L'établissement dont il avait la charge avait-il retrouvé sa bonne tenue grâce aux initiatives de son prédécesseur ? Assurément non, et le manque d'action de dom Rousseau fit retomber l'école dans un état lamentable. Aussi à son retour en 1788, dom Rosman fût-il obligé de transférer une partie de ses élèves à l'abbaye Saint-Germain : « Le mauvais état des bâtiments de l'ancien collège de la ville a forcé, d'après les ordres de M. l'inspecteur, les bénédictins à placer une partie de leurs élèves dans la maison conventuelle de St Germain. Cette translation s'est fait en 1788 ; il y a aujourd'hui cinquante quatre élèves et cinq classes publiques pour les externes ⁹². » Voilà la preuve que le principalat de dom Rousseau fut néfaste pour les bâtiments du collège.

En septembre 1790, deux experts furent chargés par le département de constater l'état des bâtiments du collège. Ils déclarent dans leur rapport « qu'il n'y avait aucun danger ni péril imminent dans l'habitation desdits bâtiments ⁹³ ». Cependant ils avaient observé que des poutres étaient à remplacer, et que les couvertures en tuiles étaient négligées. La somme nécessaire aux réparations urgentes fût alors estimée à 3796 livres. Une somme qui même si elle restait relativement importante, n'était pas extraordinairement élevée. Aussi, peut-on se demander si le tableau dressé par dom Rosman n'était pas légèrement exagéré, afin d'obtenir plus facilement la translation de l'école dans les bâtiments de l'abbaye Saint-Germain, empêchant ainsi qu'elle soit vendue comme bien national.

⁹² A. D. Yonne, L606.

⁹³ A. D. Yonne, L606.

CHAPITRE TROISIÈME : ÉTUDE DU TEMPOREL.

L'analyse des comptes est l'un des meilleurs moyens d'étudier les sociétés anciennes. Aussi, l'étude du temporel qui va suivre n'a-t-elle pas pour objectif unique de présenter la situation financière de l'école militaire d'Auxerre, même si cet aspect de l'exercice permet de mieux comparer cet établissement par rapport aux autres collèges français du XVIII^e siècle. Elle aura également pour but de révéler certains aspects de la vie quotidienne des élèves, des maîtres et de toutes les autres personnes qui les entouraient.

Les comptes du collège constituent bien entendu la première source d'informations pour mener à bien ce travail. Mais si les documents relatifs aux entrées d'argent sont bien conservés, il n'en est hélas pas de même pour ceux qui concernent les dépenses. Seules les années scolaires 1783-1784 et 1785-1786, ainsi que l'année 1779 apportent des renseignements précis à ce sujet. De plus, la façon dont les comptes ont été tenus tout au long de la période n'est pas toujours la même. Il est donc parfois difficile d'opérer des comparaisons d'une année sur l'autre. Enfin, il est fort possible que des liens financiers aient existé entre l'abbaye Saint-Germain et le collège. Une minorité de documents portent en effet des informations relatives aux deux maisons. Dans une de ses lettres, Dom Rosman prévoyait même de réunir le temporel des deux établissements lors de son retour en 1788⁹⁴. Difficile de savoir s'il a mis ou non son projet à exécution.

Il résulte de ces trois remarques, qu'il ne sera pas toujours possible de présenter au cours de ce chapitre, de conclusions chiffrées. Il faudra parfois se contenter d'estimations tirées des analyses faites à partir des documents.

A : Les revenus : 1777-1789.

a) Revenus liés à la scolarité des élèves.

Les effectifs de l'école royale militaire d'Auxerre pour l'année 1787 sont connus grâce au rapport du chevalier de Reynaud, sous-inspecteur des écoles militaires : « 45 élèves du roi,

⁹⁴ A. D. Yonne, D3.

61 pensionnaires dont 29 gentilshommes, 47 externes dont 2 gentilshommes⁹⁵ ». Plus qu'une information chiffrée, ce document met en évidence l'existence de plusieurs catégories d'élèves.

La première était constituée des externes, c'est à dire des habitants de la ville d'Auxerre qui ne logeaient pas directement dans l'établissement, mais dans leurs familles. Conformément à la volonté de Jacques Amyot, le fondateur du collège, ils recevaient une éducation totalement gratuite. Ils n'apparaissent donc à aucun moment dans les comptes de l'établissement, et par conséquent il est très difficile d'obtenir des informations sur eux aujourd'hui. Les archives ne possèdent en effet aucune liste d'élèves. Le seul document qui évoque cette catégorie d'élèves, sont les « *Exercices littéraires du collège et école Royale-Militaire d'Auxerre pour l'année 1781* »⁹⁶. Il permet de dire qu'au moins une trentaine d'externes fréquentaient alors l'établissement en 1781. Ils étaient considérés comme élèves du collège et non pas comme élèves de l'école militaire, et à ce titre ne recevaient donc pas les cours réservés à ces derniers.

La deuxième était composée par les élèves du Roi. Il s'agissait d'élèves de l'école militaire dont la pension de 700 livres par an était payée par l'Etat. Il n'existe que très peu d'informations sur cette catégorie d'élèves. Il est possible de calculer leur nombre pour l'année 1782-1783 à partir de l'état de la recette des pensions, qui est hélas le seul document de ce type aujourd'hui conservé dans les comptes de l'établissement⁹⁷. Il y est écrit que le roi doit 9800 livres à l'école pour le quartier d'octobre. Un rapide calcul permet donc de dire qu'il y avait alors 56 élèves du roi à cette époque. Une recette des pensions des élèves du roi⁹⁸, permet d'évaluer par la même opération le nombre de ces pensionnaires à 55. Le même document montre qu'ils étaient 53 en 1789.

La troisième et dernière catégorie était constituée des pensionnaires. Il existait quatre pensions différentes dont le prix variait suivant les « prestations » désirées :

- Celle de 700 livres par an permettait aux pensionnaires d'être « nourris, entretenus & fournis de tout ce qui est nécessaire, tant en santé qu'en maladie ; admis aux leçons de mathématiques, de dessin, d'écriture, de langue allemande, de musique, de danse et

⁹⁵ Cité par le Capitaine G. Bagès, « histoire de l'école royale militaire d'Effiat », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1902, p. 135. (date erronée de 1785).

⁹⁶ B. M. Auxerre, L53.

⁹⁷ A. D. Yonne, D9.

⁹⁸ A. D. Yonne, D7.

autres exercices établis dans l'école ⁹⁹ ». Bref, toute personne qui payait cette pension voyait son fils admis à l'école militaire et lui faisait recevoir la même éducation que les élèves du roi.

- Celle de 600 livres par an, était identique à la première, mais les élèves couchaient dans une salle commune et payaient les leçons propres à l'école militaire séparément. Les parents pouvaient donc choisir les matières qu'ils voulaient voir enseignées à leurs enfants
- Celle de 460 livres par an permettait aux enfants d'être « nourris, chaussés, éclairés, blanchis, raccommodés, frisés & fournis de livres classiques, papier, plumes, encre, poudre & pommade ¹⁰⁰ ».
- Celle de 370 livres par an était une simple pension alimentaire ¹⁰¹. Les parents devaient subvenir eux-mêmes à tous les besoins de leur fils.

Toutes ces informations sont tirées d'un prospectus de la pension imprimé en 1777. Il présente à première vue un système très souple qui permettait aux parents de choisir la forme de pension qui leur convenait le mieux. Pourtant, une rapide présentation de cette même pension, contenue dans le registre des pensionnaires de 1787, ne mentionne que celle de 700 livres ¹⁰². Pourquoi les autres catégories ne le sont-elles pas ? Avaient-elles été suspendues entre temps ? Le calcul de la répartition des différents pensionnaires en fonction de la somme qu'ils payaient permet d'apporter une réponse à cette question. Les résultats obtenus ci-dessous, s'appuient sur les seuls chiffres que l'on possède, ceux de l'année 1782-1783 dont-il a déjà été fait mention.

Pensions	Nombre de pensionnaires	Pourcentage
700 livres	33	75%
600 livres	6	13,6%
460 livres	0	0%
370 livres	2	4,5%
Indéterminé	3	6,8%

⁹⁹ A. D. Yonne, D3.

¹⁰⁰ A. D. Yonne, D3.

¹⁰¹ Les parents ne payaient donc que la somme nécessaire pour que leurs enfants soient nourris et logés.

¹⁰² A. D. Yonne, D7.

On voit donc bien que l'apparente diversité des pensions n'était qu'une façade. Seules les pensions de 700 et 600 livres, qui correspondaient à celles des élèves ayant accès aux leçons spécifiques à l'école militaire, représentaient en effet plus de 88% des pensionnaires. En réalité seules ces pensions étaient vraiment acceptées à quelques exceptions près. Cette déduction tend à être confirmée par le registre des pensionnaires de l'année 1787-1788. Sur les 61 pensionnaires inscrits cette année là, seuls trois sont à 600 livres et un à 370 livres. Ce même registre contient des informations sur des pensionnaires inscrits lors des années précédentes et suivantes. Mais pour ce qui concerne les années antérieures à 1787, tous les pensionnaires ne sont pas répertoriés. On ne retrouve pas dans ce document tous les noms des pensionnaires de 1782. Il est d'ailleurs amusant de constater que bien souvent les manquants sont soit des mauvais payeurs, soit des personnes qui ne sont pas à la pension de 700 livres. Quoiqu'il en soit la quasi-totalité des élèves présents sur ce document payaient une pension de 700 livres. La part des pensionnaires à 600 livres tend même à être réduite. Contrairement à ce qu'indiquait le prospectus, le choix des pensions n'était donc pas très grand. La pension à 700 livres était largement dominante, ce qui explique qu'il ne soit pas fait référence aux autres pensions dans le registre de 1787.

Bien que cette pratique ait été interdite ¹⁰³, on note également la présence de quatre pensionnaires inscrits dans le registre comme étant « gratis ¹⁰⁴ ». « Sept enfants, dont les deux fils du procureur Baudelot à Auxerre, ont même bénéficié de la gratuité ¹⁰⁵. » Etre gratis à Auxerre était un privilège d'autant plus important que la pension y était très élevée par rapport aux autres établissements. Si la somme de 700 livres était celle que l'on rencontrait dans toutes les écoles royales militaires, ce n'était pas le cas ailleurs. Au collège de Chalon-sur-Saône la pension qui permettait aux pensionnaires d'être logés, nourris, chauffés éclairés, blanchis, fournis en encre, plumes, papier, poudre et pommade pour l'entretien de la tête, était

¹⁰³ La diète de la congrégation de Saint Maur de 1779 fut à l'origine d'un règlement général pour les collèges, qui interdisait aux supérieurs de recevoir des pensionnaires à titre gratuit ou à des taux inférieurs au prix de pension normal. D'après D. Julia, « Les Bénédictins et l'enseignement aux XVII^e et XVIII^e siècles », in *Sous la règle de St Benoît*, Genève-Paris, 1982, p. 381.

¹⁰⁴ A. D. Yonne, D7.

¹⁰⁵ D. Dinet, *Religion et Société : Les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècle) volume II*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p.706. L'auteur indique en note qu'il ignore la raison de cette situation, et je n'ai pas non plus d'éléments d'explication. D. Dinet indique de plus que le registre des pensionnaires de 1787, fait mention de 44 cas en dessous de 700 livres, or le document n'en présente en réalité qu'une vingtaine. Et parmi ceux-ci, une grande majorité était pensionnaires sous la Révolution, époque à laquelle les tarifs furent revus. De même, il évalue une augmentation de 10 à 15 pensionnaires supplémentaires par an à partir de 1780, alors que comme cela est montré ci-dessus, le document est incomplet en ce qui concerne les années antérieures à 1787.

fixée au prix de 380 livres par an, conformément à un règlement de juillet 1764 ¹⁰⁶. Un autre exemple régional est celui d'Autun. Dans ce collège, où séjourna le jeune Napoléon Bonaparte avant son admission à Brienne, la pension était fixée à 511 livres par an ¹⁰⁷. D'une façon générale, tous les collèges qui se sont vus promus au rang d'école militaire en 1776 ont augmenté le prix de leur pension.

Les pensions se payaient par quartier d'avance, c'est à dire que chaque semestre les parents donnaient la somme nécessaire pour les trois mois de pension suivants. Un nouveau pensionnaire qui arrivait à Auxerre devait donc directement une demi-année. Ainsi, les bénédictins étaient certains d'être payés ¹⁰⁸.

Reste à évaluer combien le pensionnat pouvait rapporter en moyenne d'argent par année. Comme une somme en elle-même ne veut pas dire grand chose, il serait bon de la replacer parmi celles des revenus annuels des pensionnats des autres écoles militaires. Comme le rapport du chevalier de Reynaud précédemment cité donne les effectifs de tous ces pensionnats pour 1788, c'est sur cette année qu'il est le plus simple de s'appuyer. On peut raisonnablement supposer que tous les pensionnaires présentés étaient à 700 livres, même si ceci n'est pas totalement certain. Les sommes données ci-dessous sont donc théoriques, mais également assez proche de la réalité puisque comme il vient de l'être montré seules quelques exceptions dérogeaient à cette pension. Plus qu'un résultat exact, c'est la possibilité d'effectuer une comparaison qui est intéressante ici.

Localisation	Elèves du Roi	Pensionnaires	Total	Revenu annuel en livres
La Flèche	50	320	370	259000
Sorèze	42	328	370	259000
Tournon	50	215	265	185500
Pontlevoy	52	158	210	147000
Rebais	55	139	194	135800
Vendôme	34	155	189	132300
Beaumont-en-Auge	54	127	181	126700

¹⁰⁶ D'après K. Vendroux, *Le collège de Chalon-sur-Saône. Organisation et vie quotidienne*, maîtrise, dir. B. Garnot, Dijon, 1997, p. 61.

¹⁰⁷ D'après J. Fabre de Massaguel, *L'Ecole de Sorèze de 1758 au 19 fructidor an IV (5 septembre 1796)*, Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse, Etudes d'histoire méridionale n°2, 1958, p. 66.

¹⁰⁸ D'après A. D. Yonne, D3.

Effiat	50	100	150	105000
Pont-à-Mousson	56	76	132	92400
Auxerre	45	61	106	74200
Brienne	47	51	98	68600
Tiron	48	48	96	67200

Ainsi l'école d'Auxerre pouvait compter sur un revenu d'environ 74000 livres par an grâce à son pensionnat. Mais cette somme restait relativement faible en comparaison avec les autres écoles militaires, dont le revenu moyen pour un pensionnat était supérieur à 100 000 livres par an. Le pensionnat d'Auxerre était donc d'une taille assez modeste, d'autant plus qu'il ne pouvait pas toujours compter sur la totalité des sommes qui lui étaient dues pour cause d'éventuels mauvais payeurs. La plupart du temps, ceux-ci payaient la pension de leurs enfants avec du retard. On peut citer le cas extrême de monsieur d'Anquetil de Briancourt, ancien consul de France à Surate, qui après avoir placé ses trois enfants et avoir payé les premiers quartiers d'avance naturellement dus pour toute nouvelle inscription à l'école ne donna plus aucun signe de vie. Si bien que les bénédictins de Saint-Maur furent obligés de faire appel au lieutenant général de police « pour pouvoir parvenir à toucher les dites pensions et donner à ce monsieur des nouvelles de ses enfants puisque depuis plus d'un an il n'entretient aucune correspondance avec nous et ne répond à aucunes lettres ¹⁰⁹ ». La somme réclamée s'élevait alors à 10000 livres. Les documents n'apportent pas plus de détails sur cette affaire sinon que les bénédictins adressèrent une demande quasi identique à un secrétaire d'état. Notons tout de même que les religieux gardèrent ces enfants de 1785 à 1789, ce qui tend à indiquer qu'ils étaient plutôt patients et conciliants. Ils auraient très bien pu se débarrasser plus rapidement de ces élèves quelque peu encombrants.

b) Revenus liés aux biens fonds.

Le pensionnat n'était pas l'unique source de revenu du collège d'Auxerre. Celui-ci pouvait à la fois compter sur de nombreuses rentes, et sur quelques baux d'amodiation. Ces deux éléments qui participaient au budget de l'établissement nous sont très bien connus grâce à l'existence d'un manuscrit conservé aux Archives Départementales de l'Yonne ¹¹⁰. Celui-ci contient la liste des rentes dues au collège, la façon dont elles avaient été constituées, leur

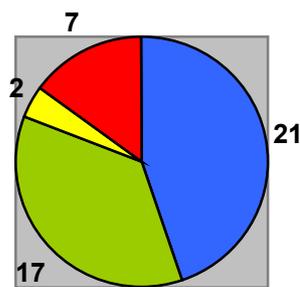
¹⁰⁹ A. D. Yonne, D9.

¹¹⁰ A. D. Yonne, D9.

montant, ainsi que la date à laquelle elles étaient censées être payées. Il en est de même pour les baux d'amodiation. Le cahier indique également la date à laquelle les contrats de rente ou d'amodiation ont été dressés. Ils sont tous antérieurs à l'année 1777. Les Bénédictins qui avaient en charge l'école royale militaire n'essayèrent pas d'en constituer de nouvelles afin d'augmenter les revenus de l'établissement.

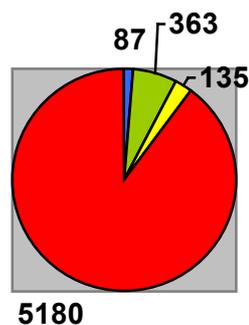
A son ouverture en 1777, l'école militaire possédait en tout 47 rentes qui apportaient des revenus de valeurs très différentes. C'est ainsi qu'une rente sur la ferme générale des entrées de Paris rapportait 3000 livres par an, tandis qu'une autre sur une maison située faubourg Saint-Amatre à Auxerre n'était que de 2 livres par an. Quel était le juste milieu entre ces deux extrêmes ?

Nombre de rentes du collège en fonction de leur rendement annuel en livres.



- Rentes inférieures à 10 livres par an.
- Rentes comprises entre 10 et 50 livres par an.
- Rentes comprises entre 50 et 100 livres par an.
- Rentes supérieures à 100 livres par an.

Importance du revenu de chaque catégorie de rentes dans le revenu total en livres.



- Rentes inférieures à 10 livres par an.
- Rentes comprises entre 10 et 50 livres par an.
- Rentes comprises entre 50 et 100 livres par an.
- Rentes supérieures à 100 livres par an.

Que peut-on retenir de ces deux graphiques qui sont en tous points opposés ? Tout d'abord, que la grande majorité des rentes du collège étaient de faibles valeurs. Sur les 47 rentes que possédait le collège, 38 avaient un rendement annuel inférieur à 50 livres ¹¹¹. Les 9 restantes avaient des rendements annuels compris entre 100 et 3000 livres. Ces dernières étaient donc largement minoritaires. Pourtant, elles représentaient à elles seules 90 % de la somme d'argent que le collège pouvait espérer recevoir chaque année de la part de l'ensemble de ses rentes. Une somme d'argent qui s'élevait théoriquement à 5765 livres par an. La principale information révélée par l'étude de ces deux graphiques est donc que la quasi-totalité de cette source de revenus reposait sur une minorité de quelques placements très fructueux.

Ceux-ci étaient des rentes sur la ferme générale des entrées de Paris, l'hôtel de ville de Paris, la province de Bretagne ou encore le clergé de France. Il faut noter que ce type de rentes était très répandu sous l'Ancien Régime et les premières années de la Révolution. En effet, en 1522 le Conseil du Roi décida de « céder à la Ville de Paris des recettes royales pour y assigner des rentes car le public était moins confiant dans le Roi que dans la municipalité. [...] Rentes de l'Hôtel de ville désigne avant tout des rentes vendues par la municipalité, quel que soit le type d'assignation de celles-ci (municipale, royale, voire ecclésiastique lorsque le clergé de France fit vendre des rentes par la ville de Paris pour lui-même) ¹¹² ». Les rentes du collège d'Auxerre en sont un parfait exemple. Suite aux réductions drastiques menées par Colbert pour assainir les finances royales, les émissions reprirent massivement à partir des années 1670, et ce jusqu'à la Révolution. Là encore les rentes du collège sont l'illustration de ce phénomène puisqu'elles furent créées au début des années 1720. Le collège faisait appel à un régisseur nommé L'Homme de Passy pour recevoir ces rentes. Celui-ci recevait une centaine de livres pour ce service.

Les 40 autres rentes étaient des rentes foncières qui ne rapportaient que peu d'argent. Il s'agissait essentiellement de loyers de fermes, de maisons, et surtout des sommes versées pour des arpents de terres ou de vignes.

Les dates de constitutions de ces rentes se succèdent régulièrement depuis 1720 jusqu'à 1776. Elles sont donc des héritages de l'époque où le collège était géré par les Jésuites, puis de celle où son administration relevait essentiellement de la municipalité. Mais aucune rente ne fut constituée du temps de l'école militaire.

¹¹¹ On ignore si ce rendement se faisait au denier 15 ou au denier 20.

¹¹² L. Bély (dir), « Rentes de l'Hôtel de ville », in *Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1996.

A ces rentes s'ajoutaient 9 baux d'amodiation qui se montaient chaque année en moyenne à 1202 livres et 178 bichets de blé qui étaient revendus. Les sommes ainsi perçues variaient donc suivant les années.

Il ne faut pas oublier la prébende préceptoriale ¹¹³ dont la valeur moyenne était de 700 livres par an. Bien souvent une moitié était payée en argent et l'autre moitié en nature. En 1780 par exemple la prébende rapporta « 57 bichets de froment, 3 bichets d'orges, 9 bichets d'avoine, 384 livres 3 sols et 11 feuilletes de vin ¹¹⁴ ». Les céréales étaient revendues mais le vin était conservé pour la consommation personnelle de l'école.

Au total, le collège d'Auxerre pouvait donc compter sur un revenu théorique annuel en provenance de ses biens fonds de plus de 7800 livres, sans compter les revenus en nature. Un procès verbal de la session du conseil de l'arrondissement communal d'Auxerre dont on ignore hélas la date, estimait même cette somme à plus de 9000 livres ¹¹⁵, mais se basait sur une évaluation de la prébende préceptoriale trop élevée. Quoi qu'il en soit, cette somme pouvait varier dans des proportions considérables et pas forcément au désavantage de l'établissement, comme les lignes suivantes vont maintenant s'attacher à le démontrer.

c) Revenus extraordinaires.

Le terme de recette extraordinaire désigne toutes les sommes qui entraient dans les caisses du collège en plus de celles que nous avons détaillées ci-dessus. Les bénédictins ne pouvaient donc pas forcément compter tous les ans sur ces rentrées d'argent. Il est fait mention de ces montants dans les revenus annuels du collège, qui ne sont hélas pas tous conservés. Ces sommes avaient trois origines principales.

La première consistait à recevoir le remboursement complet d'une rente, ce qui montait la plupart du temps à une centaine de livres. Le collège ne touchait donc plus d'argent sur cette rente les années suivantes. Celle-ci était en quelque sorte annulée. Ce procédé était assez rare car peu de particuliers pouvaient se permettre de verser en une seule fois une somme d'argent assez importante. Aussi, sur les 47 rentes que possédait le collège en 1777, moins d'une dizaine furent entièrement remboursées de la sorte.

¹¹³ Celle-ci fut créée à la suite des Etats d'Orléans de 1561. Les Grandes Ecoles avaient été dotées par le chapitre d'Auxerre d'une prébende dite préceptoriale, car devant être employée pour l'éducation des élèves de la ville. Celle-ci fut continuée par la suite au collège. Voir A. D. Yonne, D1.

¹¹⁴ A. D. Yonne, D9.

¹¹⁵ A. D. Yonne, 2T1.

La deuxième correspondait tout simplement à des sommes dues au collège, car non payées les années précédentes. Il semble que ce phénomène fût relativement fréquent. Si l'on prend par exemple le cas de l'année scolaire 1782-1783, on constate que sur les 40 rentes que le collège devait recevoir, 5 payaient des retards en plus de la somme naturellement due, et 11 versaient uniquement des retards. Bien souvent dans ce dernier cas, la somme remise correspondait à celle qui était due annuellement pour la rente. Le remboursement de la dette n'était donc que purement théorique puisqu'en fin de compte cela revenait à la repousser d'un an.

Les comptes de l'année 1782-1783 indiquent que l'ensemble de ces deux types de revenus extraordinaires montait à 4085 livres. Mais qu'elle était la réalité de cette somme ? Comme il vient de l'être montré, si généralement la somme due pour l'année précédente était remboursée, ce n'était bien souvent pas le cas pour celle de l'année en cours. C'est ainsi que sur les 5600 livres attendues normalement cette année là, seulement 1688 furent payées. Un rapide calcul permet de se rendre compte que la somme effectivement perçue en plus des revenus théoriques ne s'élevait qu'à hauteur de 173 livres. Or en février 1783, une rente fût totalement remboursée pour la somme de 144 livres. Conclusion : les revenus extraordinaires n'étaient en réalité pas très conséquents, et dépendaient grandement du remboursement complet d'une rente. Il faut donc se méfier de la valeur qui est indiquée dans les documents sous la mention de revenus extraordinaires, car elle représente une somme que le collège aurait touchée de toute façon.

L'article XVIII de la déclaration du roi portant règlement pour le collège d'Auxerre en date du 31 octobre 1776 indiquait que « le produit des coupes de bois extraordinaires sera employé en acquisitions, au profit dudit Collège ¹¹⁶ ». Cet article constituait la troisième source de revenus extraordinaires. En effet, le collège possédait « 301 arpents et 92 perches de bois ¹¹⁷ » qui lui conféraient des revenus assez conséquents les années où des coupes y étaient organisées. C'est ainsi qu'en octobre 1882 les bois d'Aubigny qui représentaient 83 arpents furent adjugés. Le collège reçut la somme de 21428 livres sous la forme de 4 versements espacés de 6 mois chacun ¹¹⁸. Cette somme fut utilisée pour rembourser les réparations qui avaient été effectuées dans le collège, conformément à l'article XVIII de la déclaration du roi. Ce même texte prévoyait également que les revenus des coupes de bois seraient affectés à la

¹¹⁶ A. D. Yonne, D3.

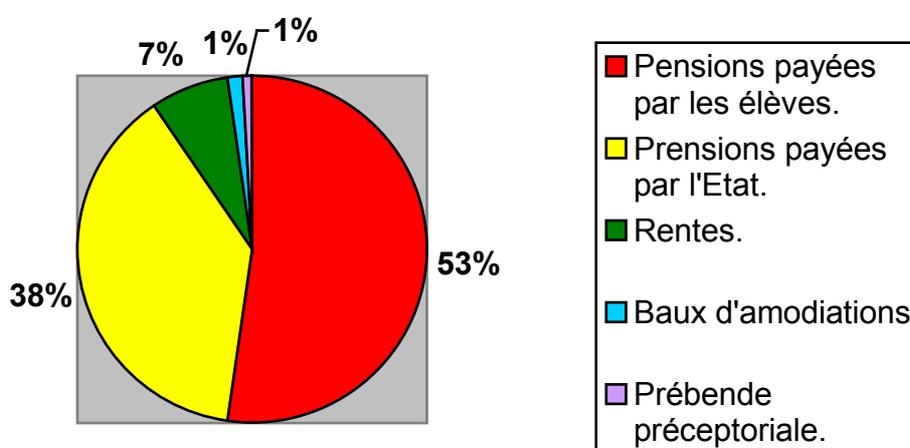
¹¹⁷ A. M. Auxerre, GG165.

¹¹⁸ A. D. Yonne, D9.

création de bourses « au profit des enfants de la ville et du diocèse d'Auxerre ¹¹⁹ ». Le roi se réservait d'expliquer quel serait le montant de ces bourses et la manière dont elles seraient mises en place, lorsque la première coupe de bois aurait eu lieu. Mais les archives encore conservées aujourd'hui ne font mention nulle part de la mise en place d'une telle pratique.

d) Estimation des masses globales.

Importance des différents revenus du collège.



Les revenus du collège ne variant pas énormément dans leurs proportions d'une année sur l'autre, il est possible d'en dresser un bilan qui aurait pour but d'évaluer la part de chaque catégorie de revenus dans la recette globale du collège. C'est ce que représente l'organigramme présenté ci-dessus. Le collège pouvait compter sur un revenu annuel théorique de près de 81900 livres.

Mais il montre également que les recettes du pensionnat constituaient 91 % de cette somme. La bonne santé économique de l'école dépendait en particulier d'une source de revenus, les pensions payées par les élèves. Or cette source de revenus n'était pas garantie d'une année sur l'autre, car rien n'empêchait les parents de retirer leurs enfants de l'école d'Auxerre s'ils n'étaient pas satisfaits de ses services. Il était donc vitale pour l'école d'obtenir les meilleurs résultats possibles, afin de faire venir autant de pensionnaires que ses bâtiments pouvaient le lui permettre. Il ne faut pas oublier que la tenue d'un pensionnat

¹¹⁹ A. D. Yonne, D3.

occasionnait des dépenses importantes à un établissement comme le passage suivant va s'attacher à le montrer. Il lui fallait donc accueillir un minimum de pensionnaires pour espérer faire des bénéfices ou tout du moins équilibrer ses comptes. Il ne fallait pas que le pensionnat devienne déficitaire. On peut également noter l'absence de dons.

B : Les dépenses : 1777-1789.

a) Dépenses liées à la scolarité des élèves :

Enseigner n'est pas une activité complètement gratuite. Quels que soient les talents d'un maître ou d'un professeur, il nécessitera toujours de matériel sur lequel s'appuyer pour faire sa leçon. Il en est de même pour l'élève qui a besoin de fournitures pour pouvoir étudier de façon convenable. Or, il a été montré précédemment que ces dépenses étaient comprises dans le prix des différentes pensions, et que de ce fait, le collège était tenu de fournir les élèves en « livres classiques, papier, plumes ¹²⁰ » et autres accessoires. Quelle était l'importance de ces frais dans le budget du collège ?

Des éléments de réponse sont apportés dans les comptes de l'établissement. C'est ainsi que l'on voit que pour l'année 1779 le chapitre des fournitures scolaires s'élevait à 1148 livres soit à peine 2, 3 % de la dépense annuelle totale. C'est pour ainsi dire le même constat l'année suivante. Les 2091 livres consacrées aux plumes, papiers, livres etc., ne représentaient que 2,5 % de la mise annuelle. Lors de l'année scolaire 1785-1786 un peu plus de 1800 livres furent versées pour ce même objet, ce qui représentait alors près de 2,3 % des frais totaux de l'année.

Il apparaît clairement que lors des dix premières années d'existence de l'école militaire d'Auxerre, les dépenses faites pour les fournitures scolaires restèrent à peu près dans les mêmes proportions d'une année sur l'autre. En quoi consistaient ces achats ? L'inventaire de 1783 en dresse un catalogue qui est reproduit dans le tableau suivant ¹²¹.

¹²⁰ A. D. Yonne, D3.

¹²¹ A. D. Yonne, D9.

Article.	Quantité.	Valeur estimée.
Livres entre les mains des élèves pour les classes et les exercices.	1000	10 livres chacun, soit 1000 livres.
Livres d'église	?	?
Petit cour de Mr Bossut	?	860 livres.
Livres de littérature, cours d'étude, et traductions pour les professeurs	?	1000 livres.
Mains de papier pour les maîtres et professeurs.	121	?
Mains de papier pour les élèves.	600	?
Cahiers de papier à lettre.	188	1 livre 16 sols l'unité, soit 338 livres 8 sols.
Rame de 12 cahiers grands cours de hollande.	1	7 livres 16 sols.
La provision de plumes, encre et écriitoires.	?	540 livres.
Etuis de mathématique.	6	24 livres l'unité, soit 144 livres.
Feuilles de carton.	19	12 sols l'unité, soit 11 livres 8 sols.
Crayons probateurs.	17 douzaines	26 livres 10 sols.
Crayons d'Angleterre.	12 douzaines	72 livres.
Bâtons d'encre de chine.	19	23 livres 15 sols.
Godet pour le lavis et fortifications.	1	10 livres.
Modèles pour le dessin.	1260	3 sols l'unité, soit 189 livres.
Modèles pour le dessin	59	1 livre l'unité, soit 59 livres.
Papier de dessin	?	96 livres.
Crayons noirs et rouges.	?	60 livres.
Portes crayons et canifs.	?	100 livres.

Portes feuilles.	?	112 livres.
Fleurets.	50	1 livre l'unité, soit 50 livres.
Espèces.	6	121 livres.
Hausse-cols.	8	72 livres.
Fusils et gibernes.	Une centaine.	1000 livres.
Baïonnettes.	48	48 livres.
Drapeau.	1	150 livres.
Tambours.	2	24 livres.
Partitions.		150 livres.
Violons et violoncelles.	?	140 livres.
Clarinettes.	12	369 livres.
Cors de chasse.	2	72 livres.
Basson.	1	96 livres.
Triangles.	2	24 livres.
Tambourin.	1	12 sols.
Cymbales.	2	6 livres.

Au total, la valeur de ces objets était de plus de 6900 livres. Une somme déboursée en l'espace de 6 ans, puisque lors de son ouverture, l'école ne possédait pas tout ce matériel. Un rapide calcul permet de montrer que cela fait une dépense moyenne de plus de 1100 livres par an. Une somme qui n'inclut pas les objets déjà utilisés qui n'apparaissent donc pas dans le tableau, ainsi que les réparations et entretiens de matériels. Par extension, on retrouve bien les sommes citées plus haut. Les sommes consacrées à l'achat de matériels scolaires peuvent sembler à première vue dérisoires. Il n'en est rien. L'école se contentait simplement d'acheter ce dont elle avait besoin pour son bon fonctionnement.

Les années postérieures à 1783, le collège continua bien entendu à faire des achats. On peut regrouper ceux-ci en trois catégories. La première comprend l'acquisition de fournitures nouvelles. En juin 1784 par exemple, 112 livres furent déboursées pour l'achat des 56 volumes qui composaient les œuvres de Buffon. La deuxième comprend le remplacement d'objets déjà existants, comme les plumes, ou le papier. On peut également y inclure les réparations de fleurets, et tous les autres frais d'entretiens. Enfin, la troisième et dernière correspond aux dépenses que l'on peut qualifier d'annexes, tel les rémunérations du relieur à qui le collège faisait régulièrement appel.

Une autre charge directement liée à l'enseignement des élèves et qui incombait à l'école était le salaire des enseignants. Les documents mentionnent cette fonction sous trois appellations différentes, maître, professeur et instituteur. Il est bien difficile de trouver une logique dans l'utilisation de ces termes. Pourquoi désigner un enseignant d'une façon plutôt qu'une autre ? Difficile de répondre à cette question. Il est tout de même possible de faire une distinction entre les professeurs bénédictins qui se chargeaient de l'enseignement dans les classes traditionnelles du collège (de la huitième à la classe de rhétorique), et ceux qui étaient chargés des cours propres à l'école militaire. Ces derniers, intervenants laïcs n'appartenant pas directement à l'établissement, étaient bien entendu rémunérés. Les comptes de l'année 1780 permettent de savoir à combien s'élevait leur rétribution annuelle.

« Professeur de mathématiques : 1400 livres.

Professeur de dessin : 1100 livres.

Professeur d'écriture : 400 livres.

Professeur d'allemand : 500 livres.

Professeur de langue française : 800 livres.

Professeur de musique instrumentale : 500 livres.

Professeur de musique vocale : 1000 livres.

Professeur de grammaire : 1000 livres.

Maître de danse : 800 livres.

Maître d'escrime : 800 livres ¹²².»

Les services de ces 10 personnes coûtaient donc au collège la somme de 8300 livres par an, soit environ 10 % de la dépense annuelle. Il est très difficile d'avoir des chiffres pour les années suivantes car les sommes versées aux professeurs sont regroupées dans un chapitre qui comprend des choses aussi diverses que les rentes, les gages ou les charges du collège. Mais surtout les sommes indiquées dans les documents renvoient au nom de l'intéressé, mais pas à sa fonction. Or on ignore, à quelques exceptions près, l'identité des professeurs qui intervenaient à l'école militaire d'Auxerre. Néanmoins les comptes de l'année 1788-1789 indiquent que 9800 livres furent versées pour les maîtres sans toutefois en donner une liste détaillée. Cette augmentation s'explique par un plus grand nombre de professeurs car une

¹²² A. D. Yonne, D9.

classe de philosophie et d'anglais étaient apparues entre temps, et il fallait donc rémunérer les nouveaux professeurs.

Les professeurs qui exerçaient à Auxerre étaient-ils bien payés en comparaison de ce que l'on pouvait observer dans d'autres établissements ? A l'école militaire de Sorèze « la plupart des traitements atteignaient ou dépassaient 1000 livres ¹²³ » lors des années 1790-1792. On y trouvait un certain M. Bonnet, maître de dessin, qui touchait 1300 livres par an, un M. Gouzi, maître de musique, à 600 livres par an, un M. Monier, maître d'écriture à 900 livres par an, ou encore un M. Donato, maître d'armes qui gagnait 1300 livres par an. Le salaire le plus haut s'élevait à 1800 livres pour un professeur de mathématiques, tandis que le plus bas concernait un maître de latin dont la rétribution atteignait 400 livres par an. En 1769, que ce soit au collège de Chalon-sur-Saône ou à celui de Dijon les régents touchaient 800 livres par an et la quasi-totalité des professeurs gagnaient entre 1000 et 1200 livres par an ¹²⁴

Cette comparaison laisse donc penser que les salaires perçus par les professeurs auxerrois étaient dans les normes de ce que pouvait attendre une personne exerçant cette profession à la fin du XVIII^e siècle. Ces sommes peuvent être considérées comme représentatives de celles que l'on pouvait rencontrer à la même époque dans un collège de taille moyenne.

Les sommes accordées pour l'instruction des élèves représentaient environ entre 10 et 13 % des dépenses de l'école selon les années. Ce n'était donc pas là les charges les plus importantes qui étaient payées par l'établissement. Il reste donc à déterminer ce qui coûtait le plus cher à une maison d'éducation à l'époque Moderne.

b) Dépenses du pensionnat :

Entretenir tout au long de l'année une centaine de pensionnaires imposait des frais divers et variés et le premier de ceux-ci était la nourriture. C'est un domaine pour lequel il est aisé de connaître les sommes dépensées car les comptes sont toujours très précis à ce sujet. En 1779, 12614 livres furent dépensées pour de la nourriture, 15673 livres l'année suivante, 26286 livres en 1783-1784, pour enfin atteindre 27164 livres en 1785-1786. Si les sommes accordées pour la nourriture du pensionnat ont un peu plus que doublé en l'espace de 7 ans, qu'en est-il de leur part dans la dépense annuelle de l'école ? Là encore, elle a augmenté mais

¹²³J. Fabre de Massaguel, *L'École de Sorèze de 1758 au 19 fructidor an IV (5 septembre 1796)*, Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse, Etudes d'histoire méridionale n°2, 1958, p. 72.

¹²⁴ K. Vendroux, *Le collège de Chalon-sur-Saône. Organisation et vie quotidienne*, maîtrise, dir. B. Garnot, Dijon, 1997, p. 43.

de façon un peu moins importante. De 25, 7 % en 1779, elle passe à 33, 2 % en 1785-1786. Tout laisse donc penser que les conditions de vie connurent une certaine amélioration tout au long de l'histoire de l'école militaire d'Auxerre. Les menus proposés aux pensionnaires seront abordés plus tard dans la deuxième partie de ce mémoire. Quoi qu'il en soit, le chapitre de la nourriture représenta toujours la plus forte dépense annuelle de l'établissement, suivi de près par le chapitre du vestiaire.

Lors de l'entrée de leur fils au pensionnat, les parents étaient tenus de fournir un trousseau complet qui se composait des articles suivants : « Un surtout de drap bleu ; un habit de drap bleu avec parement rouge et boutons blancs ; deux vestes bleues ; deux culottes noires ; douze chemises ; douze mouchoirs ; six cravates ou mouchoirs de cou ; six paires de bas ; six bonnets de nuit ; deux peignoirs ; deux chapeaux ; deux paires de souliers, deux peignes ; un ruban de queue, un sac de poudre ¹²⁵. » Cette liste est celle qui avait été fixée par le pouvoir royal dans le règlement relatif aux écoles militaires du 28 mars 1776. Elle connut apparemment des modifications à l'école militaire d'Auxerre puisqu'elle se voyait augmenter par « deux paires de draps, douze serviettes, six paires de chaussons, deux portes peignes, six serres têtes, boucles grandes et petites, fournitures du régiment, un couteau de table, cocarde et épaulette ¹²⁶ ». A cela s'ajoutait une paire de souliers supplémentaire aux deux prévues par le règlement royal, un « livre d'église et un nouveau testament », les frais d'exercices et de programmes pour la 1^{ère} année et une demi-année de pension. Les parents qui ne fournissaient rien en entrant devaient s'acquitter de la somme de 752 livres en compensation. Pourquoi parler de ce trousseau des élèves qui, à première vue, ne rentrait en rien dans les dépenses de l'école ? Il faut préciser que l'article XII du règlement du 28 mars 1776 stipulait que « au moyen de cette première fourniture, les familles n'auront plus à leur charge aucuns frais pour leurs enfants, à l'exception de leurs ports de lettres ; lesdits Enfants devant être entretenus de tous points, pendant la durée de leur éducation, & équipés par lesdites Ecoles Militaires, à leur sortie, de la même quantité d'effets qui auront été reçus en entrant ¹²⁷ ». Cela revient à dire que le trousseau était entretenu aux frais de l'école et qu'en définitive celui-ci était rendu aux parents lors de la sortie de leur enfant. Les frais engagés par ces derniers étaient donc passablement remboursés. Cette fois encore, le règlement semble avoir été modifié à Auxerre puisque le prospectus de la pension de l'année 1782 indiquait qu'au-delà d'une année passée à l'école on ne rendait à l'enfant que la moitié de ce qu'il avait apporté.

¹²⁵ A. D. Yonne, D3.

¹²⁶ A. D. Yonne, D7.

¹²⁷ A. D. Yonne, D3.

On craignait sans doute que le prix à payer pour l'entretien du trousseau tout au long de la scolarité du pensionnaire, ne vienne à dépasser celui de sa valeur d'origine. Cette volonté de ne pas perdre trop d'argent avec l'entretien obligatoire du trousseau semble se retrouver dans cette recommandation du même prospectus qui demande que « le linge de corps et les habits soient un peu amples à cause de l'accroissement de l'enfant ¹²⁸ ». Ainsi l'école espérait ne pas avoir à procéder trop souvent au remplacement des affaires des pensionnaires.

Quoi qu'il en soit ce règlement obligeait l'école à tenir un vestiaire suffisamment conséquent pour pouvoir répondre aux besoins du pensionnat. L'inventaire de 1783 indique que la valeur totale de tous les articles de ce vestiaire s'élevait à environ 22 000 livres ¹²⁹. On y trouvait, entre autres, des pièces de tissus pour confectionner les uniformes, 80 redingotes neuves, des draps, 112 serviettes œuvrées, 371 chemises, 192 mouchoirs, 344 bas de laine, 500 paires de bas de laine, 120 chapeaux neufs pour les cérémonies de départ ou encore 500 paires de souliers neufs. Et ce ne sont là que des exemples parmi d'autres. L'école devait donc dépenser chaque année des sommes importantes, que ce soit pour le blanchissage ou le raccommodage de ces articles, ou tout simplement pour en acheter de nouveaux. Les comptes de l'année 1779 montrent que près de 8125 livres furent dépensées en un an, soit 16,5 % de la dépense annuelle. Ce pourcentage a connu des variations selon les années, mais n'a jamais dépassé les 20 %. La somme la plus importante consacrée à ce chapitre fût de 17000 livres en 1783-1784.

La dernière catégorie des charges qui pèsent sur le pensionnat, correspondait aux sommes attribuées au personnel qui assurait le bon fonctionnement de l'institution au jour le jour. Qui étaient ces personnes ? Les lignes ci-dessus viennent de présenter le trousseau des pensionnaires et le coût de son entretien, or les comptes de l'année 1785-1786 montrent que l'école possédait une blanchisseuse particulière, mais il est difficile de connaître le montant exact de sa rétribution. Le pensionnat faisait également appel à d'autres blanchisseuses. Dans un registre proche, les comptes mentionnent également la présence de peigneuses qui devaient certainement s'occuper de l'entretien des perruques.

Ces personnes ne sont pas les seules pour lesquelles il est difficile d'évaluer le salaire. C'est le cas pour le cuisinier, le suisse des cours, le portier, le jardinier ou encore les domestiques dont on ignore le nombre exact. En effet ces personnes recevaient leurs appointements de façon très irrégulière, et le collège leur versait souvent des sommes en retard ou en avance, et qui se mélangeaient dans les comptes avec les sommes normalement

¹²⁸ A. D. Yonne, D3.

¹²⁹ A. D. Yonne, D9.

dues. Aussi n'est-il pas aisé de se faire une idée précise des sommes qui leur étaient versées. De plus elles ne sont pas toujours mentionnées par leur profession dans les comptes. Et il ne faut pas oublier d'ajouter une multitude de personnes qui rendaient des services de façon ponctuelle, à l'image de cette femme qui a reçu « 1 livre 16 sols pour un mois de balayage ¹³⁰ ».

Heureusement « l'état du temporel du collège pour l'année 1780 ¹³¹ » permet de glaner quelques informations précieuses sur des personnes attachées de près ou de loin au pensionnat. C'est le cas des préfets qui touchaient une pension annuelle de 3015 livres 19 sols et 6 deniers. Même si les documents ne donnent pas leur nombre tout laisse supposer qu'ils étaient deux : un pour les petits et un pour les grands. D'autres personnes sont mentionnées dans ce document tel le tambour qui recevait 100 livres par an. Et il ne faut pas oublier tous ceux qui s'occupaient de la santé des élèves, le médecin et l'infirmière qui recevaient chacun 200 livres par an. Et c'est sans compter les achats de drogues, pansements ou soins exceptionnels. Le 06 mars 1784 par exemple, un chirurgien fût payé 3 livres pour l'arrachage d'une dent ¹³². De plus, de jeunes filles venaient parfois en renfort pour aider aux soins ou garder un malade.

On voit donc qu'il est difficile de dresser un bilan de ce que pouvaient coûter annuellement ces charges. Au vu du document mentionné ci-dessus il apparaît qu'elles dépassaient le millier de livres. Mais il est hélas difficile d'aller plus loin dans ce domaine.

c) Dépenses diverses.

Si une maison d'éducation voyait une part de son budget consacré à la scolarité des élèves ou au bon fonctionnement de son pensionnat, il lui fallait également veiller à ce que ses biens soient correctement entretenus voir améliorés. Les dépenses consacrées à l'entretien et aux modifications des bâtiments ont déjà fait l'objet d'un commentaire dans le deuxième point de cette partie, aussi n'est-il pas nécessaire d'y revenir. On se contentera de rappeler que si elles furent élevées sous le premier principalat de dom Rosman (1777-1783), allant jusqu'à représenter 20 % de la dépense annuelle, ce ne fut plus le cas sous le principalat de dom Rousseau qui réduisit considérablement ce chapitre. Les dépenses passèrent d'environ 10000 livres à 3000 livres par an.

¹³⁰ A. D. Yonne, D9.

¹³¹ A. D. Yonne, D9.

¹³² A. D. Yonne, D9.

Mais les améliorations et entretiens concernaient également les biens fonds du collège. En effet, à partir de l'année 1783, le collège a commencé à posséder des vignes qu'il lui a bien fallu mettre en valeur et exploiter. Or les bénédictins de Saint-Maur qui se consacraient déjà à l'enseignement ne pouvaient pas en plus travailler dans leurs vignes. Aussi demandèrent-ils à des vignerons de s'en occuper pour eux, ce qu'ils firent moyennant finances. La valeur maximum atteinte pour cette dépense fut de 2232 livres en 1785-1786, ce qui représentait alors 2, 7 % de la dépense annuelle. On voit bien que ce n'était pas là un chapitre très conséquent.

Il existait des dépenses encore plus annexes qui avaient différentes origines. On peut par exemple citer le chapitre des aumônes qui s'élevait à quelques centaines de livres. Les comptes indiquent 391 livres pour l'année scolaire 1784-1785 et 218 livres pour 1785-1786. Les documents précisent assez bien quelles étaient les personnes concernées par cette pratique. La charité du collège se répartissait de façon assez régulière entre l'aumône générale pour laquelle tous les habitants étaient sollicités, et les pauvres de la paroisse Saint-Loup (la paroisse dont dépendait le collège). Des passants et autres voyageurs, des institutions comme l'hôpital général, l'hôtel dieu, à des ordres religieux (Capucins et Capucines), des matelots, des soldats, et autres nécessiteux, bénéficiaient de façon ponctuelle d'un don de quelques livres. Il est difficile de détailler plus précisément ce chapitre qui bien souvent n'indique pas à qui le collège portait assistance. Les deux formules qui reviennent constamment étant, « donné en aumône X livres » ou « donné aux pauvres X livres ¹³³ ».

Un autre chapitre annexe à la mission d'éducation du collège était celui qui concernait le port des lettres et autres paquets. Son montant annuel était également de quelques centaines de livres. Un peu plus de 400 livres en 1785-1786 et près de 500 l'année précédente.

Enfin, les comptes présentent un chapitre intitulé « dépenses extraordinaires, gratifications, étrennes, voyages, séminaires ¹³⁴ ». Celui-ci s'élevait à plusieurs milliers de livres, 5830 livres en 1784-1785, et 7255 livres l'année suivante. Un chapitre qu'il est très difficile de détailler, car il est très irrégulier. Par exemple, certains religieux touchaient tous les mois des sommes d'argent pour leur récréation ou pour d'autres raisons non justifiées. Or ces sommes pouvaient varier d'une dizaine de livres à une centaine, d'un mois sur l'autre. De plus, ce chapitre ne prend pas toujours en compte les mêmes objets. Si en 1784, la dépense occasionnée par la remise des prix apparaît dans ce chapitre, ce n'était pas le cas en 1779. Cette année là, cette dépense faisait partie du chapitre relatif à l'instruction des élèves.

¹³³ A. D. Yonne, D9.

¹³⁴ A. D. Yonne, D9.

Enfin, l'article III de la déclaration du roi portant règlement pour le collège d'Auxerre en date du 31 octobre 1776, accordait une indemnité aux professeurs qui avaient desservis le collège avant l'arrivée des Bénédictins de Saint-Maur. « Nous avons accordé & accordons, par forme de récompense, aux Principaux, Professeurs & Régent qui ont desservi ledit collège, à titre de pensions viagères, & relativement à la durée de leurs services dans ledit collège ; savoir à chacun des sieurs Le Roy, Pasumot, Charrier, Ricard, Navier, Paullevé, Gendrot & Monot, la somme de trois cens livres, & celle de cent cinquante livres à chacun desdits sieurs Closet, la Barthe, Viard, Croisier & Bouchard, lesquelles sommes leurs seront payées de quartiers en quartier & par avance ¹³⁵. » L'article X de la même déclaration indiquait que ces pensions viagères seraient payées par la congrégation de Saint-Maur. Dans la pratique, ces charges furent incluses dans la dépense du collège. C'est ainsi que 12600 livres sortaient chaque année des caisses de l'école.

Les variations des dépenses entre 1777 et 1789 sont beaucoup trop importantes d'une année à l'autre, que ce soit en valeurs relatives ou en valeurs effectives. Aussi n'est-il pas possible d'évaluer les masses globales de la dépense de la même façon que cela avait été fait précédemment pour la recette. Le bilan de l'étude du temporel de l'école militaire d'Auxerre ne pourra donc pas se borner à une simple comparaison entre les sorties et les entrées d'argent. Il devra s'appuyer sur d'autres bases.

C : Bilan.

a) Bonne ou mauvaise gestion de l'établissement ?

L'idée selon laquelle l'école militaire d'Auxerre aurait connu une très mauvaise gestion, est apparue en 1893 dans un article de Ch. Moiset ¹³⁶. Cette idée fut toujours reprise dans les articles qui se proposaient d'étudier cette période de l'histoire du collège d'Auxerre. Cette affirmation est-elle exacte, et si oui dans quelle mesure ?

La première chose qui frappe lorsque l'on se penche sur les archives de l'école, c'est l'aspect désordonné de ses comptes. On est bien loin de la rigueur qui caractérise ceux de l'école de Tournon ¹³⁷. De 1777 à 1789, la façon dont les comptes ont été tenus n'arrête pas

¹³⁵ A. D. Yonne, D3.

¹³⁶ Ch. Moiset, « Le Collège Royal Militaire d'Auxerre », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1893, p. 5-22.

¹³⁷ M. M. Compère, D. Julia, *Répertoire des collèges français, XVI^e-XVIII^e siècles, t.1 : France du Midi*, Paris, Editions du C.N.R.S. – Service des Publications de l'I.N.R.P., 1984, p. 705.

de changer. S'ils respectent l'année civile lors des premières années d'existence de l'établissement, ils sont tenus en fonction des années scolaires à partir de 1783. De même, si les recettes et les dépenses sont tenues de façon séparée pendant 10 ans, ce n'est plus le cas en 1788-1789. Tantôt les dépenses sont regroupées en trimestres, tantôt ils se suivent mois par mois. Et que dire des chapitres qui composent les dépenses, dont le nombre et les appellations varient régulièrement ? Il en est de même en ce qui concerne l'organisation des revenus. De plus, ces comptes ne sont pas regroupés sous la forme d'un registre, mais sont tenus sur des feuilles volantes reliées entre elles. Le premier registre qui tient au jour le jour les dépenses et les recettes n'apparaît qu'à partir de 1789. Le seul élément qui vient contrebalancer cette impression de désordre, est l'existence d'un petit registre où est dressée la liste des rentes et des baux d'amodiation qui revenaient au collège.

Si cette diversité apparaît en premier lieu pour l'historien comme une difficulté dans ses recherches, car elle l'empêche de suivre aisément l'évolution des comptes au fil des années, elle témoigne de la part des bénédictins sinon d'un manque d'intérêt, d'au moins un manque d'expérience dans ce domaine. A première vue, cela ne plaide pas en faveur de la bonne tenue des comptes.

Ce manque d'intérêt a tendance à être confirmé par l'absence d'investissements qui permettraient d'augmenter les revenus du collège. En fait, ce n'est pas tout à fait exact. Les comptes de l'année 1783 montrent que les bénédictins avaient commencé à investir dans des vignes deux ans plus tôt. Le collège a permis l'extinction de trois rentes foncières en l'échange de pouvoir récupérer les terres concernées, sur lesquelles il a fait planter de la vigne avec difficulté, et a remis en bon état celles qui y existaient déjà. Il a acheté une vigne, et en a récupéré une autre en l'échangeant avec du terrain qui provenait de sa ferme de Saint-Georges. Le but de cette opération était de permettre au collège de produire lui-même l'équivalent de sa consommation en vin qui s'élevait à environ 150 feuilletes par an. Ce fut vraisemblablement une réussite sur ce plan, le collège n'achetant plus de vin les années suivantes. Mais est-ce suffisant pour dire que dom Rosman fut un bon gestionnaire ? Après tout rien ne permet de dire qu'en regard de l'investissement et de l'entretien des vignes, les économies réalisées furent très conséquentes.

Avec un revenu annuel assez confortable, que l'on peut évaluer grosso modo à un peu plus de 82000 livres par an à la fin des années 1780 (là où les pensionnaires étaient les plus nombreux), tout porte à croire que l'école pouvait faire face à des dépenses qui devaient se situer dans le même ordre de grandeur. En raison de la façon dont les comptes étaient tenus, des lacunes qu'ils présentent, et de l'absence de documents pour certaines années, il est

difficile de se faire une idée de la balance entre les revenus et les dépenses du collège. Pourtant, le procès verbal de l'état du collège en 1788 indique qu'à sa sortie, dom Rousseau laissait derrière lui un peu plus de 83300 livres de dettes ¹³⁸. Comment expliquer cette situation ?

Il est difficile de répondre à cette question, mais on peut toujours avancer une supposition. Lors de l'arrivée de dom Rousseau à Auxerre, le collège devait déjà être endetté. Cet endettement s'explique par le fait qu'en 1777 on imposa à dom Rosman de « de meubler un collège dénué absolument de tout, de ne pas reconstruire en partie, étendre et distribuer un local peu fait par distribution à recevoir un pensionnat, et d'y pratiquer dortoir, réfectoire, cours et salles en nombre nécessaire pour tous les exercices d'une école militaire ¹³⁹ ». Il est indubitable qu'il parvint à remplir cette mission lorsque l'on examine le procès verbal de l'état du collège en 1783. Mais cette réussite avait un prix, et même les opposants à sa destitution ne le cachaient pas : « Alors le simple bon sens n'aurait pas permis de douter que ces avances considérables faites pour l'utilité d'un établissement dont la congrégation s'était chargée commande impérieusement par les circonstances, n'eussent force de recourir à des emprunts, et qu'il était probable que les emprunts n'étaient pas encore acquittés en 1783 ¹⁴⁰. » Les comptes de l'année 1780 permettent d'évaluer le montant de la dette à un peu plus de 50000 livres. Une somme qui devait être en cours de remboursement trois ans plus tard, puisque dom Rosman était désormais le principal d'une maison qui ne manquait de rien. Selon le point de vue de ses défenseurs, le collège avait même fait des bénéfices puisque son état s'était considérablement amélioré en l'espace de quelques années.

Lors de sa prise de fonction, dom Rousseau héritait d'un établissement qui ne manquait donc de rien. Il ne lui restait plus qu'à l'entretenir et à finir de rembourser les dettes contractées. Pourtant à sa sortie en 1788, le collège était toujours endetté, et surtout en moins bon état et avec des magasins beaucoup moins remplis. Il ne fait donc pas de doute que sa gestion ne fut pas des plus bénéfiques pour l'école.

d) Le temporel du collège sous la Révolution (1790-1793).

L'étude des comptes qui vient d'être menée ci-dessus n'est valable que pour la période d'Ancien Régime. Le but de cette partie est de montrer dans quelle mesure les changements

¹³⁸ A. D. Yonne, D10.

¹³⁹ A. D. Yonne, D9.

¹⁴⁰ A. D. Yonne, D9.

que connaît la société française lorsque qu'éclata la Révolution, ont influencé les résultats obtenus précédemment.

En ce qui concerne les revenus liés aux biens fonds du collège, on peut dire que rien n'a vraiment changé. Le collège malgré l'extinction de quelques rentes entre 1777 et 1789 tendrait même à recevoir plus d'argent vu que certains baux d'amodiation ont vu leur valeur augmenter. Il en est de même pour la prébende préceptoriale qui passe de 700 livres en 1777 à 1200 livres en 1790. De ce côté, il n'y a apparemment rien à ajouter. Il faut toutefois noter que le collège eu apparemment du mal à se faire payer ses rentes puisque lorsque Rosman rendit ses comptes en 1793, il indiqua que 4241 livres (dont 2380 en provenance des rentes sur l'Hôtel de ville de Paris, le clergé de France et la province de Bretagne) n'avaient pas été perçues entre 1791 et 1792 ¹⁴¹.

Mais si les recettes en provenance des biens fonds ne varièrent donc pas énormément, ce ne fût pas le cas des recettes du pensionnat. En effet, le nombre de pensionnaires s'est mis à baisser de façon importante à partir de 1790. Sur les 61 pensionnaires recensés en 1788, il n'en restait plus que 46 en 1790. Si le nombre des élèves du roi s'était maintenu, ce n'était pas le cas des autres pensionnaires. Au final, il ne restait au collège d'Auxerre le 26 octobre 1792, que 67 pensionnaires toutes catégories confondues ¹⁴². La recette du pensionnat a donc chuté lourdement puisque pour cette année 1792 elle ne devait probablement pas dépasser les 46000 livres par an. Sous la révolution, les pensionnaires ne sont plus forcément à 700 livres par an. En effet, en janvier 1790, on compte 4 pensionnaires à 400 livres par an et 1 pensionnaire à 300 livres par an ¹⁴³. Pour rappel, le pensionnat rapportait un peu plus de 74000 livres par an en 1788.

Ce départ de bon nombre d'élèves a entraîné une augmentation des frais de trousseaux que l'école devait remettre à la sortie des pensionnaires. Les comptes de l'année 1790 montrent que 5574 livres furent dépensées pour cet objet, suite au départ d'une trentaine d'élèves en l'espace de quelques mois.

Mais ce départ des élèves devait normalement impliquer une baisse des charges du pensionnat. Si ce fut le cas en ce qui concerne le vestiaire, dont le chapitre ne s'élevait plus qu'à 5800 livres au cours de l'année 1790-1791, on ne peut en dire autant pour ce qui concerne la nourriture. Les sommes dépensées restèrent sensiblement les mêmes que par le passé, ce qui témoigne peut-être de l'augmentation du prix des denrées alimentaires.

¹⁴¹ A. D. Yonne, L609.

¹⁴² A. M. Auxerre, 1D3.

¹⁴³ A. D. Yonne, L609.

Les comptes des années révolutionnaires sont beaucoup plus précis que ceux de l'Ancien Régime en ce qui concerne les charges annuelles du personnel. En voici la liste tirée des comptes de l'année 1790 ¹⁴⁴.

Mme Bertrand infirmière du collège : 200 livres de gages et 200 livres de nourriture.

Garçon de cour des grands : 300 livres.

Suisse des cours : 280 livres.

Garçon des moyens : 280 livres.

Décroteur : 248 livres.

Portier : 300 livres.

Garçon des petits : 280 livres.

Lepetit et Joseph Champagne décroteurs : 248 livres.

Médecin : 240 livres.

Chirurgien : 130 livres.

Apothicaire : 96 livres.

Peigneuses (5 femmes tant pour le collège que pour l'abbaye) : 480 livres.

Perruquier : 150 livres.

Cette liste ne doit guère être différente de celle qui existait avant 1789, aussi pouvons-nous la considérer comme un renseignement précieux pour toute la période. Elle permet de connaître la composition du personnel qui travaillait pour l'école militaire.

Mais les comptes des années révolutionnaires sont également beaucoup plus précis en ce qui concerne les revenus annuels des maîtres et professeurs. Si les professeurs laïcs qui intervenaient déjà au collège recevaient toujours les mêmes sommes d'argent que par le passé (à partir de 1792, les professeurs de danse, musique et d'escrime sont payés à la leçon), ce n'est plus le cas des professeurs religieux qui sont maintenant rémunérés. Le principal touchait désormais 900 livres par an, le sous principal 600 livres par an, et les professeurs des classes 1000 livres par an. En 1793, ces derniers sont mêmes augmentés puisqu'ils touchaient 1200 livres par an ¹⁴⁵.

Les professeurs qui exerçaient au collège avant l'instauration de l'école militaire en 1776, continuaient quant à eux de recevoir leur pension.

¹⁴⁴ A. D. Yonne, L609.

¹⁴⁵ D'après les documents consacrés uniquement aux rémunérations des professeurs : A. D. Yonne, L609.

Les objets de la dépense restaient donc les mêmes qu'avant 1789, mais changeaient dans leur montant. Il faut toutefois noter l'apparition d'une toute nouvelle catégorie de dépenses : les impositions sur les terres. 4900 livres sont sorties des caisses du collège pour payer ces impositions entre 1789 et 1792. Il est difficile de faire un détail de ce qui était dû pour chacune des terres, car les comptes montrent que ces sommes étaient payées de façon groupée.

Pour en finir avec ce sujet, il faut se pencher sur la gestion des comptes de l'école lors de ses dernières années d'existence. Force est de constater à la vue des documents, que ceux-ci furent beaucoup mieux tenus. Les comptes sont beaucoup plus précis et beaucoup plus clairs que par le passé. Il apparaît à la lecture des comptes de l'année 1789 que dom Rosman s'est efforcé de rembourser les dettes du collège. Y est-il arrivé ? Rien ne permet de l'affirmer. Lorsque Rosman rend ses comptes en 1793, la dépense excède la recette de 9118 livres, ce qui ne plaide pas en faveur d'un remboursement de la dette. Pourtant des dispositions furent prises pour aider le principal. « J'ai l'honneur de vous adresser l'expédition de la délibération prise par le directoire du département le 31 mars dernier, qui porte qu'ordonnance de la somme de 8000 livres sera provisoirement accordée et délivrée au principal du collège d'Auxerre pour être employé au paiement des dettes les plus urgentes ¹⁴⁶ ». Cinq mois plus tard le département de l'Yonne versait de nouveau une somme d'argent au collège, qui s'élevait cette fois à 5000 livres ¹⁴⁷.

¹⁴⁶ A. D. Yonne, L609.

¹⁴⁷ A.D. Yonne, L609.

CONCLUSION.

Lorsque les Jésuites furent expulsés hors du royaume de France, le collège d'Auxerre pouvait compter sur un revenu total de 7000 livres par an environ, le plaçant ainsi dans la moyenne basse des collèges français. A titre de comparaison dans une aire géographique proche, le petit collège de Sens affichait à la même époque un revenu annuel de 2900 livres. Un collège était considéré comme important lorsque son revenu annuel dépassait les 8400 livres par an¹⁴⁸. L'ouverture d'un pensionnat à Auxerre en 1763, phénomène que l'on perçoit à la même époque dans de nombreuses autres maisons d'éducation, aurait dû lui permettre d'augmenter ses rentrées d'argent. Les troubles liés au jansénisme l'en empêchèrent car ils vidèrent le collège de ses pensionnaires. Aussi, l'instauration de l'école royale militaire fut-elle une véritable bénédiction pour le pensionnat auxerrois. Non seulement une cinquantaine d'élèves du roi y furent installés, mais la nouvelle situation du collège attira de nombreux pensionnaires. Aussi, les recettes de l'établissement augmentèrent-elles considérablement, atteignant les 82000 livres en 1788. Un succès auquel le prix fort élevé de la pension n'était pas non plus étranger. Pendant ce temps, les autres collèges français accueillaient eux aussi des pensionnaires. Mais leurs prix étaient moins élevés, la couronne ne leur garantissait pas la venue d'un certain nombre de pensionnaires, et ils subissaient la concurrence des pensionnats privés qui s'inspiraient du modèle éducatif des écoles militaires. Il est donc probable qu'entre 1777 et 1789, le collège d'Auxerre gagna en importance. Il en profita pour restaurer ses bâtiments, mais ne procéda pas à de nouvelles constructions. Aussi, Auxerre restait-il un établissement de taille moyenne.

Mais si le collège a gagné en importance au niveau national, il n'en était pas de même comparé aux autres écoles royales militaires. Son histoire, même si elle fut agitée, s'inscrit dans des événements que bon nombre d'autres écoles rencontrèrent également, et quant à son revenu il restait l'un des plus faibles des douze maisons créées par le comte de Saint-Germain. Bien que faisant partie de la moyenne haute des collèges français, Auxerre n'en restait pas moins une des plus petites écoles militaires ayant existé au XVIII^e siècle.

¹⁴⁸ D'après S. Bonin, et C. Langlois [dir.], *Atlas de la Révolution française. L'enseignement : 1760-1815*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1987.



Deuxième Partie :

L'application du plan d'éducation des écoles militaires à Auxerre.



CHAPITRE PREMIER : APPRENDRE À SERVIR LE ROI PAR LES ARMES.

Certes, le but premier d'une école militaire est de préparer de jeunes gens, et en particulier de jeunes nobles, à une future carrière d'officier du roi. Cependant on peut être étonné que la desserte de l'école d'Auxerre ait été confiée aux religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et non pas à des spécialistes de la chose militaire. Aussi, n'est-il pas superflu de s'interroger sur la réalité de l'aspect militaire de l'école d'Auxerre. Les enfants étaient-ils réellement préparés à la carrière des armes, et si oui dans quelle mesure ? L'école n'avait-elle pas d'autres finalités ?

A : Comment et pourquoi on entrait à l'école militaire d'Auxerre.

a) Le prix d'une bonne éducation nobiliaire.

Comme le rappelle Jean Meyer dans un article publié en 1971 dans la *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*¹⁴⁹, le problème de la noblesse pauvre au XVIII^e siècle a longtemps divisé les historiens. Idéalisée par certains, méprisée par d'autres, il n'en reste pas moins que pendant longtemps l'historiographie française n'a pas remis en cause l'existence de cette noblesse indigente. Il est donc bon de procéder à un bref rappel avant d'entrer pleinement dans le sujet. Ainsi, même s'il a bien existé une noblesse réellement misérable sous l'Ancien Régime, il existait également une noblesse qui se sentait et se présentait comme telle, sans que, pour autant, son niveau de fortune soit considéré comme typique de la pauvreté par la majorité du peuple. La notion de pauvreté était évaluée en fonction des besoins. En d'autres termes, cette partie de la noblesse pensait que pour elle, être pauvre n'avait pas le même sens que dans le tiers. Il faudra donc prendre les exemples qui vont suivre tout au long de cette partie, en ayant en tête ces quelques précisions. Pauvreté n'est pas forcément synonyme de misère.

Donner une éducation convenable à ses enfants au XVIII^e siècle, que l'on soit noble ou non, sous-entendait une dépense assez importante. Or, si les gens du tiers pouvaient s'en

¹⁴⁹ J. Meyer, « Un problème mal posé : La noblesse pauvre. L'exemple breton au XVII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1971, p. 161-188.

passer ou limiter l'instruction de leurs enfants au minimum utile (lire, écrire et compter), ce n'était pas le cas de la noblesse. Pour elle, il s'agissait là d'une question essentielle. Une question qui était d'autant plus importante si cette noblesse n'était que peu fortunée, et pas seulement parce que l'instruction était considérée comme l'un des éléments spécifiques à son train de vie. En effet, le droit d'aînesse qui permettait à l'aîné de la famille de toucher la quasi-totalité de l'héritage, ne laissait que peu de revenus aux cadets, surtout si cet héritage était déjà peu important à la base. Si l'aîné pouvait bien souvent reprendre la vie seigneuriale du père, ce n'était pas le cas des cadets. Pour subsister et espérer s'élever dans la société, il ne restait pour eux qu'un moyen traditionnel du cursus nobiliaire : le service du roi, et plus spécifiquement l'armée. Or à cette époque, obtenir un poste d'officier exigeait un minimum de connaissances. « Alors qu'il était encore possible, au XVII^e siècle, de faire son chemin dans l'armée sans trop de formation intellectuelle, la chose devenait pratiquement impossible au cours du XVIII^e siècle. ¹⁵⁰ » Si l'instruction élémentaire pouvait être donnée sur place par un précepteur dans les familles assez aisées pour en avoir un, ou tout simplement par le prêtre du village si les relations entretenues avec lui étaient suffisamment cordiales, tout se compliquait lorsqu'il s'agissait de faire entrer les enfants au collège. A moins d'habiter dans une grande ville pourvue d'un collège, ce changement dans la « scolarité » de l'enfant était synonyme de pension et donc d'une dépense assez importante. Refuser de payer des études à son fils, c'était l'exposer à voir sa noblesse devenir inutile voir même un fardeau puisqu'elle l'empêchait d'exercer certains travaux. A long terme c'était pour lui un risque de la perdre définitivement. Cette éducation des enfants de sexe masculin se faisait donc au détriment des filles, et impliquait souvent un appauvrissement encore plus important pour des familles nobles déjà peu fortunées. Aussi se mirent-elles à chercher des solutions à ce problème.

Jean Meyer dans son article précédemment cité montre que les Etats de Bretagne tenaient comptes des charges des nobles ruraux et même urbains afin de leur accorder une réduction de la taille en fonction du nombre de leurs enfants. Les familles concernées ne manquaient donc pas de rappeler leur situation aux commissaires des Etats qui étaient chargés de l'impôt. Il y a peut-être des chances pour que ce phénomène soit également présent en Bourgogne. Mais la solution la plus recherchée était de pouvoir voir ses enfants reçus comme élèves du roi. Comme cela a été montré dans la première partie de ce mémoire, l'enfant recevait alors de la part de la royauté une pension de 700 livres par an qui lui permettait d'être placé dans l'une des douze écoles militaires de province dont faisait partie le collège d'Auxerre. Ces

¹⁵⁰ J. Meyer, « Un problème mal posé : La noblesse pauvre. L'exemple breton au XVII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1971, p. 178.

établissements le préparaient au concours d'entrée à l'école militaire de Paris. Cette solution présentait donc deux avantages majeurs : l'enfant recevait gratuitement une formation intellectuelle tout à fait convenable qui était agrémentée de leçons qui le préparaient au mode de vie noble, et il avait de grandes chances de se voir offrir un poste d'officier en entrant dans l'armée. Les deux problèmes précédemment évoqués étaient donc ainsi réglés. Mais le nombre de places pour devenir élève du roi étaient naturellement assez restreint, et la sélection était donc très rigoureuse.

b) Comment devenait-on élève du roi ?

Avant de répondre à cette question, il faut se demander préalablement qui pouvait devenir élève du Roi ? Un document intitulé *Mémoire instructif sur ce que les parents doivent observer pour proposer leurs enfants pour les écoles royales militaires*¹⁵¹ permet d'apporter les éléments de réponse nécessaires. La réforme de l'école militaire de 1776 qui créa les 12 écoles de province n'apporta pas de grands changements dans ce domaine. Les conditions d'accès consistaient en des reprises des décisions qui avaient été prises pour limiter l'accès à l'école militaire de Paris établie par Louis XV, à savoir l'édit du mois de janvier 1751, et la déclaration du 24 août 1760. Un exemplaire de cette déclaration est d'ailleurs conservé aux archives départementales de l'Yonne¹⁵². Ces conditions d'accès étaient au nombre de huit :

- Orphelins dont les pères ont été tués au service, ou sont morts de leurs blessures, soit au service, soit après s'en être retirés à cause de leurs blessures.
- Orphelins dont les pères sont morts au service, d'une mort naturelle, ou qui ne s'en sont retirés qu'après trente ans de commission, de quelque espèce que ce soit.
- Enfants qui sont à la charge de leurs mères, leurs pères ayant été tués au service ou étant morts de leurs blessures, soit au service, soit après s'en être retirés à cause de leurs blessures.
- Enfants qui sont à la charge de leurs mères, leurs pères étant morts au service, d'une mort naturelle, ou après s'être retirés du service après trente ans de commission, de quelques espèces que ce soit.
- Enfants dont les pères sont actuellement au service, ou qui s'en sont retirés par rapport à des blessures, des accidents ou des infirmités qui ne leur ont absolument pas permis

¹⁵¹ A. D. Yonne, D3.

¹⁵² A. D. Yonne, C7 2MI 326.

d'y rester [...] Les enfants des pères qui ont obtenu du Roi la permission de se retirer après trente ans de service non interrompu.

- Enfants dont les pères ont quitté le service sans être dans aucun des cas exprimés dans l'article précédent.
- Les enfants de tout le reste de la noblesse qui, par son indigence, se trouve dans le cas d'avoir besoin des secours du Roi.

Toutes ces conditions sont tirées du mémoire précédemment cité ¹⁵³. Elles étaient organisées en « classes » c'est à dire un ordre de préférence qui a été respecté dans la liste ci dessus. La première classe étant la plus privilégiée. Il apparaît clairement que priorité était donnée aux enfants dont les pères avaient servi dans l'armée du roi, puisque seule la dernière classe ne fait pas mention de cet aspect. En plus du service qui était d'autant plus récompensé qu'il avait été funeste au père, venait s'ajouter la condition de l'enfant. Orphelins, puis enfants à la charge de leur mère, et enfin enfants ayant encore leur père. Ces conditions étaient au fond représentatives de la volonté royale qui n'avait guère changé depuis la déclaration de 1760 : « Notre intention, en instituant une école militaire [...] a été non seulement d'en faire un moyen de soulagement pour les familles nobles de notre royaume, qui seraient hors d'état de donner une éducation convenable à leurs enfans, mais encore un objet de récompense pour celle de ces familles qui seraient vouées plus particulièrement à notre état ¹⁵⁴. » Il faut toutefois noter que la huitième et dernière classe était suffisamment vague pour permettre à bon nombre de personnes de prétendre à une place d'élève du roi, puisque aucun niveau de fortune maximum n'était fixé. Or comme cela l'a été montré précédemment, le terme d'« indigence » pouvait être ressenti de différentes manières selon les personnes. La porte était donc ouverte pour beaucoup de demandes, d'espoirs et bien entendu de déceptions.

A tout ceci venait s'ajouter des conditions à remplir. Il fallait que le candidat fasse preuve de quatre degrés de noblesse du côté du père uniquement. Cela veut dire que la famille dont l'enfant était l'un des membres, était noble depuis quatre générations. Les places étaient donc réservées à des personnes de noblesse pleine et entière déjà bien installée. La royauté écartait ainsi la noblesse la plus récente. Celle-ci pouvait certainement se passer de ces places car bien souvent cette noblesse récente se composait d'anciens bourgeois dont la fortune leur avait indirectement permis d'entrer dans cet ordre.

¹⁵³ A. D. Yonne, D3.

¹⁵⁴ A. D. Yonne, C7 2MI 326.

Une autre limite était l'âge de l'enfant lors de son entrée à l'école. Celui-ci devait avoir entre 8 et 13 ans s'il était orphelin, et entre 8 et 11 ans s'il avait père et mère. Il fallait que celui-ci sache également lire et écrire sous peine de se voir laisser à sa famille pendant un an, le temps pour lui de combler ses lacunes. Aussi le règlement prévoyait que les élèves devaient subir un examen lors de leur arrivée à l'école, mais les sources conservées à Auxerre ne font pas état de l'existence de cette pratique. L'enfant ne devait bien évidemment pas présenter de malformation ou un handicap physique, car après tout, le but de sa formation était d'en faire un soldat.

Et le 10 avril 1786 une circulaire indiquait qu'aucun élève ne serait admis dans les écoles royales militaires « que des enfants qui auront eu la petite vérole, naturellement ou par inoculation ¹⁵⁵ ». Une disposition prise bien évidemment pour éviter toute épidémie dans les maisons d'éducation.

Une fois tous ces critères vérifiés, un document que l'on pourrait apparenter à un dossier de candidature devait être remis aux intendants des généralités où la famille de l'enfant était domiciliée, ou à l'un de ses subdélégués. Ceux-ci se chargeant de le transmettre au secrétariat d'Etat à la guerre. Ces dossiers étaient constitués d'une multitude de questions, 17 pour être très précis, qui avaient toutes pour but de vérifier que les conditions énumérées ci-dessus étaient bel et bien remplies. Aussi demandaient-elles de produire de nombreux documents pour vérifier les dires de leur auteur, depuis les preuves de noblesse jusqu'au certificat du médecin et du chirurgien pour justifier que l'enfant a déjà eu la petite vérole et qu'il est normalement constitué, en passant par les extraits baptistaires ou les états de services du père si celui-ci était militaire. « A-t-il reçu quelques grâces du Roi dans le cours de ses services, ou en se retirant ? Est-il chevalier de Saint-Louis ? S'il l'est, dans quel temps a-t-il été associé à cet ordre ? ¹⁵⁶ »

« Produire les preuves de noblesse n'est pas seulement affaire de généalogie, mais tout autant d'argent. Les preuves de filiation requièrent déplacements, contacts, temps perdu... ¹⁵⁷ » Et cette constatation ne vaut pas que pour les preuves de noblesse, mais aussi pour toutes les autres preuves demandées. De ce fait, bien souvent les personnes intéressées ne se contentaient pas de faire acte de leur candidature par écrit, mais faisait également entrer en jeu leurs relations et tout autre personne susceptible de les aider dans leur démarche. Il fallait

¹⁵⁵ A. D. Yonne, C7 2MI 326.

¹⁵⁶ A. D. Yonne, D3.

¹⁵⁷ J. Meyer, « Un problème mal posé : La noblesse pauvre. L'exemple breton au XVII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1971, p.168.

mettre toutes les chances de réussite de son côté pour ne pas voir partir en fumée des efforts importants.

c) L'appel à des protecteurs.

Jean Meyer souligne dans son article sur la noblesse pauvre de Bretagne qu'une entrée dans une école militaire exigeait le recours à des protecteurs puissants. « Il faudrait pouvoir disposer de la correspondance privée de quelques grandes familles de la noblesse de cour. Le peu qu'on en possède semble indiquer une marée sans cesse croissante de quémandeurs provinciaux. ¹⁵⁸ » Ce constat se retrouve au niveau local, comme le montrent certains documents conservés aux archives départementales de l'Yonne dont un évoque de façon très détaillée les démarches d'un certain Rupelle de Chouilly demeurant dans la paroisse de Chevannes près d'Auxerre ¹⁵⁹

Celui-ci a envoyé sa demande à l'intendant dont-il dépend, pour placer le plus jeune de ses trois enfants au collège de La Flèche en tant qu'élève du roi. Une demande conforme aux modalités en vigueur, que l'intendant a fait passer au ministre de la guerre en février 1777. Au mois d'août suivant, l'intendant ayant changé, Rupelle de Chouilly lui écrit une lettre pour lui demander de bien vouloir intercéder en sa faveur, tout comme l'avait fait son prédécesseur peu de temps auparavant : « Permettez-moi de vous prier de m'accorder les mêmes bontés. ¹⁶⁰ » A la même époque il demande la protection du marquis de Timbrune, inspecteur général des écoles militaires. Celui-ci lui répond positivement le 30 août 1777, et l'informe que son fils fait partie de la huitième classe. Son courrier sous-entend que son action sera de ce fait limitée puisque l'enfant dont il est question est loin d'être prioritaire. Rupelle de Chouilly ne baisse pourtant pas les bras et décide d'écrire directement au ministre de la guerre. Tout comme dans sa lettre adressée au marquis de Timbrune il précise que la faiblesse de sa santé lui a toujours empêché de suivre la profession des armes, mais il s'empresse de mettre en valeur les états de service de ses ancêtres et de sa famille dans cette nouvelle missive. « Le sieur Boucher de la Rupelle de Chouilly d'une très ancienne noblesse a l'honneur de vous exposer que depuis le quatorzième siècle ses pères ont servi le Roy dans l'épée et dans la robe : que la branche cadette est connue au service sous les noms des comtes de Flogny, de Carisay, de Milly ; que le baron de Milly est actuellement lieutenant colonel du régiment dans

¹⁵⁸ J. Meyer, « Un problème mal posé : La noblesse pauvre. L'exemple breton au XVII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1971, p.180.

¹⁵⁹ A. D. Yonne, G1623.

¹⁶⁰ A. D. Yonne, G1623.

les régiments de la Reynne Dragon et de Conty, qu'un de leurs frères est page du Roy à la petite écurie. ¹⁶¹ » Ce long développement n'a pour but que d'amoindrir le fait qu'il n'ait pas lui-même fait son service à l'armée, chose qu'il sait pertinemment défavorable à sa demande. Mais il ne se contente pas de vouloir placer l'un de ses fils dans une école militaire. Il écrit aussi à l'évêque d'Auxerre pour lui demander l'envoi d'un prêtre qui pourrait servir de précepteur pour ses enfants. Cet exemple montre bien la complexité des démarches et la ténacité de certaines personnes. Il illustre également parfaitement l'importance que revêtait l'instruction des enfants de sexe masculin dans la mentalité de cette partie de la noblesse.

L'évêque d'Auxerre était un personnage particulièrement sollicité pour obtenir des places dans une des écoles militaires de province. Il existe une bonne dizaine de ces demandes conservées aux archives départementales de l'Yonne. Elles sont beaucoup plus ponctuelles que l'exemple que l'on vient de voir, mais elles ont de nombreux points communs. Outre un style épistolaire qui multiplie les flatteries et les formules de politesse destinées à séduire le destinataire de ces lettres, elles insistent toutes sur l'état de dénuement dans lequel se trouve le quémendeur. Inutile de revenir sur les réalités de cette indigence. Tout comme pour le sieur Rupelle de Chouilly, elles insistent bien souvent sur le fait que l'enfant proposé va bientôt dépasser l'âge limite pour lequel il ne peut plus être reçu comme élève du roi. D'où l'urgence du cas, et l'impossibilité de repousser la demande à l'année suivante. Les demandeurs ne font pas appel à un seul protecteur car il transparaît dans ces missives destinées à l'évêque, que des personnes comme l'abbesse de Crisenon, le chevalier de Kevaliot sous inspecteur des écoles militaires, ou tout autre personne ayant un peu d'influence, étaient impliquées dans ces affaires. La très grande ressemblance entre toutes ces demandes montre bien que cette recherche de protecteur au plus haut échelon possible était quasiment institutionnalisée, et faisait tout naturellement partie d'une demande pour que son fils fasse partie des élèves du roi. Il y avait donc une concurrence entre les différents demandeurs pour obtenir gain de cause. Une concurrence d'autant plus féroce que le nombre de places était limité : une dizaine par an pour la province de Bretagne d'après Jean Meyer ¹⁶². Une proportion qui n'augmente presque pas, même après la création des douze écoles militaires de province, si l'on excepte l'année de leur première rentrée des classes.

Pour conclure sur ce point, il était difficile de ne pas céder à l'envie de citer le cas de cette pauvre mère, veuve d'un ancien lieutenant colonel d'infanterie du nom de Jacques

¹⁶¹ A. D. Yonne, G1623.

¹⁶² J. Meyer, « Un problème mal posé : La noblesse pauvre. L'exemple breton au XVII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1971, p.181.

Berthier de Grandy, qui écrivit à l'évêque d'Auxerre pour lui demander de bien vouloir appuyer sa demande de dérogation au règlement des écoles militaires, qui interdisait à un élève du roi de changer d'établissement. Elle désirait voir son fils transféré de l'école de Beaumont-en-Auge vers celle d'Auxerre afin de pouvoir le voir. Ses pauvres moyens lui interdisaient en effet de faire un lointain voyage pour lui rendre visite ¹⁶³.

B : Les aspects militaires de l'école d'Auxerre.

a) Le programme scolaire.

Les cours assurés par l'école d'Auxerre avaient-ils un caractère spécifiquement militaire ? Ce serait quelque chose que l'on serait en droit d'attendre dans un établissement de ce genre. Un rapide coup d'œil sur l'emploi du temps montre qu'il existait des leçons d'escrime. Celles-ci étaient réservées aux enfants de plus de 9 ans, et avaient une durée limitée à une demi-heure. A première vue, il ne s'agissait là que d'une matière particulièrement secondaire et sans grande importance dans la scolarité des élèves. Le programme des exercices présentés lors de la remise des prix de l'année 1782 ¹⁶⁴ permet de se donner une idée de ce que les élèves apprenaient dans ce cours : assaut, contre-parade et riposte. Ce ne sont là que les bases de l'escrime, il n'y avait pas de réel entraînement au combat. De plus, il est fondamental de souligner que l'apprentissage de l'escrime faisait partie de toute bonne éducation nobiliaire, et ne relevait donc pas forcément d'un enseignement spécifiquement militaire. Après tout le port de l'épée était réservé à la noblesse.

Dans le même ordre d'idée, l'almanach d'Auxerre de l'année 1780 fait mention de l'existence d'une classe « d'exercice militaire ¹⁶⁵ ». Il faut noter que les informations apportées par cette source ne sont pas toujours tout à fait exactes. Les noms des officiers municipaux de l'année 1789 par exemple, ne correspondent pas toujours à ceux inscrits sur le registre des délibérations de la ville. Les informations données par l'Almanach ont parfois tendance à être en retard du fait de sa publication annuelle. C'est le seul document qui fait mention de l'existence de cet enseignement au collège d'Auxerre. Mais il ne paraît pas improbable qu'il ait pu exister des moments dans l'année scolaire, où l'on ait appris aux enfants à respecter une formation ou marcher au pas. Peut-être même à se servir d'une arme à

¹⁶³ A. D. Yonne, G1623.

¹⁶⁴ B. M. Auxerre, L.53.

¹⁶⁵ B. M. Auxerre, SP310.

feu, puisque d'après l'inventaire de 1783, l'école possédait « 100 et quelques fusils et autant de gibernes ¹⁶⁶ ». « Ce n'était pas en vain que l'on avait donné au collège la qualification de militaire. Les élèves y étaient préparés non seulement théoriquement à l'emploi des armes et aux manœuvres ; ils l'étaient aussi d'une manière pratique. Souvent l'Ecole faisait des sorties en armes. En 1781, on la voit se rendre à un quart de lieue d'Auxerre au devant du Prince de Condé, et tirer des coups de couleuvrine à son arrivée. On la voit aussi figurer, armée à la fête de la proclamation de la Paix ¹⁶⁷. » Quoi qu'il en soit cet enseignement n'était pas mentionné dans les exercices présentés lors de la cérémonie de remise des prix, ce qui est tout de même révélateur de son peu d'importance.

Beaucoup plus intéressant est l'existence d'un cours de fortifications. Celui-ci, durait le même temps qu'une leçon d'escrime, et était également représenté le jour de la cérémonie de remise des prix. Les élèves y exposaient les travaux qu'ils avaient réalisés au cours de l'année passée. L'originalité et surtout l'importance de cette leçon ne venait donc pas de là, puisqu'elle était à première vue mise sur le même plan que l'escrime, le dessin ou la danse. C'est à dire les leçons d'agrément qui entraient habituellement dans l'éducation nobiliaire. Non, ce qui est intéressant ici, c'est l'existence même de cette classe, la volonté de l'inscrire dans le programme de l'école. En effet, la fortification connaît un renouveau à l'époque moderne, et devient un véritable art scientifique qui connaît de nombreuses innovations ¹⁶⁸. Il faut certes prévoir les plans d'attaque de l'adversaire, mais aussi calculer les différents angles de tirs possibles, tant pour les assaillants que pour les assiégés, ainsi qu'étudier des murs capables de résister à l'impact de boulets. Depuis Vauban, l'armée française avait pris conscience que le sort des guerres dépendait des places fortes à construire, défendre ou prendre. Cette leçon se faisait sous forme de dessins, une méthode de simulation qui était également employée à l'époque dans les traités de fortifications. Les réalisations des élèves étaient présentées lors de la cérémonie de remise des prix ¹⁶⁹. A l'école de Soréze en 1785, le sujet du prix de dessin de fortification était le suivant : « Un port de mer situé sur la méditerranée : il n'est entouré que d'un rempart revêtu : on demande qu'il soit fortifié avec le plus grand soin et le moins de dépense ; on désire que les murs puissent servir de courtines aux nouvelles fortifications. Le terrain est élevé de six pieds au-dessus du niveau de la mer et

¹⁶⁶ A. D. Yonne, D9.

¹⁶⁷ Ch. Moiset, « Le Collège Royal Militaire d'Auxerre », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1893, p.13. L'auteur ne cite pas ses sources. Les registres de délibérations municipales, qui détaillent la cérémonie mise en place par la ville lors du passage du prince de Condé ou pour la fête de la paix, ne font pas mention de la présence des élèves de l'école militaire.

¹⁶⁸ H. Vérin, *La gloire des ingénieurs. L'intelligence technique du XVII^e au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993, p.131-180.

¹⁶⁹ B. M. Auxerre, L53.

la ville n'est commandée d'aucun endroit ¹⁷⁰. » On peut aisément supposer que ce qui était demandé à Auxerre était relativement proche de ce sujet. Les écoles militaires affichaient donc la volonté de rester au plus près des avancées militaires en inscrivant cette matière au programme.

Certains ont cru voir des enseignements pouvant être réutilisés sur un champ de bataille dans les leçons plus traditionnelles de l'école. Tout particulièrement en ce qui concerne la classe d'Histoire géographique. Voilà ce qu'il est possible de lire dans le cahier d'élève d'histoire de Davout, futur maréchal de France, duc d'Auerstaedt et prince d'Eckmühl, élève à l'école militaire d'Auxerre : « La bataille de Rocroy, gagnée par Anguien dit autrement le grand Condé, sur les Espagnols. Condé avec de la cavalerie entoura et attaqua trois fois la phalange des espagnols jusqu'à-là invincibles, et à peine victorieux il arrêta le carnage ¹⁷¹ » Il s'agissait là de quelques lignes tirées de l'œuvre de Voltaire. Dans son livre, l'historien D. Reichel conclut qu'à la lecture de ces mots, « l'élève pouvait en retirer l'idée qu'une bonne cavalerie, menée trois fois de suite à la charge, était capable d'enfoncer une forte infanterie, non retranchée ¹⁷² ». Ces déductions sont tout de même un peu poussées. Les religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ne sont pas réputés pour avoir compté dans leurs rangs de grands stratèges, et on ne voit pas pourquoi il y en aurait eu un à Auxerre. Il est en est de même pour Voltaire dont les écrits sont tout sauf des traités sur la façon de mener une bataille. Il faut parfois savoir raison garder. Il est plus probable que les religieux ont pris cet exemple pour mettre en avant un aspect moral, puisque Condé refuse de faire couler le sang inutilement.

En ce qui concernait les sciences voilà ce que promulguait le comte de Saint-Germain : « Les mathématiques sont restreintes à ce qu'il est nécessaire qu'on en sache pour l'intelligence des différentes parties de l'art militaire ¹⁷³. » Et en effet, les mathématiques telles qu'elles étaient enseignées à Auxerre, avaient pour but définitif de savoir calculer une trajectoire, et donc avoir une utilité pour l'artillerie. C'est ainsi que dans les exercices de

¹⁷⁰ Cité par D. Alexandre-Bidon, M.M. Compère, Y. Gaulupeau, J. Verger, G. Bodé, P. Ferté, P. Marchand, *Le patrimoine de l'éducation nationale*, Flohic éditions, 1999.

¹⁷¹ Cité par D. Reichel, *Davout et l'art de la guerre. Recherche sur la formation, l'action pendant la Révolution et les commandements du maréchal Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl*, Delachaux & Niestlé, Neufchâtel-Paris, 1975, p.63.

¹⁷² D. Reichel, *Davout et l'art de la guerre. Recherche sur la formation, l'action pendant la Révolution et les commandements du maréchal Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl*, Delachaux & Niestlé, Neufchâtel-Paris, 1975, p.63.

¹⁷³ A. D. Yonne, D3.

1781, il était fait mention d'une « application de la théorie de la parabole au jet des bombes ¹⁷⁴ ».

Il existe donc bien quelques différences entre l'enseignement qui était dispensé dans un collège traditionnel de plein exercice, et celui qui était dispensé à Auxerre. Mais celle-ci est minime, surtout si l'on considère que ses aspects militaires sont bien souvent liés à une bonne éducation nobiliaire, ou reste à un niveau théorique qui demandera à être exploité par le futur, que ce soit à l'école militaire de Paris ou à l'école du génie de Mézière. Il faut donc chercher ailleurs.

b) Les conditions de vie des élèves.

Le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre et instaurateur de la réforme de l'école militaire de 1776, avait rédigé un plan d'éducation destiné aux douze nouvelles écoles qui voyaient le jour. Dans ce plan, le ministre insistait tout particulièrement sur l'endurcissement physique des élèves : « L'éducation des élèves aura pour objets principaux de rendre les corps robustes ¹⁷⁵ » L'article 11 du même document justifiait cette volonté en mettant en avant que les élèves destinés à la profession des armes devraient passer par des grades subalternes avant d'être nommés à des postes importants, et que de ce fait ils seraient préparés aux difficiles conditions de vie qui seront les leurs. A en croire le ministre, leur passage dans l'armée leur paraîtra doux et facile grâce à ce qu'ils auront enduré tout au long de leur scolarité. Le moyen de parvenir à cet objectif était donc d'imposer aux élèves une vie privée de toute aisance possible. En quoi cela consistait-il au juste ?

« La nourriture des élèves sera saine et frugale ; on observera, surtout pour les enfants du premier âge de leur donner très peu de viande, et on y suppléera par du ris, des légumes et autres aliments nourrissants et légers. ¹⁷⁶ » Voilà la première recommandation du comte de Saint-Germain. Il serait intéressant de savoir si elle était appliquée à Auxerre. Voilà ce qu'annonçait un prospectus présentant la pension, et qui fut distribué en octobre 1777. « La nourriture est plus saine que délicate ; à dîner on sert une soupe, un bouilli, une entrée & du dessert : à souper, un rôti, du ris ou des légumes, souvent accommodés au gras, ou une salade ; du dessert les dimanches & fêtes seulement. A l'un & l'autre repas le vin est trempé d'eau & mesuré suivant la diversité des âges & des tempéraments. A déjeuner, on ne donne

¹⁷⁴ B. M. Auxerre, L53.

¹⁷⁵ A. D. Yonne, D3.

¹⁷⁶ A. D. Yonne, D3.

que du pain. ¹⁷⁷ » A première vue, les volontés du ministre étaient respectées. Mais ce document a été imprimé avant que la nouvelle école n'ait ouvert ses portes. Les Bénédictins n'avaient pas encore pu expérimenter ce qu'ils proposaient alors aux parents. Aussi les informations contenues dans ce prospectus ne sont-elles peut être qu'une reprise de l'article du plan d'éducation des écoles militaires. Il y aurait donc des chances pour qu'elles ne relèvent que de la pure théorie. Un document intitulé *Etat des dépenses faites pour le collège et pour l'abbaye depuis le trois septembre 1788 jusqu'au 1^{er} septembre 1789* ¹⁷⁸ permet d'en savoir un peu plus à ce sujet. En effet, si tous les comptes du collège ne font qu'indiquer la somme globale qui était dépensée pour la nourriture, ce document regroupe les achats sous quelques chapitres. Certains articles revenaient systématiquement tous les mois et représentaient donc le menu de base des élèves. Les œufs avaient une place importante, ainsi que le beurre. Les fruits et légumes étaient également bien représentés. La « cochonnaille », c'est à dire la charcuterie, était certainement beaucoup plus présente que la viande, même si celle-ci existait sous la forme de volailles ou de gibier. Du poisson était également au menu toutes les semaines, vraisemblablement le vendredi. Les proportions variaient au cours de l'année. Il est possible de distinguer très nettement la période de carême, puisque au mois de mars 1789, les sommes consacrées à l'achat de viande étaient quasi nulles (car réservée à des personnes en mauvaise santé), tandis que celles consacrées au poisson explosaient. A contrario, lors de la période hivernale, les achats en viande et charcuterie augmentaient, et les fruits étaient remplacés par des pruneaux. Quoiqu'il en soit il semblerait que la simplicité des menus présentés aux pensionnaires ait été respectée, conformément aux vœux du ministre de la guerre. Mais ses exigences ne s'arrêtaient pas là.

« On habituera les élèves à supporter d'abord un peu et ensuite d'avantage le froid, le chaud, et les rigueurs des saisons, on les laissera souvent pour cet effet aller la tête nue et médiocrement couverts, on leur fera faire des promenades fréquentes et par toutes sortes de temps, on renouvellera en toute saison l'air de leur chambre et celui des salles d'études et des réfectoires, et on tiendra toujours le poêle très modérément chaud. ¹⁷⁹ » Il est difficile de vérifier si une telle prescription fût réellement appliquée, mais rien n'indique non plus qu'elle ne le fut pas. Dans le même ordre d'idée, le plan d'éducation prescrivait que les élèves devaient se laver quotidiennement le visage et les mains à l'eau froide. Il en était de même

¹⁷⁷ A. D. Yonne, D3.

¹⁷⁸ A. D. Yonne, D9.

¹⁷⁹ A. D. Yonne, D3.

pour les pieds mais de façon moins fréquente. Le comte de Saint-Germain insiste à de nombreuses reprises à ce que les élèves adoptent la plus grande propreté.

L'article 10 du même document souhaitait que les lits des élèves soient composés « d'une simple couchette avec une paille et un matelas sans niveaux ¹⁸⁰ ». Il semblerait que l'école d'Auxerre se soit conformée à ce souhait. Ainsi le prospectus d'octobre 1777 dont-il a déjà été fait mention ci-dessus indique que « chacun a pour coucher un matelas posé sur un lit de sangle ¹⁸¹ ». Le procès verbal de l'état du collège en 1788, indique que lors du départ de Dom Rosman en 1783, il y avait au collège « 120 lits de sangle avec leur matelas et baldaquin de toile et coton rayé, et deux cent couvertures et oreillers ¹⁸² » et autant de pots de chambre. Ceux-ci n'existaient pas lors de l'inventaire de juillet 1777. Il est amusant de noter que les comptes du collège montrent que 1000 livres furent déboursées le 24 février 1779 « pour l'abbaye de Soreze pour lits de l'école militaire ¹⁸³ ». Tout comme Auxerre, Soreze était tenue par les Bénédictins de Saint-Maur, et le collège qui dépendait de l'abbaye avait également été choisi pour devenir l'une des douze écoles militaires de province en 1776. Beaucoup plus riche que son homologue bourguignonne, il est possible qu'elle lui ait revendu les anciens lits de son pensionnat alors qu'elle-même en achetait de nouveaux. Mais ce n'est là qu'une supposition quasi-impossible à vérifier puisque les comptes de celle-ci n'ont pas été conservés ¹⁸⁴. Mais cette supposition, à laquelle on peut opposer l'importance des frais de transport d'une telle opération, permet tout de même de montrer l'existence de liens entre les différentes maisons d'éducation de la congrégation de Saint-Maur.

Si cet aspect du plan d'éducation fût respecté, on ne peut pas en dire autant de celui qui stipulait que les élèves du roi devaient avoir des chambres séparées pour le respect des bonnes mœurs. Une lettre du ministre de la guerre nous apprend que dom Rosman s'était justement plaint de son impossibilité d'appliquer cette disposition : « Votre lettre a trois objets, le premier de représenter que les élèves du Roy ne peuvent avoir chacun une chambre séparée dans le Collège d'Auxerre, sans s'ôter la faculté de recevoir aucuns élève externe. ¹⁸⁵ » Il est répondu au Bénédictin que son école ne peut déroger à la règle. En 1777 le collège ne possédait pas la cinquantaine de chambres qui lui étaient demandées, et la liste des travaux qui y furent entrepris ne montre pas qu'elles existaient en 1789. Le procès-verbal de l'état du

¹⁸⁰ A. D. Yonne, D3.

¹⁸¹ A. D. Yonne, D3.

¹⁸² A. D. Yonne, D10

¹⁸³ A. D. Yonne, D9.

¹⁸⁴ D'après J. Fabre de Massaguel, *L'Ecole de Sorèze de 1758 au 19 fructidor an IV (5 septembre 1796)*, Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse, Etudes d'histoire méridionale n°2, 1958.

¹⁸⁵ A. D. Yonne, D3.

collège en 1788 indique tout de même qu'il y a bien existé un jour la volonté de se conformer à cette partie du plan d'éducation. Il est en effet possible d'y lire : « Dans l'emplacement du grand dortoir on a fait en 1777 douze petites chambres en bois pour les élèves du roi. On les a détruites. ¹⁸⁶ » L'idée fut donc abandonnée. Le prospectus d'octobre 1777 indiquait pourtant que toutes personnes payant la pension de 700 livres (donc ce qui devaient recevoir une éducation identique à celle des élèves du roi) auraient une chambre particulière. Voilà encore un élément qui tend à confirmer que ce document présente plus la pension que les Bénédictins souhaitaient mettre en place que celle qui a réellement existée. Mais le même document indique que pour les autres pensionnaires, leur lit serait placé sous un pavillon qui le couvrait entièrement et qui permettait de « s'habiller décentement ¹⁸⁷ ». C'est probablement ce système qui fut utilisé pour tous les pensionnaires. La volonté du ministre n'était donc pas complètement ignorée, et fut appliquée dans les limites du possible.

Mais cette rigueur avait toutefois ses limites, en particulier en ce qui concernait les punitions infligées aux élèves. « On ne maltraitera jamais les élèves de paroles injurieuses et encore moins de coups. [...] Le meilleur des châtiments sera donc l'humiliation des élèves et la privation de ce qui leur plaît le plus, comme par exemple les empêcher de jouer... ¹⁸⁸ » Il n'existe aucun document faisant mention des punitions infligées aux élèves de l'école militaire d'Auxerre. Le procès verbal de l'état du collège en 1788 indique seulement l'existence de deux petites prisons en pierre de taille couvertes en tuiles. Elles étaient dotées d'une petite cour et surtout de commodités. L'emprisonnement devait donc être pratiqué, mais il était certainement réservé aux fautes les plus graves. De même, Saint-Germain insistait sur le fait que cette rigueur devait être adaptée aux élèves les plus chétifs. Il n'était pas question de les maltraiter. Contrairement à ce que l'on peut parfois lire dans de brèves notices consacrées aux écoles militaires, l'objectif de cette éducation n'était pas tant de faire subir des conditions de vie difficiles aux élèves que de les habituer à un mode de vie dénué de tout confort superflu. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Il ne faut pas perdre de vue que les écoles militaires s'adressaient avant tout à un public de nobles ou de riches bourgeois, habitués pour beaucoup à un certain confort. Preuve en est l'injonction qui demandait d'écarter les élèves, le plus tôt possible, de tout service domestique. De plus, il faut relativiser cette rigueur en la comparant avec celle qui existait dans les autres collèges à la même époque. Au collège des Godrans de Dijon par exemple, il faut attendre 1776 pour que des

¹⁸⁶ A. D. Yonne, D10.

¹⁸⁷ A. D. Yonne, D3.

¹⁸⁸ A. D. Yonne, D3.

bancs soient achetés afin de permettre aux enfants de se regrouper autour des poêles. La discipline y était stricte, et régle la vie quotidienne des pensionnaires. Le repas semble y avoir été plus riche avec la présence de pâtisserie une fois par semaine, le dîner était constitué par un potage, une bouillie, une entrée et du dessert, quant au souper il se composait d'une entrée, du rôti et toujours du dessert ¹⁸⁹.

Au final, on peut dire que si la rigueur qui était appliquée aux élèves n'était pas aussi rude que certains ont pu le dire, elle était toutefois supérieure à celle que l'on rencontrait dans les pensionnats des collèges traditionnels à la même époque.

c) La discipline.

Cette discipline qui devait également préparer à la future vie militaire des élèves de l'école. Elle était visible à l'œil nu, qu'elle soit écrite dans la pierre comme cela a été montré précédemment avec les tribunes de la chapelle du collège, ou dans les habits des élèves. Ceux-ci étaient obligés de porter l'uniforme comme tout bon soldat. Il y en avait de deux sortes qui se composaient de la manière suivante : « Les dimanches & fêtes, on porte habit & veste bleu de roi, boutons blancs, doublure, collet & parements d'habit écarlate, ceux-ci fendus & boutonnés : culotte noire : bas blancs. L'habillement des jours ouvriers est un surtout bleu, doublé de même, parements & collet comme ceux de l'habit, veste & culotte bleues ; boutons blancs ¹⁹⁰. » Fabre de Massaguel propose une gravure de sa composition qui représente le premier de ces deux uniformes, et qui est reproduite ci dessous ¹⁹¹.



¹⁸⁹ D'après C. Tachet, *L'organisation et la vie au collège des Godrans de Dijon. 1763-1795*, maîtrise, dir. Fayard J., Dijon, 1986.

¹⁹⁰ A. D. Yonne, D3.

¹⁹¹ J. Fabre de Massaguel, *L'École de Sorèze de 1758 au 19 fructidor an IV (5 septembre 1796)*, Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse, Etudes d'histoire méridionale n°2, 1958.

L'uniforme quotidien était prévu pour ne pas gêner les mouvements des enfants afin qu'ils puissent s'adonner à des exercices physiques ou à des jeux. Les boucles et les jarretières que l'on rencontrait couramment dans les habits de la noblesse étaient remplacés par des bretelles, et des cravates et des mouchoirs noués se substituaient aux cols ¹⁹². Les desseins du comte de Saint-Germain en ce qui concernait l'apparence physique ne s'arrêtaient pas là puisqu'il prescrivait que les élèves portent les cheveux courts jusqu'à l'âge de douze ans. Et bien entendu, les élèves devaient apprendre dès leur plus jeune âge à s'habiller eux-mêmes, se peigner et tenir leurs effets en ordre. La discipline rejoignait la rigueur qui limitait au maximum le service domestique. Bien entendu, cette discipline ne se limitait pas aux apparences, et s'inscrivait dans la vie quotidienne des élèves.

Les élèves étaient sous la surveillance de préfets des classes. L'un s'occupant des « grands » c'est à dire les élèves les plus âgés, l'autre des « petits ». Les deux catégories d'élèves étaient en effet séparées, et ne devaient pas se mêler entre eux. Ils avaient chacun leur propre cour, leur propre réfectoire et leur propre dortoir. On ignore hélas à quel âge ou à partir de quelle classe, un enfant changeait de catégorie. Ce schéma existait dans bon nombre d'autres collèges à la même époque, mais là aussi la césure reste inconnue. Il n'y a là rien de vraiment spécifique à l'école militaire.

En revanche, les élèves étaient beaucoup plus séparés de leurs familles respectives que dans d'autres maisons d'éducation. « La liberté de sortir pour aller voir ses parents ne s'accorde que rarement. Elle ne s'obtient les dimanches & fêtes qu'en cas extraordinaires, & jamais les jours de divertissements publics, temps de carnaval, de foires, etc. En toutes circonstances les jeunes gens doivent être conduits par une personne sage, & ramenés de même avant sept heures en hiver & huit en été ¹⁹³ ». La discipline transparaît d'elle-même. Il est seulement nécessaire de rappeler que les élèves ont une dizaine d'année, parfois moins. Cette séparation ne cessait pas aux vacances, puisque les élèves étaient obligés de les passer au collège. Des amusements et des exercices moins sérieux que ceux de l'année scolaire leur étaient procurés. La seule exception à cette règle concernait les élèves qui devaient passer au minimum 6 ans au collège, et qui n'avaient pas encore atteint l'âge de 13 ans. Mais l'enfant ne devait pas être prévenu de sa future sortie afin de ne pas démoraliser ses camarades. L'ordre devait régner, tout comme dans une bonne armée.

Le comte de Saint-Germain insistait tout autant sur la discipline quotidienne, que sur la discipline morale. Il insiste pour que la religion soit étudiée à partir du catéchisme de l'abbé

¹⁹² A. D Yonne, D3.

¹⁹³ A. D. Yonne, D3.

de Fleury, ancien précepteur de Louis XV. Il faut « former le cœur et l'esprit de la jeunesse ¹⁹⁴ » à partir des leçons de morale. Il faut « mettre dans le cœur des élèves des sentiments de reconnaissance et d'amour ¹⁹⁵ ». Bref, il faut faire de ces jeunes gens de bons sujets qui aimeront le roi et lui seront fidèles. En plus d'apprendre à obéir à une autorité supérieure, il faut qu'ils la respectent. Une fois encore, le monde militaire n'est pas très éloigné. Mais toutes les mesures que l'on vient de décrire sont le fruit de la pensée d'une personne, le comte de Saint-Germain, mais sont également le reflet des difficultés que rencontre l'armée française de l'après guerre de sept ans.

C : Ecole militaire et réformes de l'armée.

a) L'influence du comte de Saint-Germain.

Le 10 février 1763, le Traité de Paris mettait fin à la guerre qui opposait entre autre la France à l'Angleterre depuis 7 ans. Le conflit fut désastreux pour l'armée française et fit éclater au grand jour ses nombreux problèmes. Choiseul, alors secrétaire d'Etat à la guerre depuis janvier 1761, n'avait plus qu'à réformer l'armée en profondeur, ce qu'il fit jusqu'à sa disgrâce qui survint en 1770. Lorsque le comte de Saint-Germain arriva aux affaires en octobre 1775, il ne lui restait plus qu'à conclure cette œuvre réformatrice, chose que ses trois prédécesseurs n'avaient pas réussi à faire. Il fit bien plus que cela. En l'espace de 2 ans, le nouveau ministre ne promulgua pas moins de 98 ordonnances qui transformaient l'organisation de l'armée. Y figurait notamment la création des 12 écoles militaires de province qui étaient destinées à préparer l'entrée à l'école de Paris. Toutes ces décisions, y compris le projet éducatif des nouvelles écoles militaires, reflétaient la personnalité de ce personnage singulier qu'était Saint-Germain.

Issu de la moyenne noblesse sans grande ressource (ce qui reste à relativiser comme on l'a déjà vu), il fut novice chez les jésuites pendant un temps. Il embrassa la carrière des armes et obtint le grade de sous-lieutenant d'infanterie dans l'armée française avant de passer au service de l'Empereur Charles VI, puis de l'électeur de Bavière Charles VII. De retour en France, il se fit remarquer durant la guerre de Sept Ans ce qui lui permit d'obtenir le grade de lieutenant-général. Les hostilités terminées, il se rendit au Danemark et réorganisa l'armée du roi Frédéric V. De retour une seconde fois, il écrivit des mémoires acerbes sur la situation de

¹⁹⁴ A. D. Yonne, D3.

¹⁹⁵ A. D. Yonne, D3.

l'armée française. L'un d'eux attira l'attention de Turgot qui cherchait alors un ministre de la Guerre capable de mener à bien la réforme de l'armée. C'est ainsi qu'il arriva aux affaires ¹⁹⁶. Que retenir de cette brève notice biographique ? Que le nouveau ministre était, par ses origines, plus favorable à la petite noblesse indigente, qu'à la riche noblesse de cour. Que son passage chez les jésuites en avait fait un homme considérant la religion et la morale comme des valeurs incontournables. Qu'il obtint son avancement dans l'armée par le mérite et non par l'argent. Voilà les trois points qui ont influencé son œuvre politique, et qui se retrouvent dans son projet d'éducation des élèves du roi.

b) Le rêve d'une noblesse militaire.

Il a été montré plus haut que l'obtention de places dans une école militaire revêtait une importance toute particulière chez la noblesse la moins fortunée. Il a été également dit que celle-ci était largement favorisée pour le choix des élèves du roi, surtout si le père de l'enfant à placer avait fait son service dans l'armée. Cet avantage voulu par le pouvoir royal et par le comte de Saint-Germain n'était uniquement pas philanthropique, il renvoyait à un vieux rêve, celui de la création d'une réelle noblesse militaire. Or la cause principale qui l'empêchait de se réaliser était la place que l'argent avait prise au sein de l'armée, écartant ainsi la petite et moyenne noblesse des postes d'officiers. Ancien officier de carrière, Saint-Germain partageait ce rêve de voir un jour instaurer en France une armée de métier dont les grades seraient réservés à un ordre militaire, la noblesse, et qui pourraient s'acquérir par le mérite et non par la fortune. C'est pourquoi dans son ordonnance du 25 mars 1776, il décida d'abolir la vénalité des charges dans l'armée. « La vénalité dans les emplois militaires est assurément ce qu'il y a de plus destructif au bien du service. L'argent ne donne ni les talents, ni le mérite, et il en faut beaucoup dans l'état militaire ¹⁹⁷ ». Il espérait ainsi que les officiers de troupe verraient leurs possibilités de carrière s'améliorer, puisqu'ils ne seraient plus barrés par des personnes qui auraient acheté leur grade d'officier supérieur. De même, il ordonna la réduction des effectifs de la Maison du Roi à laquelle il reprochait « d'être inaccessible à la noblesse pauvre, vu le haut prix des charges ; [...] de former une pépinière d'officiers qui, lorsqu'ils passaient dans l'armée régulière, y enrayaient tout avancement ¹⁹⁸ ». On voit donc bien que cette volonté de favoriser l'entrée des enfants de la pauvre noblesse dans les écoles militaires en leur donnant

¹⁹⁶ Biographie établie d'après les éléments fournis par E. G. Léonard, *L'Armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1958, p. 242.

¹⁹⁷ Cité par E. G. Léonard, *L'Armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1958, p. 245.

¹⁹⁸ Cité par E. G. Léonard, *L'Armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1958, p. 244.

des bourses d'étude, s'inscrivait dans le cadre beaucoup plus général de la réforme de l'armée. Le but était de leur faciliter l'accès à la profession des armes et aux postes d'officiers. Il faut noter que l'école militaire qui existait avant 1776, affichait à sa création en 1751 les mêmes objectifs, mais qu'elle avait été envahie dans les faits par la haute noblesse et la bourgeoisie riche. Mais cette volonté d'expulser la richesse de l'armée avait un autre objectif, celui de rendre la vie militaire plus honorable.

c) Confort et vie militaire.

Le plan d'éducation destiné aux écoles militaires de province voulu par le comte de Saint-Germain avait donc pour but de préparer les élèves aux rudesses de leur future vie d'officier. Cette volonté qui peut sembler logique et évidente s'inscrivait pourtant également dans le mouvement de réforme de l'armée. Il fallait tout autant faire comprendre à ces futurs militaires, qu'il n'était pas bon d'introduire trop de luxe et de confort dans l'armée du roi. Or ces deux éléments étaient bien loin d'être absents des rangs, comme le montrent les nombreuses ordonnances qui tentèrent de les limiter. On citera par exemple celle de 1690 qui défendait aux officiers d'apporter de la vaisselle d'argent. Quant à la description de l'armée française en campagne faite par un historien allemand de la guerre de Sept ans du nom d'Archenholtz, elle laisse perplexe. Les officiers subalternes étaient accompagnés par leurs maîtresses, les filles et les marchands suivaient les déplacements des armées¹⁹⁹. Un homme tel que Saint-Germain qui avait été le témoin direct de ces événements, ne pouvait qu'essayer de faire en sorte qu'ils n'existent plus.

Homme d'honneur et de morale, le ministre de la guerre avait insisté dans son plan d'éducation sur le fait que les élèves devaient avoir « les esprits éclairés, et les cœurs honnêtes²⁰⁰ », aussi ne pouvait-il pas laisser ses protégés entrer dans le service sans s'assurer que leurs bonnes mœurs fraîchement acquises ne soient balayées par la vie des casernes. Aussi demanda-t-il aux capitaines et aumôniers de surveiller les jeunes cadets-gentilshommes qui venaient tout juste de sortir de l'école. Ils devaient contrôler leurs fréquentations, leurs déplacements et les chaperonner au bal. Parallèlement, des mesures visant à éradiquer les vices internes de l'armée qui touchaient à sa moralité et à sa tenue étaient prises. Un officier joueur, querelleur et ne payant pas ses dettes était passible de prison. De même le nombre de personnes que pouvait recevoir un officier à sa table était sévèrement limité suivant le grade,

¹⁹⁹ D'après E. G. Léonard, *L'Armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1958, p. 172.

²⁰⁰ A. D. Yonne, D3.

et ce pour éviter la présence de luxueuses réceptions. Le chevalier d'Arc dont le comte de Saint-Germain s'est fortement inspiré, écrivait à ce sujet que « toute troupe sans religion et sans mœurs ne sera jamais bonne ²⁰¹ ». Cette fois encore, on voit bien que l'éducation qui devait être donnée au sein des écoles militaires reflète les problèmes de l'armée française du XVIII^e siècle.

La lecture des pages précédentes peut faire penser que ces maisons d'éducation étaient réservées et principalement conçues pour accueillir les enfants d'une partie de la noblesse. Il n'en était rien, car ceux-ci étaient mêlés avec le reste de la jeunesse du royaume. C'est ce que va montrer le second point de cette partie, qui sera consacré à l'étude du pensionnat du collège d'Auxerre.

²⁰¹ Cité par E. G. Léonard, *L'Armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1958, p. 246.

CHAPITRE DEUXIEME : LE PENSIONNAT.

On a vu que l'école d'Auxerre n'avait pas uniquement pour objectif la formation de futurs officiers. Elle avait également pour mission d'apporter une éducation convenable aux fils des familles indigentes d'origine noble. Mais l'accès de l'école n'était pas seulement réservé à cette partie de la population. Les portes de son pensionnat étaient ouvertes à toutes personnes ayant la possibilité de déboursier la somme importante de 700 livres par an pour l'éducation de leurs enfants. Qui étaient ces familles, et qu'espéraient-elles en envoyant leurs fils à Auxerre ? La réponse à ces deux questions montrera que les aspirations du projet éducatif mis en place à Auxerre, dépassaient largement le cadre strictement militaire.

A : Etude du pensionnat de l'école d'Auxerre sous l'Ancien Régime.

a) La durée du cursus scolaire :

Dans un article publié en 1955, François de Dainville mettait l'accent sur le fait qu'une très grande disparité d'âges régnait dans les différentes classes des collèges de l'Ancien Régime : « On constate dans toutes les classes, surtout dans les trois classes de grammaire (V^e, IV^e, III^e), une différence de 10 à 16 ans entre les plus jeunes, qui n'ont parfois que 8 ans, et les plus âgés qui ont jusqu'à 24 ans ²⁰² ». Pouvait-on constater le même phénomène parmi les élèves de l'école militaire d'Auxerre ?

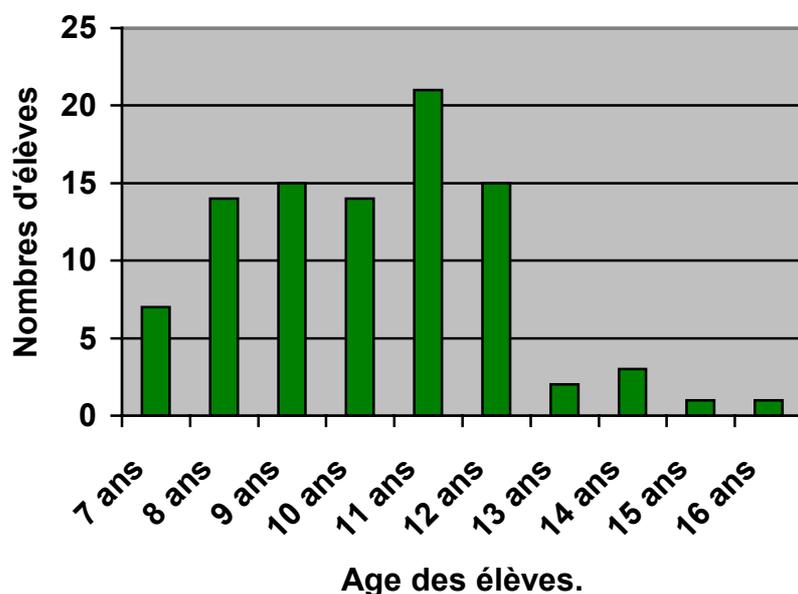
On possède au total une série de 93 noms d'élèves, qui ont fréquenté l'école militaire d'Auxerre entre 1777 et 1793, pour lesquels on connaît leur âge lors de l'entrée au pensionnat ²⁰³. Le plus jeune est entré à l'âge de 7 ans, et le plus vieux à 16 ans, soit une différence de 9 années entre ces deux extrêmes. En réalité, la dispersion entre les classes d'âge était beaucoup moins importante comme le montre le graphique ci-dessous ²⁰⁴.

²⁰² F. de Dainville, « Effectifs des collèges et scolarité aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le nord-est de la France », *Population*, 1955, p. 480.

²⁰³ A. D. Yonne, D7.

²⁰⁴ D. Dinet, *Religion et Société : Les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècle) volume II*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p.706 n'obtient pas tout à fait les mêmes résultats bien qu'il parte du même document. Je me dois de le préciser. Pour lui, il y avait 46 pensionnaires âgés de 10 ou 11 ans, 9 âgés de 9ans, 21 âgés de 8 ans, et 8 de 7 ans. Cela ne change pas pour autant l'analyse présentée ci-dessus.

■ Répartition des élèves en fonction de leur âge lors de leur entrée à l'école militaire d'Auxerre.



On voit clairement que la majorité des entrées (environ 85 %) avait lieu entre 8 et 12 ans, soit un écart de 4 années entre les enfants les plus jeunes et les plus âgés d'une même classe. L'âge moyen d'entrée à Auxerre était de 9,8 ans, contre 10,4 ans à Avallon entre 1711 et 1779²⁰⁵. Sur ce point, l'école d'Auxerre ne semble pas se démarquer des collèges traditionnels de l'Ancien Régime, comme tend à le montrer cette comparaison régionale. Pourtant, l'école d'Auxerre affichait des classes beaucoup plus homogènes que ce que l'on pouvait voir dans les autres maisons d'éducation, les grands écarts d'âges faisant figure d'exceptions. La façon dont se présente l'emploi du temps de l'école²⁰⁶ est d'ailleurs révélateur de cette homogénéité. La distribution des leçons tout au long de la journée n'est pas indiquée en fonction des classes mais en fonction de l'âge des élèves. Comment expliquer cette spécificité auxerroise ? Il faut rappeler dans un premier temps que ces chiffres ne concernent que les élèves inscrits à l'école militaire et non pas les simples collégiens pour lesquels on ne possède pas d'indications. Il est très probable que pour ces derniers, on retrouve des statistiques proches de celles avancées par François de Dainville, Willem Frijhoff ou Dominique Julia. Il faut ensuite se référer aux modalités d'inscription à l'école militaire. Un prospectus de la pension daté de l'année 1782 stipule que «Les pensionnaires ne

²⁰⁵ D'après W. Frijhoff, D. Julia, *Ecole et société dans la France d'Ancien Régime. Quatre exemples : Auch, Avallon, Condom et Gisors*, Paris, Colin, 1975, p. 55.

²⁰⁶ A. D. Yonne, D3. Ce document est reproduit en page 142 de ce mémoire.

sont reçus que depuis l'âge de six ans et demi jusqu'à onze ans ²⁰⁷ ». Voilà qui explique pourquoi le graphique présente un pic pour les enfants de 11 ans. Ils représentent 22,5 % des entrées. Les parents devaient repousser le plus longtemps possible l'entrée de leur fils au pensionnat. Mais cette limite explique aussi la grande homogénéité des élèves de l'école. Un autre prospectus daté de 1777, indique que si « des enfants à qui la faiblesse du tempérament ou de longues maladies n'auraient pas permis de quitter la maison paternelle ²⁰⁸ » il pourrait tout de même entrer à l'école jusqu'à l'âge de 13 ans. Il semble que cette dérogation n'était pas très difficile à obtenir pour les enfants âgés de 12 ans, puisqu'ils représentent tout de même 16 % des entrées. En revanche, on ne relève que 2 enfants âgés de 13 ans. Les quelques enfants qui ont dépassé cet âge ont certainement bénéficié d'un arrangement avec les religieux bénédictins. Leur père occupait généralement des fonctions importantes comme procureur à la Chambre des Comptes de Paris, ou encore un grade d'officier supérieur. On peut supposer que ces enfants plus âgés avaient déjà reçu une certaine instruction et que de ce fait, ils étaient directement reçus dans les hautes classes. L'élève qui était âgé de 16 ans par exemple, n'est resté qu'une année à Auxerre. Cela veut aussi dire que l'homogénéité de l'âge dans les classes était respectée.

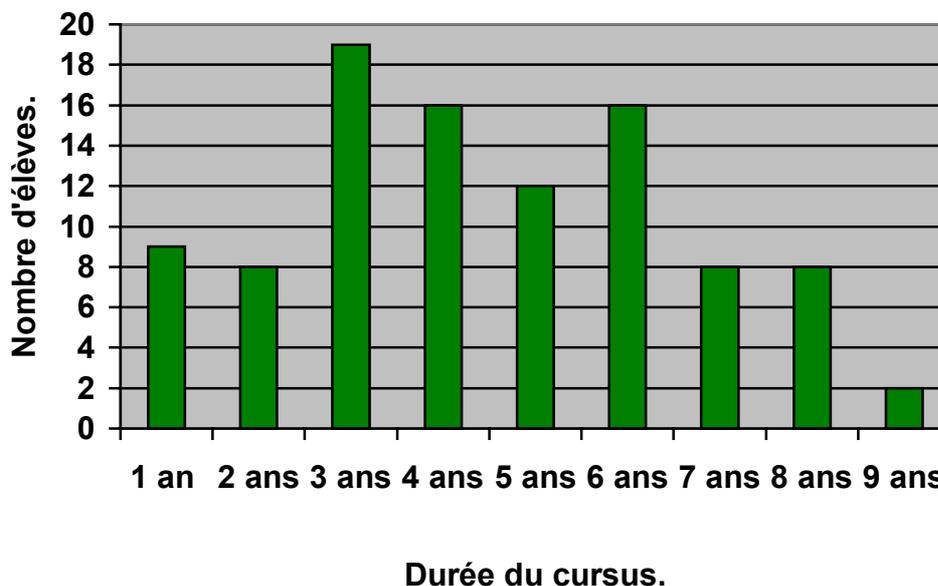
Cette homogénéité était donc le résultat d'une volonté politique, puisque ces limites d'âge avaient été fixées par le comte de Saint-Germain en personne pour les élèves du roi. Elles furent donc tout naturellement reprises pour les élèves qui n'étaient pas boursiers. Ayant très certainement conscience des problèmes de pédagogie, de discipline et de moralité que pouvait poser aux maîtres une trop grande différence d'âge des élèves d'une même classe, le ministre de la guerre avait donc décidé de légiférer dans ce domaine, afin que les écoles militaires soient des établissements dont l'instruction serait la meilleure possible. On voit ici se dessiner la modernité de l'éducation qui existait dans ces établissements par rapport aux collèges traditionnels. Mais si l'âge à l'entrée est une notion importante, l'âge de la sortie ne l'est pas moins.

C'est la classe de sortie qui détermine la fonction réelle d'une maison d'éducation. Si le cursus suivi par les élèves est court cela veut dire que l'on venait y rechercher une instruction moyenne. Plus la durée des études était longue et plus cela veut dire que la formation y était poussée. Dans laquelle de ces catégories se situait l'école militaire d'Auxerre ? Combien de temps y restaient les élèves ?

²⁰⁷ A. D. Yonne, D3.

²⁰⁸ A. D. Yonne, D3.

■ Répartition des élèves en fonction de la durée de leur cursus à l'école militaire d'Auxerre.



On remarque clairement que la plupart des élèves restaient majoritairement à l'école entre 3 et 6 ans. Comment interpréter cette statistique qui concerne une série de 98 élèves ? La durée moyenne des études des élèves était de 4,5 années à l'école d'Auxerre. Cette moyenne est toutefois critiquable, car elle a tendance à présenter une durée des études inférieure à ce qu'elle était réellement. En effet, le nombre d'élèves qui ne sont restés que 1 ou 2 ans est assez élevé, car ils représentent 18 % des sorties. Or la quasi-totalité de ces élèves ne sont restés si peu de temps qu'en raison de l'éclatement de la Révolution. Une remarque qui est partiellement vraie pour les cursus de 3 années, et qui explique l'importance de ce pic par rapport à ceux de 4, 5 et 6 années. Il semblerait donc que la durée moyenne du cursus soit en fait de 5 années minimum. Le cycle d'étude d'un élève du roi était théoriquement de 6 années, et il pouvait tenter le concours d'entrée à l'école militaire de Paris entre 13 et 15 ans²⁰⁹. Cet élément tend à confirmer que le cursus à Auxerre devait être plus long que la moyenne obtenue. Il permet également de comprendre pourquoi le graphique présente une baisse brutale pour les sorties au bout de 5 années. Il est rare d'arrêter des études juste une année avant la fin du cycle théorique. D'un autre côté, ce chiffre de 5 années qui reste tout de même relativement élevé peut s'expliquer par le fait que l'élève vient de finir l'équivalent de la

²⁰⁹ D'après R. Chartier, M.M. Compère, D. Julia, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, CDU et Cedes réunis, 1976, p. 219.

classe de troisième dans un collège traditionnel, et que donc il a fini d'acquérir les bases de l'enseignement dispensé à l'école. Un nombre assez important d'élèves continuaient leurs cursus après la classe de troisième et atteignaient l'équivalent de la classe de rhétorique et de philosophie. Ils représentent 35 % de la série dont on dispose, mais là encore, le pourcentage doit être sujet à caution. Il ne prend pas en compte la Révolution, mais n'indique pas non plus les éventuels redoublements qui existaient à l'époque. Des redoublements qui ont obligatoirement existé car sinon, on ne peut expliquer des cursus de 8 ou 9 années. Tout comme aujourd'hui, l'élève n'est pas certain de passer dans la classe supérieure. Quoiqu'il en soit, ce pourcentage reste assez important, et montre bien que l'on s'inscrivait à l'école militaire d'Auxerre pour recevoir une formation assez poussée. On ne s'y contentait pas forcément d'acquérir des bases. Il serait intéressant de voir s'il existait une corrélation entre la durée des études et l'origine sociale de l'enfant. Mais il faudrait tout d'abord dresser le tableau de la composition sociale du pensionnat.

b) Composition sociale du pensionnat.

S'il existait bien une spécificité en ce qui concerne l'âge des pensionnaires de l'école militaire d'Auxerre par rapport aux collèges traditionnels, en était-il de même pour leur origine sociale ? Il est légitime de se poser la question puisque le prix de la pension y était beaucoup plus élevé qu'ailleurs, ce qui a donc du jouer sur le recrutement social de l'école. La présence même des élèves du roi au sein du pensionnat a eu pour conséquence de faire d'Auxerre l'un des collèges les plus nobiliaires de la fin du XVIII^e siècle puisque 49,6 % de son effectif total était composé de jeunes nobles en 1788²¹⁰. Entre 1711 et 1779, le collège d'Avallon comptait entre 7,9 % et 12 % d'élèves nobles suivant qu'ils étaient issus de la ville ou non, et à Gisors ces chiffres s'élevaient respectivement à 6,4 % et 9,9 % pour une période allant de 1748 à 1790²¹¹. Ce sont là des chiffres moyens, assez représentatifs de ceux que l'on pouvait rencontrer au XVIII^e siècle. Dans des établissements plus spécifiquement orientés vers l'éducation des riches, on trouve 16,4 % de pensionnaires nobles entre 1770 et 1792 au pensionnat de Belley, et 18,2 % pour celui de Grenoble pour les années 1786-1792²¹². La

²¹⁰ D'après le rapport du chevalier de Reynaud, sous inspecteur des écoles militaires, cité par le Capitaine G. Bagès, « histoire de l'école royale militaire d'Effiat », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1902, p. 135. (date erronée de 1785).

²¹¹ D'après W. Frijhoff, D. Julia, *Ecole et société dans la France d'Ancien Régime. Quatre exemples : Auch, Avallon, Condom et Gisors*, Paris, Colin, 1975, p. 14.

²¹² D'après W. Frijhoff, D. Julia, « L'éducation des riches. Deux pensionnats : Belley et Grenoble. », *Cahiers d'Histoire*, t.21, 1976, P. 117.

spécificité du recrutement de l'école d'Auxerre saute aux yeux. Pourtant, cette population nobiliaire n'est pas très importante au regard de celle que l'on pouvait rencontrer en 1788 dans les autres écoles militaire ²¹³.

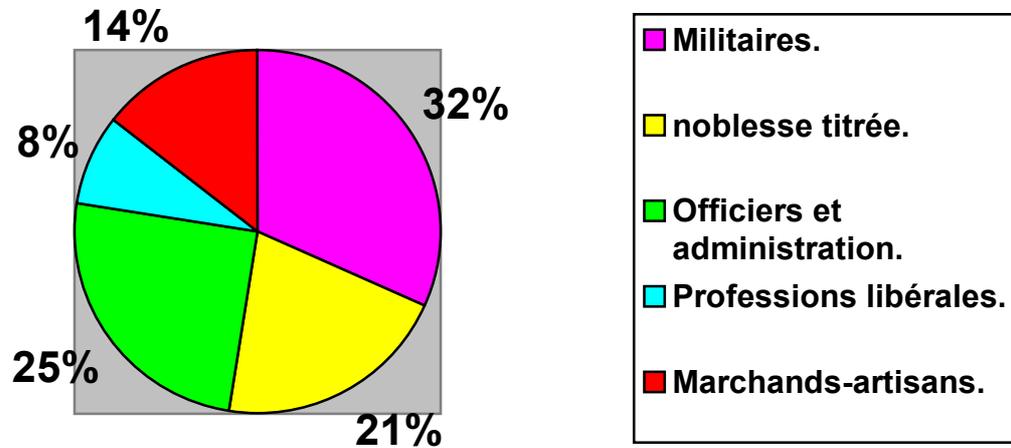
Ecole militaire.	Part des élèves d'origine noble.
Pont-à-Mousson	85,9 %
Effiat	83,3 %
Brienne	76,5 %
Rebais	71,7 %
Thiron	66,3 %
Pontlevoy	55,7 %
Beaumont-en-Auge	50,4 %
Auxerre	49,6 %
Tournon	47,2 %
Sorrèze	45,2 %
La Flèche	41,5 %

Les chiffres donnés ci-dessus prennent en compte la totalité des effectifs des établissements, élèves du roi, pensionnaires et externes y sont compris. Si l'on ne s'occupe que des pensionnaires payants, la proportion de nobles obtenue est relativement la même puisqu'elle est de 47,5 %. Mais qu'étaient les professions des parents qui ont placé leurs enfants de ce pensionnat ? Le registre des pensionnaires ²¹⁴ permet d'obtenir quelques éléments de réponse et d'établir le graphique suivant.

²¹³ D'après le rapport du chevalier de Reynaud, sous inspecteur des écoles militaires, cité par le Capitaine G. Bagès, « histoire de l'école royale militaire d'Effiat », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1902, p. 135. (date erronée de 1785).

²¹⁴ A. D. Yonne, D7.

Origine socio-professionnelle des pensionnaires de l'école militaire d'Auxerre.



La catégorie des militaires était essentiellement composée de très hauts gradés encore au service, comme un colonel en second d'un régiment de dragons, un capitaine d'artillerie ou de cavalerie, ainsi que de chevaliers de Saint-Louis. Il y a donc une grande proportion de nobles. En plus de ces deux catégories majoritaires, ont trouvé des personnes aussi diverses qu'un ancien capitaine de troupes de l'Inde, un garde du corps du roi, ou un sous-brigadier des mousquetaires. Il y a au total 24 représentants de cette catégorie.

Les nobles titrés sont soit des personnes qui se présentaient comme seigneurs de tels ou tels lieux, ou des personnes qui se contentaient de préciser leur demeure, comme par exemple « Mr Gislain de Bontin, en son château de Bontin près Joigny ²¹⁵ ». Ce sont des personnes nobles qui vivaient très certainement de revenus fonciers qui devaient être assez confortables, puisqu'ils leur permettaient de payer une pension très élevée à leurs enfants. Si l'on ajoute la part de cette catégorie avec celle des militaires, on obtient un peu plus de la moitié de la composition du pensionnat. Si l'on prend en compte que seulement une minorité des militaires étaient issus de la roture, on retrouve à peu près le pourcentage de nobles qui avait été cité ci-dessus. Les résultats obtenus se recourent donc.

²¹⁵ A. D. Yonne, D7.

En ce qui concerne les officiers ²¹⁶, ce sont généralement des personnes qui ont des charges assez importantes. On compte par exemple 3 maîtres des comptes, 5 receveurs (des tailles, des décimes, des vingtièmes, des gabelles), ou encore 3 conseillers du roi. On trouve également 1 maître particulier des Eaux et Forêts, 1 notaire royal et 1 arpenteur royal. Ce sont probablement des personnes qui se sont enrichies grâce à leur charge, ce qui leur permet de payer une pension annuelle de 700 livres. Le fils de l'arpenteur royal ne payait que 400 livres par an, ce qui montre bien que son père possédait une charge moins importante que les autres, de même, certains fils de receveurs ne sont qu'à 600 livres. A ces personnes s'ajoutaient également 3 procureurs.

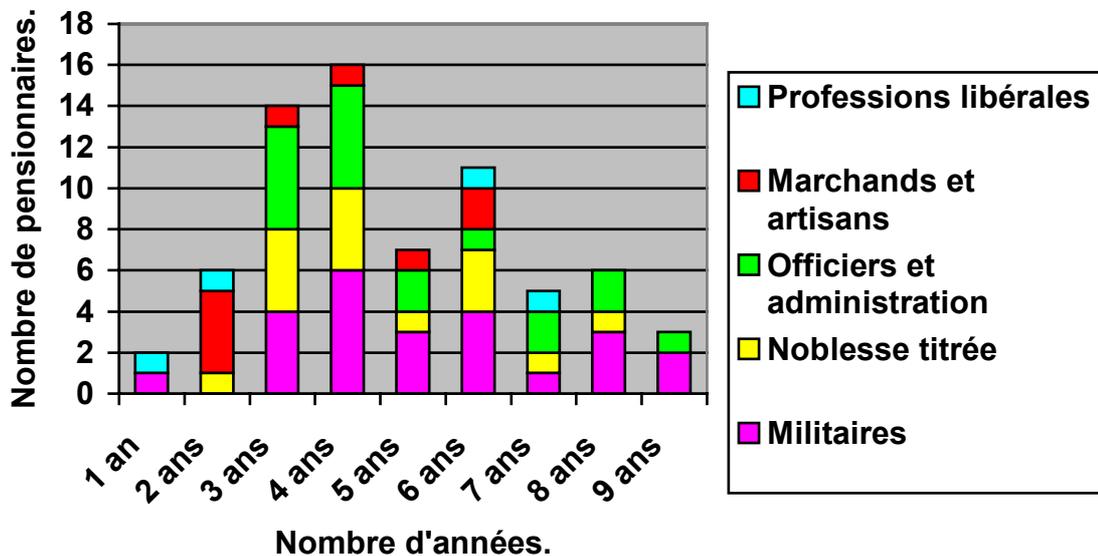
Les professions libérales concernent des personnes relativement proches de celles qui composaient la catégorie ci-dessus. Il y avait là 1 ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Province de Bresse, 1 subdélégué, 1 consul de France et 2 avocats (un à la cour et un au parlement).

On rencontre dans la dernière catégorie, 4 négociants, 3 marchands, 1 apothicaire, 1 entreposeur de tabac, et 2 maîtres des forges. Des personnes moins riches que les catégories précédentes si l'on exclut les négociants, car certains sont à une pension inférieure à 700 livres.

Que dire de cette composition socioprofessionnelle si ce n'est qu'elle était très originale pour l'époque ? Le recrutement du pensionnat de l'école militaire d'Auxerre était encore plus élitiste que celui des pensionnats de Belley ou Grenoble cités plus hauts. Ces derniers étaient pourtant orientés vers l'éducation des riches. Il est bon de noter l'absence de fermiers, qui n'étaient pourtant pas étrangers à la population scolaire des collèges traditionnels du XVIII^e siècle. De même, il n'y avait aucun élève ecclésiastique, alors que le règlement ne les empêchait pas d'entrer à l'école. L'existence d'un séminaire à Auxerre qui se situait de plus à proximité du collège en est peut-être l'explication. Mais, pour en revenir avec la question posée précédemment, y existait-il une corrélation entre l'origine socioprofessionnelle des élèves et la durée de leur cursus scolaire ?

²¹⁶ D. Dinet, *Religion et Société : Les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVIème-fin XVIIIème siècle) volume II*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p.707, bien que s'appuyant sur le même document, fait un décompte de « 35 cas parmi les administrations royales ». Difficile à comprendre, surtout qu'il trouve le même nombre de militaires qu'indiqué ci-dessus.

Origines socio-professionnelles des pensionnaires en fonction de la durée de leur cursus scolaire.



Comment interpréter ce graphique ? Il ne faut certainement pas prendre les valeurs qu'il donne comme des chiffres exacts. En effet, le registre des pensionnaires ²¹⁷ qui a une fois de plus été utilisé pour construire ce graphique n'indique pas forcément et la durée du séjour du pensionnaire, et son origine socioprofessionnelle. Cela peut être soit l'un, soit l'autre, ce qui a eu pour conséquence de réduire l'échantillon des élèves pouvant être étudié. A cela s'ajoute que certaines catégories sont beaucoup plus représentées et que donc elles ont plus ou moins de chance d'apparaître dans ce graphique. C'est ce qui explique que les professions libérales y sont quasi-inexistantes, ce qui est loin d'être le cas des nobles et des militaires. Ce qu'il faut donc prendre en compte, c'est l'allure générale du graphique, voir si une certaine catégorie socioprofessionnelle s'absente soudain des classes les plus grandes.

C'est apparemment le cas des marchands et artisans qui, s'ils sont présents pendant les 6 premières années, s'absentent ensuite. Or, on l'a déjà vu, cette durée de 6 années est l'équivalent d'un cursus complet à l'école militaire. De plus, il est difficile de voir les redoublements qui ont pu exister et qui font qu'à l'arrivée l'élève même s'il a passé 6 années à l'école, n'a pas étudié la rhétorique. C'est certainement ce que peut montrer ce graphique. Catégorie la moins riche, elle ne continuait pas dans les classes supérieures (rhétorique et philosophie) et n'en voyait peut-être pas non plus l'utilité.

²¹⁷ A.D. Yonne, D7.

Entre les militaires, les nobles titrés, les officiers et membres de l'administration, on peut dire qu'il n'existe pas de réelle différence. Ils sont représentés dans toutes les années, ce qui montre leur tendance à des études longues. Ce peu de différences s'explique bien entendu par le recrutement même de l'école qui est en soi très élitiste. Dans les collèges traditionnels les différences sont beaucoup plus marquées car le recrutement de base est en lui-même plus diversifié et les élites n'y sont pas majoritaires. On voit encore apparaître ici la spécificité auxerroise.

Il est difficile de tirer des conclusions en ce qui concerne les fils de parents exerçant une profession libérale, car l'échantillon est beaucoup trop faible. Néanmoins, il paraît vraisemblable que cette catégorie ne diffère pas des trois précédentes. De même, il aurait été bon de d'essayer de déterminer le niveau de fortune des parents. Mais le manque de temps, le fait qu'une grande majorité soit noble et ne paye donc pas l'impôt, et l'éclatement géographique des sources ne me le permet pas.

Contrairement aux pensionnats de Belley et Grenoble qui recrutaient dans les couches sociales supérieures spécifiques à leurs régions ²¹⁸, le recrutement du pensionnat auxerrois était beaucoup moins homogène. Une situation qui était peut être due à l'importance de son aire de recrutement géographique.

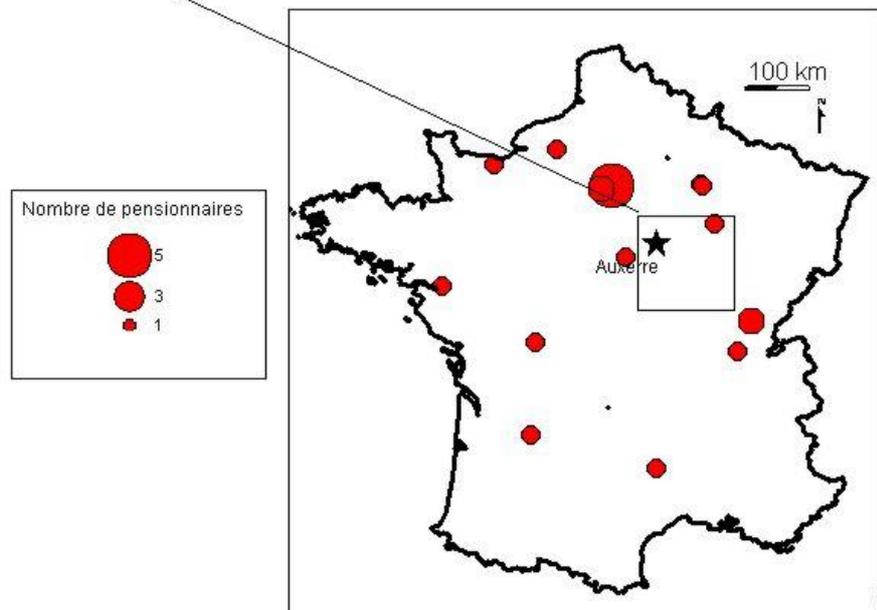
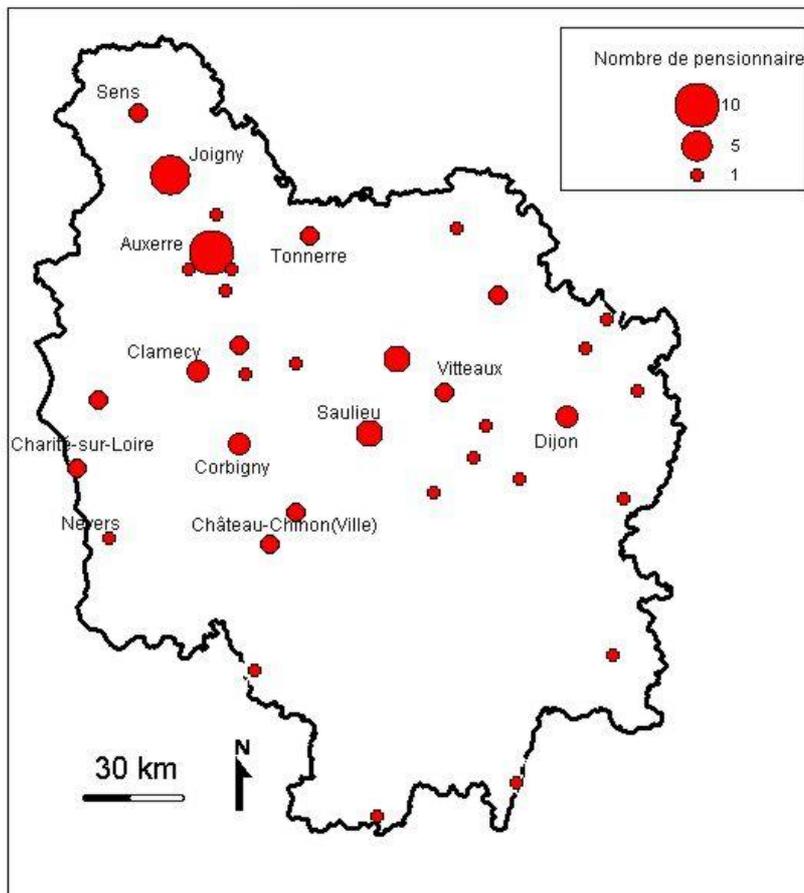
c) Origines géographiques des pensionnaires.

Si jusqu'à présent cette étude du pensionnat n'avait porté que sur les années antérieures à 1789, ce ne sera plus le cas pour cette partie de l'analyse du pensionnat. En effet, si la Révolution a eu des effets sur la durée des études des pensionnaires et sur leur recrutement socioprofessionnel, ce ne fut pas le cas pour ce qui concerne le recrutement géographique. Aussi, la carte présentée page suivante se permet-elle d'adopter les limites des départements créés en 1790, et qui correspondent aux limites actuelles de la Bourgogne.

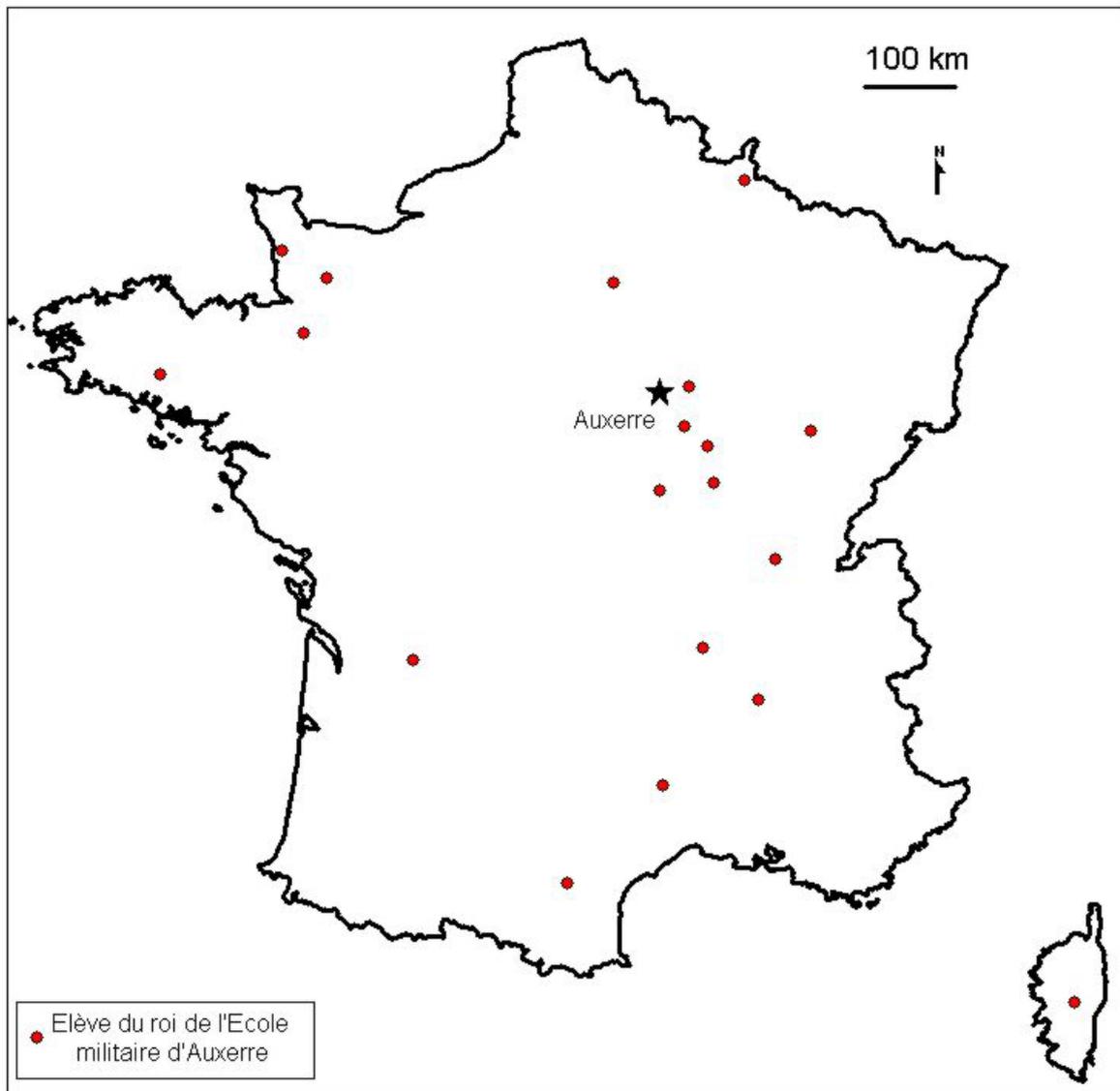
Cette carte fait apparaître clairement que l'aire de recrutement était très largement régionale puisqu'elle s'étend largement jusqu'à Dijon et sa région. Certes, cette aire d'influence semble s'estomper au niveau de l'actuel département de Saône et Loire, la proximité de Lyon y étant certainement pour beaucoup. Mais ce qui est perdu au sud, est regagné au Nord, puisqu'un bon nombre de pensionnaires sont originaires de la région parisienne. Au final, la zone principale de recrutement s'étendait dans un rayon de 100 à 150 kilomètres autour d'Auxerre.

²¹⁸ D'après W. Frijhoff, D. Julia, « L'éducation des riches. Deux pensionnats : Belley et Grenoble. », *Cahiers d'Histoire*, t.21, 1976, P. 118.

Origine géographique des pensionnaires de l'Ecole militaire d'Auxerre (1777-1793)



Origine géographique des élèves du roi de l'Ecole militaire d'Auxerre



© Laboratoire Thema Dijon, C. Enault.

Une aire qui correspond grosso-modo à la situation politique d'Auxerre (relevant du parlement de Paris, mais présente aux Etats de Bourgogne), ainsi qu'à ses relations économiques (carrefour entre Paris et Dijon). Ce recrutement géographique n'en reste pas moins exceptionnel. En comparaison, l'aire de recrutement d'un collège comme Gisors ou Avallon ne dépassait guère les 40 à 50 kilomètres²¹⁹.

Cependant, comparée aux autres écoles militaires de province, cette situation n'avait rien d'extraordinaire. « Ce que le recrutement perd en dimension sociale il le gagne en extension géographique : l'aire de rayonnement des écoles militaires est largement régionale²²⁰. »

Les écoles militaires possédaient également un confortable recrutement national, Auxerre ne dérogeait pas à la règle. Un pensionnaire originaire des colonies et un autre de Corse ne sont d'ailleurs pas indiqués sur la carte faute de place. Un recrutement national accentué par la présence des élèves du roi, comme le laisse présager la carte précédente. On ne possède hélas pour cette catégorie de pensionnaires, qu'un nombre limité d'informations²²¹. Reste à comprendre les raisons profondes de cette aire géographique si importante.

B : Le pensionnat, reflet de la politique éducative des écoles militaires

a) Les fils de la noblesse confrontés au reste du peuple.

L'article 16 de l'Edit du roi portant création de l'ancienne institution qu'était l'Ecole Royale Militaire de Paris donné à Versailles en janvier 1751, stipulait que ne pourrait y être admis comme élèves que des enfants pouvant faire preuve de 4 quartiers de noblesse. Une disposition qui fut réaffirmée 9 ans plus tard dans une déclaration du roi. Les élèves, tous d'origines nobles étaient « élevés à l'écart des autres dans une serre qui les regroupe²²² ». Aussi, la réforme de l'école voulue par le comte de Saint-Germain en 1776 rompait-elle totalement avec ces anciennes prescriptions, puisque les élèves du roi étaient désormais distribués à raison de 50 ou 60 à l'intérieur de plusieurs établissements. Les nouvelles écoles militaires de province formaient des sections au sein même de collèges que l'on pourrait qualifier de civils, qui avaient pour but de préparer au concours d'entrée à l'école de Paris.

²¹⁹ D'après W. Frijhoff, D. Julia, *Ecole et société dans la France d'Ancien Régime. Quatre exemples : Auch, Avallon, Condom et Gisors*, Paris, Colin, 1975, cartes 1 et 2.

²²⁰ R. Chartier, M.M. Compère, D. Julia, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, CDU et Cedex réunis, 1976, p. 221.

²²¹ A. D. Yonne, L607.

²²² R. Chartier, M.M. Compère, D. Julia, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, CDU et Cedex réunis, 1976, p. 220.

Certes, en intégrant ces écoles préparatoires à des maisons d'éducation déjà existantes, la couronne réalisait des économies non négligeables. Elle n'avait pas à construire à grands frais de nouveaux bâtiments comme ce fut le cas en 1751. De même, en les confiant à des congrégations enseignantes, elle n'avait pas à rémunérer des professeurs. Ces économies devaient également concerner les familles des élèves. Ceux-ci devaient être placés au plus près de leurs parents, ce qui avait pour conséquence de réduire les frais nécessaires pour les conduire à l'école. On retrouve encore cette volonté d'aider la partie la plus pauvre de la noblesse française. Mais cette volonté de rompre avec ce qui avait existé depuis plus de 20 ans, ne répondait-elle pas à autre chose qu'à des intérêts d'ordre économique, même s'il est vrai que ce point a eu son importance ? Il faut se reporter au *Règlement concernant les nouvelles Ecoles Royales militaires* du 28 mars 1776.

Le préambule de ce règlement stipulait que « L'intention de sa Majesté, est de procurer aux élèves, en les mêlant avec les enfants des autres classes de citoyens, le plus précieux avantage de l'éducation publique, celui de plier les caractères, d'étouffer l'orgueil que la jeune noblesse est trop aisément disposée à confondre avec l'élévation et d'apprendre à considérer sous un point de vue plus juste tous les ordres de la société ²²³. » Il faut donc que la jeune noblesse apprenne qu'elle est sa place dans la société d'Ancien Régime. On rejoint encore les visions du comte de Saint-Germain sur ce que doit être la noblesse. Il voit dans l'honneur et la morale des valeurs qui doivent être incarnées par l'ordre auquel il appartient. Tout en faisant la chasse aux officiers vaniteux et orgueilleux dans les rangs de l'armée, il faisait en sorte que les élèves qui embrasseront la carrière des armes, ne tombent pas dans les mêmes travers.

Mais il ne faut pas aller penser que Saint-Germain désirait voir les fils de la noblesse mêlés au menu peuple. L'ouverture des écoles militaires n'était pas si réelle que cela. Le prix très élevé de la pension qui montait à 700 livres par an, constituait une barrière qui empêchait les fils des familles les plus humbles de devenir élèves de l'école militaire. On peut objecter à cette remarque que l'instruction au collège d'Auxerre étant gratuite, des garçons de toutes conditions pouvaient se rencontrer dans l'établissement. Il semblerait en effet que collégiens et élèves de l'école militaire suivaient ensemble les leçons qui étaient communes à leurs scolarités respectives. Deux éléments permettent d'avancer cette hypothèse. Le premier est que le nombre de salles de classes qui existaient alors au collège étant de 6, il n'y avait pas la possibilité de séparer chaque niveau en deux groupes, sinon il aurait fallu doubler le nombre

²²³ Cité par E. G. Leonard, *L'armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1958, p. 247.

de salles de classes pour recevoir tous les élèves. Le second est que lors de la cérémonie de remise des prix qui clôturait chaque année scolaire, les exercices proposés au public regroupaient élèves du roi, pensionnaires et collégiens²²⁴. Il faut toutefois nuancer ce propos. Ce n'est pas parce que l'instruction donnée au collège était gratuite que toutes les classes de la population auxerroise y avait accès. Il fallait savoir lire et écrire pour y entrer, et toutes les familles ne pouvaient pas se permettre de voir leur fils passer leurs journées à l'école au lieu de travailler. Bien souvent on met son fils au collège pour qu'il puisse reprendre un office ou toute autre profession qui demandait un minimum de bagage culturel. Or ce type de métiers était réservé à des personnes assez aisées. De plus, les rencontres entre ces jeunes garçons devaient certainement être plus faciles à l'intérieur du pensionnat qui impliquait une vie en communauté, que dans les salles de classes. On voit donc bien au final que même si les enfants de la noblesse n'étaient plus élevés entre eux comme par le passé, ils ne fréquentaient pas n'importe qui. Mais si la noblesse trouvait un intérêt à cette ouverture, pourquoi la bourgeoisie inscrivait-elle ses enfants dans les pensionnats des écoles militaires plutôt que dans les collèges traditionnels ?

b) Quel intérêt pour la bourgeoisie ?

On l'a vu précédemment, la composition sociale du pensionnat de l'école militaire d'Auxerre, était fortement composée de fils de la haute bourgeoisie. De même, l'origine géographique des pensionnaires était beaucoup plus étendue que celle d'un collège classique. Pourquoi cette spécificité auxerroise ? Cette question peut être posée de façon plus concrète, pourquoi monsieur Moussier, lieutenant général à Dijon a-t-il envoyé son fils en 1783, dans une pension éloignée de plus de 100 kilomètres de son domicile, alors qu'il y avait sur place un très bon collège, celui des Godrans²²⁵ ? Pourquoi a-t-il ainsi déboursé la somme importante de 700 livres par an ? Certes, on peut penser que l'idée selon laquelle les écoles militaires présentaient un enseignement très moderne était très répandue à l'époque, et que cet homme voulait la meilleure instruction possible pour son fils. Cette réponse n'est pas très satisfaisante. Il existe en fait plusieurs éléments de réponse, qui tournent tous autour d'un même thème.

Si la haute bourgeoisie possède de l'argent en grande quantité, sa richesse ne l'anoblit pas pour autant. Cette recherche de la noblesse suppose de nombreuses stratégies. La plus

²²⁴ B. M. Auxerre, L53.

²²⁵ A. D. Yonne, D7.

connue est celle du mariage, la bourgeoisie apportant l'argent à une famille noble en manque de fortune, et celle-ci donnant en retour le titre. Si le bourgeois ne recherche pas la noblesse pour lui, il la recherche pour sa famille et en premier lieu ses enfants. Or, envoyer son fils à l'école militaire, c'est lui faire recevoir la meilleure des éducations nobiliaires, chose que ne peut lui offrir un collège traditionnel, et le préparer ainsi pour la vie que l'on espère de tout cœur pouvoir lui donner. Une vie de noble, qui sera l'aboutissement des efforts de plusieurs générations de roturiers. On peut également supposer que l'on espérait que l'enfant nouerait des relations et des amitiés avec des fils de la noblesse, choses qui pourraient lui être utiles dans sa vie future.

En 1788, l'effectif global des écoles militaires représentait à peine 6 % de la population scolaire française, et parmi les pensionnaires payants, seulement 56 % étaient fils de gentilshommes²²⁶. On voit bien à travers ces chiffres que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle a existé de la part de la haute bourgeoisie, une désaffection pour les humanités classiques jugées inutiles, au profit d'un modèle d'éducation aristocratique. Mais ces chiffres montrent aussi le peu de places qui existaient dans les écoles militaires, d'où la création de pensions privées et payantes, qui proposaient un modèle éducatif relativement proche de celui rencontré dans ces établissements. Voilà ce qui explique que des personnes fortunées comme l'était très certainement le dénommé Moussier précédemment cité, aient placé leurs enfants à plusieurs kilomètres de leur domicile, même s'il existait un collège traditionnel à proximité. L'éloignement géographique a tendance à devenir encore beaucoup plus important, si cette recherche d'un modèle d'éducation aristocratique, se conjugue avec une absence d'établissement dans la région où l'on habite. C'est ce qui explique la présence à première vue étonnante de plusieurs pensionnaires originaires de Bretagne, à l'école d'Auxerre. Or, un article publié en 1975 montre parfaitement l'existence d'un manque de collèges dans l'ouest de la France par rapport au reste du territoire à la fin de l'Ancien Régime²²⁷. Ce sont donc de riches négociants de Nantes dans le cas d'un dénommé Deschamps, ou de Rouen pour un dénommé Bouchoux Lordonet, qui ont envoyé leur progéniture en Bourgogne. Bref, ce qu'il faut retenir au final de tout ceci, c'est que les écoles militaires de province, en s'ouvrant à toutes les élites du royaume quelles soient nobles ou roturières, et en proposant un modèle d'éducation très recherché par celles-ci, avait commencé à la fin de l'Ancien Régime, un essai de fusion des élites par l'utilisation d'une éducation commune. Cette conséquence de

²²⁶ D'après R. Chartier, M.M. Compère, D. Julia, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, CDU et Cedes réunis, 1976, p. 221.

²²⁷ D. Julia, P. Pressly, « La population scolaire en 1789 : les extravagances statistiques du ministre Villemain. », *Annales ESC*, 30^e année, 1975, p. 1516-1561.

l'ouverture des 12 nouvelles écoles militaires avait-elle été souhaitée et calculée par le comte de Saint-Germain ? Il est difficile de répondre à cette question, de même qu'il est compliqué d'évaluer la réalité de ce commencement de fusion, la Révolution ayant éclaté beaucoup trop tôt.

Sous l'Ancien Régime, de nombreux roturiers avaient acquis de hauts grades de l'armée. Le roi leur conférant en retour de services rendus à la couronne, la noblesse à vie. Et si leurs enfants servaient à leur tour, ils acquéraient une noblesse héréditaire. Il ne faut pas perdre de vue que les écoles de province avaient pour but premier de préparer au concours d'entrée à l'école militaire de Paris. Une fois les élèves sortis de ce prestigieux établissement, une carrière d'officier leur était alors grande ouverte. Et cette carrière pouvait aboutir à un anoblissement. On comprend facilement que beaucoup de riches parents aient pu tenir un tel raisonnement pour l'avenir de leur enfant. Néanmoins, cet espoir n'allait-il pas être confronté aux mesures restrictives qui ont touché l'armée dans les années 1780 ?

c) La décision royale de mai 1781.

Le but de la haute bourgeoisie en plaçant ses fils dans les écoles militaires était donc de leur permettre de faire une carrière d'officier dans l'armée, qui à terme pourrait leur permettre d'accéder à la noblesse, ou tout du moins leur offrir un mode de vie confortable. Mais pour certains historiens cette perspective devint impossible à partir de 1781. « C'était fort bien de vouloir rapprocher les différentes classes de la société, mais quelle inconséquence, inexplicable si l'on ne savait combien le faible Louis XVI subissait aisément des influences opposées, que de vouloir l'entreprendre au moment même où l'on prétendait renforcer les privilèges qui les séparaient²²⁸. » Mollard faisait ici référence à la célèbre décision royale du 22 mai 1781 prise par le ministre de la guerre Ségur, afin de limiter l'accès aux carrières d'officiers aux roturiers. Selon lui, celle-ci empêchait définitivement les roturiers d'accéder aux grades d'officiers, même si l'on était passé par les écoles militaires. Les espérances de la bourgeoisie étaient donc réduites à néant. Il en tira donc la conséquence qui s'imposait, la décision royale avait entraîné un sentiment de rancœur parmi les élèves, qui serait l'une des causes de la Révolution. « On voulait faire naître l'amour et fatalement ce sont d'autres

²²⁸ M. Mollard, « A propos de l'école royale militaire d'auxerre. », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1930, p. 109.

sentiments qu'on allumait dans les cœurs ²²⁹. » Cet article se voulait révélateur d'un paradoxe, celui de la situation dans laquelle se trouvait le pouvoir monarchique à la fin de l'Ancien Régime, prenant un jour une décision et le lendemain son contraire. Mais cette théorie si tentante soit-elle, repose en fait sur deux erreurs d'interprétation.

La première qui parle de paradoxe politique, ne prend pas en compte un point important, celui de savoir à qui était destiné la fondation des écoles militaires de province en 1776. L'ouverture de ces dernières à toutes les classes de citoyens n'a jamais été faite dans un esprit démocratique qui permettrait à la bourgeoisie de faire entrer plus facilement ses fils dans l'armée du roi. On l'a vu, le comte de Saint-Germain était le défenseur de la noblesse pauvre, mais en aucun cas des intérêts de la bourgeoisie, et à fortiori encore moins de la bourgeoisie riche. Cette ouverture avait pour ambition de profiter à la noblesse, et à elle uniquement. Le préambule du règlement cité plus haut le mettait clairement en évidence, puisqu'il ne faisait allusion qu'à la « jeune noblesse ». Il fallait que celle-ci apprenne à mieux considérer la place qui était la sienne, en côtoyant les autres classes qui formaient la société.

La seconde consiste en une mauvaise lecture de l'acte de mai 1781. Celui-ci stipulait que « Le Roi a décidé que tous sujets qui seraient proposés pour être nommés à des sous-lieutenances dans ses régiments d'infanterie française, de cavalerie, de chevaux-légers, de dragons et de chasseurs à cheval seraient tenus de faire les mêmes preuves que ceux qui lui sont présentées pour être admis et élevés à son Ecole royale militaire ²³⁰ ». On rappellera que pour obtenir une place d'élève du Roi, il fallait faire preuve de quatre quartiers de noblesse, ce qui implique à première vue que la bourgeoisie était donc écartée de tous grades d'officiers supérieurs. Or, dans son article, G. Six montre que les faits prouvent le contraire, et que des roturiers ont bien occupé des postes de lieutenant entre 1781 et 1789. Cela s'explique par le fait que la décision du roi ne concernait que les personnes qui souhaitaient entrer directement dans l'armée à un poste d'officier supérieur. Rien n'empêchait les roturiers de servir dans le métier des armes et de gravir les échelons les uns après les autres. « Le coup est dur : il faut maintenant qu'un fils de bourgeois enrichi passe par la hiérarchie des-bas officiers s'il veut arriver au grade de lieutenant : ce qui retarde considérablement l'avancement ²³¹. » Passer par une école militaire de province qui a pour but premier de préparer l'entrée à l'école militaire de Paris, qui elle-même permettait de devenir officier sans passer par le rang, n'était donc plus

²²⁹ M. Mollard, « A propos de l'école royale militaire d'auxerre. », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1930, p. 109.

²³⁰ Cité par G. Six, « Fallait-il quatre quartiers de noblesse pour être officier à la fin de l'Ancien Régime ? », *Revue d'Histoire Moderne*, 1929, p.48.

²³¹ G. Six, « Fallait-il quatre quartiers de noblesse pour être officier à la fin de l'Ancien Régime ? », *Revue d'Histoire Moderne*, 1929, p. 56.

aussi avantageux. Si rancœur il y a eu de la part de la bourgeoisie, ce n'est donc pas pour lui avoir fermé les carrières d'officiers supérieurs, mais bel et bien pour avoir rendu plus difficile (mais pas impossible) la réalisation de ce dessein. Ce n'est pas tout à fait la même chose. Elle ne devait d'ailleurs pas être si importante que ça, le recrutement de l'école d'Auxerre n'ayant pas diminué. La bourgeoisie continuait de trouver dans cet établissement, un enseignement plus prestigieux que celui des simples collèges, car plus proche de l'éducation nobiliaire. Il ne faut pas perdre de vue que c'est la bourgeoisie qui a fait la Révolution, et qu'elle a donc pu réécrire l'histoire dans une version qui lui convenait mieux. Il faut toutefois nuancer ce raisonnement en précisant que cette déclaration du roi était déjà incomprise par une grande partie de la population en 1781. De plus, cette mesure ne concernait ni l'artillerie ni le génie, des armes où les postes d'officiers étaient obtenus par concours. Des concours que les écoles militaires de province faisaient justement préparer à leurs élèves.

Pour en finir avec ce point, on peut noter qu'une fois de plus les problèmes rencontrés dans les écoles militaires de province dont Auxerre, étaient fortement liés aux changements que connaît l'armée française au XVIII^e siècle. En effet, même si la décision royale de mai 1781, a été prise par un autre ministre que le comte de Saint-Germain, celle-ci s'inscrivait tout de même dans la continuité de la réforme dont il a été question dans une autre partie de ce mémoire. On retrouve la volonté d'écarter l'argent de l'armée afin de ne pas léser la noblesse indigente, ainsi que l'avantage donné à la méritocratie et aux officiers sortis du rang. Des analogies qui s'expliquent par le fait que si en 1781 Saint-Germain n'était plus aux affaires, bon nombre de ses anciens conseillers faisaient encore partie des sphères du pouvoir.

On vient de le voir, tous ces éléments s'inscrivaient dans un contexte bien précis, celui de la société française des années 1770-1780. Mais qu'en est-il resté lorsque la Révolution a éclaté ?

CHAPITRE TROISIÈME : ÉDUCATION ET IDÉES RÉVOLUTIONNAIRES.

Le projet éducatif des écoles royales militaires, tel qu'il fut mis en place à Auxerre, était profondément ancré dans les préoccupations de la fin de l'Ancien Régime. Aussi, certaines modifications lui furent apportées à partir de 1789, afin qu'il convienne mieux aux nouvelles aspirations de la société française. Comment ces changements furent-ils accueillis par les religieux qui avaient en charge l'administration de l'école, mais également par leurs élèves d'origine noble ?

A : Le collège face aux idées nouvelles.

La façon dont la Révolution a été ressentie fait bien souvent appel aux sentiments propres à chaque personne concernée. L'école d'Auxerre ne fait pas exception. Il serait donc difficile et très approximatif d'essayer de donner une vision générale de l'attitude de l'établissement face aux changements politiques. Il va donc falloir porter l'analyse à l'échelle des individus avant que de montrer la façon dont se présentait le collège face au public.

a) Attitude des professeurs religieux.

Suite aux décrets de l'Assemblée nationale des 20 février, 19 et 20 mars 1790, il fut demandé aux professeurs religieux ce qu'ils comptaient faire. Ils répondirent tous que leur souhait était de rester au service du collège et de l'éducation de la jeunesse²³². Sur les 9 personnes concernées, 2 déclarèrent que si cela n'était pas possible, ils se réservaient la possibilité d'utiliser la liberté que leur donnait le décret, et donc de quitter les ordres, et les 7 autres déclarent vouloir rester au service des Bénédictins. Parmi ces 7 personnes figuraient entre autre le sous principal dom Laporte, et le principal dom Rosman. Le premier avait 37 ans lorsque éclata la Révolution, et était entré chez les Bénédictins à l'âge de 19 ans. Le second était alors âgé de 47 ans, et avait déjà passé 19 années de sa vie au service de la

²³² A. D. Yonne, L607.

congrégation. Les dirigeants de l'école étaient donc des personnes assez âgées, et avec de nombreuses années passées sous les ordres à leur actif. Le collège d'Auxerre n'était pas leur premier poste, dom Rosman était prieur de l'abbaye Saint-Germain depuis 1770, et dom Laporte avait été profès à Vendôme. Les dirigeants étaient donc à première vue des personnes ancrées à la société d'Ancien Régime, et entourés de professeurs plus ou moins attachés à leur vie de religieux. Ni hostiles à la Révolution, ni farouchement opposés, ces hommes furent des modérés qui acceptèrent tant bien que mal les changements qui leurs étaient imposés. Ils ne restèrent pas tous professeurs car l'un était malade et d'autres n'étaient venus que pour remplacer les professeurs démissionnaires de décembre 1789. Quoiqu'il en soit, dom Rosman prêta serment en 1791 et 1792, et accepta la constitution civile du clergé, quant à dom Laporte il prêta également serment en 1791 et 1792, mais menacé de prison il du fuir Auxerre peu après, avec pour passeport une patente de marchand de cochon²³³. Dom Crénière, professeur de cinquième au collège prêta quant à lui serment en février 1791²³⁴. On ne sait s'il le renouvela, car l'année suivante il n'enseignait plus à Auxerre. De même, tous les professeurs laïcs et autres membres du personnel du collège, vinrent déclarer à la municipalité le 23 avril 1791, qu'ils se tenaient prêts à accepter tout serment qu'on leur demanderait de prêter²³⁵.

Ajoutons que le principal eut les faveurs de l'administration départementale jusqu'au début de l'année 1793, ce qui montre bien qu'il ne s'est jamais opposé publiquement aux idées nouvelles. Son plan d'éducation de juillet 1790 qui mettait en avant les idées révolutionnaires héritées des Lumières, n'était certainement pas étranger à cette popularité. « Quelque avantageuse que soit la révolution que nous attendons pour le maintien de l'ordre social et le bonheur de tous, cette révolution ne serait que passagère, la France retombée bientôt dans un état de longueur et de dépérissement qui hâterait le retour des abus qui ont affligé les Français, n'aurait qu'une résurrection momentanée, si la base de cet ébranlement utile et nécessaire n'était soutenue par un plan d'étude qui accroisse et affermissse dans les générations futures avec les connaissances vraiment utiles à la patrie, ce patriotisme sur le zèle et les lumières du quel reposent les espérances de l'empire²³⁶ » tel était le préambule de ce plan d'éducation. Les professeurs religieux étaient donc plutôt favorables à la Révolution, tout du moins à ses débuts. Dom Rosman accordait néanmoins toujours une place importante à la Religion : « cet objet, le plus important, est le premier des devoirs de l'instituteur, et en

²³³ D'après P. C. Dugenne, *Dictionnaire biographique généalogique et historique du département de l'Yonne*, Auxerre, Société Généalogique de l'Yonne, 1996.

²³⁴ A. M. Auxerre, 1D1.

²³⁵ A. M. Auxerre, 1D1.

²³⁶ A. D. Yonne, L608.

même temps le plus pénible ²³⁷ », quant aux leçons d’histoire elles accordaient toujours une place importante aux grands rois du passé. Il transparaît ici l’attachement de cet homme aux valeurs de l’avant 1789. Un attachement qui était encore partagé en cet été 1790, par une majorité de la population.

L’instruction donnée aux élèves ne connut donc pas de transformation brutale. Le plan du comte de Saint-Germain insistait déjà en 1776 sur la nécessité de faire aimer le service de la nation aux élèves. Mais cette volonté qui s’inscrivait dans le service du roi, et qui s’adressait donc plus directement aux enfants de la noblesse, fut réajustée en fonction de l’évolution de la situation politique. Et il ne s’agit là que d’un exemple parmi d’autres. On aurait pu citer la religion ou l’importance des humanités, on y reviendra d’ailleurs dans la troisième partie de ce mémoire, qui sera consacrée aux matières enseignées. Cet enseignement fut donc à l’image des professeurs religieux. Modérément favorable à la Révolution, sans toutefois être contre, et s’adaptant en fonction des besoins. Mais cette ligne de conduite ne satisfaisait pas certains de leurs collègues laïcs qui se montrèrent beaucoup plus engagés.

b) Attitude des professeurs laïcs.

Le lundi 14 février 1791, trois habitants de la ville d’Auxerre se présentèrent devant le corps municipal, devant lequel il déclarèrent avoir été députés pour le prévenir que plusieurs citoyens se proposaient de former en cette ville, une société libre qui porterait le nom de club patriotique, et qui tiendrait ses séances en attendant de trouver un local plus convenable, « en la maison du sieur Balme professeur au collège, et membre de ladite société ²³⁸ ». Le professeur de cinquième du collège faisait partie des 8 membres fondateurs de ce club. Ce personnage favorable à Marat, était féru des idées révolutionnaires. Son principal avantage fut d’être l’ami et le secrétaire de Maure. Il fut également administrateur du département, fonction qu’il quitta lorsqu’on lui demanda de remplacer dom Rosman au poste de principal en 1793. Il fut également plusieurs fois chargé de mission. Le collège abritait donc un personnage important et très favorable aux idées nouvelles. Mais il n’était pas le seul dans ce cas.

Jean-Baptiste Fourier, ancien élève de l’école militaire devenu professeur dans ce même établissement, est aujourd’hui beaucoup plus connu pour son œuvre scientifique que pour son engagement révolutionnaire. Orphelin recueilli par le maître de musique de la cathédrale

²³⁷ A. D. Yonne, L608.

²³⁸ A. M. Auxerre, 1D1.

d'Auxerre, il doit son entrée au collège à la protection de l'évêque Champion de Cicé. Ne pouvant entrer dans les armes, il devient novice à l'abbaye de Saint Benoit-sur-Loire. Les décrets de l'assemblée nationale l'empêchant de prononcer ses vœux, il retourne à Auxerre. Il y professera des matières aussi diverses que les mathématiques, la rhétorique, l'histoire, la géographie, la philosophie ou encore la classe de troisième. Partisan de la révolution, il est entré à la société populaire d'Auxerre et a fait partie du comité révolutionnaire de surveillance où il ne figurait pas parmi les modérés²³⁹.

On voit donc bien à la lumière de ces deux exemples, que le collège a reçu en ses murs des partisans très prononcés de la Révolution. L'enseignement n'était pas la seule activité de ces personnes qui occupaient des postes importants dans différentes administrations. Quels furent leurs rapports entre eux, et envers leurs collègues religieux, on l'ignore. Mais on peut supposer que ces divergences ont pu déboucher sur des rancœurs personnelles. De toute façon, le collège était tiraillé entre deux conceptions de la révolution. Et même si le pouvoir de décider de ce qui devait être inculqué aux élèves appartenait aux modérés détenteurs de l'administration, rien n'empêche de penser que les leçons dispensées par les professeurs engagés reflétaient leurs visions des choses. En particulier pour Fourier qui enseignait l'histoire, matière destinée entre autre à faire passer l'amour de la patrie aux enfants, et où il est aisé de véhiculer des idées politiques.

Tiraillé entre ces deux attitudes, quel fut le visage public du collège d'Auxerre lors de ces premières années de la Révolution ?

c) L'image publique du collège.

Si sous l'Ancien Régime, le seul moment où le collège était officiellement en représentation face au public était la remise annuelle des prix, les choses se mirent à changer à partir de 1789. C'est ainsi que l'école dans son entier, s'est vue invitée et s'est rendue aux diverses cérémonies qui ont émaillé la vie auxerroise de 1789 à 1793.

Le 25 mars 1791, le collège est présent à la cérémonie qui a lieu en la cathédrale Saint Etienne pour assister au *Te Deum* donné pour le rétablissement de la santé du roi. Invité par la municipalité, le principal était assis parmi les personnalités de la ville, tandis que les élèves furent placés sur des bancs près du sanctuaire. Le 31 mars suivant, une députation de 12 élèves de l'école militaire s'est rendue à la municipalité. L'un d'entre eux a prononcé un

²³⁹ D'après P. C. Dugenne, *Dictionnaire biographique généalogique et historique du département de l'Yonne*, Auxerre, Société Généalogique de l'Yonne, 1996.

discours destiné à l'inviter au *Te Deum* qu'ils firent donner le dimanche suivant en la chapelle de l'école, toujours pour le rétablissement de la santé du roi. Le corps municipal accepta cette invitation. Le principal, les professeurs et les élèves furent en retour invités à assister aux festivités du 14 juillet 1791, ce qu'ils firent. Lorsque la constitution fut publiée solennellement le 16 octobre 1791, le principal et les élèves furent présents à la messe donnée à Saint Etienne qui précéda la cérémonie ²⁴⁰. Il en fut de même pour la cérémonie qui rendait hommage à Lepelletier de Saint Fargeau et qui était organisée par l'administration départementale puisque celui-ci avait été l'un de leurs collègues.

On voit donc bien que sur la scène publique, le collège participait à la vie de la cité, et ne se tenait pas à l'écart de cérémonies qui témoignaient de l'attachement de ses participants à la Révolution. On en a ici quelques exemples. Tout du moins à l'époque de l'Assemblée constituante. Lors de l'année 1792, le collège ne participait apparemment plus aux manifestations publiques. Les sources manquent pour l'année 1793.

Mais si jusqu'à présent la réflexion s'est penchée sur le collège dans son ensemble ainsi que sur son personnel enseignant, quand était-il de ses élèves ? Le contact avec des professeurs plus ou moins engagés, ainsi que l'éducation qui a été la leur, en ont-ils fait des élèves particulièrement favorables aux idées nouvelles ? Et comment ont-ils vécu cette période troublée ?

B : Les élèves face à la tourmente révolutionnaire.

a) Une importante baisse des effectifs.

Le rapport du chevalier de Reynaud sous inspecteur des écoles militaires, permet de connaître avec exactitude l'effectif des élèves du collège d'Auxerre à la fin de l'Ancien régime. Pour l'année 1788, il décomptait 153 élèves, toutes catégories confondues ²⁴¹. Le vendredi 26 octobre 1792, « le citoyen Henri Rosman, principal de l'école militaire et collège de cette ville ²⁴² » vient présenter les élèves de l'établissement afin qu'ils prêtent le serment de fidélité à la nation devant le conseil général de la commune. Ils ne sont alors plus que 68. En l'espace de 4 ans, le collège a vu ses effectifs fondre de près de 55 %. Et encore, le laps de

²⁴⁰ Toutes ces informations sont tirées des registres de délibérations de la ville, A.M. Auxerre, 1D1 et 1D2.

²⁴¹ D'après le rapport du chevalier de Reynaud cité par le Capitaine G. Bagès, « histoire de l'école royale militaire d'Effiat », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1902, p. 135. (date erronée de 1785). Il y avait alors à Auxerre 45 élèves du roi, 61 pensionnaires dont 29 gentilshommes et 47 externes.

²⁴² A. M. Auxerre, 1D3.

temps dans lequel est survenue cette chute est en réalité beaucoup plus court, car 1788 n'est pas son point de départ. Ce départ massif des élèves ayant bien entendu pour raison principale l'éclatement de la Révolution en France. Il va donc falloir essayer d'établir dans la mesure du possible, la chronologie de ce phénomène.

Un autre problème est celui de savoir qui sont les élèves qui ont fui le collège et dans quelles proportions ils l'ont fait. Etaient-ce les élèves du roi, les pensionnaires ou les externes. Là encore, l'estimation ne va pas être aisée. Car si la composition des effectifs par catégorie est connue pour 1788, ce n'est plus le cas en 1792. Le registre des délibérations de la ville ne contient en effet qu'une liste nominative des élèves. Il va donc falloir essayer de faire des recoupements avec d'autres documents pour en savoir un peu plus.

Les questions sont posées, il ne reste plus qu'à tenter d'y répondre.

Les archives locales ne possèdent pas de réelle liste d'élèves si l'on excepte celle d'octobre 1792 évoquée ci-dessus. Il faut donc passer par les comptes pour obtenir des informations à ce sujet. Le problème de ce type de documents, c'est qu'ils passent sous silence les externes qui ne payaient rien au collège. Ceux de l'année 1790 sont tout particulièrement précieux, car ils donnent des renseignements très précis pour ce qui concerne le mois de janvier. A cette époque, le collège comptait encore 58 élèves du roi, et 46 pensionnaires. Si le nombre des élèves du roi avait augmenté sans raison apparente, celui des pensionnaires avait chuté de façon importante. Cette catégorie venait de perdre au cours de l'année 1789, près de 27 % de ses effectifs. Faut-il imputer cette baisse aux événements révolutionnaires ou à l'importante crise que traversa le collège au cours du mois de décembre 1789 ? Le fait que les comptes de cette même année ²⁴³ indiquent que le nombre de pensions payées au mois de novembre était déjà faible, tend à discréditer cette dernière hypothèse pour favoriser la première. Les événements politiques de l'été 1789 ont apparemment dissuadé les parents de placer leurs enfants en pension. Mais quelles que soient les raisons de ce choix, l'hémorragie ne faisait alors que commencer.

En ce qui concerne les départs postérieurs à janvier 1790, les comptes sont beaucoup plus précis, car comme cela a été montré dans une partie précédente, le départ d'un élève n'entraînait pas seulement une baisse des revenus de l'établissement, mais aussi une dépense. En effet, le règlement des écoles militaires stipulait que les frais de trousseau payés par la famille lors de l'entrée de leurs fils au collège devaient leur être remboursés lors de sa sortie. Le phénomène se multipliant, les comptes ont fait apparaître un chapitre concernant les

²⁴³ A. D. Yonne, D9.

dépenses liées à ces frais de trousseaux. Aussi est-il possible de retracer le départ des élèves du roi et des pensionnaires tout au long de l'année 1790. Il y a eu au total 31 nouveaux départs cette année là, dont 12 élèves du roi et 19 pensionnaires²⁴⁴. Ils n'ont pas eu lieu de façon homogène tout au long de l'année. On observe pour l'essentiel un premier pic en avril-mai, puis un second en octobre. Le premier de ces deux pics est constitué uniquement de pensionnaires. Cette date correspondait à l'époque où un nouveau quartier de pension devait être payé. Les événements politiques ou les difficultés économiques ont peut-être dissuadé les parents de renouveler une telle dépense. Mais la crise de décembre 1789 ne doit pas non plus être étrangère à cette deuxième vague de départs. Quant au second pic il est composé essentiellement d'élèves du roi. Ne payant pas leur scolarité ils ont patiemment attendu la fin de l'année scolaire pour se retirer. Cela tend à montrer que ce sont certainement plus des motivations économiques ou un manque de confiance dans l'établissement que des raisons politiques, qui ont poussé les parents à retirer leurs enfants du pensionnat. Dans le cas contraire, les élèves du roi seraient également partis avant octobre 1790.

Il est hélas plus difficile de mener la même recherche pour ce qui concerne l'année scolaire 1790-1791, car les documents se révèlent être moins précis en ce qui concerne les dates de sorties des élèves, et la catégorie à laquelle ils appartiennent. Il semblerait que seulement 7 élèves, toutes catégories confondues, se soient retirés au cours de cette nouvelle année scolaire²⁴⁵. Les départs se font moins nombreux, et parallèlement la Révolution connaît une certaine période d'accalmie. Mais alors que l'année scolaire touchait à sa fin, la guerre commençait à gronder aux frontières. La situation politique a commencé à se durcir de nouveau, et c'est une vingtaine de départs qui a lieu l'année suivante. On ne peut être plus précis, car certains documents sont contradictoires, annonçant par exemple le départ d'un élève qui est pourtant toujours là le 26 octobre 1792.

Si pour une période allant de janvier 1790 à octobre 1791, les événements politiques que connaît la France ne sont certainement pas directement responsables de la baisse de fréquentation du collège d'Auxerre, ce n'est pas le cas pour la fin de l'année 1789, ainsi que pour 1792 et 1793. Mais il ne suffit pas d'établir une chronologie relativement précise du départ des élèves pendant la Révolution, il faut encore savoir quelles catégories furent les plus touchées.

On l'a déjà précisé, la liste des élèves qui ont prêté le serment de fidélité à la nation en octobre 1792 est purement nominative. Pourtant, en faisant des recoupements entre divers

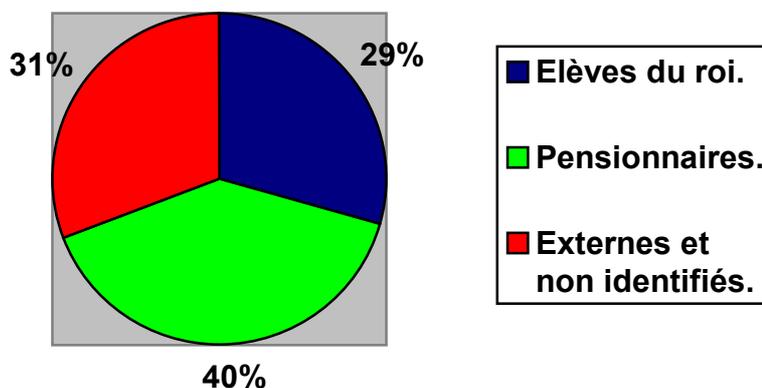
²⁴⁴ A. D. Yonne, L609.

²⁴⁵ A. D. Yonne, L609.

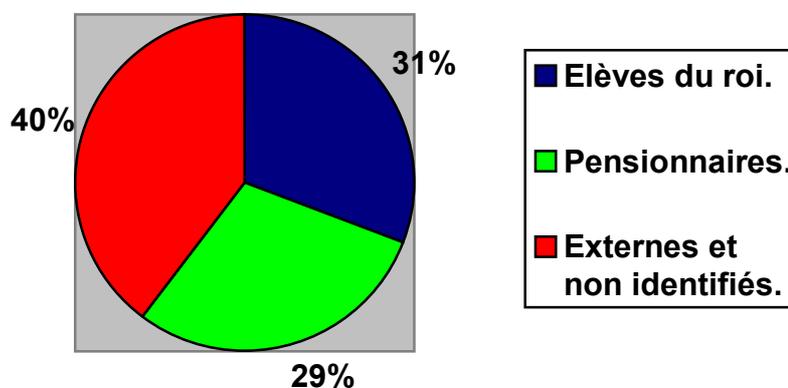
documents ²⁴⁶, il est possible de retrouver la composition par catégories d'élèves des effectifs du collège à cette époque, et de la comparer à celle qui existait en 1788.

Année.	Elèves du roi.	Pensionnaires	Externes et non identifiés.	Total.
1788	45	61	47	153
1792	21	20	27	68

Répartition des élèves par catégories en 1788.



Répartition des élèves par catégories en octobre 1792.



²⁴⁶ Liste des élèves du roi : A. D. Yonne, L607 / Comptes du collège : A. D. Yonne, D9 et A. D. Yonne, L609 / Le registre des pensionnaires de 1787 : A. D. Yonne, D7.

Avant de commencer l'analyse de ces documents, il est bon d'apporter quelques explications sur la façon dont ils ont été élaborés. Les documents utilisés pour effectuer les recoupements avec la liste de 1792 étant tous de nature purement économique, ils ne donnaient que des noms d'élèves du roi et de pensionnaires. Aucun patronyme d'externes n'était connu. Aussi cette catégorie est-elle composée de tous les noms qui n'apparaissent pas dans les documents administratifs du collège. Il est donc possible que des pensionnaires ou des élèves du roi qui n'apparaissent pas dans les documents précédemment cités, se soient glissés dans la catégorie des externes. D'où l'utilisation de la mention : « externes et non identifiés ». Toutefois la marge d'erreur ne doit pas être très importante. En effet, si l'on suit les départs par catégories entre janvier et octobre 1790, les chiffres obtenus tendent à confirmer les proportions présentées ci-dessus.

Que dire des résultats obtenus ? Toutes les catégories d'élèves ont connu une baisse importante de leurs effectifs, mais dans des proportions différentes. Les plus touchés furent les pensionnaires qui connurent une chute de près de 67 %. Les élèves du roi et les externes sont un peu moins touchés avec respectivement 53 % et 42 % d'effectifs en moins. Le fait qu'il y ait tant de différence entre la catégorie payante et les deux catégories non payantes montre bien que les facteurs politiques n'étaient pas seuls à l'origine de ce phénomène. Les conditions économiques difficiles ont conduit certains parents à retirer leurs enfants du pensionnat. Était-ce une déscolarisation définitive ou un remplacement vers un collège où la pension était moins coûteuse que dans une école militaire ? Difficile de répondre à cette question. Un autre regret, est celui d'être dans l'incapacité de connaître qui parmi les pensionnaires a quitté l'école. Les bourgeois ou les gentilshommes. Ces derniers étaient 29 en 1788, mais on ignore leur nombre en 1792. Il aurait été très intéressant d'être renseigné sur ce point. Si l'évolution des différentes catégories peut être déterminée, il n'en est pas de même pour ce qui concerne leur composition interne.

Ces baisses qui sont proportionnellement différentes, ont eu pour effet de transformer la composition générale des élèves. Si les pensionnaires étaient majoritaires à la fin de l'Ancien Régime, c'est tout le contraire en 1792. Les externes qui composaient la classe intermédiaire sont devenus majoritaires, quant aux élèves du roi, ils se sont maintenus. Ces changements ont obligatoirement impliqué une baisse de la population nobiliaire, qui comme nous l'avons vu précédemment, était plus importante que la normale à Auxerre avant 1789. Le collège a donc eu tendance à se populariser sous la révolution. Mais là encore, impossible de savoir dans quelles proportions.

Enfin, cette analyse ne serait pas totalement complète s'il n'était pas souligné que parmi ces nombreux départs d'élèves, certains étaient tout simplement dus à la fin du parcours scolaire de l'enfant. De plus, les documents indiquent que le collège continua de recruter des personnes, y compris dans le pensionnat, sans qu'il soit pour autant possible de chiffrer l'importance de ces nouvelles recrues.

b) Difficultés des fils de la noblesse.

Les derniers moments passés par les fils de familles nobles à l'école militaire d'Auxerre, furent certainement particulièrement éprouvants. En effet, le durcissement de la Révolution au cours de la terrible année 1793, n'épargna pas l'établissement. Le 28 mai 1793, le directoire du département de l'Yonne, qui avait sous sa responsabilité la surveillance de l'école reçut une lettre du ministre de la guerre dont le contenu était le suivant : « Le ministre vient d'être informé, citoyens, que le principal du collège national militaire de Pont à Mousson avait remis, de sa propre autorité, et sans ordre ministériel, cinq élèves de la fondation des Ecoles Militaires, réclamés par leurs parents. Cet acte d'indépendance est déjà fort blâmable en soi ; mais il est encore nuisible à la république, en ce que s'il était imité il fournirait aux pères émigrés, une grande facilité, pour retirer leurs enfants, qui dans ce cas, sont des otages précieux. Je vous prie en conséquence citoyens, de vouloir bien faire défendre au principal du collège national militaire d'Auxerre de remettre aucun enfant, élève de la fondation des écoles militaires, sans un ordre exprès du ministre, conformément à ce qui est établi, et à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent ²⁴⁷. »

Les élèves du roi étaient donc considérés en 1793 comme des otages de la république. Si leurs parents désiraient les reprendre chez eux, ils devaient présenter un papier émanant de la municipalité dont ils dépendaient et qui certifiait qu'ils résidaient bien sur le territoire national. Bref, ils devaient prouver qu'ils n'avaient pas émigré. Voilà une mesure qui était tout autant destinée à faire souffrir ceux qui avaient quitté la France, qu'à dissuader certaines familles de partir. Cette mesure qui était profondément anti-nobiliaire, fût-elle portée à ses extrêmes ? N'était-ce pas là une façon plus ou moins officielle d'emprisonner les enfants de la noblesse ? Après tout, le principal du collège devait préalablement obtenir l'accord du ministre de la guerre en personne pour pouvoir laisser partir un élève. Quant à un dénommé Nicolas Auguste Pontreal qui s'était enfui de l'école en avril 1793, les documents le qualifient

²⁴⁷ A. D. Yonne, L607.

« d'évadé ²⁴⁸ ». Il ne faut tout de même pas noircir le tableau à outrance. Un dénommé La Rochette par exemple, a pu quitter l'établissement en août 1793 afin de rejoindre le régiment dans lequel il venait d'être nommé, après avoir reçu l'avis favorable du ministre ²⁴⁹. A contrario, un élève dont les parents avaient émigré, supplia l'administration de le laisser rentrer chez lui (ce qu'il n'avait pas fait depuis 7 ans) où demeurerait encore une partie de sa famille. Il proposa de payer une personne sur ses propres fonds afin de le surveiller lors de son voyage, avant de se placer sous la surveillance de la municipalité dont il dépendra. Ses professeurs lui avaient remis des certificats de civisme. Et il conclut sur ces mots de Voltaire : « Un bon républicain n'a pour père et pour fils que l'aventure, les dieux, les lois et son pays ²⁵⁰ »

Cette mesure n'aurait certainement concerné que peu de personnes si la fermeture des écoles militaires n'avait été annoncée pour le mois de septembre 1793. Les ex-élèves du roi ne recevraient donc plus de pension, et devraient, de ce fait, retourner dans leurs familles. Une importante enquête fut donc menée pour savoir ce qu'il était advenu des parents de ces élèves, et surtout s'ils résidaient toujours sur le territoire national. Il fût donc écrit aux municipalités où étaient censées résider les personnes concernées afin d'obtenir des renseignements. Finalement, lorsque l'école ferma ses portes, il restait 14 enfants dont les parents n'avaient pas « justifié leur présence dans la république ²⁵¹ ». Ces derniers ne pouvaient rester aux frais du collège. Aussi le gouvernement prévoyait que dans ce cas, les élèves seraient confiés à la municipalité auxerroise. On ignore tout de ce qui est advenu de ces enfants, ainsi que de la réaction de la municipalité à l'annonce de cette nouvelle. Le registre des délibérations de la ville pour l'année 1793 est en effet manquant. Les autres enfants furent remis à leurs parents.

c) Manifestations patriotiques des élèves.

Certains élèves de l'école militaire étaient favorables à la Révolution. Les lignes ci-dessus ont déjà témoigné de ce fait avec l'exemple de l'engagement de l'élève Antoine La Rochette dans un régiment, ou le serment de fidélité à la nation d'octobre 1792. Ce serment impliquait que ceux qui le prêtaient s'engageaient à « maintenir de tout leur pouvoir, la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés et de mourir s'il le faut, pour

²⁴⁸ A. D. Yonne, L607.

²⁴⁹ A. D. Yonne, L607.

²⁵⁰ A. D. Yonne, L607.

²⁵¹ B. M. Auxerre, L.53.

l'exécution de la loi ²⁵² ». Mais certains élèves décidèrent d'aller encore plus loin pour montrer leur attachement à la République.

En effet, le 07 juin 1791, la municipalité d'Auxerre reçut la visite du commandant adjoint de la garde nationale. Celui-ci venait l'informer que le corps qu'il représentait venait d'accepter « l'offre de services d'une compagnie d'élèves de la patrie ²⁵³ », c'est à dire d'une partie des élèves de l'école militaire dont la pension était payée par l'Etat. L'officier demanda donc à la municipalité de bien vouloir approuver cette décision, ce qui fut fait. La liste des élèves concernés fut remise au bureau mais elle n'a hélas pas été conservée.

Il est possible que ces preuves de patriotisme aient eu pour origine les leçons dispensées à l'école militaire. Après tout, le plan d'éducation de Saint-Germain insistait déjà pour que les élèves apprennent l'amour de la patrie, même si cela passait par le service du roi. Le plan présenté par dom Rosman incluait également cet aspect mais adapté aux nouvelles conditions politiques. Cette éducation civique fut donc vraisemblablement une réussite. Il ne faut pas perdre de vue que les enfants qui fréquentaient le pensionnat ne connaissaient pas d'autre culture politique que celle qui leur était donnée par l'école. Ne rentrant que rarement chez eux, ils ne pouvaient être influencés par la pensée de leurs parents. Mais ce bon comportement n'a pas été suffisant pour permettre à l'école militaire d'échapper à la vindicte populaire et à la fermeture définitive.

3° La fin de l'école militaire.

Si depuis le commencement de la révolution, le pouvoir politique n'avait pas montré de réel mécontentement envers les écoles militaires, tout commença à changer en 1793. Le 11 mai, le ministre demande aux autorités départementales de lui faire parvenir un rapport sur le civisme des différents élèves présents alors à Auxerre. Cette demande était justifiée par le fait que le ministre recevait tous les jours « des plaintes sur l'aristocratie et l'incivisme d'un grand nombre d'élèves de la fondation des écoles militaires ²⁵⁴ ». Aussi, la patrie ne pouvait-elle continuer de payer les études d'enfants non reconnaissants, pendant que d'autres donnaient leur sang pour elle. Cette demande pouvait paraître tout à fait légitime, mais elle affichait nettement son antipathie envers cette institution, car elle désignait les enfants qui en faisaient

²⁵² A. M. Auxerre, 1D3.

²⁵³ A. M. Auxerre, 1D2.

²⁵⁴ A. D. Yonne, L607.

partie de « rejetons d'une caste autrefois privilégiée ²⁵⁵ ». La demande fut transmise au district, qui la renvoya devant la municipalité d'Auxerre, qui la présenta au bureau d'administration du collège. Celui-ci répondit que tous les élèves étaient à la hauteur des principes révolutionnaires, dans la mesure où leur âge le permettait. Seuls trois d'entre eux ne l'étaient pas, dont un qui s'était enfui en avril de la même année. Il ne s'agissait donc là que d'une faible minorité. Comme on l'a déjà dit, l'école militaire n'était pas un nid de contre-révolutionnaires. Cette demande du ministre et son opposition nouvelle face à l'institution, relevait plus des idées anti-aristocratiques et de la pression d'une partie de la population la plus engagée, que de faits avérés. Un changement d'attitude qui n'existait pas seulement à Paris, mais aussi au niveau local.

En effet, peu de temps avant que la lettre du ministre n'arrive à Auxerre, la société populaire de la ville présenta une pétition aux administrateurs du département de l'Yonne, afin qu'ils décident de retirer l'éducation publique des mains des religieux de l'abbaye Saint-Germain :

« Les membres composant la société populaire de cette ville vous l'ont déjà dit, et l'assemblée générale de la commune, et la raison et l'expérience vous le répètent, l'éducation donnée par les prêtres est radicalement vicieuse. Les maisons d'éducation qui leur sont confiées ne sont pas l'école de la vertu, mais bien celle du vice : l'expérience nous en a convaincu. Séparez si vous le voulez, citoyens administrateurs, séparez l'éducation d'une jeunesse qui encore imbue des principes pernicieux de la caste cy devant noble, à peine à adapter les principes de l'égalité, de l'éducation de nos enfants. Leur inspireront-ils à ce principe de liberté et d'égalité ceux qui ne seront jamais rien et tout à eux que de les pénétrer de l'orgueil et de la vanité, ni leur faire croire qu'ils sont d'une mesure différente de celle des autres hommes. Et comment ceux dont l'ignorance du peuple faisait tout le bonheur, pourront ils se résoudre à conduire dans le sentier de la simple raison a lui qu'il a intérêt à dominer ? Du reste citoyens administrateurs, nous voulons que nos enfants soient républicains, soient vertueux, et nous ne croyons pas qu'un prêtre puisse former de pareils hommes. C'est pourquoi l'assemblée générale de la commune d'Auxerre adhérant entièrement à la pétition de la société populaire de cette ville, vous demande la destitution des instituteurs prêtres, ou la séparation du collège d'Auxerre de la cy devant Ecole militaire où nos enfants ne peuvent que se corrompre ²⁵⁶ »

²⁵⁵ A. D. Yonne, L607.

²⁵⁶ A. D. Yonne, L607.

Certes, la citation est longue, mais elle permet de se faire une idée de la haine qui a été déversée sur l'établissement. Ironie du sort, l'école avait à l'origine été créée pour permettre aux enfants de la noblesse d'apprendre à vivre avec les autres ordres de la société, et les voilà rejetés par une partie du peuple. Cette pétition fut signée par une vingtaine de personnes, mais elle reçut le soutien de la commune d'Auxerre. Un document joint à cette pétition fait mention de l'existence d'une même démarche de la part de la société des Amis de l'Égalité. Du reste, l'administration départementale se rangea du côté des pétitionnaires, et demanda la destitution de tous les professeurs religieux. Ceux-ci démissionnèrent d'ailleurs dès le lendemain de cette décision, le 26 avril 1793. Le 9 septembre 1793, toutes les écoles militaires de province étaient supprimées.

Conclusion.

Force est de constater que l'école militaire d'Auxerre a toujours fait son possible pour appliquer les directives qui émanaient des autorités politiques. En bon élève, dom Rosman s'efforça de mettre en place le plan d'éducation rédigé par le comte de Saint-Germain. Puis après 1789, il le réforma pour le rendre plus conforme aux aspirations révolutionnaires. C'était manifestement là une grande originalité de l'éducation qui était donnée à Auxerre, celle d'être en adéquation avec les exigences de la société française. Ce n'était pas toujours le cas des collèges traditionnels français, à qui l'on reprochait de ne s'être pas suffisamment réformés depuis leur création au XVI^e ou au XVII^e siècle. La troisième partie de ce mémoire reviendra d'ailleurs plus longuement sur ces critiques.

Aussi, sous l'Ancien Régime, l'école d'Auxerre devait-elle tout à la fois proposer un modèle éducatif qui pourrait convenir aux attentes de l'ensemble des élites du royaume, et apporter une solution au problème de la noblesse indigente. Deux missions qu'elle essaya de mener au mieux de ses possibilités. Mais elle devait avant tout préparer les élèves à l'entrée à l'Ecole militaire de Paris, à l'Ecole du Génie de Mézières, ainsi qu'à celle d'artillerie de La Fère. Elle devait également faire en sorte que les enfants qui lui étaient confiés deviennent de bons officiers du roi. Aussi, l'aspect militaire de l'école d'Auxerre était-il bien réel, et se voyait en outre, à travers un mode de vie et une discipline beaucoup plus stricts que dans les collèges civils traditionnels.

De 1789 à 1793, l'éducation devint beaucoup plus patriotique. Mais si une attitude modérément favorable à la Révolution pouvait suffire sous la Constituante ou la Législative, ce n'était plus le cas sous la Terreur. La politique éducative de l'école se trouva pour la première fois de son histoire en contradiction avec les autorités politiques et même une partie de la population, ce qui provoqua sa fermeture.



Troisième Partie :

Étudier et enseigner au collège et école militaire d'Auxerre.



CHAPITRE PREMIER : LE TEMPS SCOLAIRE.

Quel était le rythme de vie des élèves et des maîtres de l'école militaire d'Auxerre ? Comment le temps était-il organisé ? Certes, la journée de l'élève n'était pas entièrement consacrée aux études, mais combien d'heures consacrait-il tous les jours au travail scolaire. Comment occupait-il ses récréations ? Ces questions montrent qu'il existait en réalité plusieurs types de temps : le temps public, le temps du repos, et le temps scolaire. Le premier était occasionnel, le second récurant et le troisième quotidien. C'est dans cet ordre qu'ils vont être successivement étudiés.

A : Un rendez-vous annuel, la cérémonie de remise des prix.

Si la rentrée des classes était tout comme la remise des prix un évènement annuel, il ne semble pas qu'elle ait donné lieu à des évènements exceptionnels pour l'occasion. L'année scolaire débutait au début du mois d'octobre, et se terminait entre la mi-août et la mi-septembre suivant les années. Le commencement de cette longue période de vacances qui durait généralement un peu plus d'un mois, était également l'occasion de présenter à toute la ville les connaissances acquises par les élèves de l'école au bout d'une année de travail. Cette journée donnait lieu à des festivités, auxquelles tous les habitants de la ville étaient conviés au moyen d'imprimés qui présentaient le programme de la journée. Un seul de ces documents est encore conservé aujourd'hui ²⁵⁷. En 1779, la municipalité fut officiellement invitée à venir assister à la cérémonie de remise des prix, ce qu'elle accepta. Ses représentants se rendirent au collège vêtus de robes et « précédés des valets de ville, et d'un détachement de la compagnie d'arme ²⁵⁸ ». Cette procession montre bien le caractère festif d'un évènement qui concernait toute la communauté auxerroise, car cette mise en scène de la municipalité était généralement réservée à un évènement important tel le passage d'une personnalité, ou une procession religieuse. Mais en quoi consistait concrètement cette cérémonie qui avait lieu dans la grande salle du collège ?

²⁵⁷ « Exercice littéraires du collège et école Royale-Militaire d'Auxerre pour l'année 1781. » B. M. Auxerre, L53.

²⁵⁸ A. M. Auxerre, BB36.

Les meilleurs élèves de chaque classe étaient retenus pour participer à ce que l'on pourrait assimiler aujourd'hui à une sorte de concours. Il leur était posé des questions sur des points du programme étudié au cours de l'année, et les meilleurs d'entre eux étaient récompensés par un prix. La nature de celui-ci était très probablement un livre comme il en était coutume dans les autres collèges français. Mais aucun des documents ne permet de l'affirmer avec exactitude. Les comptes de l'établissement ²⁵⁹ se contentent d'indiquer que 500 livres étaient dépensées pour cet objet, somme identique à celle que l'on pouvait trouver à Dijon à la même époque ²⁶⁰. Ces mêmes comptes montrent que 27 livres étaient dépensées pour la location de chaises destinées à recevoir les spectateurs en septembre 1779. Le nombre exact de chaises n'est hélas pas indiqué, ce qui aurait pu permettre de se donner une idée de l'importance de l'assemblée qui assistait à cette cérémonie. Il semblerait que le nombre de personnes qui se rendaient alors au collège pour l'occasion ait connu une évolution dans le temps. En 1784 et 1785, 12 livres furent seulement déboursées pour la location de chaises, ce qui est deux fois moins que cinq ans auparavant. Une autre explication serait que le nombre de personnes attendues pour assister à l'événement en 1779, ait été à l'époque surévalué. Mais cette même année, 57 livres sortaient des caisses de l'école pour payer la présence de musiciens qui participaient à la cérémonie. Or, cette présence n'apparaît plus dans les comptes de 1784 et 1785. Il semblerait donc bien que cette journée ait perdu de son faste au cours du temps. D'ailleurs après 1779, la municipalité ne fut plus invitée à s'y rendre jusqu'à la Révolution.

Il semblerait que le contenu même de la journée ait également connu des modifications. En 1778, des prix étaient distribués en dictature, thème, version, mémoire et sagesse pour toutes les classes de la septième à la seconde. La petite classe de huitième se contentait d'obtenir des prix en thème, mémoire et sagesse, alors que la grande classe de rhétorique ajoutait à son tableau un prix en amplification latine à la place de celui de thème. Un ou deux prix étaient distribués selon les matières, et il y avait en plus entre un et trois accessits. Les élèves étaient même invités à élire l'un des leurs pour lui faire recevoir un prix de sagesse toutes classes confondues ²⁶¹. En 1781, on observe qu'un nouveau prix avait vu le jour pour les classes allant de la rhétorique à celle de septième, celui d'excellence. Quant à la classe de huitième elle avait vu son programme revu à la baisse, car seul un prix de diligence et d'application étaient décernés. Il en était de même pour la classe de neuvième nouvellement

²⁵⁹ A. D. Yonne, D9.

²⁶⁰ C. Tachet, *L'organisation et la vie au collège des Godrans de Dijon. (1763-1795)*, maîtrise, dir. J. Fayard, Dijon, 1986.

²⁶¹ D'après A. D. Yonne, D3.

crée. De nouveaux prix furent également créés pour les matières annexes aux classes traditionnelles. Si en 1778, le dessin, la géométrie, la langue allemande, l'écriture ou la danse étaient déjà récompensés, l'orthographe, l'algèbre, la géométrie, l'arithmétique, le plan terrier, la fortification, la musique vocale, le violon, la clarinette, la basse et le basson l'étaient également. Une augmentation du nombre des prix qui témoigne des changements que connaît l'école.

Bien que le programme des exercices n'en fasse pas mention, la cérémonie des prix devait très certainement être agrémentée d'une pièce de théâtre jouée par les élèves. En effet, l'inventaire de 1783, mentionne l'existence d'un théâtre au sein du collège équipé de « décorations (les toiles) pour le couvrir depuis le haut jusqu'en bas, ainsi que la tribune ²⁶² ». Tout un dispositif qui pouvait très certainement être monté ou démonté à l'envie, et installé dans la cour des classes lors de la cérémonie de remise des prix. Il est très intéressant de constater l'existence d'un théâtre scolaire au collège d'Auxerre dans les années 1780. En effet, si le théâtre s'est installé dans les murs de nombreux collèges français dès le milieu du XVI^e siècle, avant d'être institué en tant que pratique scolaire par les Jésuites qui l'avaient inscrit dans le *Ratio studiorum*, il connaît de nombreuses réticences tout au long du XVIII^e siècle. Ainsi, après avoir promulgué plusieurs mises en garde visant à limiter cette pratique, l'assemblée générale de l'Oratoire décide de bannir toute représentation théâtrale de ses collèges en 1776. Les critiques étaient toujours les mêmes, les spectacles étaient jugés peu décents, et leur longue préparation se faisait aux dépens des études. Une mesure qui ne pouvait que décevoir les élèves et surtout le public qui venait assister aux cérémonies de fin d'année. Aussi décida-t-on de remplacer les traditionnelles comédies et tragédies qu'elles soient profanes ou religieuses, par des discours des professeurs, des dialogues entre élèves, ou des plaidoyers devant un tribunal fictif. « Ces exercices seront largement adoptés après 1776 par les écoles militaire ²⁶³. » Il n'est donc pas interdit de penser que ce type de manifestations ait eu lieu à Auxerre lors des cérémonies de remises de prix. Mais il ne faut pas voir dans celles-ci de simples amusements destinés au public et aux élèves. La présence du théâtre scolaire dans le collège s'explique par les fonctions dont il est porteur. La première, la plus évidente, c'est que l'élève y recevait à la fois un entraînement à la mémoire, une initiation à l'art oratoire ainsi qu'une façon d'acquérir le contrôle du geste. Mais les sujets qui étaient abordés dans les représentations devaient théoriquement être des leçons de morale à la

²⁶² A. D. Yonne, D9.

²⁶³ R. Chartier, M.M. Compère, D. Julia, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, CDU et Cedes réunis, 1976, p. 203.

destination des élèves et de leur public. Plus qu'un divertissement couru par les élites au même titre que les représentations publiques des académies, ces pièces étaient donc des exercices à part entière qui s'inscrivaient dans le programme éducatif de l'école. Il est tout de même regrettable que les sujets exacts qui étaient abordés lors de ces journées restent inconnus.

Pour en finir avec cette présentation assez réduite du fait du manque de documents, on peut citer cette anecdote rapportée par D. Reichel, qui raconte que le chevalier Reynaud de Mons, sous inspecteur des écoles militaires serait venu assister à la cérémonie des prix du 09 septembre 1783 afin de marquer son opposition à la destitution du principal dom Rosman²⁶⁴. Un geste qui montre bien l'importance que pouvait prendre cette journée si particulière, et qui rythmait le déroulement des années.

B : Le repos et le temps du jeu.

Si le propre des années scolaires est de faire travailler les élèves, celles-ci étaient entrecoupées comme il l'a été montré ci-dessus, par une période de vacances estivales. Mais il existait aussi tout au long de l'année des journées de repos où le travail n'était pas de mise. Comment s'organisaient toutes ces journées chômées, et quand avaient-elles lieu ?

Hormis, les vacances estivales déjà citées, les documents ne font pas mention de l'existence d'une autre période de congés prolongés au cours de l'année. Il est bon de rappeler ici qu'à moins de circonstances particulières, les enfants restaient au collège durant tout le mois de septembre, et ne rentraient que très exceptionnellement chez leurs parents. En ce temps de repos, des amusements sont proposés aux élèves, et « des exercices utiles, moins sérieux néanmoins qu'agréables remplissent la plupart des matinées²⁶⁵ ».

Mais cette absence apparente de vacances ne veut pas dire pour autant que les élèves travaillaient tous les jours. Le dimanche pour commencer, était bien entendu le jour traditionnel de repos. La seule contrainte qui était apportée en cette journée dominicale, était l'étude du soir. La première de chaque mois, était « employée à écrire aux parents, ou à s'exercer au style épistolaire²⁶⁶ ». De plus, il était donné congé les « mardis et jeudis après

²⁶⁴ D. Reichel, Davout et l'art de la guerre. Recherche sur la formation, l'action pendant la Révolution et les commandements du maréchal Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl, Delachaux & Niestlé, Neufchâtel-Paris, 1975, p. 56.

²⁶⁵ A. D. Yonne, D3.

²⁶⁶ A. D. Yonne, D3.

dîner seulement ²⁶⁷ » si la semaine ne contenait pas de journées de fêtes. Or, celles-ci étaient très nombreuses sous l'Ancien Régime, et elles étaient bien entendu chômées. Aussi, lorsqu'une semaine contenait un ou plusieurs jours de fête, le repos du mardi ou du jeudi était supprimé tout en faisant attention qu'il n'y ait pas plus de 5 journées de classes consécutives. Il semblerait tout de même au final que les temps de repos aient été moins nombreux à l'école d'Auxerre que dans les collèges traditionnels. Une nouvelle preuve de sa rigueur. Mais il ne faut pas non plus oublier l'existence de récréations journalières. Reste maintenant à savoir comment pouvait être occupé ce temps libre.

Il n'existe aucun document qui traite directement de ce sujet en ce qui concerne l'école militaire d'Auxerre. Il faut donc procéder par déductions et suppositions afin de pouvoir glaner quelques informations. La première source vers laquelle on peut se tourner pour se faire, est le plan d'éducation rédigé par le comte de Saint-Germain : « Les jeux et les exercices des élèves devront tous tenir au même objet que les règles établies ci dessus et pour cet effet on leur fera choisir de préférence tous ceux qui seront propres à augmenter l'agilité et la force ; comme la course, le saut, la lutte et on leur laissera dans les heures de récréation la plus grande liberté, car la jeunesse a besoin de mouvement, et pour former des hommes capables d'action il ne faut pas trop contraindre leur enfance. Il serait même à désirer qu'on essayât dans les nouveaux collèges de bannir ou du moins de restreindre l'usage malsain de faire toujours étudier les écoliers plusieurs heures de suite assis dans la contrainte ²⁶⁸. » On voit ici l'importance que le ministre de la guerre apportait au temps de repos et aux jeux des élèves, à la fois par l'existence même d'un article consacré à ce sujet dans son plan, mais aussi par son contenu. On retiendra que l'enfant n'est pas perçu ici comme un sauvageon devant être éduqué et surtout maîtrisé à tout prix, mais que l'on respecte parfaitement son besoin de se divertir et surtout de bouger. Une idée qui n'allait pas toujours de soit au XVIII^e siècle. Mais cet aspect du plan est du domaine du théorique et de la recommandation. Reste à savoir s'il a été respecté et appliqué à Auxerre.

Ce que l'on sait, c'est que le collège disposait d'une maison de campagne à Saint-Georges, un petit village situé à quelques kilomètres d'Auxerre. Les élèves y étaient menés en hiver « immédiatement après dîner, à moins qu'il ne fasse très mauvais temps ²⁶⁹ ». Ils rentraient ensuite au collège pour quatre heures et demie, afin de pouvoir se rendre à l'étude de 5 heures. Cette maison entra très certainement dans les préoccupations de dom Rosman

²⁶⁷ A. D. Yonne, D3.

²⁶⁸ A. D. Yonne, D3.

²⁶⁹ A. D. Yonne, D3.

lors de son principalat, puisque celle-ci en assez mauvais état en 1776, a connu des travaux assez importants. Un nouveau réfectoire y fut construit dans une ancienne grange, et des chambres furent détruites « pour faire une grande salle de récréation pour les élèves ²⁷⁰ ». De même, le billard fut remis à neuf. Ces aménagements ne sont que des exemples parmi d'autres, mais ce sont ceux qui montrent le mieux la volonté de créer un lieu de récréation digne de ce nom. En été, une promenade était organisée de 3 heures à 7 heures.

Une autre source vers laquelle on peut se tourner, ce sont les comptes du collège, qui indiquent parfois des sommes dépensées pour les loisirs des élèves. C'est ainsi que l'on voit que les enfants ont assisté à un combat d'animaux, que le 02 novembre 1785 on dépensa 6 livres pour une promenade et 2 livres 4 sols en janvier 1786, que des lampions furent achetés en 1779 pour la fête de Saint-Sixte, ou encore que les élèves pouvaient assister au moins une fois par an à un feu d'artifice. Ce ne sont là que quelques exemples disséminés parmi les comptes, mais on n'en rencontre hélas guère d'autres. Le renseignement le plus intéressant se trouve dans l'inventaire de 1783, dans lequel il est possible de lire que des « Trictracs et autres jeux de la salle de récréation ²⁷¹ » furent estimés pour la valeur de 50 livres. Il est dommage que ces jeux n'aient pas fait l'objet d'une liste détaillée. On apprend tout de même l'existence d'une salle de récréation qui n'est mentionnée nulle part ailleurs. On peut supposer que ces jeux étaient relativement proches de ceux décrits par Robert Laulan dans un article consacré à l'école militaire de Paris ²⁷². On y jouait en salle aux dames, aux échecs et à l'oie, tandis qu'en plein air il s'agissait surtout du ballon, du volant, des quilles ou de la corde à sauter. On peut penser que cette dernière avait l'avantage de l'administration, car ce jeu était peu coûteux, et répondait parfaitement aux recommandations du ministre en matière d'exercice physique. Tout porte donc à croire que ce jeu a pu exister à Auxerre. On peut également émettre l'hypothèse qu'une personne ait pu inventer un jeu destiné aux élèves, comme ce fût le cas à Tournon. Le supérieur de l'école, le père d'Anglade, inventa une sorte de jeu de l'oie historique et géographique qui fut très répandu dans toutes les écoles militaires. « A la différence toutefois du jeu de l'oie classique les cartons étaient remplacés par des cartes. Un seul exemple suffira pour faire connaître le mécanisme du jeu. Si l'on mettait sur la table la carte où était *Madrid*, le joueur qui avait la carte *Espagne* devait la présenter. Si quelqu'un jetait la carte *Fontenoi*, celui qui avait le nombre *1751*, date de cette bataille, devait

²⁷⁰ A. D. Yonne, D9.

²⁷¹ A. D. Yonne, D9.

²⁷² R. Laulan, « Récréations, jeux et promenades à l'école royale militaire de Paris (1753-1758) » in *Histoire de l'Enseignement de 1610 à nos jours*, Paris, Bibliothèque nationale, 1974, p. 139-149.

jeter cette carte. Si l'on se trompait, on payait ²⁷³. » Ce jeu avait de plus l'avantage de répondre aux demandes du ministre pour ce qui concernait l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Rien ne permet d'affirmer que ce jeu a été pratiqué à Auxerre, mais il témoigne de l'imagination de certains religieux chargés de l'éducation et de l'instruction des élèves. On peut supposer que c'est ce genre d'occupations qui était proposé aux élèves pendant leurs vacances puisque comme on l'a vu plus haut, celles-ci étaient qualifiées d'utiles.

Mais ces quelques exemples ont aussi le mérite de montrer que le temps réservé au jeu n'était pas si éloigné des prescriptions du ministre de la guerre. Il faisait même partie intégrante de la vie de l'élève militaire.

C : La journée scolaire.

Comment s'organisait une journée à l'école militaire d'Auxerre ? L'emploi du temps présenté page suivante permet de répondre à cette question. Il a été construit à partir d'un prospectus de la pension daté d'octobre 1777 ²⁷⁴

Celui-ci était légèrement modifié en été. Le climat étant moins rude et les nuits plus courtes, les pensionnaires se levaient un quart d'heure plus tôt. Mais été comme hiver, les journées étaient bien remplies, et les élèves ne risquaient pas de s'ennuyer. Était-ce pour autant une situation spécifique à l'école militaire d'Auxerre ? Il ne faut pas perdre de vue que ce qui est décrit ci après concernait uniquement le pensionnat, les heures d'études comprises. Le nombre d'heures où il y avait effectivement ouverture des classes tant pour les élèves de l'école militaire que pour les collégiens de la ville d'Auxerre, était de 4 heures environ par jour. Cela peut paraître très peu, mais on observe le même nombre d'heures au collège des Godrans de Dijon à la même époque ²⁷⁵, ainsi que dans de nombreux autres collèges français. « Dans de nombreux collèges, il n'y a au XVII^e siècle que cinq heures de classe chaque jour, et dans certains d'entre eux ce chiffre diminue légèrement au XVIII^e siècle ; il faut y ajouter, il est vrai, une à deux heures quotidiennes consacrées aux exercices religieux, et, pour les pensionnaires, plusieurs heures d'étude ²⁷⁶. » La différence vient donc de l'importance du

²⁷³ Ch. Moiset, « Le Collège Royal Militaire d'Auxerre », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1893, p. 10. L'auteur ne cite pas ses sources.

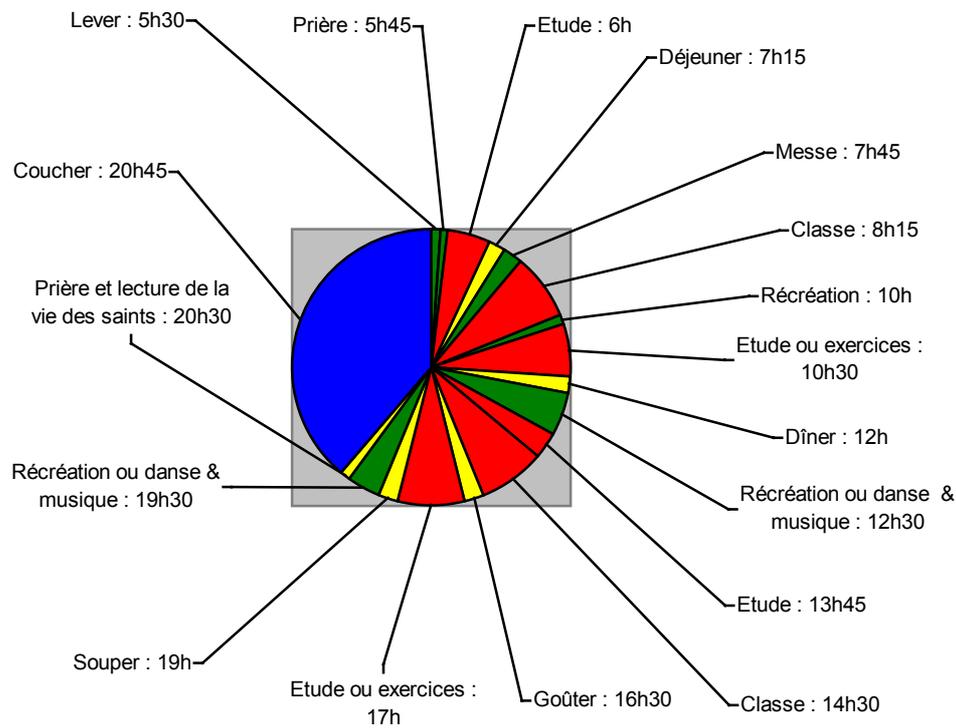
²⁷⁴ A. D. Yonne, D3.

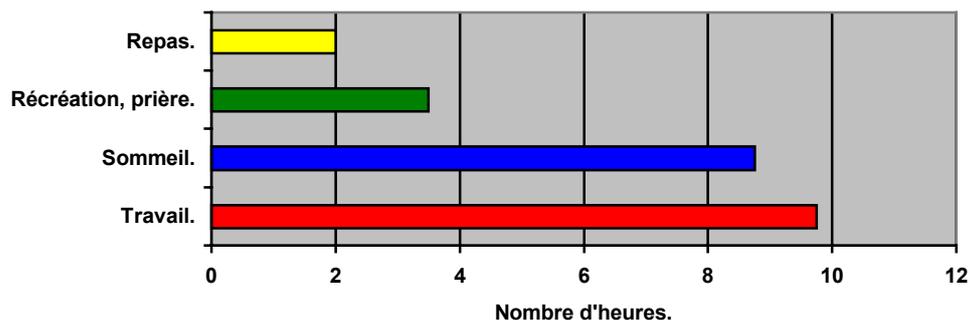
²⁷⁵ C. Tachet, *L'organisation et la vie au collège des Godrans de Dijon. 1763-1795.*, maîtrise, dir. Fayard (J.), Dijon, 1986.

²⁷⁶ L. H. Parias (dir.), *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France. De Gutenberg aux Lumières (1480-1789)*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, p. 504.

nombre d'heures réservées aux études, puisqu'il y en avait autant voire même plus que d'heures de classes, comme en témoigne le *tableau des exercices* reproduit à la fin de ce

Emploi du temps des élèves de l'école militaire d'Auxerre.





chapitre ²⁷⁷. Au total, les élèves consacraient tous les jours neuf heures et quarante cinq minutes

au travail scolaire, soit une heure de plus que leur temps de sommeil. Trois heures et demie étaient consacrées à la prière et au repos. Un temps qui était diminué pour tous ceux qui pratiquaient la danse ou la musique. Cet emploi du temps était presque identique à celui qui existait pour les élèves sages-femmes de l'école de Mâcon ²⁷⁸, ce qui montre bien qu'il n'avait rien de très original.

²⁷⁷ A. D. Yonne, D3.

²⁷⁸ J. P. Goubert et R. Rey [dir.], *Atlas de la Révolution française. Médecine et santé*, t.7, EHESS, 1993, p.55.



TABLEAU DES EXERCICES DES ÉLÈVES

DE L'ÉCOLE ROYALE-MILITAIRE D'AUVERGNE,

Suivant leurs différents âges.

ÂGE.	RELIGION.	LECTURE.	LEÇONS préliminaires à la Grammaire Française.	ÉCRITURE.	GRAMMAIRE FRANÇAISE.	GÉOGRAPHIE.	HISTOIRE.	MATHÉMATIQUES.	GRAMMAIRE LATINE.	LANGUE LATINE.	DESSIN.	MUSIQUE.	DANSE.	ESCRIME.	LITTÉRATURE.	FORTIFICATION.	ALLEMAND OR ANGLAIS.
7 ANS.	Étude. Classe. 1 heure.	Étude. Classe. 1 heure.	1 heure.	Étude. Classe. 1 heure.	Étude. Classe. 1.	Étude. Classe. 1.	Étude. Classe. 1.	Étude. Classe. 1.	Étude. Classe. 1.	Étude. Classe. 1.	1 heure.	1 heure.	1 heure.				
8 ANS.	1/2	1/2		1 heure.	1.	1.	1/2	1.	1.	1.	1.	1.	1.				
9 ANS.	Fait partie des Leçons, y compris les instructions qui se font dans la semaine.			1 heure.	1.	1/2	1/2	1.	1.	1.	1.	1/2	1/2				
10 ANS.				1/2	Ces Leçons se donnent à des jours déterminés.	1/2	1/2	1.		2.	1.	1/2	Se prend pendant les récréations.	1/2			
11, 12, 13, 14 & 15 ANS.	Ceux qui ne définissent point la Fortification, ou qui n'apprennent point l'Allemand ou l'Anglais, passent ce temps à l'ÉCRITURE.					1/2	1/2	1.	2.	2.	1/2	Se prend pendant les récréations.	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2

CHAPITRE DEUXIÈME : LES MATIÈRES ENSEIGNÉES.

La deuxième partie de ce mémoire a montré que la grande force de l'éducation donnée par l'école militaire d'Auxerre était d'avoir su répondre aux attentes des élites du royaume, tout du moins jusqu'en 1793. En était-il de même en matière d'enseignement ? L'école a-t-elle tenu compte des récentes critiques émises par les Lumières à l'encontre des collèges traditionnels pour l'élaboration de ses programmes ? La Révolution a-t-elle apporté des modifications dans les matières enseignées tout comme elle l'avait fait pour l'éducation ? Voici les questions auxquelles il va falloir répondre.

A : Une formation d'humanistes chrétiens ?

a) Une remise en cause de la langue latine.

L'étude « du latin doit se borner à leurs donner l'intelligence des auteurs classiques ; mais il sera inutile de la pousser trop loin, et surtout de consumer le temps des élèves à leur faire faire des vers et des amplifications de rhétorique. Les élèves qui se destinent à un autre état que celui des armes auront besoin d'approfondir l'étude de cette langue seront placés dans d'autres collèges où elle deviendra l'un de leurs principaux objets²⁷⁹ ». Telles étaient les prescriptions du comte de Saint-Germain en ce qui concernait l'apprentissage du latin au sein des écoles royales militaires, et qu'il fit connaître par le biais de son plan d'éducation de 1776. Or, cette volonté de réduire l'importance de l'étude de la langue latine au profit de celles d'autres objets d'enseignements, se retrouvait en juillet 1790 dans un plan d'éducation présenté par le principal dom Rosman devant l'administration du département de l'Yonne. « Quoique l'éducation soit beaucoup perfectionnée, on suit cependant encore dans tous les collèges l'ancienne routine et les préjugés du 14^{ème} siècle. [...] A présent c'est tout autre chose, les langues des pays se sont transformées, ont eu des règles, et notamment la langue française a remplacé le latin, on la parle partout. Le latin est une langue morte, les enfants parleront toujours le français. Le latin était plus important dans les 13^{ème} et 14^{ème} siècles qu'il ne l'est aujourd'hui. Toutes les affaires se traitaient en cette langue, tout est changé. Il faudrait

²⁷⁹ A. D. Yonne, D3.

donc aussi changer l'ancienne routine ²⁸⁰. » Environ 14 années séparent ces deux citations, et pourtant elles se rejoignent toutes deux sur le fond. Il faut que la place tenue par le latin au sein de l'éducation dispensée dans les collèges devienne beaucoup moins primordiale. Mais doit-on considérer cette demande de dom Rosman comme un moyen de réaffirmer une pratique déjà mise en place à l'école militaire d'Auxerre à la fin des années 1770, suite aux sollicitations de l'ancien ministre de la guerre ? Ou au contraire, profitait-il de la nouvelle situation politique pour mettre en place une réforme de l'enseignement, qu'il n'avait finalement pas pu appliquer dans son collège par le passé ? Mais avant de répondre à cette question, et pour mieux comprendre son enjeu, il faut remettre cette critique de l'étude de la langue latine dans son contexte.

A partir de la fin du XVII^e siècle, la place prépondérante qu'occupait le latin dans l'instruction fut remise en cause par une longue liste d'ouvrages dont le premier était le *Traité du choix et de la méthode des études* de Claude Fleury, un ancien précepteur des princes de Conti. Le reproche récurant était que l'enseignement donné par les collèges n'était pas assez adapté à la diversité des professions qu'embrasseront les élèves. Même les tenants de la tradition reconnaissaient alors que la pédagogie humaniste connaissait un essoufflement dû à l'affermissement de la littérature française. En 1740, Rollin publia son *Eloge des humanités françaises de la manière d'enseigner et d'étudier les belles lettres*, qui connaîtra un grand succès dans une édition fréquemment distribuée aux élèves lors des remises de prix sous le nom de *Traité des études*, et dans lequel il défendait l'importance de l'étude de la latinité. Mais en 1753 les adversaires de cet enseignement traditionnel revinrent à la charge par l'intermédiaire de d'Alembert et de son article *Collège* de *L'Encyclopédie*. « Un jeune homme, après avoir passé au collège dix années qu'on doit mettre au nombre des plus précieuses de sa vie, en sort, lorsqu'il a le mieux employé son temps, avec la connaissance très imparfaite d'une langue morte, avec des préceptes de rhéloriques et des principes de philosophie qu'il doit tacher d'oublier ²⁸¹ » Une critique acerbe qui dépeint parfaitement le débat dans lequel s'inscrivait le plan d'éducation de Saint-Germain.

Il n'est pas une personne qui n'est écrit ne serait-ce que quelques lignes sur les écoles militaires créées en 1776, et qui n'est pas souligné que l'enseignement qui y était dispensé ne comportait que peu de latin en comparaison des collèges traditionnels. Une appréciation générale qui concerne 12 maisons, et qui repose sur l'étude des établissements les plus

²⁸⁰ A. D. Yonne, L608.

²⁸¹ Cité par D. Alexandre-Bidon, M.M. Compère, Y. Gaulupeau, J. Verger, G. Bodé, P. Ferté, P. Marchand, *Le patrimoine de l'éducation nationale*, Flohic éditions, 1999, p. 254.

prestigieux, tel l'école de Sorèze. Celle-ci avait d'ailleurs commencé à réduire la place accordée à l'étude de la langue latine bien avant 1776, puisque dès 1758 le temps qui y était consacré fut réduit de moitié, et dès 1763 un enseignement sans latin ni grec était organisé²⁸². Mais si de telles pratiques existaient bien dans les collèges les plus modernes de l'Ancien Régime, en était-il de même dans un collège plus modeste comme celui d'Auxerre ?

A première vue oui, surtout si l'on prend en compte le temps horaire consacré à cette discipline²⁸³. Elle n'était abordée par les élèves qu'à partir de leur troisième année à l'école, et représentait alors une heure de classe et une heure d'étude sur les neuf heures de travail quotidien, et toutes deux consacrées à l'étude de la grammaire latine. On est bien loin de la description faite par un auteur du XVIII^e siècle, La Condamine, qui décrivait en 1751 dans sa *Lettre sur l'éducation* la vie d'un pauvre écolier appliqué « neuf heures durant à s'instruire d'un peu de latin²⁸⁴ ». L'année suivante, l'élève abandonnait l'étude de la grammaire, dont-il était alors supposé connaître les bases, pour se consacrer à l'étude de la langue. Il y consacrait la moitié de son temps et presque autant les années suivantes. L'autre moitié de la journée pouvait donc être consacrée à l'étude d'autres matières, qui par le passé et dans bon nombre de collèges traditionnels, n'étaient enseignées qu'à titre d'auxiliaires. En effet, l'étude des textes anciens était l'occasion pour le maître d'aborder de multiples explications sur l'histoire, la géographie, les mœurs et les religions de l'Antiquité. Il y avait donc bel et bien un progrès fait dans ce sens à Auxerre, qui répondait à la fois et aux critiques des Lumières et aux demandes du ministre de la guerre. Cependant, il ne faut tout de même pas y voir un bouleversement aussi important que certains ont bien voulu le dire. Après tout, le nombre d'heures consacrées à l'enseignement de cette discipline restait toujours assez élevé, comparé aux autres qui ne bénéficiaient parfois que d'une heure quotidienne, à l'image de l'histoire ou de la géographie.

En effet, si la journée de travail n'était plus réservée presque entièrement à l'étude de la grammaire et de la langue latine, le latin n'en perdait pas pour autant sa place primordiale. C'est ce que met parfaitement en avant les documents présentant les distributions des prix de l'école militaire d'Auxerre²⁸⁵. En effet, que ce soit en 1778 ou en 1781, il n'existait aucun prix d'histoire ou de géographie, tandis que des prix pour le thème ou la version latine étaient

²⁸² J. Fabre de Massaguel, *L'Ecole de Sorèze de 1758 au 19 fructidor an IV (5 septembre 1796)*, Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse, Etudes d'histoire méridionale n°2, 1958, p. 92.

²⁸³ Voir le tableau des exercices des élèves de l'école royale militaire d'Auxerre reproduit en page 142 de ce mémoire.

²⁸⁴ Cité par J. Fabre de Massaguel, *L'Ecole de Sorèze de 1758 au 19 fructidor an IV (5 septembre 1796)*, Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse, Etudes d'histoire méridionale n°2, 1958, p. 92.

²⁸⁵ A. D. Yonne, D3 et B. M. Auxerre, L53.

quant à eux mis à l'honneur dans toutes les classes. Il y avait même presque toujours deux prix et deux accessits pour ces exercices, ce qui témoigne de leur importance. Aussi, voit-on bien que le latin demeurait tout de même la matière reine de l'enseignement de la majorité des collèges sous l'Ancien Régime, y compris dans une école militaire comme Auxerre. Aussi, la proposition faite par dom Rosman à l'administration départementale, doit être comprise comme une volonté de pousser encore plus loin une réforme de l'enseignement qui n'avait pas totalement abouti. Mais a-t-il été entendu ?

Dans son plan d'éducation, dom Rosman continuait de prévoir l'introduction de l'apprentissage du latin à partir de la troisième année d'étude pour laquelle il prévoyait 4 heures quotidiennes. C'est à première vue plus que ce qui existait avant 1789, mais c'était en réalité pour lui une façon de gagner du temps. Chaque année suivante, la durée quotidienne consacrée à cette discipline diminuait d'une heure, jusqu'à disparaître ou devenir un enseignement plus anecdotique. C'était là, la grande originalité de ce que proposait le principal du collège. Pour lui, il fallait en quelque sorte se débarrasser au plus vite de l'étude de la langue latine tant que les enfants étaient jeunes, afin de pouvoir s'attarder plus longuement sur d'autres matières dans les grandes classes. Mais il semblerait qu'il n'ait pas obtenu totalement gain de cause, même si son plan avait reçu les éloges de l'assemblée du département. En effet, un document présentant la distribution des classes pour la rentrée de novembre 1792 (assez tardive donc), présentait l'étude d'au moins un auteur latin dans toutes les classes à partir de la troisième année ²⁸⁶. Mais le nombre d'heures quotidiennes effectivement consacrées à leur étude n'est pas précisé. La suppression progressive de l'enseignement du latin dans les grandes classes n'a donc apparemment pas eu lieu à Auxerre, ou alors seulement lors de la rentrée de 1790 qui faisait suite aux propositions de dom Rosman. Un deuxième document présentant les matières au programme en 1792, indique une continuité avec ce qui existait déjà l'année précédente ²⁸⁷. On ne possède hélas aucun document présentant les remises de prix sous la Révolution, et qui permettrait de déterminer quelle était la place exacte de cet enseignement par rapport à ce qui existait avant 1789. On peut tout de même essayer de voir si son contenu à quant à lui changé, et s'il était représentatif de ce qui se faisait dans d'autres collèges français à la même époque.

Si l'on compare le programme des exercices présentés lors de la remise des prix de 1781, et les auteurs au programme en 1792, il semble qu'il n'y ait pas existé de réels changements. Les attentes sont d'ailleurs exactement les mêmes à ces deux dates, en ce qui concerne la

²⁸⁶ A. D. Yonne, L608.

²⁸⁷ A. D. Yonne, L608.

première année d'étude du latin : Cornelius Nepos, Phèdre et le *Selecta é Profanis*. Elles étaient quelques peu différentes les années suivantes, mais dans l'ensemble l'enseignement prodigué sous la Révolution n'a pas connu de modifications par rapport à l'avant 1789. Un enseignement qui était d'ailleurs totalement conforme à ce que l'on observait dans les autres maisons d'éducation à la même époque. « De la 6^e à la rhétorique les élèves traduisent Cicéron, modèle incontesté de latinité ; ils abordent dès la 5^e Ovide et Phèdre, puis dans les classes suivantes, Virgile et Horace, et enfin plus tardivement, Tite-Live ou Tacite²⁸⁸. » Cette hiérarchie scolaire des auteurs étudiés n'était pas uniquement conçue en fonction des difficultés linguistiques que ceux-ci présentaient dans leurs écrits. Elle témoignait également des goûts de l'époque en la matière. Bien souvent, ces auteurs étaient également ceux que l'on rencontrait très fréquemment au sein des bibliothèques privées.

Mais quel était le but recherché par cet enseignement ? Certainement pas uniquement la maîtrise de la langue, même si celle-ci gardait encore une utilité pratique assez importante au XVIII^e siècle. Le choix des auteurs mentionnés ci-dessus se faisait aux dépens d'autres, dont les écrits étaient jugés nuisibles pour des enfants. C'est une vision de l'Antiquité orientée et expurgée de certains de ses aspects qui était présentée aux élèves. Les éditions qu'ils tenaient entre leurs mains étaient d'ailleurs bien souvent incomplètes. Les passages jugés contraires aux bonnes mœurs ayant été censurés. Il faut bien comprendre que l'étude de cette langue constituait le fondement de l'éducation morale des élèves. Une éducation qui reposait principalement sur l'étude de la vie des grands hommes du passé, tel Cincinnatus retournant à sa charrue après avoir goûté les délices du pouvoir. Cet exemple devait inspirer aux élèves le goût du civisme et de la modestie d'ambition. On leur inculquait de même des valeurs comme la résignation devant la mort, l'amour de l'amitié plutôt que celui de l'argent, l'ardeur au travail, le respect des vieillards, la haine de la guerre civile et du tyran, et bien entendu le respect de la dignité royale. Toute une série de valeurs qui devaient être confortées par l'étude de la religion catholique.

b) La place de la religion.

Tout comme dans les petites écoles, la motivation religieuse était essentielle dans l'enseignement donné dans les collèges français. Il ne faut pas perdre de vue que bon nombre d'entre eux ont vu le jour dans le cadre de la réforme catholique. Les prières y scandaient la

²⁸⁸ L. H. Parias (dir.), *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France. De Gutenberg aux Lumières (1480-1789)*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, p. 516.

journée. A Auxerre par exemple, la messe avait lieu tous les jours à sept heures trois quarts du matin et à huit heures et demie du soir, toujours dans la chapelle. La journée commençait et finissait donc en prière. Mais cet enseignement religieux prenait une importance toute particulière dans les écoles militaires créées par Saint-Germain, comme le montre cet extrait de son plan d'éducation. « La partie morale de l'éducation des élèves embrassera d'abord l'étude de la religion qui doit en être la base ²⁸⁹. » Cette prescription renvoyait directement à la volonté du ministre de former des officiers au cœur honnête et à la morale irréprochable, comme cela a déjà été montré dans la deuxième partie de ce mémoire.

A Auxerre, l'enseignement religieux se faisait à partir du catéchisme historique de l'abbé de Fleury, conformément à l'article 15 du plan d'éducation. Un catéchisme qui était d'ailleurs très répandu sous l'Ancien Régime. Le tableau des exercices des élèves précédemment cité indique que lors des deux premières années d'études des élèves, l'instruction religieuse faisait partie des matières enseignées quotidiennement aux enfants. On voit donc bien son importance dans les petites classes, puisque le même nombre d'heures qui y était consacré, était le même que pour la lecture. Dans les années supérieures, l'instruction religieuse ne se faisait plus que le dimanche. L'analyse du programme des exercices de 1781 montre que de la classe de septième à celle de cinquième, les enfants apprenaient dans l'ordre l'ancien puis le nouveau testament ²⁹⁰. Puis à partir de la quatrième, ils étaient interrogés sur des notions relatives à la religion et non plus sur l'histoire de la bible. C'est ainsi qu'en classe de seconde, les élèves étaient censés connaître tous les sacrements et leur importance. L'aspect progressif des leçons apparaît ici très nettement.

Il semblerait que cet enseignement ait complètement disparu du programme scolaire proposé par le collège en 1792, à moins qu'il n'ait plus été enseigné que le dimanche ce qui expliquerait son absence dans les documents conservés ²⁹¹. Pourtant en juillet 1790, dom Rosman présentait l'enseignement de la religion catholique comme un point primordial de son plan d'éducation. « Je n'ai point encore parlé de la religion. On doit bien penser qu'elle doit faire la partie essentielle de l'éducation. Cet objet, le plus important, est le premier des devoirs de l'instituteur. [...] La religion est une grande, sublime, l'instituteur ne doit pas en laisser ignorer la beauté à ses élèves ²⁹² » Cette insistance du principal du collège à ce sujet peut tout de même vouloir dire qu'il avait parfaitement conscience que ses propos ne seraient pas du goût de tous les administrateurs du département, et qu'il lui faudrait donc les

²⁸⁹ A.D. Yonne, D3.

²⁹⁰ B. M. Auxerre, L.53.

²⁹¹ A. D. Yonne, L608.

²⁹² A. D. Yonne, L608.

convaincre. L'étude de la religion est d'ailleurs le dernier point abordé dans son discours, comme s'il avait voulu tout d'abord s'attirer la sympathie de son auditoire avant que d'aborder un point beaucoup plus sensible. On notera d'ailleurs que selon dom Rosman, les vertus apportées par les religions sont à même de soutenir l'effort révolutionnaire. « Où puiseraient-ils ailleurs ce zèle patriotique dont vous leur donnez aujourd'hui le plus bel exemple en sacrifiant vos intérêts et la plus belle partie de votre vie aux devoirs de la patrie ²⁹³ ? » Le bénédictin proposait donc que l'instruction religieuse fasse partie de l'enseignement selon des modalités qui ne variaient guère de celles qui existaient déjà avant 1789, et que l'on à décrites ci-dessus. Son discours a reçu les éloges de l'administration du département, mais a-t-il été entendu sur ce point ? Impossible de la dire pour les années 1790 et 1791.

La langue grecque n'était pas étudiée à l'école d'Auxerre. Pourtant, même si ce n'était plus là son but premier, le collège continuait de former des humanistes chrétiens, ce pourquoi il avait été initialement créé. Mais cette mission avait tout de même perdue de son importance au profit de l'enseignement de matières nouvelles.

B : Un programme scolaire moderne et novateur ?

a) L'enseignement scientifique.

« Les mathématiques sont restreintes à ce qu'il est nécessaire qu'on en sache pour l'intelligence des différentes parties de l'art militaire ²⁹⁴ . » Voici la seule observation en ce qui concernait l'enseignement des sciences, contenue dans le plan d'étude du comte de Saint-Germain. Une prescription qui fut suivie à la lettre à l'école militaire d'Auxerre, puisque les mathématiques étaient la seule discipline scientifique à bénéficier d'un enseignement institutionnalisé. Cela témoigne d'une certaine pauvreté dans ce domaine, surtout dans un contexte culturel où l'intérêt pour les sciences modernes se voulait grandissant. Les maisons d'éducation les plus prestigieuses rivalisaient alors pour proposer au public la plus grande diversité de disciplines possibles. C'est ainsi qu'à l'école de Sorèze on trouvait en plus d'une classe de mathématiques, une classe de mécanique (1766), une classe d'astronomie (1762), une de physique (1768), une de chimie (1788) et une d'histoire naturelle (1775) ²⁹⁵. Cette date

²⁹³ A. D. Yonne, L608.

²⁹⁴ A. D. Yonne, D3.

²⁹⁵ D'après J. Fabre de Massaguel, *L'Ecole de Sorèze de 1758 au 19 fructidor an IV (5 septembre 1796)*, Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse, Etudes d'histoire méridionale n°2, 1958, p. 100-103.

montre bien que l'engouement pour les sciences existait donc déjà bien avant l'instauration de l'école militaire. Cependant, il ne faut pas pour autant penser que l'école d'Auxerre avec sa seule et unique classe de mathématiques était en retard dans ce domaine comparée aux autres collèges. Comme on l'a vu, une grande partie d'entre eux continuait alors de dispenser un enseignement des plus classiques qui n'introduisait en aucune manière les dernières découvertes scientifiques. A la même époque, Auxerre n'avait par exemple rien à envier à l'enseignement scientifique donné dans un collège aussi prestigieux que celui des Godrans de Dijon. De plus, il ne faudrait pas oublier que l'école d'Auxerre préparait ses élèves aux concours d'entrée de l'école militaire de Paris, celle du génie à Mézières ou encore celle d'artillerie. Or ces examens portaient essentiellement sur les mathématiques.

Sous l'ancien Régime, les mathématiques étaient enseignées à partir de la troisième année passée au collège, à raison d'une heure de classe et d'une heure d'étude sur les huit heures de travail quotidien. Cet enseignement revêtait donc à première vue une certaine importance. Une impression qui se voit confirmer par l'existence de plusieurs prix de mathématiques. Un pour l'algèbre, un pour la géométrie, et un pour l'arithmétique. Il est d'ailleurs amusant de constater que le programme des exercices de 1781 ne se contentait pas d'annoncer les sujets sur lesquels les élèves seraient interrogés comme c'était le cas pour les autres disciplines, mais donnaient également des explications sur les sujets abordés. « Les mathématiques ont pour objet de comparer ensemble les grandeurs, c'est à dire, de trouver la relation que plusieurs quantités de même espèce ont entre elles. [...] On nomme fractions, des parties de l'unité. On fait sur les fractions les mêmes opérations que sur les nombres entiers et par les mêmes principes ²⁹⁶ .» On voit bien à travers ces deux exemples que le grand public auxerrois n'était pas encore parfaitement sensibilisé à cette discipline, loin s'en faut. Cela n'empêchait pas pour autant les Bénédictins de proposer à leurs élèves un enseignement assez poussé.

En arithmétique, les élèves apprenaient les quatre types d'opérations, la règle de trois, les progressions arithmétique et géométrique, les puissances et les racines, ainsi que les logarithmes. Pour la géométrie, ils étudiaient les triangles et polygones, les proportionnalités, les surfaces, les plans, les solides, de la trigonométrie et du nivellement. Enfin, lors des leçons d'algèbre, les élèves étaient invités à se pencher sur la résolution d'équations du premier et du second degré, sur l'étude de fonctions, et les suites. Enfin, le programme se terminait par l'étude des « lignes courbes ²⁹⁷ » c'est à dire les sections coniques, les ellipses, les hyperboles, ou les paraboles. Une application de ces dernières était même introduite pour les calculs

²⁹⁶ B. M. Auxerre, L53.

²⁹⁷ B. M. Auxerre, L53.

relatifs au jet des bombes. On voit bien que conformément aux vœux du ministre, l'enseignement des mathématiques s'inscrivait dans des finalités guerrières comme l'artillerie ou la fortification. Les études proposées à Auxerre pour cette discipline semble même un peu plus poussées que celles qui existaient à la même époque à Sorèze. Quoiqu'il en soit, force est de constater que l'ambition de ce programme était très poussée si on le compare à l'enseignement des mathématiques tel qu'il existe aujourd'hui dans les collèges et lycées français.

L'étude de cette discipline ne fut pas remise en cause lors de la période révolutionnaire, bien au contraire. « L'étude des mathématiques doit tenir un rang distingué dans un système d'éducation. Cette science est le plus puissant levier de l'esprit humain, elle présente au génie un aliment éternel ²⁹⁸. » Voici comment dom Rosman la caractérisait dans son plan d'éducation. Mais, étudier l'histoire de l'enseignement des mathématiques à Auxerre sous la Révolution se révèle être des plus intéressants, car elles furent professées au collège par un ancien élève de l'école militaire promis à une brillante carrière scientifique, Joseph Fourier. D'après Jean Dhombres, celui-ci mit en place dans le collège qui lui avait apporté sa première formation, un enseignement des plus ambitieux et des plus novateurs. En effet, le plan d'éducation présenté en juillet 1790, précisait que l'enseignement des mathématiques embrasserait en premier lieu l'étude de l'arithmétique, puis celle de l'algèbre pour terminer enfin avec la géométrie. Un choix qui allait à l'encontre de ce qui se faisait habituellement dans les collèges, comme le montre l'étude d'un manuel alors très répandu, le *Cours de Mathématiques* de E. Bézout. Celui-ci faisait succéder l'étude de la géométrie à celle de l'arithmétique pour terminer avec l'étude de l'algèbre. « En renversant cet ordre, Fourier allait bien au-delà d'un simple aménagement car il tentait effectivement d'éliminer le recours au raisonnement synthétique et faisait le pari d'une intellectualisation abstraite de la part des étudiants, de tous les étudiants ²⁹⁹. » En d'autres termes, c'est une vision moderne de la science mathématique qui était proposée aux élèves du collège d'Auxerre. Hélas, et contrairement à ce qu'en pense Jean Dhombre, il y a fort à parier que cette partie du plan d'éducation de 1790, resta au niveau de la proposition et ne fut jamais appliquée. Le document présentant les matières enseignées pour l'année 1792, mentionne que les éléments d'algèbre n'étaient introduits qu'à partir de la classe de seconde tandis que ceux de géométrie

²⁹⁸ A. D. Yonne, L608.

²⁹⁹ J. Dhombres, « Enseignement moderne ou enseignement révolutionnaire des sciences ? », in *Les Enfants de la patrie. Education et enseignement sous la Révolution française*, Paris, Service des publications de l'I.N.R.P., 1989, p. 60.

l'étaient en quatrième ³⁰⁰. Il n'en reste pas moins que cette proposition était suffisamment originale à l'époque pour la noter. On peut également préciser que selon le même document, une classe publique de mathématiques existait en 1792, preuve d'un engouement pour l'enseignement des sciences.

On n'a abordé ici que l'enseignement des mathématiques, alors que comme l'a montré l'exemple précédemment cité de l'école militaire de Sorèze, bien d'autres disciplines scientifiques étaient présentées dans les collèges français à la même époque. Certaines d'entre elles devaient probablement être abordées à Auxerre. Mais au contraire de la leçon de mathématiques qui était institutionnalisée dans l'emploi du temps de l'école, l'étude des autres disciplines scientifiques devait très certainement prendre un caractère exceptionnel, ce qui explique qu'il ne soit pas fait mention dans les documents conservés, à une exception près. Le registre des délibérations de la ville d'Auxerre fait mention de « la chute sur la maison de M. May des Varennes d'un ballon lancé du collège a failly incendier ladite maison, que même le pignon de ladite maison en a été endommagé ³⁰¹ », le mardi 20 avril 1790. Cet incident, qui ne devait plus se reproduire car la municipalité avait alors interdit au collège de lancer ou fabriquer un ballon, témoigne bien de l'existence d'expériences de physique dans l'établissement. Cependant, force est d'avouer que sur ce point, le collège d'Auxerre n'était certainement pas à la pointe du progrès et son principal en avait pleinement conscience. « Il serait à désirer qu'il y eut dans le collège national du département les instruments nécessaires à la physique expérimentale ³⁰² » déclarait-il dans son discours de juillet 1790. L'inventaire de 1777 fait pourtant mention de l'existence d'un cabinet de physique et des instruments qu'il contient ³⁰³, mais ceux-ci ne seront plus jamais cités dans les inventaires futurs. Impossible d'expliquer cette subite disparition. Quoi qu'il en soit, il faut se rendre à l'évidence, les objets mentionnés en 1777 étaient peu nombreux. A titre d'exemple, en 1789, le cabinet de physique du petit collège d'Avallon contenait « 55 instruments et machines, dont beaucoup servent à des expériences sur l'électricité ³⁰⁴. A la lumière de cette comparaison, le manque du collège d'Auxerre apparaît très nettement. Il ne faut pas perdre de vue que la possession d'un cabinet de physique bien fourni était un argument appréciable pour convaincre les parents de placer leurs enfants dans tel ou tel établissement. Aussi, les collèges rivalisaient-ils sur ce point.

³⁰⁰ A. D. Yonne, L608.

³⁰¹ A. M. Auxerre, 1D1.

³⁰² A. D. Yonne, L608.

³⁰³ Voir annexe 1.

³⁰⁴ J. de Viguerie, *L'institution des enfants. L'éducation en France (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Calmann-Lévy, 1978, p. 211.

b) L'histoire et la géographie.

On a regroupé ici ces deux disciplines dans un même point de ce chapitre, non pas parce qu'elles sont aujourd'hui intimement liées, mais bien parce que telle était déjà la volonté du comte de Saint-Germain à l'époque. « On observera de lier ensemble et de mener de front l'étude de l'histoire et de la géographie, elles feront par-là une impression plus prompte et plus durable ³⁰⁵. » L'enseignement de l'histoire n'était pas une nouveauté loin s'en faut. Elle était déjà mentionnée dans le *Ratio Studiorum* rédigé à l'intention des collèges tenus par la compagnie de Jésus. Mais les leçons n'étaient pas inscrites dans l'emploi du temps quotidien des élèves, elles apparaissaient de façon exceptionnelle ou le plus souvent pour permettre l'explication d'un texte grec ou latin. Cette négligence des études historiques était d'ailleurs critiquée par une partie de l'opinion éclairée. Dans l'article « éducation » de l'*Encyclopédie*, d'Alembert soulignait le fait comme scandaleux, et Voltaire reprochait à ses anciens maîtres de ne pas lui avoir appris que François I^{er} avait été fait prisonnier à Pavie ³⁰⁶. Aussi, la grande originalité présente à Auxerre et dans les autres écoles militaires, était d'avoir intégré cette discipline dans le travail quotidien des élèves. Le tableau des exercices précédemment cité montre que une heure par jour y était consacrée à partir de la troisième année passée à l'école. Un enseignement un peu moins valorisé que la géographie. Celle-ci était en fait présente dès la seconde année, avec deux heures quotidiennes. L'une de ces deux heures était ensuite consacrée aux études historiques à partir de l'année suivante. En fait, on se rend compte que les informations données dans ce tableau ne sont pas valables pour toute la période, car dans les exercices de 1781, les élèves de septième présentaient un exercice d'histoire et un de géographie. Il est d'ailleurs frappant de noter que même si ces deux disciplines étaient représentées lors des cérémonies de fin d'année, aucun prix ne leur était pourtant décerné. Cela témoigne peut être du fait que malgré un enseignement institutionnalisé, ces deux disciplines n'étaient pas encore vraiment perçues comme réellement très importantes.

L'étude du contenu des programmes proposés aux élèves est également très surprenante, car il diffère totalement de l'approche qui sera adoptée au siècle suivant. Les élèves étudiaient en premier lieu l'histoire ancienne, qui comprenait des leçons sur L'Egypte, les Phéniciens, les Babyloniens, les Mèdes et les Perses, et enfin les Indiens. L'histoire des grecs et des romains formaient à elles seules deux autres parties. Finalement un « Abrégé de l'histoire de

³⁰⁵ A. D. Yonne, D3.

³⁰⁶ D'après J. Fabre de Massaguel, *L'Ecole de Sorèze de 1758 au 19 fructidor an IV (5 septembre 1796)*, Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse, Etudes d'histoire méridionale n°2, 1958, p. 97.

France depuis l'établissement de la monarchie jusqu'à Henri IV ³⁰⁷ » était abordé en classe de seconde. On peut très certainement considérer cette prépondérance de l'étude de l'histoire des peuples anciens au détriment de l'histoire nationale, comme un héritage du temps où les études historiques étaient une annexe de l'enseignement de la langue latine. Mais ce qui surprend le plus, c'est que cette discipline ne se bornait pas à la présentation d'une simple chronologie. Bien au contraire, les élèves étaient principalement invités à se pencher sur une étude détaillée des civilisations. Ils devaient connaître le fonctionnement politique, les mœurs, la religion, les arts et les grandes entreprises des peuples qui étaient au programme. Une approche qui se retrouvait dans les leçons de géographie, où les élèves ne devaient pas se contenter de pouvoir placer correctement une ville ou un fleuve sur une carte. Lors de leur première année, ils devaient apprendre les différentes notions de base de géographie. Ce que sont les points cardinaux, un continent, une île, un isthme, etc... Puis, les années suivantes, ils mettaient tout ceci en application par l'étude de tous les pays connus depuis les Indes jusqu'à l'Amérique. Et là encore l'accent était surtout mis sur l'étude des différentes civilisations. On voit donc bien à quel point cette discipline pouvait revêtir un caractère des plus moderne, qui combinée à l'histoire pouvait prendre l'aspect d'une sorte de cours de géopolitique. Un aspect dont l'on comprend parfaitement l'utilité dans une école militaire, et qui ne sera pas modifié sous la Révolution. « Quand les élèves en seront à l'étude de l'histoire de France ainsi que des pays circonvoisins, qui ayant été et devant encore être le théâtre de nos guerres, méritent ainsi que la France d'être bien connus ³⁰⁸. » La seule modification qu'a connue la classe d'histoire, est l'ajout de l'étude des causes, moyens et effets de la Révolution.

On peut toutefois atténuer cet aspect moderne de l'enseignement de l'histoire en montrant que les leçons se faisaient dans un ordre chronologique qui laissait tout de même une certaine importance à l'étude des peuples anciens. Dans son plan d'université idéale, dressé à l'intention de Catherine II, Diderot souhaitait que l'histoire soit enseignée de manière régressive. « Il ne faut pas commencer par des faits surannés et qui nous sont indifférents, mais par des choses plus certaines qui nous touchent de plus près ³⁰⁹. » Il préconisait donc de remonter le cours du temps plutôt que de le suivre.

³⁰⁷ B. M. Auxerre, L53.

³⁰⁸ A. D. Yonne, L608.

³⁰⁹ Cite par L. H. Parias (dir.), *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France. De Gutenberg aux Lumières (1480-1789)*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981, p. 535.

c) L'étude des langues.

Si la fin de l'omniprésence de l'étude de la langue latine a permis de libérer des heures de classe au profit de l'étude des sciences, de l'histoire ou de la géographie, les autres langues ne restèrent pas en reste à commencer par le Français. Une place importante lui était réservée à Auxerre où tous les enseignements étaient donnés en langue vernaculaire à l'exception de la philosophie comme en témoigne le programme des exercices de 1781 ³¹⁰. On rappellera à titre de comparaison que chez les Jésuites seul l'usage du latin était autorisé au sein de l'établissement. Le comte de Saint Germain lui-même recommandait que l'on s'attache « avant tout à l'étude de la langue française comme la plus utile, et celle qu'il est honteux d'ignorer ³¹¹ . »

Il faut pourtant reconnaître que cet enseignement n'apparaissait pas à première vue comme l'un des plus importants. Une heure de classe était attribuée en première année pour donner des « leçons préliminaires à la grammaire Française ³¹² », puis deux heures quotidiennes en deuxième et troisième année venaient en tout et pour tout constituer le bagage grammatical des élèves lors de leur passage à l'école. Bien entendu, pour les élèves les plus persévérants, la classe de rhétorique venait renforcer cet enseignement. D'après le programme des exercices de 1781 précédemment cité, des éléments de « poétique » étaient introduits à partir des classes de troisième et de seconde.

Les langues étrangères n'étaient pas laissées pour compte. En plus de l'allemand recommandé par le ministre de la guerre, les élèves pouvaient également apprendre l'anglais. On n'a guère de renseignements à ce sujet si ce n'est qu'à peine une demi-heure quotidienne y était consacrée à partir de la cinquième année passée à l'école. Il semblerait également que ces leçons faisaient parties des enseignements facultatifs. D'après les prix remis en 1781, il existait alors deux classes de langue allemande à Auxerre, et donc deux prix décernés pour cette discipline ³¹³. Il ne semble pas que la Révolution ait apporté de changements dans l'enseignement de ces disciplines. Dom Rosman soulignait simplement l'importance qui devait leur être donnée, en particulier pour la langue anglaise dont l'étude devenait « nécessaire dans le plan d'une éducation nationale par les relations habituelle de la France et de l'Angleterre ³¹⁴ ».

³¹⁰ B. M. Auxerre, L53.

³¹¹ A. D. Yonne, D3.

³¹² Tableau des exercices des élèves de l'école royale militaire d'Auxerre, A. D. Yonne, D3.

³¹³ B. M. Auxerre, L53.

³¹⁴ A. D. Yonne, L608.

C : Les enseignements facultatifs.

a) La musique et le dessin.

On entend ici par « enseignement facultatif », toutes les leçons spécifiques à l'école militaire, et qui n'étaient données qu'aux élèves ayant payés une pension annuelle de 700 livres. Ces matières ne concernaient donc pas les simples collégiens. On peut aisément supposer que la plus importante d'entre elles était la musique, au vu des sommes importantes qui y étaient consacrées, ce qui était apparemment une spécificité de l'école d'Auxerre. Les Bénédictins de Saint-Maur qui avaient en charge l'établissement étaient peut être mélomanes. Quoi qu'il en soit, les investissements importants qui viennent d'être mentionnés, apparaissent très nettement à la lecture de l'inventaire des biens de l'école dressé en 1783. Celui-ci indique la présence d'instruments de musique aussi divers que des « violons et violoncelles, 12 clarinettes, 2 cors de chasse, 1 basson, 2 triangles, 1 tambourin et 2 cymbales ³¹⁵ » le tout estimé pour une somme de 700 livres. Et c'est sans compter les partitions dont la valeur montait à 150 livres, ainsi que l'abonnement à un journal de musique. L'attention portée à l'enseignement de cette discipline transparaît donc d'elle-même à la lumière de ce document. Cette idée se voit renforcée par la remise de pas moins de 4 prix et 6 accessits pour cette seule discipline lors de la cérémonie de 1781. Que dire de plus ?

Une autre matière de nature artistique qui était proposée aux élèves, était le dessin. Il semblerait que celle-ci était tout de même beaucoup moins importante que la précédente, car aucun prix ne venait récompenser son étude lors de la cérémonie de fin d'année. Les élèves se contentaient d'exposer le résultat de leurs travaux. Mais ce n'est pas pour autant que cet enseignement était le parent pauvre de l'école. L'inventaire de 1783 précédemment cité indique l'existence de « 1260 modèles pour le dessin » le tout représentant la somme totale de 187 livres. A cette somme venaient s'ajouter les dépenses pour l'achat de papier, d'encres, de crayons et de lavis. Il est hélas impossible d'en indiquer le montant exact, car ces articles étaient utilisés également pour le fonctionnement des classes traditionnelles ainsi que pour celle de fortification.

³¹⁵ A. D. Yonne, D9.

b) Les enseignements nobles.

Au XVII^e siècle, la danse faisait partie de l'éducation de ceux qui vivaient en public. Elle faisait partie intégrante de l'éducation politique de la jeune noblesse. Après tout, Louis XIV lui-même était le premier danseur du royaume. Mais ce phénomène s'estompa au siècle suivant. Sous le règne de Louis XV, on commence à considérer qu'il n'est pas convenable de danser passé l'âge de 30 ans, car cette activité est désormais considérée comme un amusement et non plus un moyen de représentation. Pourtant, chez les gens de condition, les bals d'enfants font fureur, et l'apprentissage de la danse demeure donc toujours un élément important de l'éducation nobiliaire traditionnelle. Aussi, n'est-on pas étonné de voir que l'école d'Auxerre proposait à ses élèves, un cours quotidien de danse, et qu'une pièce lui était même réservée. Mais outre cet aspect éducatif évident, on peut considérer l'enseignement de cette discipline sous un autre angle. En effet, à partir de la fin du règne de Louis XV, début de celui de Louis XVI, l'éducation physique redevient à la mode. Rousseau lui-même en faisait les éloges de son livre *L'Emile* qu'il publia en 1762 et dans lequel il vantait la vie au grand air et l'effort physique. La pédagogie de l'époque veut endurcir le corps par une vie sobre et naturelle, et rejoint en cela les volontés du ministre de la guerre. La danse était donc perçue comme un moyen de faire faire de l'exercice physique aux enfants, d'autant plus que cette activité apprenait à l'enfant à composer son extérieur et à modérer ses gestes³¹⁶. C'est dans ce même contexte qu'entraînaient l'apprentissage quotidien de l'escrime.

L'école possédait en effet tout le matériel nécessaire pour enseigner aux élèves le maniement du fleuret. En 1783, l'inventaire précise que ces armes d'exercice sont au nombre de 50, et les comptes indiquent régulièrement des frais de réparation ou de nouveaux achats tels des gants ou des masques³¹⁷. Mais là encore, si cette activité était considérée comme primordiale pour un jeune noble au XVII^e siècle, ce n'était plus tout à fait le cas au XVIII^e. « Au début du règne de Louis XV, on estime que six mois d'armes et un an d'équitation est suffisant à l'éducation d'un parfait gentilhomme³¹⁸. » L'équitation fut également introduite à Auxerre à partir de la rentrée 1783. Un prospectus de la pension indique que cet enseignement n'était pas compris dans la pension de 700 livres, et que les parents qui désiraient faire prendre cet exercice à leur fils payaient donc un surplus.

³¹⁶ D'après J. de Viguierie, *L'institution des enfants. L'éducation en France (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Calmann-Lévy, 1978, p. 268-269.

³¹⁷ A. D. Yonne, D9.

³¹⁸ J. de Viguierie, *L'institution des enfants. L'éducation en France (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Calmann-Lévy, 1978, p. 267.

c) Des enseignements à part entière ?

« Les exercices pour lesquels les élèves auront des maîtres tels que la danse et l'escrime en fait d'armes, seront regardés comme des objets de dissipation et d'amusement, et en conséquence les leçons s'en donneront pendant les heures de récréation. [...] On usera de même pour la musique ; car il est inutile de faire une occupation sérieuse de tout exercice qui ne doit être dans la vie de l'homme qu'un délassement de l'esprit et il est important de donner par-là aux enfants des idées justes sur la différence des études de devoir, aux études d'agrément ³¹⁹. » Une partie des disciplines que l'on vient de détailler n'étaient donc pas considérées comme des plus essentielles par le ministre de la guerre. Elles apparaissaient même comme des amusements. Mais une partie de ces prescriptions ne fut pas appliquée à Auxerre. En effet, si le tableau des exercices des élèves indique que les leçons de musique et de danse se prenaient pendant les récréations, conformément aux vœux du ministre, ce n'était pas le cas pour l'escrime.

Il faut tout de même préciser que même si la musique et la danse étaient des disciplines récompensées lors de la remise des prix, l'importance de l'ensemble de ces matières facultatives devient très relative au regard du temps horaire qui leur était consacré. Une demi-heure quotidienne pour chacune d'entre elles. Il apparaît tout de même qu'à partir de ce même tableau, la musique et la danse étaient bien les disciplines les plus mises en avant. En effet, elles pouvaient être enseignées aux élèves dès leur première année passée à l'école tandis que pour toutes les autres, il leur fallait attendre entre 4 et 5 ans. Il faut donc comprendre que même si ces matières facultatives existaient à Auxerre, leur rôle joué dans l'éducation des enfants était tout relatif.

CHAPITRE TROISIÈME : LA PÉDAGOGIE.

Si les travaux sur l'histoire de l'enseignement et de l'éducation abordent très fréquemment des aspects socio-économiques comme cela vient d'être fait tout au long de ce mémoire de maîtrise, il est beaucoup plus rare qu'ils se penchent sur des aspects pédagogiques. Parler de l'enseignement, c'est bien souvent se contenter de dresser un

³¹⁹ A. D. Yonne, D3.

catalogue des matières étudiées et des sujets abordés par les élèves. Les réponses apportées à la question qui consiste à savoir par quels moyens les savoirs étaient transmis aux élèves, restent généralement allusives. Le manque de documents relatifs à ce problème est très certainement la raison de ce vide. Aussi a-t-on beaucoup de chance de posséder dans le cadre de cette étude, le plan d'étude de dom Rosman dont-il a déjà souvent été fait mention jusqu'à présent. Ce document traite en effet assez abondamment de la question. On a vu que ce document devait être utilisé avec précaution, car il présentait des points qui sont vraisemblablement toujours restés au niveau du projet éducatif, et qui n'ont donc jamais été appliqués. Une mise en garde qui ne s'applique apparemment pas aux notions pédagogiques qu'il contient. En effet, le principal du collège justifie régulièrement ces propositions dans ce domaine, par des exemples tirés de sa propre expérience et dont en voici un exemple. « A l'appui de ce moyen je peux assurer que j'ai vu de ces petites compositions faites par des élèves qui sont à l'école depuis 18 mois, soit discours, soit morceaux d'histoire rédigés où il y avait très peu de chose à corriger, mais surtout aucune faute d'orthographe ³²⁰. » Aussi ce chapitre consacré à la façon dont les leçons étaient données à l'école d'Auxerre, reposera-t-il essentiellement sur l'étude de ce document, ce qui explique son petit nombre de pages.

A : Comment les professeurs transmettaient-ils leur savoir ?

a) Un enseignement avant tout oral.

Quelle était la place de la parole dans les leçons dispensées au collège d'Auxerre ? Avait-elle une place primordiale par rapport à l'écriture ? Le maître s'adressait-il à l'ensemble des élèves, ou comme dans certaines petites écoles s'occupait-il des enfants de manière séparée ? Autant de questions auxquelles il va falloir tenter d'apporter des éléments de réponse.

Il semblerait que lors des heures de classes, le maître essayait d'instaurer un dialogue aussi constructif que possible avec ses élèves. La leçon commençait généralement par un rappel de ce qui avait été vu la veille. Ce rappel pouvait aussi bien être effectué par le professeur que par l'un des élèves. C'était le cas par exemple pour la leçon de géographie, lors de laquelle le professeur devait « faire rendre compte de vive voix aux élèves du fruit de

³²⁰ A. D. Yonne, L608.

leur travail ³²¹ ». Au contraire, lorsque l'heure était employée à l'étude de l'histoire, c'est le maître qui était invité à récapituler les objets qui avaient été abordés lors de la leçon précédente. Puis venait la leçon proprement dite. L'instituteur s'adressait alors à l'ensemble de son auditoire afin d'introduire de nouveaux éléments à propos du sujet dont il était question. Ensuite, commençait une nouvelle phase d'échange qui venait clôturer l'heure de cours, et qu'il consacrait à poser des questions concernant le sujet qu'il venait d'aborder avec ses élèves. Ceux-ci, obligés de répondre, acquéraient en même temps le « talent de s'exprimer avec facilité, netteté et précision ³²² ». On voit donc bien que la parole était un élément des plus important dans la manière de transmettre le savoir. On peut d'ailleurs penser à la lecture du plan d'éducation de dom Rosman, que certaines leçons devaient de ce fait être très vivantes. Il décrit par exemple la vive réaction qu'ont certains enfants lors de l'étude de la vie des grands auteurs au programme. « Ces récits font dans leurs âmes une impression profonde. Les injustices ordinaires des hommes à l'égard de leurs contemporains illustres ne manquent jamais d'attendrir ces cœurs encore simples et faciles, quelques fois leur indignation éclate, les soupirs et les larmes échappent ³²³ ». On peut toutefois se demander si le principal du collège n'avait pas ici une certaine tendance à l'excès verbal. Mais cette remarque montre surtout que les élèves pouvaient participer au cours, et qu'ils n'étaient pas simplement bornés à prendre la parole que lorsque le maître les interrogeait. Il pouvait arriver à certaines occasions qu'ils soient autorisés à s'exprimer d'eux même. Cette initiative était même plutôt encouragée comme on le verra par la suite.

Les élèves étaient assez fréquemment invités à apprendre par cœur certaines leçons, un exercice qui faisait donc appel à l'usage de la langue. Le programme de la cérémonie de remise des prix de l'année 1781 montre par exemple que les élèves des classes de la sixième à la troisième étaient invités à réciter des fables de La Fontaine. De même, et tout au long de l'année, les élèves devaient mémoriser certains passages écrits par l'auteur étudié, que ce soit en langue française, latine ou allemande. Ces passages devant servir à illustrer la leçon du maître, l'enfant devait en plus être capable de les commenter. Si le contenu de toutes les disciplines devait bien entendu être gravé dans la mémoire des enfants, ils ne devaient pas pour autant apprendre toutes leurs leçons par cœur. Cela n'était par exemple pas exigé pour ce qui concernait l'étude de l'histoire et de la géographie. On préférait que l'élève se constitue lui-même une sorte d'aide mémoire que l'on pourrait assimiler aujourd'hui à des fiches de

³²¹ A. D. Yonne, L608.

³²² A. D. Yonne, L608.

³²³ A. D. Yonne, L608.

révision. Dom Rosman critique d'ailleurs dans son plan d'éducation la tendance qui consistait à faire apprendre par cœur aux élèves un trop grand nombre d'objets. Il penchait donc pour une pédagogie plus moderne où l'écrit devait permettre à l'enfant de retrouver par lui-même les connaissances qui lui seront utiles.

b) La place du livre et de l'écrit.

Les manuels utilisés à l'école militaire d'Auxerre n'ont hélas pas été conservés. Certains de ces ouvrages utilisés au XVIII^e siècle furent pourtant rédigés expressément pour l'usage des écoles militaires. C'était le cas par exemple pour l'étude de l'histoire, mais ce manuel ne faisait pas l'unanimité. « Il serait bien à désirer que nous eussions un cours abrégé d'histoire ancienne moins long que M. Rollin et mieux travaillé que celui de M. Lebatteux a rédigé pour les Ecoles Militaires ³²⁴. » De même les élèves possédaient un manuel de géographie, mais on en ignore l'auteur. En ce qui concerne l'étude des langues, ils s'appuyaient sur les ouvrages des auteurs étudiés. En 1783, le collège possédait une centaine de livres qui étaient mis « entre les mains des élèves pour les classes et les exercices ³²⁵ », ainsi que d'autres ouvrages en magasin tous relatifs à l'instruction des élèves et dont l'ensemble était estimé pour 3000 livres. On ignore tout de ces derniers, mis à part qu'il y avait parmi eux des livres d'église.

Quel usage faisait-on de ces manuels scolaires, et du livre en règle général ? Ils étaient la base de l'enseignement des langues, puisque ces disciplines reposaient elles-mêmes en grande partie sur l'étude de textes écrits par de grands auteurs. En revanche pour ce qui concernait les autres disciplines qui étaient enseignées au collège, ils n'étaient perçus que comme des outils, des aides ou des compléments à la leçon donnée par le professeur. Le manuel de géographie par exemple permettait de fournir les détails topographiques « sur lesquels le temps ne permettra pas aux professeurs d'insister ³²⁶ ». Pour ce qui relevait de l'histoire, le manuel permettait à l'élève de préparer la prochaine leçon qui lui sera donnée. Mais si le livre n'était pas l'élément premier de la pédagogie mise en place à Auxerre, il n'était pas non plus dénigré. Son rôle d'appoint peut par exemple être comparé à celui d'une carte en géographie. Celle-ci ne constitue pas la leçon, mais permet de l'illustrer, de la mettre en valeur, et de l'approfondir. Le ministre insistait d'ailleurs pour que la géographie soit enseignée avec les yeux. Son plan d'éducation prévoyait l'impression de cartes à bas prix afin que chaque élève possède un petit

³²⁴ A. D. Yonne, L608.

³²⁵ A. D. Yonne, D9.

³²⁶ A. D. Yonne, L608.

atlas. On ne sait si ce projet fut mis à exécution. Quoi qu'il en soit, ce rôle du manuel scolaire reflète parfaitement la place qu'occupait l'écrit à l'école d'Auxerre.

Certes, les élèves étaient régulièrement invités à rendre des devoirs par écrit, mais ceux-ci étaient généralement très courts. Il ne s'agissait pas de longues dissertations, mais plutôt de petites compositions en rapport avec la leçon étudiée. Ainsi, si le maître pouvait vérifier si l'enfant avait assimilé les nouveaux objets qu'il venait de lui enseigner. Mais cela s'arrêtait là. En règle générale, l'écrit était utilisé comme un moyen de pallier un usage abusif de la mémoire, ou à un éventuel défaut de celle-ci. Par exemple, on demandait aux élèves en classe de géographie, de rédiger par eux-mêmes un tableau méthodique qui présenterait les principales connaissances à retenir. La leçon n'était donc jamais retranscrite intégralement ou sous la forme d'un résumé comme cela se fait aujourd'hui, et ce quelle que soit la discipline. L'élève ne doit pas voir dans l'écrit un moyen de recopier les enseignements du maître, mais comme un outil qu'il doit s'approprier et dans lequel il peut aller chercher le savoir dont il a besoin. Il n'est pas consommateur, mais utilisateur. Cela renvoie à l'idée que l'on se faisait de l'élève. Il n'était pas perçu comme un puits vide de savoirs que l'on devait remplir, mais comme un individu à qui l'on devait apprendre à acquérir des connaissances par lui-même. Or l'un des principaux moyens d'acquérir des connaissances, c'est de savoir utiliser un livre avec intelligence, tirer d'un texte les notions fondamentales. Une pédagogie qui trouve encore des échos aujourd'hui.

B : Une pédagogie des plus moderne ?

a) Maîtres et élèves.

On vient de voir que la pédagogie mise en place à l'école d'Auxerre était par certains aspects, assez proche de celle que l'on applique aujourd'hui, surtout dans la vision que l'on se fait de l'élève. Mais quelle était la place exacte de ce dernier au sein du système éducatif mis en place ?

L'enseignant était perçu comme un homme des plus importants sur lequel reposait l'essentiel du système. C'est grâce à ses capacités que les élèves obtiendront de bons résultats. Selon dom Rosman, un maître habile sait par exemple effacer les abstractions de la grammaire française, la rendant ainsi compréhensible par tous. Mais ces louanges faites aux professeurs ont une lourde contrepartie. Les mauvais résultats obtenus par les élèves sont

également de sa responsabilité. « Il ne faut point employer les punitions, elles deviendraient absurdes, il faut changer le maître ³²⁷. » Ce dernier n'était donc pas considéré comme un personnage rendu tout puissant et infailible par son savoir. Le succès ou la réussite des élèves repose sur ses épaules, et non pas sur celles des enfants. Tout jeune homme travaillant consciencieusement doit obtenir des résultats. Si ce n'est pas le cas, il faut changer le maître. Une vision bien différente de ce que sera celle de l'instituteur de la troisième république. Il en résulte, que l'élève devait être placé au cœur du système pédagogique.

Celui-ci n'était pas attaché à une chaise, obligé d'apprendre par cœur des leçons imposées par un maître tout puissant. Perçu comme un individu devant être éduqué pour en faire un savant, il est cordialement invité à s'exprimer et à réfléchir par lui-même. Aussi dom Rosman demandait-il à ses confrères de juger favorablement les travaux de leurs élèves. « Il ne faut pas donner des chaînes à l'imagination, il faut préférer la trop grande abondance à la trop grande stérilité. Louer de bonne foi le talent qui s'annonce, au contraire de ces régents qui ne vantent que les esprits des anciens et les leurs ³²⁸. » Et pour arriver à ce résultat, il ne faut pas que l'élève s'ennuie. Au contraire, il faut lui faire aimer les disciplines étudiées. Il faut lui donner le goût du travail et du savoir. L'enseignement donné à Auxerre se préoccupait donc des élèves, ce qui avait pour conséquence une volonté de l'adapter au mieux à leur niveau et à leurs besoins.

b) Un enseignement adapté.

L'enseignement était adapté aux élèves suivant deux modalités. La première consistait à donner des leçons et des devoirs adaptés au niveau des élèves, et dont la difficulté augmentait donc tout au long du cursus scolaire. Il faut donc aller du plus facile au plus difficile. Partant de ce constat, dom Rosman proposait en 1790 de faire tout d'abord apprendre la grammaire française aux enfants, puis de la prolonger par l'étude de la grammaire latine. Il demandait également que les leçons faites par les professeurs soient « toujours proportionnées à la capacité de chaque élève ³²⁹ ». De même, les auteurs à étudier étaient présentés dans un ordre tenant compte des difficultés que leurs œuvres présentaient. Mais ceci peut paraître comme une évidence. Pourtant, certains auraient pu penser que donner des travaux d'une grande

³²⁷ A. D. Yonne, L608.

³²⁸ A. D. Yonne, L608.

³²⁹ A. D. Yonne, L608.

complexité aux élèves aurait pu avoir comme conséquence de les faire progresser plus vite. Ce n'était pas le cas au collège d'Auxerre.

Une chose beaucoup plus intéressante, était la volonté de voir se dessiner une complémentarité entre les disciplines, qui aurait permis aux élèves de gagner du temps et de progresser plus aisément dans leur travail. Les éléments de grammaire française une fois acquis, permettent de mieux comprendre les grammaires des langues anciennes et étrangères. Mais l'étude de ces langues impliquait également l'étude des civilisations des peuples qui les pratiquaient. La leçon de langue débouchait donc sur la leçon de géographie, qui elle-même était complétée par celle d'histoire. Ces deux disciplines devaient selon dom Rosman « se prêter un secours mutuel ³³⁰ ». De même les interrogations orales devaient accoutumer les élèves à prendre la parole, ainsi que les préparer à organiser leurs connaissances à travers des réponses claires et précises. Une habitude qui leur sera très utile dans les grandes classes, en particulier celle de rhétorique. Les disciplines n'étaient pas perçues comme une multitude de savoirs distincts, mais comme formant un ensemble parfaitement cohérent. Une approche pédagogique qui était donc des plus modernes, et qui s'inscrivait dans une vision encyclopédique du savoir.

C : Le cahier d'élève de Davout.

a) Présentation du document.

Le maréchal d'empire Davout fut élève à l'école royale militaire d'Auxerre au début des années 1780. L'un de ses cahiers d'élève, celui qui concernait les leçons d'histoire qu'il recevait alors, a pendant longtemps été conservé dans la salle d' Eckmühl du musée de la ville d'Auxerre. Un lieu qui ferma ses portes lors de la réorganisation des musées de la ville à la fin des années 1970. Toutes les pièces exposées dans cette salle, dont le cahier en question, furent alors envoyées dans les réserves du musée Saint-Germain d'Auxerre. Je n'ai hélas pas pu le consulter. Heureusement, D. Reichel, dans son livre consacré à la vie du maréchal Davout, en fait une longue description ³³¹. Le document se présente sous la forme d'un petit cahier de près de 400 pages reliées et portant le titre de *Remarques sur les œuvres de Voltaire et sur l'histoire de Louis onze par Duclos*. Il se divise en quatre parties de taille inégales. La

³³⁰ A. D. Yonne, L608.

³³¹ D. Reichel, Davout et l'art de la guerre. Recherche sur la formation, l'action pendant la Révolution et les commandements du maréchal Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl, Delachaux & Niestlé, Neufchâtel-Paris, 1975, p.63-74. Toutes les citations du cahier de Davout sont tirées de ces pages.

première et la plus importante était intitulée *Histoire du siècle de Louis XIV par Monsieur de Voltaire*, et faisait environ 220 pages. Puis venaient les *Remarques judicieuses et utiles de Monsieur de Voltaire sur les poèmes dramatiques et sur quelques poèmes de l'histoire* (environ 40 pages), le *Recueil des sentiments qui m'ont le plus touché dans les tragédies de Voltaire* (14 pages), et enfin l'*Histoire de Louis XI par Duclos* (80 pages).

Si jusqu'à présent, ce chapitre sur l'étude de la pédagogie appliquée à l'école d'Auxerre s'appuyait sur un plan d'éducation, c'est à dire un document théorique, l'étude de ce cahier va permettre de venir affiner les remarques faites ci-dessus.

b) Etude du document.

Si l'on excepte la troisième partie de ce cahier, l'ensemble du document se présente sous la forme de répertoires alphabétiques. Chaque page fait penser à une sorte de fiche de révision, contenant l'essentiel des connaissances que l'élève devait retenir. Bien souvent un bref extrait de l'œuvre de Voltaire, que l'élève recopiait littéralement ou sous une forme abrégée. Le cahier en contient à peu près 500. Que retenir de cette première observation ? Premièrement que le rôle de l'écrit au sein de la pédagogie mise en place par les Bénédictins et tel qu'il a été présenté ci-dessus se voit confirmé. L'élève ne prenait pas en note la leçon faite par le professeur. Il se contentait de l'écouter, puis d'inscrire dans son cahier une fois la fin de l'heure arrivée, quelques lignes qui lui serviraient d'aide mémoire. La parole avait donc bien une place plus importante que l'écrit dans cet enseignement. Deuxièmement, que cette méthode avait effectivement pour but d'apprendre à l'élève à organiser son savoir, mais également à voir dans la pratique de l'écrit un outil qui l'aide à acquérir des connaissances. Enfin, que les manuels d'histoire mis à disposition des écoles militaires n'étaient pas satisfaisants, car l'on avait beaucoup plus souvent recours aux œuvres de Voltaires qu'à ceux-ci.

Une étude plus fine du contenu vient confirmer la volonté de faire en sorte que les disciplines puissent se compléter. Le cahier présente plusieurs exemples de la vie de grands hommes. « Cromwell affermit son pouvoir en sachant le réprimer à propos. » La morale est associée à l'étude de la vie d'un personnage historique. « L'Allemagne a soixante villes libres, environ autant de souverains séculiers. Chaque membre de l'Empire a ses droits, ses privilèges et ses obligations. C'est de la connaissance difficile de tant de lois, souvent contestées, que provient ce qu'on appelle en Allemagne, l'Etude du Droit public et pour laquelle la nation germanique est si renommée. » La géographie et la politique viennent se

greffer sur l'étude de l'histoire. En voici un autre exemple. « Paris, on y entretient la clarté, la sûreté et la propreté, car il y a cinq mille fanaux qui forment toutes les nuits cette illumination. Un nettoyage continuel des rues. Une garde continuelle à pied et à cheval pour la sûreté des citoyens ; un magistrat, uniquement pour veiller à la police... »

Aller plus loin dans cette description du cahier d'élève de Davout ne reviendrait qu'à recopier les pages écrites par D. Reichel. Ces quelques lignes avaient pour ambition de venir les éclairer d'un jour nouveau. Leur objectif étant de montrer que les théories pédagogiques développées par dom Rosman dans son plan d'éducation de juillet 1790, avaient effectivement été appliquées à l'école d'Auxerre.

CONCLUSION.

A quelques exceptions près, notamment en ce qui concernait le repos, l'emploi du temps qui était en place à l'école militaire d'Auxerre n'avait rien de très original. Mais il n'en était pas de même pour ce qui concernait les matières qui étaient enseignées lors des heures de classe. Réduction du temps consacré à l'étude de la langue latine, apparition de disciplines nouvelles pour tous les élèves comme par exemple l'histoire, la géographie ou les mathématiques, ainsi que de nombreuses options en rapport avec l'éducation nobiliaire, étaient au programme.

Des différences avec ce que l'on pouvait rencontrer dans les collèges civils traditionnels, qui n'étaient pas sans rapport avec les nombreuses critiques issues des Lumières. Tout comme pour sa politique éducative, l'école militaire d'Auxerre avait su proposer un enseignement qui répondait aux attentes des élites du royaume. Il ne s'agissait plus de former des humanistes chrétiens, les dangers du protestantisme n'étaient plus aussi présents que par le passé, mais bien d'apprendre aux enfants à vivre avec leur temps. Or ce temps, était celui du triomphe des idées issues de la « Révolution scientifique » ou encore du voyage de La Pérouse.

Dans ce monde dans lequel les connaissances évoluaient rapidement, il ne fallait pas essayer de tout faire retenir à l'élève. Cela aurait été impossible. Aussi, la pédagogie mise en place à Auxerre avait-elle pour but d'apprendre à l'élève à acquérir des connaissances par lui-même. L'enfant n'était donc pas perçu comme un puits qu'il fallait remplir de savoir, mais bien comme un futur érudit. C'était là encore faire preuve d'originalité.

CONCLUSION GÉNÉRALE.

En 1788, le chevalier de Reynaud, sous inspecteur des écoles royales militaires, écrivait dans son rapport à propos de l'école d'Auxerre : « en souffrance, maîtres faibles, école tombée ; la meilleure d'abord, la plus mauvaise maintenant ³³². » Un constat que ce mémoire de maîtrise ne peut que venir conforter. Foyer janséniste autour duquel se cristallisait la lutte qui opposait alors partisans de la rénovation de la foi catholique et tenants de la tradition, le collège auxerrois n'était plus que l'ombre de lui-même lorsqu'il fut confié aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur en cette année 1776. Les religieux furent alors chargés d'ériger en ces lieux l'une des douze écoles militaires nouvellement créées par Louis XVI sous l'impulsion de son ministre de la guerre, le comte de Saint-Germain. Une mission dont ils s'accomplirent à merveille sous l'autorité d'un énergique principal, dom Rosman. En l'espace d'à peine six ans, celui-ci restaura et remeubla le collège, mis sur pied un pensionnat digne de ce nom, et ramena la quiétude et le travail en ses murs. Sa réussite ne l'empêcha pourtant pas d'être évincé de son poste, et remplacé par un jeune homme dénué d'expérience, dom Rousseau. Sous son principalat, le collège retomba progressivement dans une relative médiocrité, dans ce sens où il se contenta de vivre sur ses acquis. Le retour de dom Rosman en 1788 ne fut pas suffisant pour lui permettre de renverser la tendance, car déjà grondait la Révolution qui devait porter le coup de grâce à l'école militaire durant la sombre année 1793, tout en préservant l'existence d'un collège désormais laïcisé. Écrire l'histoire du collège et école militaire d'Auxerre, c'est un peu écrire l'histoire de la rapide réussite d'une entreprise suivie de sa longue déchéance.

Mais c'est également écrire l'histoire d'une maison d'éducation qui se démarquait des collèges traditionnels de cette deuxième moitié du XVIII^e siècle. Non pas par les épreuves qu'elle traversa, bien d'autres ont connu les mêmes à cette époque, encore moins par sa fortune, son temporel était des plus moyens, mais bien par l'enseignement et l'éducation qu'elle prodiguait dans ses murs. Une éducation qui était adaptée à son public. Le pensionnat était constitué pour moitié de nobles, tandis qu'une bonne partie de l'autre moitié aspirait à le devenir. On rêvait de produire dans les écoles militaires, les futurs officiers qui concrétiseraient la réforme de l'armée, et on obtint un modèle d'éducation recherché par

³³² Cité par le Capitaine G. Bagès, « histoire de l'école royale militaire d'Effiat », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1902, p. 135. (date erronée de 1785).

toutes les élites. Un résultat auquel l'école d'Auxerre participa amplement. Les disciplines enseignées étaient d'ailleurs adaptées à ce projet éducatif. Là où les collèges traditionnels avaient pour mission de former des humanistes chrétiens, l'étude du latin et du grec était largement suffisante. Mais ce n'était pas le rôle de l'école d'Auxerre. Aussi son enseignement prenait-il en compte les critiques des Lumières dans ce domaine, réduisait la place accordée aux langues anciennes au profit d'autres disciplines. Un changement qui s'il était bien réel, n'était tout de même pas toujours d'une grande radicalité. Dom Rosman vit en la Révolution un moyen de pousser encore plus loin cette réforme de l'éducation, mais ce ne fut qu'un espoir déçu. Voilà en quoi le collège d'Auxerre se démarquait des autres maisons d'éducation de son temps.

Mais étudier cet établissement, c'est également se pencher sur une page de l'histoire d'une éducation nationale alors naissante. Une page jusqu'alors méconnue et qui fut écrite en Bourgogne du nord. S'il était admis de tous que le roi de France rendait la justice, faisait la guerre et la paix, ou battait monnaie, il n'était pas dans ses attributions traditionnelles de tenir l'école. Mais se présentant comme le père de tous ses sujets, comme le chef de toutes les familles du royaume, on voit mal comment il aurait pu se désintéresser de l'éducation des enfants. Ne franchissait-il pas l'un de ses premiers pas dans ce sens, en faisant prendre en charge par l'Etat l'éducation d'une partie de la noblesse ? L'instauration un plan d'éducation valable pour toutes les écoles militaires, ainsi que la création d'un corps d'inspecteurs chargés de veiller à son application n'étaient-ils pas des signes forts de sa volonté de légiférer dans ce domaine ? Et en confiant uniquement ses écoles à des congrégations religieuses, ne créait-il pas une administration uniforme, base de toute bonne éducation nationale ? Après tout, cette volonté d'uniformiser l'administration des collèges français était déjà apparue sous une autre forme en 1763.

Ce mémoire de maîtrise est le fruit d'une invitation à poursuivre un travail de recherche commencé en 1930, puisse-t-il à son tour inspirer d'autres historiens afin qu'ils se penchent sur l'histoire du collège d'Auxerre depuis sa création jusqu'à l'année 1776, ou qu'il aide à la rédaction d'un ouvrage de synthèse sur l'étude des douze écoles royales militaires.

Chronologie des évènements relatifs à l'histoire de l'école militaire d'Auxerre :

Année 1776 :

1^{er} février : Déclaration du roi réglementant l'Ecole Militaire.

25 mars : Ordonnance sur les écoles militaires.

28 mars : Plan d'éducation des élèves destiné aux écoles militaires.

31 août : Les professeurs jansénistes du collège sont réintégrés dans leurs places et chaires.

06 septembre : Dernière réunion du bureau d'administration du collège.

19 octobre : Le conseil d'état du roi rend deux arrêts, l'un nommant les collèges d'Auxerre et Dole au nombre des douze écoles royales militaires, et l'autre suspendant l'ouverture des classes dans ces villes.

27 octobre : La ville d'Auxerre apprend la nouvelle et décide d'envoyer une délégation à Fontainebleau pour demander de lever la suspension de l'ouverture des classes.

31 octobre : Déclaration du roi portant règlement pour le collège d'Auxerre, et déclaration du roi portant règlement pour la congrégation de Saint-Maur.

6 novembre : Rapport de la délégation qui s'est rendue à Fontainebleau et qui n'a pu obtenir satisfaction.

12 novembre : Envoi des lettres patentes relatives à l'érection du collège d'Auxerre en école militaire au Parlement de Paris.

27 novembre : Le Parlement examine les lettres patentes et nomme des commissaires.

Première moitié de l'année 1777 :

Janvier : Les commissaires s'assemblent enfin.

04 mars : Le Parlement arrête des remontrances.

24 avril : Présentation de ces remontrances au roi.

10 juin : Suite aux lettres de jussion envoyées par le roi, le Parlement de Paris se voit contraint d'enregistrer les lettres patentes. Le collège d'Auxerre devient officiellement école royale militaire. Elle est confiée aux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

Du 1^{er} au 04 juillet : Inventaire des biens du collège.

14 juillet : Début de l'inventaire des livres contenus dans la bibliothèque du collège.

14 septembre : Présentation de l'inventaire des terres du collège.

16 septembre : Visite des bâtiments.

15 novembre : Présentation du rapport sur l'état des bâtiments du collège ainsi que des fermes et maisons en sa possession.

Année scolaire 1777-1778 :

Le principal est dom Rosman.

L'école présente :

Une classe de huitième.

Une classe de septième.

Une classe de sixième.

Une classe de cinquième.

Une classe de quatrième.

Une classe de troisième.

Une classe de seconde.

Une classe de rhétorique.

Une classe de géométrie.

Une classe de langue allemande.

Une classe d'écriture.

Une classe de danse.

La remise des prix a lieu le 16 septembre.

Année scolaire 1778-1779 :

La classe d'écriture est tenue par un dénommé Augisse.

La remise des prix a lieu le 04 septembre avec la présence attestée de la municipalité.

Année scolaire 1779-1780 :

Ouverture d'une classe d'escrime et d'une classe d'exercices militaires.

Est attestée l'existence d'une classe de mathématiques, de dessin, de langue française, de musique instrumentale, de musique vocale, de grammaire.

La classe d'allemand est tenue par un dénommé Wolf.

Année scolaire 1780-1781 :

22 mai 1781 : Décision royale qui restreint les carrières d'officiers non nobles.

Ouverture d'une classe de neuvième.

Le procureur est alors dom Latour.

Année scolaire 1781-1782 :

Est attestée l'existence d'une classe de philosophie, ainsi que l'enseignement des fortifications.

Année scolaire 1782-1783 :

Ouverture de la classe d'anglais.

Année scolaire 1783-1784 :

Le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur ayant destitué dom Rosman, il est remplacé dans son poste de principal par dom Rousseau. Nombreuses contestations contre cette décision. Un état du collège est dressé.

Disparition de la classe de neuvième.

Est attestée l'existence d'un maître de clarinette et d'un maître de violon.

Le maître de quartier se nomme M. Mothon.

Année scolaire 1784-1785 :

Rien de nouveau n'est constaté.

Année scolaire 1785-1786 :

Rien de nouveau n'est constaté.

Année scolaire 1786-1787 :

10 avril 1786 : le Roi décide qu'il ne sera pas admis d'enfants qui n'auront pas eu la petite vérole.

Année scolaire 1787-1788 :

Le procureur est alors dom Chesneau.

Année scolaire 1788-1789 :

Retour de dom Rosman au poste de principal suite au chapitre général de la congrégation de Saint-Maur. Un état du collège est dressé.

Dom Rosman fait transférer la quasi-totalité du pensionnat et quelques classes à l'abbaye Saint-Germain, car les bâtiments du collège sont délabrés.

Le nouveau procureur est dom Latour.

Année scolaire 1789-1790 :

13 décembre 1789 : Incident entre la municipalité et dom Latour et dom Rebreget. Le même jour les professeurs Bénédictins, Rebreget, Précieux, Vincent, Croze, Vaudrey, Lemaire, Douilly et Cumont, démissionnent de leurs postes. Ils sont remplacés au pied levé par dom Kayser, dom Paintandre et dom Lefevre.

15 décembre 1789 : Les chanoines de la cathédrale se proposent de tenir les chaires laissées vides en attendant l'arrivée de professeurs remplaçants. Refus de dom Rosman.

21 décembre 1789 : Lettres d'obédience qui envoient les professeurs démissionnaires dans d'autres établissements.

06 mars 1790 : Dom Rosman demande l'appui de la municipalité pour empêcher dom Croze et dom Rebregot de revenir au collège. La municipalité déclare ne pouvoir prendre part à cet objet.

13 mars 1790 : Lesdits Croze et Rebregot demandent à la municipalité d'intercéder pour permettre leur retour. La municipalité déclare ne pouvoir prendre part à cet objet.

20 avril 1790 : La municipalité interdit au collège de fabriquer ou lancer des ballons.

30 avril 1790 : L'administration départementale se déclare intéressée par les locaux du collège pour s'y installer.

5 juin : Le département se charge des affaires qui concernent l'enseignement.

22 juin 1790 : Nouvelle députation du département pour demander à la ville de lui céder les bâtiments du collège.

27 juin 1790 : La ville d'Auxerre accepte la proposition mais y fixe des conditions. Il n'y aura pas de suite dans l'immédiat.

14 juillet : Création d'un bureau de surveillance

31 août 1790 : Le département confie l'administration matérielle du collège à dom Rosman.

3 septembre 1790 : Un constat de l'état des bâtiments est dressé.

Année scolaire 1790-1791 :

16 octobre 1790 : Le département adopte la liste des professeurs proposée par dom Rosman.

L'administration est désormais la suivante :

Principal : dom Rosman.

Sous-Principal: dom Laporte.

L'abbé Davigneau, professeur de rhétorique.

dom Laporte, professeur de seconde.

L'abbé Fourier, professeur de troisième.

dom Latour, professeur de quatrième.

dom Crenière, professeur de cinquième.

Roux, professeur de sixième.

Prévoist, professeur de septième.

Girault, professeur de huitième.

Bonnard, professeur de mathématiques.

19 novembre 1790 : Le conseil général du département rejette la plainte de dom Kayser, dom Lemaire, dom Lefèvre, dom Douilly et dom Paintandre qui ont vu leur poste supprimé. Ils obtiennent tout de même d'être logés et hébergés à l'abbaye un certain temps.

13 décembre 1790 : La municipalité demande à rentrer en possession du collège et de la gestion de ses biens.

Année scolaire 1791-1792 :

La composition des classes est la suivante :

Principal : Rosman.

Sous-Principal : Laporte.

Histoire, géographie et philosophie : Fourier.

Rhétorique : Abbé Davigneau.

Humanités : Mathon.

Les classes de grammaire sont tenues par : Monnot, Balme, Prévost, et Ducastel.

Mathématiques : Bonnard et Roux.

Professeur suppléant et Préfet des études : Guilbert-Latour.

9 février 1792 : La municipalité contre attaque.

Année scolaire 1792-1793 :

08 octobre 1792 : Rosman prête serment.

10 octobre 1792 : Latour prête serment.

12 octobre 1792 : Laporte et Ducastel prêtent serment.

Nouveau professeur de sixième : Milon.

12 janvier 1793 : Création d'un bureau d'administration.

24 avril 1793 : Pétition contre les professeurs religieux du collège par la société populaire d'Auxerre.

25 avril 1793 : Démission des professeurs.

02 juin 1793 : Balme est nommé principal, le collège est complètement laïcisé.

09 septembre 1793 : Suppression des écoles militaires.

Annexe : Liste du mobilier du collège d'Auxerre, extrait de l'inventaire de juillet 1777 (A. D. Yonne, D4)

Dans la cuisine.

- Deux chevets deux pelles dont une carrée deux pincettes deux tenailles deux crémaillères un crémaillon un contre râtelier trois triangles prisés ensemble sept livres
- Plus un tourne broche garni de son poids chaîne et deux broches prisés vingt quatre livres
- Plus deux grils cinq fourneaux en fonte prisés ensemble douze livres
- Plus un soufflet deux pommiers un passe bouillon quatre couvertes de plats deux calins et sept lampes oeconomique de fer blanc prisés ensemble dix livres
- Plus trois poêles un poêlon un poêle percé deux fourchettes deux hachoirs le tout de fer prisés ensemble quatre livres dix sols
- Plus un coquemar trois marmites couvertes un poêle à confiture une grande tourtière couverte six casseroles deux poches et une poissonnière le tout de cuivre rouge prisés ensemble quarante huit livres.
- Plus deux chaudières une canne à eau une poêle à confiture trois poêlons deux passoires deux ecumoirs deux chaudrons deux tourtières plates et une petite marmite couverte le tout prisé vingt cinq livres
- Plus trois lèche-frites une chaudière de fonte prisées ensemble six livres
- Plus une râpe à sucre de fer blanc deux pots d'étain et un couperet prisés ensemble quarante cinq sols(2,5)
- Plus une table de cuisine un petor un égouttoir prisés ensemble cent sols
- Plus cinq chandeliers de cuivre prisés cent sols
- Plus quatre saladiers deux soupières six plats dix huit assiettes le tout de fayance commune pour la plus grande partie agrafées prisées trois livres.

Dans le réfectoire.

- Un tableau a cadre doré représentant le christ prisé cinquante sols (2,10)
- Plus une fontaine de cuivre rouge a laver les mains quinze livres

- Plus une chaire pour le lecteur prisé huit livres
- Plus six tables a manger sur tréteaux avec cinq bancs et quatre chaises en paille prisées ensemble dix huit livres
- Dans un cabinet à coté du réfectoire une vieille table prisée vingt sol

Dans la dépense ayant ses jours sur le jardin s'est trouvé.

- Un buffet a pain de différents bois prisé sept livres
- Plus un flot garni de ses plateaux de bois et de poids jusqu'à celui de vingt cinq livres formant en tout cinquante trois livre de poids de fer prisé douze livres
- Plus un petit flot et ses plateaux de cuivre un tranche pain une petite table en bois blanc sur deux tréteaux prisés ensemble quatre livres
- Plus une armoire a deux battants en bois de chêne prisée dix livres
- Dans laditte armoire une seringue d'étain avec un réchaux prisés ensemble cinquante sols
- Plus deux chandeliers de cuivre jaune prisés ensemble cinquante sols
- Plus vingt huit drap de toile commune de cinq années chacun très usés et rapiécés prisés ensemble vingt sept livres dix sols
- Plus quatorze douraines et six serviettes de toile de ménage très usées et prises ensemble soixante douze livres dix sols
- Plus deux petits chevets une pincette et un trépied prisés ensemble trois livres dix sols
- Plus une bassinoire de cuivre rouge un arrosoir de chambre cinq plateaux de fer blanc prisés ensemble quatre livres
- Plus un boisseau deux chaises en paille une chaîne de fer prisés ensemble trois livres

Dans la chambre à côté de la dépense.

- Un lit composé de sa couchette paillasse matelas de laine traversin de plume deux vieilles couvertures de laine pente d'osier et rideaux de serge verte prisés trente six livres
- Plus un petit buffet en bois de noyer prisé trois livres
- Plus un vieux prie dieu une vieille chaise couverte en tapisserie prisée vingt sols
- Plus une bassine en cuivre rouge prisée trois livres

Dans la salle des exercices entourée d'un lambris à hauteur d'appui.

- Une chaise deux bancs de classes prisés ensemble neuf livres
- Plus deux grands tableaux encadrés représentant l'un la résurrection et l'autre la sainte vierge prisés ensemble six livres
- Plus dans un placard trois douraines et dix assiettes et six plats de faïence prisés ensemble sept livres dix sols
- Dans un fruitier allemand garni de rayons un petit marche pied à trois degré prisé vingt quatre sols

Dans la classe de physique

- Joignant trois bancs en pupitre une échelle (ocunomique) une petite table de démonstration et deux banc simples prisés ensemble dix livres

Dans la salle d'étude a côté de laditte classe.

- quatre tables à écrire dont deux sur tréteaux et deux à pied dormants et huit bancs une estrade composée de différents morceaux de bois prisé ensemble dix huit livres
- Plus un poêle en fayance garni de ses tuyaux de taule avec sa balustrade en bois de chêne prisé quinze livre

Dans la cinquième classe.

- Deux bancs à pupitres dix bancs simples une table de bois blanc montée sur deux tréteaux une chaire de professeur avec son échelle et banc prisés ensemble quatorze livres

Dans la quatrième.

- Quatre bancs à pupitre trois autres petits bancs à pupitre une chaire de professeur deux vieux tableaux sans cadre prisés ensemble dix livres

Dans la troisième.

- Sept bancs à pupitre un banc de pr une chaise en bois une chaire de professeur et deux tringles à la fenêtre le tout en mauvais état prisé dix livres

Dans la classe de seconde.

- Trois bancs de pupitre deux bancs simples une place de pr une chaire de professeur et deux tringles de fenêtre prisés ensemble neuf livres

Dans la classe de rhétorique ne se sont trouvés que des bancs adhérant à la boisure qui garnie laditte classe pourquoi non été prisé.

Dans la chambre du portier ne s'est trouvé aucun meuble appartenant au collègue.

Au dehors de laditte chambre trois cloches de métal prisées ensemble douze livres.

Au fond du corridor sur la salle d'exercice.

- Une grande armoire en bois de chêne enfoncée en bois blanc prisé quinze livres
- Plus une porte battante en toile piquée prisée quatorze livres

Dans la chambre du principal.

- Un foyer composé de deux chevets à double branches deux pelles une pincette et tenaille prisé douze livres
- Plus une grande armoire sans fonds en bois de chêne prisée dix huit livres
- Dans laditte armoire deux chandeliers et mouchette de cuivre jaune prisés quatre livres
- Plus trois pièces de tapisserie verdure contenant ensemble huit aunes et demie prisée à raison de cinq livres l'aune quarante deux livres dix sols
- Plus une aune de tapisserie antique une bande de tapisserie point de Hongrie et un rideau de serge verte avec sa tringle prisés ensemble neuf livres
- Plus deux fauteuils et douze chaises en paille prisés ensemble neuf livres

- Plus une table à écrire en bois de noyer a pied de biche et tiroir prisée quatre livres
- Dans la garde robe un lit composé de sa couchette paillasse matelas de laine traversin de plume deux petites couvertures de laine et petit baldaquin en serge verte prisé quarante cinq livres

Dans la petite chambre attenant

- Une tablette mobile en quatre rayons en bois blanc trois chaises en paille une cuvette et un pot de fayance prises ensemble quatre livres dix sols.

Dans la chambre numéro XVI.

- Deux petits chevets et une pelle prisés cinquante sols
- Plus une table de bois blanc avec un tiroir et trois chaises en paille prisés quarante livres
- Plus une cuvette de fayance et son pot a eau prisé trente sols

Dans l'alcôve.

- Un lit composé de sa couchette paillasse deux matelas de laine un traversin de plume deux couvertures de laine avec la housse de serge verte prisé quatre vingt seize livres
- Plus une petite tablette de bois blanc a sept rayons et une mouchette de fer prisés trente sols

Dans les deux cabinets attenants.

- Une armoire en bois de chêne à quatre battants prisée vingt quatre livres
- Plus deux tablettes a livres en bois blanc prisé cent sols

Dans la chambre numéro IX dans le dortoir au second étage.

- Une armoire en bois blanc à deux battants prisée dix livres
- Plus un vieux bureau à écrire en bois de chêne prisé neuf livres

- Plus une en bois blanc avec quatre chaises en paille prisées ensemble trois livres
- Plus une cuvette avec son pot a eau de fayance prisé trente sols

Dans le premier dortoir à droite du corridor.

- Un lit composé de sa couchette paille deux matelas de laine un traversin de plume une couverture de laine avec sa housse de serge verte prisé cent livres
- Plus un lit composé de sa couchette paille un matelas de laine un traversin de plume une couverture de laine et housse en baldaquin de serge verte prisé trente trois livres

Dans le second dortoir à droite de l'escalier.

- Un lit composé de sa couchette paille deux matelas de laine avec sa housse de serge verte prisé cent livres

Dans le troisième dortoir à gauche du corridor.

- Un vieux prie dieu prisé cinquante sols

Dans une chambre au fond du dortoir.

- Un lit composé de sa couchette paille deux matelas de laine un traversin de plume deux couvertures de laine avec sa housse de serge verte prisé cent livres
- Plus une armoire en bois blanc prisé quinze livres
- Plus quatre cuvettes et quatre pots a eau de faïence prisé quatre livres
- Plus trois aunes de tapisserie point de Hongrie prisées ensemble trois livres quinze sols.

Dans la chambre numéro I du corridor au premier étage.

- Sous la cheminée deux chevets pelle et pincette prisés quatre livres

- Un devant de cheminé en papier peint un sot a eau avec sa cuvette de fayance prisés trois livres dix sols
- Plus un lit composé de sa couchette paille deux matelas de laine un traversin de plume deux couvertures de laine avec sa housse de serge verte prisé quatre vingt livres
- Plus un fauteuil et deux chaises en paille avec une tringle à la fenêtre prisés ensemble quarante cinq sols

Dans le cabinet à côté.

- Une tablette a livres de sept rayons en bois blanc et une petite table à écrire en bois blanc avec son tiroir prisés avec deux chaises en paille et une tringle à la fenêtre six livres

Dans la chambre numéro II à droite du corridor.

- Sous la cheminé deux chevets pelle et pincettes prisés quatre livres
- Plus une cuvette avec un pot à eau de fayance et un chandelier de cuivre prisés ensemble trois livres
- Plus un lit composé de sa couchette paille deux matelas de laine un traversin de plumes deux couvertures de laine avec sa housse de serge verte prisé cent livres
- Plus une petite armoire en bois blanc avec deux battants prisée neuf livres
- Plus huit rideaux de serge verte et une tringle prisés vingt quatre livres
- Plus six chaises en paille deux couvertes en vieille tapisserie une tablette à livres en bois blanc et un prie dieu en bois de chêne prisés ensemble huit livres

Dans la chambre numéro III.

- Sous la cheminé deux chevets pelle et pincettes prisés quatre livres
- Plus une table à écrire en bois blanc et quatre chaises en paille prisés ensemble cinq livres
- Plus un pot à eau deux cuvettes de fayance un chandelier de cuivre et une mouchette de fer prisés ensemble trois livres

Dans le cabinet à côté.

- Un lit composé de sa couchette paille deux matelas de laine avec sa housse de serge verte prisé cent livres
- Plus une table en bois blanc un prie dieu en bois de chêne une petite tablette à livres en bois blanc prisés ensemble six livres
- Plus une petite armoire en bois blanc à deux battants prise huit livres
- Plus une petite bibliothèque grillée et sans fond prise six livres

Dans la chambre numéro IV

- Sous la cheminée deux chevets pelles et pincettes prisés ensemble quatre livres
- Plus une cuvette avec son pot à eau de fayence prise avec une veilleuse en fer blanc quatre livres
- Plus une couchette et une housse de lit en serge verte prise cinquante livres
- Plus une armoire en bois blanc prise huit livres
- Plus trois rideaux de serge verte et une tringle prisés neuf livres
- Plus une petite table de bois blanc un fauteuil couvert en moquette et cinq chaises en paille prisés ensemble sept livres
- Plus deux vieux tableaux à cadre doré prisés trois livres

Dans un cabinet à côté de l'alcôve.

- Une petite table à écrire garnie de son tiroir un et tablette à livres en cinq rayons trois tringles de fer un christ en cuivre sur une croix de bois noirci prisés ensemble dix livres

Dans la chambre numéro IV.

- Deux chevets pelle et pincette prisés ensemble quatre livres
- Plus deux tables à écrire en bois blanc cinq chaises en paille prisés ensemble cent sols
- Plus un lit composé de sa couchette paille deux matelas de laine un traversin de plume deux couvertures de laine avec sa housse de serge verte prisé cent livres

- Plus une grande armoire en bois blanc prise dix huit livres
- Plus une autre table à écrire et un prie dieu prisés ensemble cent sols

Dans le bureau.

- Une grande table à écrire en bois de chêne avec son pied prise douze livres
- Plus deux chevets a pommes de cuivre pelle et pincette prisés huit livres
- Plus sept chaises en pailles prisées trois livres quinze sols

Dans le cabinet de physique au troisième étage s'est trouvé.

- Une machine pneumatique, un récipient a boîte, un moulinet de fer blanc, la fontaine de compression, balance hydrostatique, le fuseau philosophique avec son plan incliné, machines de mécanique la diagonale des corps, machines de mécanique avec les leviers des trois genres, fourneau chimique avec lampe de fer blanc, entonnoir magique, petite grue de trois pieds de hauteur, machine pour la force centrifuge, une sphère de ptolomé, un globe terrestre, sphère de Copernic neuve, machine à équation, graphomètre avec son pied, machine à mesurer la pluie comprenant cinq pièces, et plusieurs autres machines de physique de peu de valeur prisé ensemble trois cent livres.

Dans le jardin.

- Trois pierres a eau dont une hors de service prisées trente livres
- Plus deux seaux à eaux, deux arrosoirs en fer blanc une bêche un râteau une ratissoire une fourche et un pichon prisés ensemble dix livres

Dans la chambre du jardinier.

- Une couchette de paille et une vieille couverture de laine prisées ensemble neuf livres

- Plus un lit composé de sa couchette de paille deux matelas de laine un traversin de plumes et deux vieilles couvertures de laine avec une petite housse en baldaquin prisé cinquante deux livres

Dans la cave.

- Douze morceaux de bois servants de chantiers prisés neuf livres

Dans la chambre au-dessus de la sacristie.

- Un foyer composé de deux chevets pelle et pincettes prisé quatre livres
- Plus un lit composé de sa couchette paille deux matelas de laine un traversin de plume deux couvertures de laine avec sa housse de serge verte prisé cent livres
- Plus deux tablettes en bois blanc une table de menus bois et quatre chaises de paille prisés ensemble sept livres

Dans le corridor à côté.

- Une armoire en bois de chêne à deux battants prise quinze livres
- Plus un prie dieu à deux battant en bois de chêne prisé quatre livres.

Conventions.

A : Abréviations.

A. D. Yonne = Archives départementales de l'Yonne.

A. M. Auxerre = Archives municipales d'Auxerre.

B. M. Auxerre = Bibliothèque municipale d'Auxerre.

B : Transcription.

Pour toutes les citations présentes dans ce mémoire, l'orthographe d'époque a été respectée. Mais, afin d'en faciliter la lecture, l'accentuation et la ponctuation ont été rétablies.

BIBLIOGRAPHIE.

A : Sources.

a) Archives départementales de l'Yonne.

D. 3. (liasse.) : 15 pièces papier. 1776-1777 : Déclaration du roi portant règlement pour la congrégation de Saint-Maur ; Déclaration du roi portant règlement pour le collège d'Auxerre ; Distribution des prix de l'année 1778 ; Lettre sur l'enregistrement des lettres patentes ; Etat de la pension du collègue ; Justification de dom Rosman ; Lettre de dom Rosman sur l'administration du collègue ; Lettre anonyme adressée à l'évêque d'Auxerre ; Mémoire instructif pour présenter un enfant ; Plan d'éducation du comte de Saint-Germain ; Prospectus de la pension ; Réclamation contre la destitution de dom Rosman ; Réponse du ministre aux réclamations de dom Rosman.

D. 4. (liasse.) : 27 pièces papier. 1619-1680 : Inventaire des biens du collègue en 1777 ; Plans du collègue.

D. 7. (registre.) : In-folio, 210 feuillets, papier. 1787-1789 : Liste des pensionnaires ; Prix des pensions ; Recettes de la pension.

D. 8. (registre.) : In-folio, 73 feuillets, papier. 1788-1789 : Comptes du collègue.

D. 9. (liasse.) : 35 pièces papier. 1763-1789 : Comptes du collègue et de la pension ; Cahier des revenus ; Lettres concernant les mauvais paiements du sieur Anquetil ; Inventaire de 1783.

D. 10. (liasse.) : 9 pièces papier. 1788 : Mémoire de dom Rosman, principal révoqué du collègue d'Auxerre, adressé aux Révérends Pères président et définiteurs du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, pour établir la régularité de son administration ; Inventaire des biens du collègue en 1788.

C. 7. (liasse.) : 79 pièces papier. 1773-1789 : Déclaration du roi concernant l'école militaire de Paris en 1760 ; Interdiction de faire entrer des enfants n'ayant pas eu la petite vérole dans les écoles militaire.

G. 1623. (liasse.) : 202 pièces papier. 1458-1785 : Demandes de places à l'école militaire à Auxerre, pour MM. de Beaujeu, Berthier de Grandy, Grillet de Sery, ainsi que d'une bourse à l'école de La Flèche, pour M. de La Rupelle de Chouilly.

H. 1028. (liasse.) : 40 pièces parchemin & 101 pièces papier ; 1 sceau. 1633-1789 : Requête de dom Rosman, prieur de Saint-Germain, au chapitre général de l'ordre de Saint-Benoît, afin d'obtenir la continuation de 3000 livres de subsides alloués à l'abbaye Saint-Germain, pour subvenir à l'entretien des bâtiments, et notamment aux dépenses de la reconstruction du chœur de l'église d'Irancy qui vient de s'écrouler , et 9000 livres pour l'entretien et la réparation du collège (1781).

L. 606. (liasse.) : 36 pièces papier (3 imprimés). 1790-an VIII : Ensemble de documents concernant les bâtiments du collège.

L. 607. (liasse) : 54 pièces papier. 1790-an IV: Ensemble de documents sur l'administration du collège et sur les mesures prises sur les enfants d'émigrés ; Pétition contre l'école militaire.

L. 608. (liasse) : 18 pièces (1 cahier, 18 feuillets). 1790-an III : Plan d'éducation de dom Rosman ; Règlement du bureau d'administration ; Matières enseignées en 1792 et 1793.

L. 609. (liasse) : 113 pièces. 1790-an IV : Comptes du collège.

b) Archives municipales d'Auxerre.

BB. 36. (registre.) : In-folio. 1775-1786 : Registre pour les délibérations tenues par les officiers municipaux.

BB. 37. (registre.) : In-folio. 1776-1790 : Registre des délibérations des assemblées générales des habitants et des notables de la ville d'Auxerre.

1D1. (registre.) : In-folio. 1790-1791 : Registre des délibérations de la ville d'Auxerre.

1D2. (registre.) : In-folio. 1791-1792 : Registre des délibérations de la ville d'Auxerre.

1D3. (registre.) : In-folio. 1792 : Registre des délibérations de la ville d'Auxerre.

Le registre de l'année 1793 est manquant.

GG. 164. (registre.) : In-folio. 1763-1776 : Registre des délibérations du bureau du collège de la ville d'Auxerre.

GG. 165. (registre.) : In-folio. 1777 : Inventaire des biens du collège, Inventaire des terres du collège, Visite des bâtiments.

c) Bibliothèque municipale d'Auxerre.

L.53. Programme des Exercices littéraires du collège et école Royale-Militaire d'Auxerre pour l'année 1781 ; Remise des prix pour l'année 1781 ; Lettres concernant la nomination de Balme au poste de principal du collège en 1793 ; Lettre sur les enfants dont les parents n'ont pas justifié leur résidence en France.

SP.310. Almanachs d'Auxerre de 1776 à 1793.

SZ. 984. Documents sur le procès des anciens professeurs (1772-1776).

d) Sources publiées.

Rapport du chevalier de Reynaud, sous inspecteur des Ecoles militaires. Cité par Bagès, G., « histoire de l'école royale militaire d'Effiat », *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 1902, p. 135. (date erronée de 1785).

Flammermont, J., *Remontrances du Parlement de Paris au XVIIIème siècle*, t. 3, Paris, 1898.

B : Ouvrages et articles.

a) Qui traitent de l'enseignement et de l'éducation en France à l'époque Moderne.

Alexandre-Bidon, D., Compère, M.M., Gaulupeau, Y., Verger, J., Bodé, G., Ferté, P., Marchand, P., *Le patrimoine de l'éducation nationale*, Flohic éditions, 1999.

Bonin, S. et Langlois, C. (sous la direction de), *Atlas de la Révolution française. L'enseignement : 1760-1815*, Paris, Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 1987.

Chartier, R., Compère, M.M., Julia, D., *L'éducation en France du XVII^e au XVIII^e siècle*, Paris, CDU et Cedes réunis, 1976.

Compère, M.M., *Du collège au lycée (1500-1850)*, Gallimard, 1985.

Dainville, F. de, « Effectifs des collèges et scolarité aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le nord-est de la France », *Population*, 1955, p. 455-488.

Dhombres, J., « Enseignement moderne ou enseignement révolutionnaire des sciences ? », in : *Les Enfants de la patrie. Education et enseignement sous la Révolution française*, Paris, Service des publications de l'I.N.R.P., 1989.

Frijhoff, W., Julia, D., *Ecole et société dans la France d'Ancien Régime. Quatre exemples : Auch, Avallon, Condom et Gisors*, Paris, Colin, 1975.

Frijhoff, W., Julia, D., « L'éducation des riches. Deux pensionnats : Belley et Grenoble », *Cahiers d'Histoire*, t.21, 1976, p. 105-131.

Julia, D., *Les trois couleurs du tableau noir*, Paris, Belin, 1981.

Julia, D., « Les bénédictins et l'enseignement aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles », in *Sous la règle de St Benoît*, Genève-Paris, 1982, p. 345-396.

Julia, D., Pressly, P., « La population scolaire en 1789 : les extravagances statistiques du ministre Villemain. », *Annales ESC*, 30^e année, 1975, p. 1516-1561.

Laulan, R., « Récréations, jeux et promenades à l'école royale militaire de Paris (1753-1758) », in : *Histoire de l'Enseignement de 1610 à nos jours*, Paris, Bibliothèque nationale, 1974.

Parias, L.H., (dir.), *Histoire de l'enseignement et de l'éducation en France. De Gutenberg aux Lumières (1480-1789)*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981.

Viguerie, J. de, *L'institution des enfants. L'éducation en France (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Calmann-Lévy, 1978.

b) Qui traitent de l'histoire du collège d'Auxerre.

Cestre, C., « Le collège d'Auxerre, de 1790 à 1796 », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1910, p. 79-183.

Cestre, C., « Le plan d'études de dom Rosman, principal du collège d'Auxerre », *Bulletin de la société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1909, p. 225-249.

Challe, M., « Le Collège d'Auxerre », *Annuaire de l'Yonne*, 1845, p. 201-230.

Chaussy, dom Y., *Les Bénédictins de Saint-Maur. t. 1. Aperçu historique sur la congrégation*, Paris, Etudes augustiniennes, 1989.

Dinet, D., *Religion et Société : Les Réguliers et la vie régionale dans les diocèses d'Auxerre, Langres et Dijon (fin XVI^e-fin XVIII^e siècle) volumes I et 2*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

Moiset, Ch., « Le Collège Royal Militaire d'Auxerre », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1893, p. 5-22.

Mollard, M., « A propos de l'école royale militaire d'Auxerre », *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, 1930, p. 99-116.

Quantin, M., « Histoire de l'enseignement secondaire et supérieur dans le pays du département de l'Yonne avant 1790 », *Annuaire de l'Yonne*, 1877, p. 150-265.

Reichel, D., *Davout et l'art de la guerre. Recherche sur la formation, l'action pendant la Révolution et les commandements du maréchal Davout, duc d'Auerstaedt, prince d'Eckmühl*, Delachaux & Niestlé, Neufchâtel-Paris, 1975, p.63.

c) Qui traitent de l'histoire d'autres établissements.

Compère, M.M., Julia, D., *Répertoire des collèges français, XVI^e-XVIII^e siècles, t.1 : France du Midi*, Paris, Editions du C.N.R.S. – Service des Publications de l'I.N.R.P., 1984.

Compère, M.M., Julia, D., *Répertoire des collèges français, XVI^e-XVIII^e siècles, t.2 : France du Nord et de l'Ouest*, Paris, Editions du C.N.R.S. – Service des Publications de l'I.N.R.P., 1988.

Fabre de Massaguel, J., *L'Ecole de Sorèze de 1758 au 19 fructidor an IV (5 septembre 1796)*, Cahiers de l'Association Marc Bloch de Toulouse, Etudes d'histoire méridionale n°2, 1958.

Tachet, C., *L'organisation et la vie au collège des Godrans de Dijon. 1763-1795*, maîtrise, dir. Fayard J., Dijon, 1986.

Vendroux, K., *Le collège de Chalon-sur-Saône. Organisation et vie quotidienne*, maîtrise, dir. Garnot B., Dijon, 1997, p. 61.

d) Qui traitent de l'architecture des collèges.

Delattre, P. (sous la direction de), *Les établissements des Jésuites en France*, Enghien (Belgique), De Meester frères, 1949.

Hautecoeur, L., *Histoire de l'architecture classique en France. L'architecture sous Henry IV et Louis XIII. La Reconstruction de la France et l'architecture religieuse*, Paris, A. et J. Picard et C^{ie}, 1966.

Moisy, P., *Les églises des Jésuites de l'ancienne assistance de France*, Rome, Institutum Historicum, 1958, p. 318.

e) Qui traitent des problèmes de l'armée et de la noblesse à l'époque Moderne.

Leonard, E.G., *L'armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, Paris, Plon, 1958, p. 247.

Meyer, J., « Un problème mal posé : La noblesse pauvre. L'exemple breton au XVII^e siècle », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, 1971, p. 161-188.

Six, G., « Fallait-il quatre quartiers de noblesse pour être officier à la fin de l'Ancien Régime ? », *Revue d'Histoire Moderne*, 1929, p.48.

Vérin, H., *La gloire des ingénieurs. L'intelligence technique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993, p.131-180.

Tables des tableaux, graphiques et illustrations.

A : Table des tableaux.

Répartition des élèves de l'école d'Auxerre en fonction du prix de leur pension.....	p.47
Revenu annuel des pensionnats des écoles royales militaires.....	p.49-50
Fournitures scolaires de l'école d'Auxerre en 1783.....	p.57-58
Proportion des élèves nobles dans les écoles royales militaires en 1788.....	p.100
Répartition des élèves du collège d'Auxerre par catégories en 1788 et 1792.....	p.122

B : Table des graphiques.

Nombre de rentes du collège d'Auxerre en fonction de leur rendement.....	p.51
Importance de chaque catégorie de rente dans le revenu total.....	p.51
Importance des différents revenus du collège.....	p.55
Origines socioprofessionnelles des pensionnaires de l'école militaire d'Auxerre.....	p.101
Origines socioprofessionnelles des pensionnaires en fonction de la durée de leur cursus scolaire.....	p.103
Répartition des élèves du collège d'Auxerre par catégories en 1788.....	p.122
Répartition des élèves du collège d'Auxerre par catégories en 1792.....	p.122
Emploi du temps des élèves de l'école militaire d'Auxerre.....	p.140

C : Table des illustrations.

Plan du collège d'Auxerre.....	p.32
Vue du collège de La Flèche.....	p.34
Plan de la chapelle du collège d'Auxerre.....	p.36
Photographie de la bibliothèque du collège d'Auxerre.....	p.37
Uniforme des élèves de l'école militaire.....	p.89
Carte de l'origine géographique des pensionnaires de l'école militaire d'Auxerre....	p.105
Carte de l'origine géographique des élèves du roi de l'école militaire d'Auxerre.....	p.106
Tableau des exercices des élèves de l'école royale militaire d'Auxerre.....	p.142

TABLE DES MATIÈRES.

Remerciements.....	p.01
Introduction.....	p.03

Première partie : Présentation du collège d'Auxerre de 1776 à 1793.

Chapitre premier : Les administrations.....p.09

A : La période de transition.....	p.09
a) Première réaction de la municipalité.....	p.09
b) Le rôle joué par l'évêque d'Auxerre.....	p.11
c) L'instauration de l'école militaire.....	p.13

B : Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.....	p.16
a) Le choix d'une congrégation enseignante.....	p.16
b) La prise de possession.....	p.18
c) Des difficultés dans l'administration.....	p.20

C : La période révolutionnaire.....	p.24
a) Le vide administratif de l'été 1790.....	p.24
b) Le département de l'Yonne et le collège.....	p.25
c) Le retour de la municipalité.....	p.26

Chapitre deuxième : Les bâtiments.....p.29

A : Un état des lieux.....	p.29
a) Présentation du plan.....	p.29
b) Distribution des bâtiments.....	p.33
c) Les intérieurs de l'école.....	p.37

B : Les travaux effectués.....	p.40
a) Une politique de prestige ?	p.40
b) Un état de délabrement précoce.....	p.41
c) Réaction de dom Rosman et échec final.....	p.42

Chapitre troisième : Etude du temporel.....

A : Les revenus (1777-1789).....	p.45
a) Revenus liés à la scolarité des élèves.....	p.45
b) Revenus liés aux biens fonds.....	p.50
c) Revenus extraordinaires.....	p.53
d) Estimation des masses globales.....	p.55

B : Les dépenses (1777-1789).....	p.56
a) Dépenses liées à la scolarité des élèves.....	p.56
b) Dépenses du pensionnat.....	p.60
c) Dépenses diverses.....	p.63

C : Bilan.....	p.65
a) Bonne ou mauvaise gestion de l'établissement ?	p.65
b) Le temporel du collège sous la Révolution (1790-1793).....	p.67

Conclusion.....	p.71
-----------------	------

Deuxième partie : L'application du plan d'éducation des écoles militaires à Auxerre.

Chapitre premier : Apprendre à servir le roi par les armes.....

A : Comment et pourquoi on entrait à l'école militaire d'Auxerre.....	p.75
a) Le prix d'une bonne éducation nobiliaire.....	p.75
b) Comment devenait-on élève du roi ?	p.77
c) L'appel à des protecteurs.....	p.80

B : Les aspects militaires de l'école d'Auxerre.....	p.82
a) Le programme scolaire.....	p.82
b) Les conditions de vie des élèves.....	p.85
c) La discipline.....	p.89
C : Ecole militaire et réformes de l'armée.....	p.91
a) L'influence du comte de Saint-Germain.....	p.91
b) Le rêve d'une noblesse militaire.....	p.92
c) Confort et vie militaire.....	p.93
Chapitre deuxième : Le pensionnat.....	p.95
A : Etude des pensionnaires de l'école d'Auxerre sous l'Ancien Régime.....	p.95
a) La durée du cursus scolaire.....	p.95
b) Composition sociale du pensionnat.....	p.99
c) Origines géographiques des pensionnaires.....	p.104
B : Le pensionnat, reflet de la politique éducative des écoles militaires.....	p.107
a) Les fils de la noblesse confrontés au reste du peuple.....	p.107
b) Quel intérêt pour la bourgeoisie ?	p.109
c) La décision royale de mai 1781.....	p.111
Chapitre troisième : Education et idées révolutionnaires.....	p.115
A : Le collège face aux idées nouvelles.....	p.115
a) Attitude des professeurs religieux.....	p.115
b) Attitude des professeurs laïcs.....	p.117
c) L'image publique du collège.....	p.118
B : Les élèves face à la tourmente révolutionnaire.....	p.119
a) Une importante baisse des effectifs.....	p.119
b) Difficultés des fils de la noblesse.....	p.124
c) Manifestations patriotiques des élèves.....	p.125

C : La fin de l'école militaire.....p.126

Conclusion.....p.129

Troisième partie : Etudier et enseigner au collège et école militaire d'Auxerre.

Chapitre premier : Le temps scolaire.....p.133

A : Un rendez-vous annuel, la remise des prix.....p.133

B : Le repos et le temps du jeu.....p.136

C : La journée scolaire.....p.139

Chapitre deuxième : Les matières enseignées.....p.143

A : Une formation d'humanistes chrétiens ?p.143

a) Une Remise en cause de la langue latine.....p.143

b) La place de la religion.....p.147

B : Un programme scolaire moderne et novateur ?p.149

a) L'enseignement scientifique.....p.149

b) L'histoire et la géographie.....p.153

c) L'étude des langues.....p.155

C : Les enseignements facultatifs.....p.156

a) La musique et le dessin.....p.156

b) Les enseignements nobles.....p.157

c) Des enseignements à part entière ?p.158

Chapitre troisième : La pédagogie	p.159
A : Comment les professeurs transmettaient-ils leur savoir ?	
a) Un enseignement avant tout oral.....	p.159
b) La place du livre et de l'écrit.....	p.161
B : Une pédagogie des plus moderne ?	
a) Maîtres et élèves.....	p.162
b) Un enseignement adapté.....	p.163
C : Le cahier d'élève de Louis Davout.	
a) Présentation du document.....	p.164
b) Etude du document.....	p.165
Conclusion.....	p. 167
Conclusion générale	p.169
Chronologie	p.171
Annexe	p.177
Conventions	p.187
Bibliographie	p.189